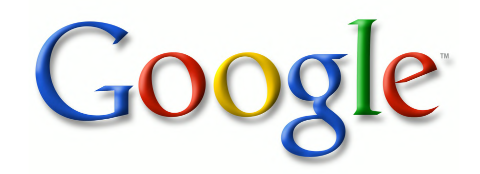
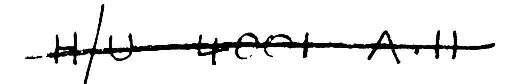





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



G. W. J. Drew

Oxford, 6/11/196

HISTOIRE

DE

QUATRE ANS

1870-1873

SOUS PRESSE :

TOME II. — LA DÉFENSE NATIONALE.

EN PRÉPARATION :

TOME III. — LA PRÉSIDENCE DE M. THIERS.

DU MÊME AUTEUR :

VOYAGE EN ASIE. — Le Japon. — La Chine. — La Mongolie. — Java. — Ceylan. — L'Inde. 1 vol. in-18.

CORBEIL. — Typ. et stér. de CRÉTÉ FILS.

HISTOIRE

DE

QUATRE ANS

1870-1873

PAR

THÉODORE DURET

TOME PREMIER

LA CHUTE DE L'EMPIRE

PARIS

G. CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1876


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
22 NOV 1972
OF OXFORD
LIBRARY

HISTOIRE DE QUATRE ANS

1870-1873

INTRODUCTION

Les nations européennes apparaissent à leur berceau gouvernées par des rois. Dans l'antiquité et de nos jours certaines nations, en se développant, ont substitué la république à la royauté primitive. La république, dans beaucoup de cas, n'a pu se maintenir ou, après s'être maintenue, a péri. Alors ont surgi de nouveaux gouvernements de nature monarchique, mais cependant très-distincts par leurs propriétés de la royauté des origines nationales. Les gouvernements qui succèdent ainsi à la république ont en commun certains traits. Ils ont pour point de départ des actes d'usurpation et pour conséquence l'établissement du pouvoir d'un seul sur les ruines des libertés publiques. Ces traits sont en France propres au second empire.

Les premières années du règne de Napoléon III

furent prospères et faciles. Le coup d'État de décembre avait été acclamé par la grande majorité de la nation; les républicains qui avaient résisté étaient écrasés et réduits au silence. L'empire protégé par l'ombre de Napoléon Ier, dans la conception des hommes de ce temps, apportait « la gloire » et, une fois de plus, à la suite des guerres de Crimée et d'Italie, la nation crut trouver une compensation valable de la liberté ravie dans l'éclat et le prestige des armes. On ne pensait plus qu'à jouir, qu'à s'enrichir. L'accroissement du bien-être matériel avec les satisfactions de la gloire militaire semblaient devoir tenir lieu de tout.

Mais, à la longue, en face d'un pouvoir né d'une usurpation, le sens moral de la nation devait se révolter sans qu'il pût y avoir de prescription ou d'oubli. Pendant que se développait un état de conscience qui rendait le milieu social de moins en moins favorable à son assiette définitive, l'empire voyait s'user ou s'affaiblir les éléments premiers de son prestige. L'insuccès de l'expédition du Mexique, puis les événements d'Allemagne aboutissant à Sadowa, retournaient contre lui ce qui subsistait de passion pour la gloire des armes. Le mouvement d'affaires et de spéculations qui avait suivi son avénement s'était ralenti; des dépenses excessives obéraient les finances malgré les impôts accrus; de satisfait, le monde des affaires était devenu mécontent et inquiet. Enfin le faisceau des forces absolument dévouées qu'avaient formé autour de lui les classes rurales, l'armée et le clergé,

était rompu par la retraite de ce dernier qu'aliénaient les événements d'Italie.

Toutes ces causes avaient eu pour commun effet d'amener le pays à vouloir reprendre possession de lui-même. L'Empereur s'était donc vu contraint de modifier à diverses reprises la constitution. Dès 1860 il avait dérogé aux institutions établies en 1852 en accordant l'autorisation de publier les débats du Corps législatif et de voter une adresse. En 1867, de plus amples concessions avaient été faites, le droit d'interpellation avait été substitué à l'adresse, et les ministres avaient pris part aux discussions du Corps législatif. Ces réformes demeuraient insuffisantes; elles ne faisaient qu'une part illusoire à l'action du pays et de ses représentants; le pouvoir personnel restait intact; aussi les élections générales de 1869 avaient-elles montré tous les partis hostiles coalisés contre les candidatures officielles. Le gouvernement impérial n'avait conservé la majorité pour ses candidats qu'en poussant à l'extrême la pression administrative; mais les minorités obtenues par l'opposition s'étaient accrues, le ton des revendications avait haussé de toute part; du côté des partisans de l'empire la résistance avait été plus faible et même des concessions et des promesses avaient été faites.

Le Corps législatif issu de ces élections se montra animé à ses débuts d'un esprit inconnu aux législatures précédentes. Un projet d'interpellation qui réunit cent seize signatures, prises dans les centres gauche et droit, demandait que « le pays fût associé

« d'une manière plus efficace à la direction de ses « affaires, qu'un ministère responsable fût constitué « et que le Corps législatif eût le droit de régler les « conditions organiques de ses travaux et de ses com« munications avec le gouvernement. »

Le gouvernement impérial ne crut pas possible de résister à une pareille manifestation d'opinion. Le 8 septembre 1869 il fait voter par le Sénat un sénatus-consulte où il prétend donner satisfaction aux vœux formulés par les cent seize. L'application de ce sénatus-consulte, par un nouveau ministère, commence avec l'année 1870, et celle-ci s'ouvre ainsi sur une tentative qui, dans l'esprit de ses auteurs, doit transformer l'empire autoritaire issu du coup d'État en gouvernement libre et parlementaire.

LIVRE PREMIER

LA CHUTE DE L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

Le ministère du 2 janvier.

Le 2 janvier 1870 le ministère suivant prenait le gouvernement :

EMILE OLLIVIER, garde des sceaux, justice et cultes.
COMTE DARU, affaires étrangères.
CHEVANDIER DE VALDRÔME, intérieur.
BUFFET, finances.
MARÉCHAL LEBOEUF, guerre.
AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY, marine.
SEGRIS, instruction publique.
DE TALHOUËT, travaux publics.
LOUVET, agriculture et commerce.
MAURICE RICHARD, beaux-arts.

La formation de ce cabinet avait été provoquée par une lettre de l'Empereur écrite à M. Émile Ollivier le 27 décembre 1869. L'Empereur avait appelé M. Émile Ollivier à lui désigner les personnes « capables de for- « mer un cabinet représentant fidèlement la majorité

« du Corps législatif et résolu à appliquer, dans sa « lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du « 8 septembre. » Le nouveau ministère se trouvait donc, en dérogation de ce que l'on avait encore vu sous l'empire, formé d'après les règles du régime parlementaire.

M. Émile Ollivier n'était parvenu à composer son ministère qu'à la suite d'assez longues négociations. Il prenait en effet, en arrivant au pouvoir, la direction d'hommes politiques avec lesquels il lui fallait se mettre d'accord, car il ne leur était pas relié de longue date. Par son père, membre de l'Assemblée constituante de 1848 et proscrit de décembre, M. Émile Ollivier appartenait au parti républicain ; son parti l'avait toujours traité en favori ; Ledru-Rollin en 1848 l'avait nommé à vingt-deux ans commissaire général dans le département des Bouches-du-Rhône ; sous l'empire l'opposition l'avait repris avocat au barreau de Paris encore peu connu et lui avait ouvert le Corps législatif. Les antécédents de M. Émile Ollivier étaient donc de ceux qui lient à un parti par les liens les plus étroits. Cependant d'abord gagné par M. de Morny, plus tard entré en rapport direct avec l'Empereur, M. Émile Ollivier avait fini par se séparer complétement des républicains pour passer au service de l'empire. M. Émile Ollivier, en faisant une pareille évolution, dans les conditions où il l'avait réalisée, s'était affranchi de liens qui eussent retenu la majorité des hommes ; aussi sa position était-elle des plus fausses. Il existait à son égard un doute secret et s'il allait être

au gouvernement l'homme de l'action brillante, ce n'était pas sur lui que se fixaient les yeux de ceux qui cherchaient à découvrir les tendances certaines du nouveau cabinet.

C'étaient MM. Buffet et Daru qui donnaient sa signification exacte au cabinet du 2 janvier comme y représentant l'élément ayant un sens fixe et précis. Ceux-ci n'avaient jamais eu d'autre idéal que la monarchie parlementaire. Ils avaient été élus députés comme candidats de l'opposition après avoir triomphé de la pression administrative, mais par des circonscriptions rurales où l'on était loin de vouloir un changement de gouvernement. Ils n'avaient reçu d'autre mission que celle de transformer l'empire dans le sens libéral. Au Corps législatif, ils avaient, d'accord avec le centre gauche, revendiqué le régime parlementaire. M. Émile Ollivier chargé par l'Empereur d'inaugurer ce régime leur avait demandé leur concours; ils n'avaient pas cru devoir le refuser.

Le premier soin du nouveau cabinet fut de destituer le préfet de la Seine M. Haussmann en le remplaçant par M. Chevreau. M. Haussmann était l'auteur de la transformation et des embellissements de Paris. A force de démolir pour reconstruire, il était passé d'œuvres utiles à des travaux ruineux de pur ornement ; les finances de la ville, sous sa gestion, s'obéraient de plus en plus. M. Haussmann était devenu l'objet de la haine persistante des Parisiens ; des publicistes avaient dû leur fortune politique à la continuité des attaques qu'ils avaient dirigées contre lui.

M. Haussmann personnifiait à Paris l'autorité sans contrôle et était ainsi désigné aux coups d'un ministère qui se proposait de transformer l'empire.

Le ministère avait donné ce premier gage à la cause libérale lorsqu'un événement imprévu vint pour quelques jours détourner l'attention des questions constitutionnelles. M. Paschal Grousset, voulant obtenir du prince Pierre Bonaparte réparation par les armes pour des injures reçues à la suite d'une violente polémique de presse, lui avait envoyé, comme témoins, deux rédacteurs de la *Marseillaise*, MM. Victor Noir et Ulrich de Fonvielle. Ces messieurs s'étaient rendus chez le prince, à Auteuil, le 10 janvier. Tout d'un coup M. Ulrich de Fonvielle se précipitait hors de la maison en criant: Au secours, à l'assassin. Les personnes accourues trouvaient M. Victor Noir affaissé sous la porte cochère. Il expirait avant de prononcer une parole dans les bras de ceux qui cherchaient à le secourir. Il avait la poitrine traversée par une balle que le prince Pierre lui avait tirée presque à bout portant dans le salon où le domestique l'avait introduit. M. Victor Noir avait vingt-deux ans; avant d'appartenir à la *Marseillaise*, il avait écrit dans des journaux de nuance modérée ; on n'avait sur son compte que du bien à dire.

Ce meurtre excita au plus haut point l'indignation et la colère des républicains. M. Rochefort, rédacteur en chef de la *Marseillaise*, publiait le lendemain un article où il traitait d'assassins tous les Bonapartes indistinctement. Le prince avait été arrêté, mais un

décret convoquant la haute Cour apprenait qu'il n'aurait, pour le juger, comme le voulait le sénatus-consulte réglant la position des membres de la famille impériale, qu'une cour spéciale, et un jury composé de conseillers généraux tirés au sort dans toute la France. En même temps le procureur général, M. Grandperret, saisissait le Corps législatif d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort député, pour son article de la *Marseillaise*. Le corps de M. Victor Noir avait été transporté au domicile de la famille à Neuilly. Les funérailles étaient fixées pour le 12 et les journaux républicains, en donnant la nouvelle, invitaient le peuple à s'y rendre en masse. Le jour des funérailles cent mille personnes se réunirent à Neuilly. Lorsque le cercueil sortit de la maison mortuaire, une discussion passionnée et presque une lutte corps à corps s'engagea entre ceux qui désiraient procéder régulièrement à l'inhumation dans le cimetière de Neuilly et ceux qui, avec Flourens, voulaient au contraire se saisir du corps et rentrer dans Paris pour faire un appel aux armes. Il fallut l'intervention de M. Rochefort, de Delescluze et surtout celle du frère de la victime M. Louis Noir qui, à diverses reprises, se mit en travers de la foule, pour obtenir que le corps fût porté au cimetière de Neuilly. Le convoi funèbre traversa les rues et les avenues de Neuilly au milieu des flots pressés d'une foule sympathique. M. Rochefort, qui suivait le corbillard, fut l'objet d'une ovation continue. Après la cérémonie funèbre la voiture de M. Rochefort rentrant dans Paris par la grande

avenue des Champs-Élysées, fut escortée par un immense rassemblement chantant des chants patriotiques et criant : Vive la République. Le rassemblement arrivé devant le Palais de l'Industrie est chargé par de la cavalerie. Pendant que M. Rochefort continuait sa route pour se rendre au Corps législatif, la cavalerie dispersait la foule dans toutes les directions sans qu'il y eût résistance ou effusion de sang.

Il restait à statuer sur l'autorisation de poursuites demandée contre M. Rochefort; le Corps législatif l'accordait par 222 voix contre 34. M. Rochefort traduit devant la 6e chambre de police correctionnelle était condamné à six mois de prison et 3,000 francs d'amende, mais il conservait ses droits civils. Le ministère public s'était abstenu de requérir la pénalité extrême que comportait le chef d'accusation relevé contre lui et, son temps de prison expiré, il pouvait rentrer au Corps législatif. Il refusait cependant de se constituer prisonnier, sa popularité était alors immense et il régnait une certaine appréhension sur les suites que pourrait avoir son arrestation. Il fut arrêté dans la soirée du 7 février, rue de Flandre, au moment où il entrait à une réunion publique. Une tentative d'insurrection eut lieu dans la nuit sous la direction de Flourens, mais tout se borna au pillage d'une boutique d'armurier dans la rue de La Fayette et à la construction de quelques barricades dans la rue du Faubourg-du-Temple, qui furent enlevées par les sergents de ville sans être défendues. Après cette échauffourée, le calme se rétablit et Flou-

rens, éludant les recherches, se réfugia à Londres.

L'inquiétude née de l'affaire Victor Noir n'avait jeté qu'un nuage passager sur la joie que le triomphe de la politique nouvelle avait causée. Ces premiers moments qui suivirent l'avénement du ministère du 2 janvier furent, pour une partie de la nation, pleins d'espérance et de promesses. L'opposition libérale formée des partisans de la monarchie parlementaire ou des gens indifférents à la question des formes de gouvernement, voyait ses vœux exaucés, son programme se réalisait. La coalition qui, dans ces dernières années, avait combattu l'empire, se trouvait dissoute; les parlementaires se retournaient contre leurs alliés de la veille, les républicains. L'Académie et les salons qui avaient été des foyers d'opposition désarmaient et on voyait s'opérer la réconciliation du monde officiel et des hommes des anciens partis monarchiques. La bourgeoisie, les gens d'affaires se montraient satisfaits, on obtenait un gouvernement qui rendait la nation à elle-même et donnait la liberté sans révolution. Soutenu par le concours d'alliés empressés et par la faveur de l'opinion, le ministère se mit à l'œuvre. Le long travail qu'avait fait l'opposition dans le pays, les luttes électorales qu'on avait soutenues avaient nettement précisé les abus à faire disparaître. On était dans un grand courant libéral, on demandait des réformes sur tout, et, bientôt il apparut que, pour mettre l'empire en rapport avec le gouvernement libre tel qu'on le concevait, il faudrait tout changer en lui, les hommes et les choses. Les procédés du gouvernement

en matière de pression électorale avaient fort irrité l'opinion et elle réclamait un changement du personnel administratif. Le 1er février huit préfets et cinq sous-préfets étaient remplacés; mais ces changements n'étaient pris que comme des à-compte et on en demandait de nouveaux plus décisifs. Au nombre des réformes à opérer, on mettait une nouvelle loi et de nouvelles circonscriptions électorales; on voulait pouvoir remplacer le Corps législatif issu des candidatures officielles par une Chambre formée d'hommes imbus d'idées nouvelles et plus libérales. On demandait un changement dans le mode de nomination des maires pour diminuer leur influence comme agents électoraux du gouvernement. On demandait la responsabilité des fonctionnaires et l'abrogation de l'article de la constitution de l'an VIII qui les protége contre les poursuites des citoyens. On demandait le jugement des délits de presse soustrait aux tribunaux correctionnels et remis au jury; l'abrogation de la loi de sûreté générale. Les questions qu'on ne croyait pas suffisamment élucidées étaient mises à l'étude. Le ministère nommait une commission extra-parlementaire présidée par M. Odilon Barrot pour élaborer un projet de décentralisation administrative, une autre présidée par M. Guizot pour préparer un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, une troisième pour rechercher une forme d'organisation municipale assurant aux habitants de Paris une part de contrôle sur leurs affaires.

Le ministère prenait occasion d'une interpellation

de M. Jules Favre pour dissiper les doutes qui pouvaient encore s'élever sur ses intentions. M. Jules Favre, le 22 février, étant venu demander quelle était la pensée des ministres; appartenaient-ils au pouvoir personnel ou à la nation souveraine? servaient-ils l'un ou l'autre et par quels moyens? le lendemain M. Daru était monté à la tribune : « Je suis, disait-il, « du petit nombre de ceux qui n'ont pas approuvé, « en 1852, la dictature acclamée par huit millions de « suffrages. Forcé à cette époque de choisir entre la « cause des libertés publiques qui m'a toujours été « chère et celle d'un prince dont j'ai appris de bonne « heure à respecter le nom, j'ai opté pour la liberté. « Je me suis retiré des affaires publiques. J'ai vécu « vingt ans dans la plus profonde retraite. Je n'en suis « sorti que le jour où les libertés politiques retrou- « vaient leur place dans nos institutions. Je suis venu « les défendre et les pratiquer ». Puis répondant à cette partie du discours de M. Jules Favre où celui-ci assurait que les membres du cabinet divers d'origine devaient être prêts à se diviser, le ministre les déclarait au contraire étroitement unis, et enfin il précisait leurs vues lorsqu'il disait : « Nous avons une loi élec- « torale à faire, une loi municipale, une loi de la « presse, une loi de sûreté générale, une loi de dé- « centralisation, une enquête industrielle, un budget « à voter, un long et laborieux chemin à parcourir. »

En présence de semblables déclarations, il ne subsistait plus de doutes sur la pensée des ministres du 2 janvier. Le programme que le cabinet prétendait

réaliser, par le détail qu'en donnait le ministre des affaires étrangères, était bien celui que réclamait l'opinion libérale. On allait porter la main sur toutes les parties de l'édifice impérial pour les adapter aux conditions nouvelles d'un gouvernement libre.

CHAPITRE II

La nouvelle constitution.

Cependant l'empire avait un passé, des traditions, il répondait à une certaine conception du pouvoir, se laisserait-il donc transformer sans résistance ? Et les ouvriers de la première heure, les hommes qui avaient établi ce gouvernement pour en jouir, qui devaient maintenant céder la place à d'autres, se résigneraient-ils à être dépouillés ? On ne pouvait l'espérer. Il y avait des signes d'une résistance à venir. M. Clément Duvernois dans le *Peuple Français* demandait aux ministres de « jeter l'ancre » dans la voie des innovations. Deux autres journaux du parti bonapartiste ayant pour rédacteurs en chef des députés, le *Pays* avec M. Granier de Cassagnac et le *Public* avec M. Dréolle, faisaient également entendre leurs remontrances. Une première tentative de résistance aux réformes avait lieu incidemment. Le Corps législatif discutait les articles de son nouveau règlement. M. Jérôme David proposait à l'article 26 une disposition restrictive du droit d'initiative, tendant à faire repousser par la question préalable avant tout débat, lecture ou impression, toute proposition émanant d'un député qui se-

rait jugée inconstitutionnelle. MM. Jérôme David et Granier de Cassagnac défendaient successivement l'amendement qui n'était repoussé qu'à une majorité de trois voix, 119 contre 116.

La résistance se produisait enfin ouvertement au Corps législatif. Les déclarations de M. Daru n'avaient laissé aucun doute sur les tendances générales du cabinet. Dès le lendemain, passant à des déclarations particulières, le ministère, sur une nouvelle interpellation de la gauche, annonçait par la bouche de M. Emile Ollivier, que la pratique des candidatures officielles serait abandonnée et que désormais dans les élections le gouvernement resterait neutre. Les partisans de l'empire autoritaire s'étaient alors déclarés. Ils étaient venus défendre la candidature officielle, ils en avaient fait la théorie, la représentant comme une institution légitime en soi et appelée à être permanente. M. Dugué de la Fauconnerie soutenait que la candidature officielle, sous un nom ou sous un autre, avait été pratiquée en France par tous les gouvernements qui avaient précédé l'empire ; il regardait en particulier comme un devoir pour le gouvernement impérial de servir de guide et de tuteur aux électeurs : « Demander au gouvernement, disait-il, de « se désintéresser dans les luttes où son principe « même est engagé, c'est lui demander non pas de « renoncer à un droit, mais d'abdiquer un devoir vis-« à-vis des masses qui l'ont nommé, devoir qu'il faut « remplir non pas subrepticement, mais loyalement, « carrément, comme il convient à un gouvernement

« qui a conscience de sa dignité, de sa popularité, de « sa force et des devoirs qu'il a contractés vis-à-vis du « pays, à la tête duquel il est placé. » M. Granier de Cassagnac soutenant la même théorie l'accentuait encore.

Cette revendication des errements de l'empire autoritaire n'avait d'autre résultat que de ramener M. Émile Ollivier à la tribune pour répudier plus énergiquement que jamais la candidature officielle. Il ne restait plus alors aux députés de la droite bonapartiste qu'à voter l'ordre du jour motivé proposé par M. Pinard : « La Chambre considérant que l'inter- « vention sage et mesurée du gouvernement dans les « élections est, dans certains cas, une nécessité poli- « tique, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour, tout en étant une atténuation des théories des orateurs de la droite, n'en n'était pas moins une déclaration de manque de confiance dans le cabinet ; il obtenait 56 voix. Dans les 185 voix que ralliait l'ordre du jour pur et simple réclamé par le cabinet se trouvaient celles des députés de l'opposition de gauche, MM. Jules Favre, Gambetta, Grévy et leurs amis. Pour la première fois la gauche votait avec la majorité acquise au gouvernement et, quelque soin qu'elle mît à déclarer qu'elle se prononçait pour la liberté électorale seulement, son vote n'en n'impliquait pas moins que le cabinet lui paraissait apte à en assurer l'exercice. Les déclarations de MM. Daru et Ollivier avaient été accueillies au Corps législatif et dans le public avec enthousiasme. Le cabinet paraissait doué

d'une force immense et cependant cette journée qui lui promettait un si bel avenir marquait précisément l'apogée de sa fortune. La résistance avait commencé. Dans l'enivrement du succès les ministres pouvaient la trouver faible, en réalité une minorité de 56, sur une question où l'opinion publique était aussi absolument hostile que sur celle des candidatures officielles, était importante. Ces 56 étaient les adversaires déclarés de toute politique libérale, mais par derrière on pouvait soupçonner comme pénétrés d'affinités avec eux qui n'attendaient que le moment de se révéler, les députés du centre droit précisément issus de la candidature officielle que l'on venait si hautement de condamner.

De toutes les transformations à faire subir à l'empire la plus grosse de conséquence, celle du Sénat, n'avait point encore été abordée; mais maintenant que le ministère du 2 janvier s'était engagé résolûment dans la voie des réformes et qu'il avait pour le Corps législatif coupé court aux errements du passé en abandonnant la candidature officielle, il lui fallait absolument mettre fin au pouvoir constituant du Sénat. En 1852, l'établissement de la dynastie impériale et les principes fondamentaux du nouveau gouvernement avaient fait l'objet d'un plébiscite et avaient été soumis à la sanction populaire; les parties secondaires de la constitution, les articles en formant le corps étaient simplement issus d'un *fiat* combiné de l'Empereur et du Sénat. La constitution œuvre du Sénat ne pouvait être modifiée que par lui et lorsqu'en 1860,

en 1867 et tout dernièrement le 6 septembre 1869, il s'était agi de la réviser, c'était au seul Sénat qu'on s'était adrèssé. Le Sénat à l'exclusion du Corps législatif possédait donc en entier le pouvoir constituant. Cette prérogative étant incompatible avec la position prépondérante qui doit appartenir dans une monarchie parlementaire à l'assemblée issue de l'élection, il s'agissait de retirer au Sénat le pouvoir constituant pour lui conférer en échange une part du pouvoir législatif. De Sénat impérial on devait le transformer en Chambre des pairs. Mais si la résistance s'était élevée au Corps législatif lorsqu'on s'était attaqué à la candidature officielle, dans le Sénat elle existait très-forte contre tout projet de transformation. Déjà lors de la discussion du sénatus-consulte du 6 septembre, le prince Napoléon et M. Bonjean avaient proposé sans succès au Sénat de renoncer à son pouvoir constituant pour se transformer de lui-même en Chambre des pairs. On avait beau arguer maintenant de la nécessité de la transformation, inviter le Sénat à en prendre lui-même l'initiative, en faisant valoir que l'exercice de la prérogative constituante ne s'exerçait que rarement tandis que l'intervention législative était permanente, et que par conséquent il ne pouvait que gagner au change, le Sénat n'en persévérait pas moins dans son opposition et se renfermait dans l'abstention. Les choses en étaient là lorsque l'Empereur intervint.

L'Empereur cédant aux exigences de l'opinion publique avait, à diverses reprises, apporté des change-

ments à la constitution de 1852. Sous le coup du projet d'interpellation des cent seize, il avait fait voter un sénatus-consulte qui devait permettre de modifier l'empire, mais il n'avait pu prévoir au juste les conséquences dernières qu'on voudrait tirer des concessions qu'il faisait. Il se trouvait maintenant en face d'un mouvement d'opinions qui ne visait à rien moins qu'à refaire les unes après les autres toutes les parties de l'édifice impérial sur un plan nouveau, tout en prétendant conserver l'édifice. C'était là une tentative grosse de hasards. Un gouvernement est né parce qu'il correspond à certaines passions qui existent dans le pays, c'est un mécanisme dont les parties ont été ajustées par certains hommes appliquant des théories particulières ; tout à coup on vient reprendre l'ensemble par fragments; les pièces étaient faites d'une certaine manière, on les refait d'une autre ; elles étaient combinées pour produire une certaine action, on leur en fait produire une différente; elles étaient mises en mouvement par certains hommes, on change aussi les hommes. Mais alors que reste-t-il ? Jusqu'à ce jour les bonapartistes avaient vu dans l'opposition une coalition d'ennemis travaillant à détruire l'empire; la coalition s'est dissoute, les parlementaires ont fait la paix, mais introduits dans la place ils prétendent la disposer à nouveau de telle sorte qu'on ne voit pas bien quelle différence il y eût pu avoir pour les institutions originelles et surtout pour le parti bonapartiste à être renversés par les républicains restés dehors. Ainsi dans cette marée mon-

tante de réformes qui submergeait tout, l'Empereur voyait le naufrage des institutions particulières qu'il avait façonnées pour lui servir d'appui, et il pouvait se demander si après cela son trône resterait debout.

C'était en effet une difficile entreprise que cet essai d'adapter à l'empire bonapartiste la forme de la monarchie parlementaire dont on a déduit la théorie de l'étude de la monarchie anglaise. La monarchie parlementaire en Angleterre n'est que le point d'arrivée et l'état d'équilibre où se trouvent, à ce moment-ci de l'histoire, les trois forces associées de temps immémorial dans le gouvernement anglais, roi, lords et communes. Quand on a fait en France la théorie de la monarchie anglaise, on a pris cette monarchie sous l'aspect particulier où on la voyait dans le moment qui était celui de la prépondérance des Communes et, au lieu de la forme flexible et vivante se développant librement qu'on avait eue en Angleterre, on a obtenu un type arrêté, emprisonné dans les compartiments rigides de constitutions écrites. C'était déjà une grande hardiesse que de vouloir appliquer par imitation, à la suite de déductions théoriques, une forme politique étrangère, mais au moins quand on a fait cet essai en France, d'abord en 1814, puis surtout en 1830, prétendait-on posséder, dans le milieu français, des forces plus ou moins identiques à celles dont le libre jeu avait abouti en Angleterre à la forme empruntée. Les doctrinaires qui ont été en France les hommes ayant le mieux compris la monarchie parlementaire, arrivaient en 1830 avec un

roi qui avait subi une transformation analogue à celle du roi anglais, la Chambre des pairs ne correspondait point à une Chambre des lords, l'élément aristocratique manquant en France, mais du moins ils la composaient pour être aussi indépendante que le permettaient les circonstances, enfin ils avaient une Chambre des députés issue de l'élection d'un corps électoral restreint, pouvant se prêter au genre d'action con tenue que dans la monarchie parlementaire les deux forces associées à l'élément national attendent de lui. Et cependant l'essai tenté dans ces conditions les plus favorables qu'on pût imaginer, n'a pas abouti !

En 1870, c'est une tentative analogue que le cabinet du 2 janvier, aidé des parlementaires, entreprend, sans que les éléments français présentent rien de conforme à ceux du modèle anglais. La Chambre des pairs était loin d'être une Chambre des lords; mais que penser d'un Sénat de fonctionnaires, de dépendants du prince, transformé au bout de vingt ans en Chambre haute ? Que dire d'un Corps législatif sorti du suffrage universel où se trouve l'idée absolue du droit populaire, pour tenir la place d'une Chambre des députés issue d'un corps électoral où l'exercice du suffrage n'est pas considéré comme un droit, mais comme une fonction ? Que dire enfin de l'essai de transformer un empereur, un César, en roi parlementaire ? Cela surtout était étrange, et si, après la transformation qu'on faisait subir au Corps législatif en abandonnant la candidature officielle, et au Sénat en lui enlevant le pouvoir constituant, on pouvait se flatter d'avoir des

corps politiques capables d'inaugurer tant bien que mal le régime parlementaire, était-il possible de plier le César au rôle attendu de lui? Le commencement du roi de la monarchie anglaise se perd au berceau national; l'empereur de l'empire français est né en plein jour historique d'un coup de force. Le César répond au besoin de gouvernement d'une société qui ne peut se gouverner elle-même; ainsi faisait le roi aux origines, mais le roi puise dans le passé mystérieux des origines et dans sa longue association à la vie nationale un prestige qui fait que, diminué dans la monarchie parlementaire et passé au rang secondaire, il n'en conserve pas moins une force propre qui lui permet de continuer à être quelque chose en face du peuple; tandis que le César né d'hier, simple citoyen agrandi, ne devant sa raison d'être qu'au rôle particulier qu'on a attendu de lui au moment où on l'a exalté, aussitôt qu'on veut le réduire à une position secondaire, en face d'un peuple redevenu libre, perd toute sa force, tout son prestige et ne peut plus subsister. L'empereur Napoléon III, auteur de la constitution de 1852, qui avait procuré un organisme savamment adapté à la nature du césarisme, ne pouvait manquer d'avoir le sentiment de cet état de choses: aussi, maintenant qu'en abordant la question du pouvoir constituant du Sénat, on arrivait en réalité à toucher à l'exercice de son propre pouvoir pour en modifier la nature, croyait-il nécessaire de sortir de sa réserve.

Le *Journal officiel* du 22 mars publiait la lettre suivante à M. Émile Ollivier, garde des sceaux :

Monsieur le Ministre,

« Je crois qu'il est opportun, dans les circonstances « actuelles, d'adopter toutes les réformes que réclame « le gouvernement constitutionnel de l'empire afin « de mettre un terme au désir immodéré de change- « ment qui s'est emparé de certains esprits et qui in- « quiète l'opinion en créant l'instabilité.

« Parmi ces réformes je mets au premier rang cel- « les qui touchent à la constitution et aux prérogati- « ves du Sénat.

« La constitution de 1852 devait avant tout donner « au gouvernement le moyen de rétablir l'autorité et « l'ordre, mais il fallait qu'elle restât perfectible tant « que l'état du pays n'aurait pas permis d'établir sur « des fondements solides les libertés publiques.

« Aujourd'hui, que des transformations successives « ont amené la création d'un régime constitutionnel « en harmonie avec les bases du plébiscite, il im- « porte de faire rentrer dans le domaine de la loi « tout ce qui est plus spécialement d'ordre législatif, « d'imprimer un caractère définitif aux dernières ré- « formes, de placer la constitution au-dessus de toute « controverse et d'appeler le Sénat, ce grand corps « qui renferme tant de lumières, à prêter au régime « nouveau un concours plus efficace.

« Je vous prie en conséquence de vous entendre « avec vos collègues pour me soumettre un projet de « sénatus-consulte qui fixe invariablement les dispo- « sitions fondamentales découlant du plébiscite de « 1852, partage le pouvoir législatif entre les deux

« chambres et restitue à la nation la part de pouvoir « constituant qu'elle avait délégué.

« NAPOLÉON. »

Pendant qu'on attendait le sénatus-consulte demandé par l'Empereur, une satisfaction était donnée à l'opinion publique par l'abrogation de la loi de sûreté générale, une des plus mauvaises lois de l'empire autoritaire. L'article unique portant abrogation de la loi était adopté par le Corps législatif sans discussion à l'unanimité des votants.

Le 28 mars, M. Emile Ollivier donnait lecture au Sénat du projet de sénatus-consulte. Ce projet était bien tel, sur le point du pouvoir constituant du Sénat, que l'opinion publique le désirait.

« Article 1er. Le Sénat partage le pouvoir législatif « avec l'Empereur et le Corps législatif.

« Il a l'initiative des lois. Néanmoins tout projet « d'impôt doit être d'abord voté par le Corps législatif.

« Article 3. Le pouvoir constituant attribué au Sé« nat par les articles 31 et 32 de la constitution du « 11 janvier 1852 cesse d'exister.

« Article. 11. La puissance législative s'exerce col« lectivement par l'Empereur, le Sénat, le Corps lé« gislatif. »

Ainsi le sénatus-consulte place le Sénat dans une situation transformée où il est apte à prendre le rôle qu'on attend d'une seconde chambre dans la monarchie parlementaire. En cela le nouveau sénatus-con-

sulte réalisait un pas de plus dans la voie de la transformation de l'empire. Mais ce pouvoir dont on le dépouille, le Sénat n'a jamais pensé en faire usage que sur une réquisition de l'Empereur et dans le sens demandé par lui. Le mécanisme d'un pouvoir constituant s'exerçant sous forme de sénatus-consulte par l'intermédiaire d'un sénat impérial, c'est en somme le pouvoir constituant placé indirectement mais effectivement dans la main de l'Empereur. Que va devenir l'Empereur privé de la puissance que le pouvoir constituant du Sénat lui donnait? Pourra-t-il se restreindre dans le gouvernement au rôle effacé du roi de la monarchie anglaise? A cela le nouveau sénatus-consulte répondait par les articles suivants :

« Article 5. La constitution ne peut être modifiée « que par le peuple sur la proposition de l'Empereur.

« Article 13. L'Empereur est responsable devant le « peuple français auquel il a toujours le droit de faire « appel.

« Article 14. L'Empereur est le chef de l'État. Il « commande les forces de terre et de mer, déclare la « guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de com- « merce, nomme à tous les emplois, fait les règlements « et décrets nécessaires pour l'exécution des lois. »

Déjà le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 contenait les stipulations suivantes : « Article 2. Les mi- « nistres ne dépendent que de l'Empereur. Ils ne peu- « vent être mis en accusation que par le Sénat. »

C'est-à-dire que l'Empereur entendait en dernier ressort rester César. Il consentait bien par certains

articles à donner au Sénat et au Corps législatif une position appropriée à la monarchie parlementaire, mais il ne disposait pas moins les choses pour se conserver le dernier mot. Or toutes les luttes des forces entrées en combinaison dans la monarchie anglaise ont eu pour unique cause cette question : Qu'elle est celle des parties associées qui aura le dernier mot? La forme de la monarchie parlementaire moderne donne sans conteste le dernier mot au corps élu représentant la nation ; il est entendu que le roi après dissolution du parlement, lorsque le vœu de la nation s'est manifesté par de nouvelles élections, doit céder ; tandis qu'ici, par le recours au plébiscite, c'est l'Empereur qui est maître en dernier. Dans le sénatus-consulte il y a un double mécanisme, il y a l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif associés pour une action commune dans une combinaison analogue à celle de la monarchie parlementaire ; mais en cas de contestation prolongée de l'Empereur et du corps élu, l'Empereur sort de l'enceinte du parlementarisme et redevient César en se plaçant directement en face du peuple par le plébiscite.

Depuis le 2 janvier on avait cru de réforme en réforme atteindre le port de la monarchie parlementaire en abrogeant le pouvoir constituant du Sénat, on se trompait. Ce retranchement forcé, l'Empereur en élevait un autre par le droit qu'il s'attribuait de recourir au plébiscite, et, à couvert dans cette position, on pouvait supposer que les circonstances favorables se présentant, lui et les siens sau-

raient un jour reprendre les concessions qui avaient pu être faites. Il n'y avait en effet aucun doute possible sur la portée des articles 5 et 13 et sur le parti que l'Empereur pourrait, à un moment donné, en tirer. Le passé éclairait l'avenir. L'Empereur, qui se réservait le droit de recours au plébiscite sans l'intermédiaire du Corps législatif, était le même homme qui avait dû une première fois sa force à une élection qui, concentrant sur lui toutes les puissances du suffrage populaire, l'avait revêtu d'un prestige dominant celui de l'assemblée; c'était le même homme qui, après avoir violemment dissous l'assemblée élue de la nation, avait trouvé, en s'adressant directement à ce même suffrage, une approbation de ses actes qui lui avait permis de braver les lois et d'établir le gouvernement personnel. Il y avait donc dans le suffrage universel une affinité et un élan spontanés qui faisaient que l'Empereur, en se mettant directement en face de la nation et en lui demandant son appui, trouvait, dans cette opération, une puissance suffisante pour étouffer la liberté. Quelle racine pouvait avoir alors le régime parlementaire combiné avec la possession par l'Empereur du droit plébiscitaire? Les faits montraient du reste immédiatement ce que devenait la pratique du régime parlementaire soumise à celle des sénatus-consultes et des plébiscites.

Le lendemain du jour où le sénatus-consulte avait été présenté au Sénat, M. Ernest Picard demandait au Corps législatif qu'on fixât un jour pour la discussion de l'interpellation sur le pouvoir constituant que

M. Grévy avait précédemment déposée. M. Emile Ollivier lui opposait une fin de non-recevoir absolue : « Messieurs, disait-il, la Chambre sait que nous « n'avons pas l'habitude de repousser les interpella« tions qu'on nous adresse. Si aujourd'hui nous lui « demandons de ne pas mettre à l'ordre du jour de « demain et de laisser sans indication d'un jour quel« conque l'interpellation qui nous est faite, c'est que « nous croyons y être obligé par des nécessités cons« titutionnelles et de convenance. Nous ne croyons « pas alors que le souverain usant de son initiative a « proposé constitutionnellement un sénatus-consulte « qui est discuté devant le Sénat, nous ne croyons « pas que nous puissions accepter une discussion « dans cette enceinte. C'est donc avec le plus grand « regret, mais en même temps avec la plus grande « fermeté, que je déclare, au nom du gouvernement, « que nous n'acceptons pas la mise à l'ordre du jour « de demain de l'interpellation. » M. Picard reprenait : « Pendant que le Sénat parlera, serons-nous « seuls à nous taire? Direz-vous à la presse qui est « libre, aux écrivains de garder le silence et d'atten« dre respectueusement que le Sénat ait prononcé « sur notre sort? Nous, les élus du suffrage univer« sel, en ce moment nous devons nous taire ! Encore « une fois c'est impossible, c'était impossible même « avant le changement de système, c'est plus im« possible encore aujourd'hui. Vous êtes nos mi« nistres, vous avez à répondre devant nous de votre « conduite politique. Et que nous demandez-vous?

« d'attendre que les faits soient accomplis, qu'il n'y « ait plus de recours et que devant nous se dresse un « sénatus-consulte que vous nous opposerez. Il sera « bien temps alors de voir si nous aurions dû changer « le cabinet. Quand vous allez au Sénat porter l'au- « torité de votre situation, c'est celle que nous vous « avons faite que vous y portez, c'est nous qui avons « à vous donner ou à vous refuser un mandat, autre- « ment le régime parlementaire ne serait qu'un vain « mot. » M. Emile Ollivier se bornait, en réponse, à poser sommairement la question de cabinet : « L'ho- « norable M. Picard a raison, nous sommes vos mi- « nistres en ce sens que nous n'avons le droit de con- « seiller le souverain de parler au Sénat que si nous « avons votre confiance. Eh bien! nous vous deman- « dons comme acte de confiance de repousser l'inter- « pellation. Si vous l'accueillez, nous cesserons aus- « sitôt d'être vos ministres. » On votait sur l'ajourne- ment indéfini demandé par le garde des sceaux, il ralliait 106 voix contre 46.

Cette discussion n'avait guère duré plus d'un quart d'heure, mais elle suffisait pour détruire les espérances de ceux qui avaient compté sur M. Emile Ollivier pour pratiquer le régime parlementaire. Le cabinet eût pu demander au Corps législatif de s'abstenir si le sénatus-consulte eût simplement contenu l'abrogation du pouvoir constituant du Sénat. Puisque le Sénat avait seul le pouvoir constituant et que, pour entrer dans le mécanisme du régime parlementaire, il fallait modifier sur ce point la constitution, il eût

paru convenable que le Corps législatif se tût au moment où le Sénat venait user pour la dernière fois de ses prérogatives, précisément pour s'en dépouiller. Mais le sénatus-consulte ne s'appliquait pas seulement au pouvoir constituant, il contenait des articles introduits pour la première fois dans la constitution modifiant la position respective des parties associées au gouvernement, Empereur, Sénat et Corps législatif, et ces changements, une fois ratifiés par le Sénat, devaient engager l'avenir à perpétuité. Le régime parlementaire était, prétendait-on, en exercice depuis le 2 janvier et le Corps législatif non-seulement n'était pas admis à prendre part au vote d'une constitution qui établissait le gouvernement sur des bases nouvelles, mais il n'était même pas admis à en parler et à en connaître. En Angleterre on n'a jamais conçu de pouvoir constituant s'exerçant à l'état distinct du pouvoir législatif, il n'y a pas de constitution écrite et codifiée, le constituant et le législatif sont confondus et s'exercent par un mécanisme identique mis en action par les mêmes trois puissances : roi, lords et communes. Pour les actes que l'on pourrait, en apportant à l'examen de la constitution anglaise une notion prise au dehors, considérer le plus spécialement comme constituants, c'est donc celle des forces associées au gouvernement qui est prépondérante, c'est-à-dire la Chambre des communes, qui, sur ce point spécial comme sur tous les autres, possède l'influence dominante et a le dernier mot. Ici, en France, le rouage correspondant à celui qui dans la monarchie

anglaise exerce l'action décisive, n'en exerçait plus aucune ni petite ni grande.

Le lendemain une discussion s'engageait entre les députés de la gauche et M. Emile Ollivier sur l'interprétation du règlement. Les députés de la gauche soutenaient que la veille on avait outrepassé le règlement en votant l'ajournement indéfini de l'interpellation et que l'on était au moins obligé de fixer un jour pour la discuter ; ils demandaient en conséquence qu'on fixât ce jour à la séance du lendemain. M. Emile Ollivier voulait au contraire, on était au mercredi, que la fixation d'un jour n'eût lieu que le lundi. La Chambre donnait raison à M. Emile Ollivier et désignait le lundi. Le lundi venu, le 5 avril, M. Emile Ollivier se mettait aux ordres de la Chambre pour discuter immédiatement l'interpellation même de M. Grévy. Un grand changement s'était donc opéré dans les résolutions qu'il avait d'abord manifestées. M. Grévy prenait le premier la parole et faisait ressortir la nature des stipulations du nouveau sénatus-consulte : « D'après le projet de sénatus-consulte il « n'y aura plus d'assemblée constituante, plus de re- « présentation législative pour toucher aux institu- « tions fondamentales, il n'y aura plus que le plébis- « cite, c'est-à-dire les citoyens interpellés isolément, « sans concert, sans discussion, sans initiative, ne « pouvant ni proposer une modification, ni exprimer « spontanément leur pensée, forcés de répondre pas- « sivement par oui ou par non, à une question qui « les place brutalement entre l'abîme et l'acceptation

« du fait accompli. Le plébiscite n'a jamais été la « forme de la manifestation sincère et libre de la vo« lonté nationale. Entre les mains du chef de l'État « le plébiscite est un ordre. Quel est celui qui n'a « pas été voté? Quel est celui qui ne pourrait l'être « encore sous l'empire des mêmes circonstances? Tous « les plébiscites n'ont-ils pas été rendus après des « coups d'État sous la pression des événements, dans « la contrainte et la terreur? Etaient-ils l'expression « libre et spontanée de la volonté du peuple? »

M. Emile Ollivier succédait à la tribune à M. Grévy et on devait s'attendre à le voir répondre aux objections que soulevait le projet de sénatus-consulte, mais dans le discours qu'il prononçait de même qu'il l'avait fait dans l'exposé des motifs lu au Sénat, il éludait toutes les difficultés de la question. Le meilleur argument qu'il put produire était celui-ci : « Nous n'avons « pas introduit le droit d'appel au peuple dans la cons« titution, nous l'avons respecté. » Il s'expliquait cependant sur le motif qui lui faisait accepter la discussion de l'interpellation qu'il avait d'abord repoussée. C'était la résolution prise par le gouvernement de soumettre la nouvelle constitution à l'approbation du peuple, en en faisant immédiatement l'objet d'un plébiscite. Voilà donc quel était sous un gouvernement qu'on prétendait parlementaire le rôle réservé à la Chambre qui sous ce régime exerce l'action prépondérante : On présentait une nouvelle constitution au Sénat sous forme de sénatus-consulte et on interdisait toute discussion au Corps législatif, mais cette

constitution établit le droit de l'Empereur au plébiscite et on se décidait à le mettre de suite en pratique: alors on se départait de l'absolu interdit dans lequel on avait tenu le Corps législatif en lui refusant même de discuter une interpellation; mais on se bornait, en lui rendant la parole, à l'informer qu'on recourrait au plébiscite, et de même qu'on l'avait laissé à l'écart pour la rédaction de la constitution arrêtée entre le seul Sénat et l'Empereur, on l'empêchait de s'immiscer dans le choix de la formule plébiscitaire qui allait être soumise à la ratification du peuple.

Il était facile, dans ces conditions, aux orateurs de la gauche, MM. Picard, Jules Favre, Martel, de faire ressortir que la nouvelle constitution maintenait entier le pouvoir personnel de l'Empereur. Aux députés de la gauche se joignait un des membres les plus modérés du centre gauche faisant partie de ces députés conservateurs qui avaient sincèrement désiré de consolider l'empire en le transformant. Pour le marquis d'Andelarre le plébiscite était de même la négation du régime parlementaire. « J'ai été étonné qu'on « soumît aux conditions plébiscitaires des lois qui doi- « vent rester dans le domaine législatif. Mais j'ai été, « Messieurs, plus triste encore quand j'ai vu dans le « projet de constitution le droit de plébiscite réservé « à la personne du souverain, j'ai trouvé là la contra- « diction la plus flagrante, et avec mes espérances, et « avec l'essence même du gouvernement parlemen- « taire. Oh non! pour ma part, je n'admets pas un exer- « cice continu du droit plébiscitaire. Rien n'est plus

« contraire à la fois et à la logique du pays qui a be-
« *soin* de savoir ce qu'il fait, et aux conditions suprê-
« mes du gouvernement parlementaire : partout où
« vous vous trouvez en face d'un plébiscite, il n'y a
« plus de parlement, il n'y a plus de liberté. » Dans la séance du lendemain, M. Gambetta faisait la théorie de l'exercice du suffrage universel et parvenait à faire écouter un long plaidoyer en faveur de la république. Ce discours ramenait M. Émile Ollivier à la tribune et, comme la veille, il essayait de réfuter ses adversaires par des attaques de leurs propres doctrines, mais il ne produisait aucun argument suivi qui vînt légitimer l'établissement qui, sous ses auspices, se faisait d'une constitution où, pour la première fois dans l'histoire, on mariait ensemble les deux formes parlementaire et plébiscitaire.

La discussion close, trois ordres du jour se trouvaient soumis à l'approbation de la Chambre; l'un, par la gauche, de blâme absolu, déclarant que le projet de sénatus-consulte présenté par le cabinet était la négation des principes de 89 et de la souveraineté nationale; un autre, par le centre gauche et le tiers parti, d'approbation conditionnelle reconnaissant les progrès accomplis par le nouveau projet de constitution, mais désirant qu'aucun plébiscite ne fût soumis au suffrage universel avant que le texte n'en eût été discuté et voté par le Corps législatif et le Sénat; et enfin un troisième, par la droite bonapartiste et les députés issus de la candidature officielle, portant approbation sans réserve de la conduite du gouvernement

et abandonnant toutes les prérogatives qu'on eût u revendiquer pour le Corps législatif : « Le Corps législatif, après avoir entendu les déclarations du stère, confiant dans son dévouement au gou« ment impérial et parlementaire, passe à l'or« dre du jour. » C'est ce dernier ordre du jour, deux autres étant préalablement écartés, que it le Corps législatif à la majorité de 225 voix e 34.

... était fait des espérances que le ministère du 2 janvier avait fait naître. Tous les projets de transformation aboutissaient à l'établissement d'une constitution où, sous une forme modifiée, le pouvoir personnel de l'Empereur était conservé intact. On voyait maintenant combien était vain l'essai de transformer l'empire en gouvernement libre. Dans l'empire, il n'y avait qu'une seule puissance agissante, l'Empereur, et celui-ci refusait de se dessaisir de ses prérogatives césariennes pour se laisser ramener à la position d'un roi parlementaire. Les deux autres forces, qui, dans leurs luttes avec le roi, ont en Angleterre assuré la balance du pouvoir, manquaient ici. Au lieu d'une Chambre des lords, tête d'une puissante aristocratie, on ne possédait qu'un sénat de fonctionnaires et de salariés, et à la place d'une Chambre des communes capable de se maintenir des droits, on n'avait qu'une assemblée de députés serviles issus de la candidature officielle, refusant de se garantir leur part essentielle d'autorité.

CHAPITRE III

Le Plébiscite

La discussion de l'interpellation sur le pouvoir constituant était suivie d'une crise ministérielle. Les ministres venus du centre gauche, MM. Buffet et Daru, n'avaient en effet pris aucune part à la discussion de l'interpellation et avaient laissé à M. Émile Ollivier le soin de défendre d'abord la constitution plébiscitaire, puis le recours à un prochain plébiscite pour la ratifier. Le président du centre gauche, le marquis d'Andelarre, avait condamné à la tribune le principe des plébiscites, et les membres du centre gauche avaient proposé un ordre du jour apportant de fortes limitations au droit de l'Empereur d'en appeler au peuple. Le centre gauche acceptait pourtant en dernier ressort le principe des plébiscites inscrit dans le sénatus-consulte et même le recours immédiat au plébiscite, mais à condition qu'une atténuation fût pour l'avenir apportée au droit de l'Empereur. Il y avait deux manières d'obtenir des garanties qui rendissent l'intervention plébiscitaire de l'Empereur moins ruineuse pour les prérogatives des assemblées ; la première, et la plus efficace, avait déjà fait l'objet de l'ordre du jour du centre gauche,

que l'Empereur ne pût recourir au plébiscite sans l'adhésion du Corps législatif et du Sénat ; la seconde, que les occasions où il pourrait exercer ce recours fussent d'avance spécifiées et limitées au cas où la dynastie et le principe monarchique seraient mis en question. C'est dans le sens de ces amendements que le centre gauche se prononçait avec insistance. Ne pouvant rien obtenir, M. Buffet donnait sa démission le 9 avril. La démission de M. Daru quoique attendue tardait cependant, et avant qu'elle fût définitivement donnée, le marquis d'Andelarre allait demander à l'Empereur de faire des concessions. Cette démarche restait sans résultat, l'Empereur refusait de se départir de son droit personnel d'appel au peuple et M. Daru se retirait à son tour du ministère.

M. Émile Ollivier délaissé par les parlementaires, allait se consacrer tout entier au succès du plébiscite. Le 13 avril, il demandait au Corps législatif de s'ajourner à partir du lendemain, qui était un jeudi, jusqu'au jeudi suivant le vote du plébiscite. Pour appuyer sa demande il mettait d'abord en avant le besoin que les ministres avaient de tout leur temps pour discuter la nouvelle constitution au Sénat : « Mais, disait-il, ce « n'est là qu'une raison secondaire et j'arrive à la vé« ritable. Nous croyons qu'il est dans le vœu de la « plupart des députés de se trouver au milieu des po« pulations (oui, oui) au moment où va s'accomplir « l'acte solennel pour lequel nous convoquons la na« tion (très-bien, très-bien) ; ce désir je l'ai entendu « exprimer de toutes parts (c'est vrai, c'est vrai). Le

« gouvernement le partage et il attache une très-grande « importance à ce que ceux qui ont été honorés du « mandat législatif puissent aller au milieu des popu- « lations rendre témoignage de la valeur de la réforme « qui s'accomplit (vive adhésion). Voilà très-nettement « le motif qui nous fait considérer un ajournement « comme nécessaire. » Après une protestation véhémente de M. Jules Favre et une réplique du garde des sceaux, l'ajournement était voté par 194 contre 62. La constitution allait se faire entre l'Empereur et le Sénat et la Chambre qui dans le régime parlementaire personnifie plus particulièrement la nation se trouverait à ce moment-là dispersée. Le Corps législatif consentait d'abord à s'annihiler à l'état collectif, puis les députés se laissaient individuellement transformer en agents de la propagande gouvernementale. C'était l'état d'abaissement le plus complet auquel on pût réduire une grande assemblée politique.

Le Corps législatif prorogé, la discussion de la nouvelle constitution commençait au Sénat, le 18 avril. Le projet de sénatus-consulte présenté par les ministres faisait l'objet de l'examen d'une commission. M. Devienne, le rapporteur, avait pensé à introduire de légères modifications à deux articles du projet; mais, après les avoir mentionnées dans le rapport, il les abandonnait, et sa conclusion dernière était l'adoption pure et simple, dans sa teneur intégrale, du projet des ministres. Au rapporteur succédait à la tribune un certain nombre d'orateurs ne représentant aucun parti ou même aucun groupe politique organisé, car rien de

pareil n'existait au Sénat, mais qui, parlant en leur nom personnel, introduisaient des amendements sur des points secondaires ; aucun des amendements présentés n'était adopté. L'article principal qui hors du Sénat donnait lieu aux discussions les plus passionnées, l'article 13, accordant à l'Empereur le droit personnel d'appel au peuple, ne faisait pas même l'objet d'un semblant de discussion et était adopté à main levée, le seul M. Bonjean se prononçant contre. Après trois séances ainsi employées la constitution était votée, le 20 avril, à l'unanimité aux cris de vive l'Empereur et de vive la France. Le Sénat eût discuté, crié et voté de la même manière s'il se fût agi d'une tout autre constitution ou si, au lieu d'approuver celle qu'on lui présentait, on lui eût demandé de l'abolir.

Au moment où le Sénat ratifiait la nouvelle constitution, le parti républicain commençait l'agitation contre le plébiscite. L'annonce d'un plébiscite tout inattendue qu'elle fût, venant si vite après la promesse du régime parlementaire, avait pourtant trouvé les républicains parfaitement préparés. Ils étaient depuis longtemps dans un état de surexcitation qu'avait entretenue une série d'incidents, le procès Baudin, l'apparition de la *Lanterne*, les élections de 1869 et enfin le meurtre de Victor Noir. Cette dernière affaire avait amené le jugement du prince Pierre Bonaparte par la haute Cour, à Tours. La manière dont le procès avait été conduit et s'était terminé avait encore ajouté à la colère des républicains ; le prince Pierre avait été acquitté. On avait vu pendant les débats l'accusé, plus ou

moins ouvertement protégé par le président, M. Glandaz, se laisser aller à la violence de son caractère ; les témoins à charge, amis de la victime, s'étaient montrés également violents et provocateurs. Il semblait qu'il n'y eût plus à l'audience que deux partis politiques venus là pour se livrer bataille. Le respect dû aux juges et l'impartialité que les juges doivent aux parties avaient également disparu. Le jury spécial pris parmi les conseillers généraux allant plus loin que ne le demandait le procureur général, M. Grandperret, ne trouvait même pas le meurtrier redevable envers la famille d'une compensation pécuniaire. La seule condamnation prononcée l'était contre un des amis de la victime, M. Ulrich de Fonvielle condamné à quinze jours de prison pour violence devant la Cour.

Le parti républicain s'était promptement organisé pour combattre le plébiscite. Le jour même de la prorogation du Corps législatif une réunion avait lieu chez M. Crémieux des députés de la gauche et des représentants des journaux démocratiques de Paris et des départements. Un comité antiplébiscitaire était formé des députés et de sept journalistes délégués par leurs confrères, quatre appartenant à la presse parisienne et trois à celle des départements. Ce comité qui allait servir de centre à l'opposition républicaine dans toute la France faisait paraître un manifeste :

A nos concitoyens.

« Le 2 décembre a courbé la France sous le pou-
« voir d'un homme.

« Aujourd'hui le gouvernement personnel est jugé « par ses fruits. L'expérience le condamne, la nation « le répudie.

« Aux élections dernières le peuple français a ma« nifesté hautement sa volonté souveraine : au gou« vernement personnel il entend substituer le gou« vernement du pays par le pays.

« La constitution nouvelle sur laquelle le pouvoir « vous appelle à vous prononcer réalise-t-elle le vœu « national ? Non. La nouvelle constitution n'établit « pas le gouvernement du pays par le pays. Elle n'en « n'est que le simulacre. »

Puis après avoir énuméré les dispositions de la constitution qui maintenaient entier le pouvoir personnel de l'Empereur, le manifeste poursuivait :

« C'est votre abdication qu'on vous demande. Vou« lez-vous y souscrire? Voulez-vous renouveler les « pleins pouvoirs de l'empire ? Voulez-vous sous les « apparences du gouvernement parlementaire conso« lider le gouvernement personnel ?

« Si vous le voulez, votez oui.

« Mais si vous avez retenu la leçon des événements, « si vous n'avez oublié ni les dix-huit années d'op« pression, d'outrages à la liberté, ni le Mexique, ni « Sadowa, ni la dette accrue de cinq milliards, ni la « conscription, ni les lourds impôts, ni les gros con« tingents, vous ne pouvez pas voter *oui*.

« Car tous ces maux dont la France n'effacera de « longtemps la trace, sont sortis, il y a dix huit ans, de « deux plébiscites semblables à celui qu'on vous soumet.

« Car aujourd'hui, comme alors, c'est un blanc « seing qu'on vous demande, l'aliénation de votre « souveraineté, l'inféodation du droit populaire aux « mains d'un homme et d'une famille, la confisca- « tion du droit imprescriptible des générations fu- « tures.

« Au nom de la souveraineté du peuple et de la « dignité nationale, au nom de l'ordre et de la paix « sociale qui ne peuvent se réaliser, par la concilia- « tion des intérêts et des classes, qu'au sein d'une « libre démocratie, repoussez par votre vote la consti- « tution nouvelle.

« Protestez par le vote négatif, par le vote à bulle- « tin blanc, ou même par l'abstention, tous les modes « de protestation apporteront leur part à l'actif de la « liberté.

« Quant à nous, nous voterons résolûment non et nous vous conseillons de voter : NON. »

Ont signé :

Emmanuel Arago, Bancel, Crémieux, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Glais-Bizoin, Grévy, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Jules Simon.

Delescluze, A. Duportal, Jourdan, Lavertujon, Pierre Lefranc, Peyrat, Ulbach, Eugène Véron, délégués de la presse de Paris et des départements. M. Jules Favre absent adhérait par lettre.

Les républicains déplaçant et agrandissant subitement le débat, prenaient occasion du vote plébiscitaire

pour revenir sur les plébiscites, qui dix-huit ans auparavant avaient établi l'empire, demandant à la nation de les casser. Tous les griefs dont l'opposition se faisait depuis des années des armes contre l'empire et qui lui avaient servi aux élections de 1868 et de 1869 à grossir ses rangs, étaient rappelés, et on faisait cet appel au nom de la souveraineté inaliénable de la nation et du droit imprescriptible des générations futures. Il ne manquait dans le manifeste que le mot de république, il s'y trouvait implicitement avec l'expression de « libre démocratie ». Dans le langage politique en usage sous l'empire qui s'était formé après le coup d'État à une époque de compression absolue, les mots « démocratie » et « démocratique » tenaient lieu de ceux de « république » et de « républicain » qui n'eussent point été tolérés, et la gauche venant dire que tout ce que l'empire refusait à la nation ne pouvait être obtenu par elle qu'au sein d'une « libre démocratie », il n'y eut personne qui ne comprît « république » et qui ne vît dans le manifeste un appel hardi en sa faveur.

Le 23 avril, le *Journal Officiel* publiait un décret convoquant le peuple dans ses comices, le dimanche 8 mai, pour se prononcer par oui ou par non sur la formule suivante : « Le peuple approuve les réformes « libérales opérées dans la constitution depuis 1860 par « l'Empereur avec le concours des grands corps de l'E- « tat, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Le lendemain paraissait une proclamation dans laquelle l'Empereur venait de son côté interpréter le

sens à donner au vote plébiscitaire. Or l'Empereur non plus ne cherchait nullement à réduire la question à la simple ratification de la nouvelle constitution, il se trouvait au contraire d'accord avec les républicains pour l'agrandir, et si ceux-ci avaient prétendu faire revenir le pays sur les plébiscites antérieurs, l'Empereur se promettait de puiser dans le nouveau une force venant s'ajouter à celle que lui avaient donnée les anciens. « Français, disait-il, la « constitution de 1852 rédigée en vertu des pouvoirs « que vous m'aviez donnés, et ratifiée par les 8 mil- « lions de suffrages qui ont rétabli l'empire, a procuré « à la France dix-huit années de calme et de prospé- « rité qui n'ont pas été sans gloire ; elle a assuré l'or- « dre et laissé la voie ouverte à toutes les améliora- « tions. Aussi plus la sécurité s'est raffermie, plus il « a été fait une large part à la liberté.

« Mais des changements successifs ont altéré les « bases plébiscitaires qui ne pouvaient être modifiées « sans un appel à la nation. Il devient donc indispen- « sable que le nouveau pacte constitutionnel soit ap- « prouvé par le peuple comme l'ont été jadis les cons- « titutions de la république et de l'empire. A ces « deux époques on croyait, ainsi que je le crois moi- « même aujourd'hui, que tout ce qui se fait sans vous « est illégitime. » Mais après ce préambule obligé se rapportant à la nouvelle constitution, se plaçait un appel qui changeait absolument le point de vue et l'agrandissait singulièrement : « Je m'adresse, disait « l'Empereur, à vous tous qui, dès le 10 décembre 1848,

« avez surmonté tous les obstacles pour me placer à « votre tête, à vous qui depuis vingt-deux ans m'avez « sans cesse grandi par vos suffrages, soutenu par « votre concours, récompensé par votre affection. Don- « nez-moi une nouvelle preuve de confiance. En ap- « portant au scrutin un vote affirmatif, vous conjure- « rez les menaces de la révolution, vous asseoirez sur « une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez « plus facile, dans l'avenir, la transmission de la cou- « ronne à mon fils. »

Les ministres adressaient de leur côté une circulaire collective à tous les fonctionnaires de l'empire : « Messieurs, disaient-ils, l'Empereur adresse un appel « solennel à la nation ; en 1852 il lui a demandé la « force pour assurer l'ordre ; l'ordre assuré, il lui de- « mande, en 1870, la force pour fonder la liberté. « Confiant dans le droit qu'il tient de huit millions « de suffrages, il ne remet pas l'empire en discussion ; « il ne soumet aux voix que la transformation libé- « rale. Voter *oui*, c'est voter pour la liberté.....

« Au nom de la paix publique et de la liberté, au « nom de l'Empereur, nous vous demandons à vous « tous, nos collaborateurs dévoués, d'unir vos efforts « aux nôtres.

« C'est au citoyen que nous nous adressons; nous « vous transmettons non pas un ordre, mais un con- « seil patriotique ; il s'agit d'assurer à notre pays un « tranquille avenir afin que sur le trône comme dans « la plus humble chaumière le fils succède en paix à « son père. »

L'Empereur et les ministres indépendamment de la consolidation de l'empire se promettaient encore un autre avantage d'un vote favorable. « Votez *oui*, vous « rendrez plus facile dans l'avenir la transmission de « la couronne à mon fils », avait dit l'Empereur ; « vo- « tez *oui* afin que sur le trône comme dans la plus « humble chaumière le fils succède en paix à son « père, » ajoutaient les ministres. Il s'agissait en effet d'assurer la succession au trône, en procurant au Prince impérial la consécration anticipée du suffrage universel. La constitution ratifiée par le peuple il y avait dix-huit ans, contenait bien, il est vrai, le droit héréditaire, mais l'hérédité monarchique existe dans une famille par une force propre et intrinsèque, et tous les textes accumulés du législateur seront insuffisants pour la créer et la rendre réelle lorsqu'elle ne découle pas spontanément de la nature des choses. Or la classe de gouvernements à laquelle appartient l'empire ne possède pas la véritable hérédité monarchique ; la monarchie des origines nationales en garde le privilége. L'ancienne monarchie française possédait l'hérédité parce que le roi existait par lui-même en face de la nation avec un droit propre, et il pouvait ainsi transmettre sa couronne comme une propriété au même titre que se transmettent tous les héritages. Mais dans l'empire français le droit de l'Empereur découle d'une délégation que le peuple, source unique du droit, a faite dans des conditions définies et connues, et tout le monde sent que pareille délégation consentie de la même manière

à tout autre homme, mettrait celui-ci au lieu et place de l'Empereur. Il est évidemment contraire à la nature des choses que le pouvoir ayant une telle origine puisse se transmettre intégralement par héritage. Que dans l'empire une part de la force que le père a puisée dans le suffrage populaire passe au fils avec le nom et lui permette de monter tranquillement sur le trône, cela est possible. Mais il n'en est pas moins vrai que le prince succèdant ainsi en second à un premier Empereur qui aura reçu personnellement la consécration d'un vote, se sentira tellement plus faible, qu'il sera conduit à se retremper à la source première. Aussi, maintenant que la vieillesse et l'affaiblissement de santé de l'Empereur rendaient vraisemblable la vacance prochaine du trône, le parti de l'empire prenait-il soin d'associer le Prince impérial à son père pour lui obtenir par anticipation l'adhésion populaire.

Cette sorte d'accord tacite qui de points de vue opposés portait l'opposition et l'Empereur à étendre le sens du plébiscite correspondait du reste aux instincts du suffrage universel. La ratification d'une constitution compliquée ne peut être de la part du peuple votant par le plébiscite qu'une formalité. Parmi les millions qui allaient voter combien devaient jamais lire la nouvelle constitution, et parmi la petite minorité qui l'aurait lue, combien étaient aptes à se former une opinion raisonnée. Aussi, pour simplifier la tâche des votants, établissait-on un lien entre la constitution et le vote par l'intermédiaire de la formule plébiscitaire. Mais celle-ci elle-même était double :

« Le peuple, disait-elle, ratifie les réformes libérales « opérées dans la constitution depuis 1860 par l'Em- « pereur. » Il est vrai que certaines réformes avaient été accomplies et beaucoup de gens, s'en tenant au sens strict du vote, eussent pu se sentir portés à dire *oui* sur cette partie de la formule; cependant à celle-ci s'en joignait une autre, « et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870, » c'est-à dire le sénatus-consulte réservant à l'Empereur le droit césarien d'appel au peuple. La formule du plébiscite contenait donc des propositions contradictoires et des assertions à double fin. Dans ces circonstances les électeurs simplifiant absolument la question, allaient se préoccuper très-peu du sens particulier à donner au plébiscite restreint à l'acceptation de la nouvelle constitution et, en souvenir des anciens plébiscites, où l'on s'était prononcé pour ou contre l'empire, ils étaient tout naturellement entraînés à ne voir dans le nouveau qu'un vote à émettre pour ou contre l'existence même de l'empire. De toutes parts on étendait donc la portée du plébiscite et on faisait une question vitale; aussi la lutte prit-elle de suite un caractère passionné.

Les plébiscitaires, pour répondre à l'action du comité de la gauche républicaine qui siégeait rue de la Sourdière, établirent de leur côté un comité à l'Hôtel du Louvre avec ramifications dans les arrondissements de Paris et dans les diverses parties de la France. Ce comité présidé par le duc d'Albuféra, président du centre droit, était composé de députés, de sénateurs, de rédacteurs en chef de journaux, MM. Clément Duvernois, Dréolle,

Émile de Girardin. Mais le parti plébiscitaire formé de conservateurs se montrait animé d'une bien moins grande énergie que les parties adverses. Les conservateurs allaient surtout s'en remettre au gouvernement du soin de faire triompher sa cause, aussi le comité de l'Hôtel du Louvre restait-il à peu près la seule grande organisation agissant en faveur du plébiscite, pendant qu'au contraire les comités, les réunions, les efforts individuels se multipliaient du côté de l'opposition.

Les légitimistes furent les premiers à se prononcer contre le plébiscite après les républicains. Ils tinrent des réunions dans les bureaux de l'*Union* et de la *Gazette de France.* Variant seulement sur le mode de protestation à employer, les amis de l'*Union* se déclaraient pour l'abstention et ceux de la *Gazette* pour le vote négatif. Puis venait le comité qui aux élections de 1869 avait soutenu la candidature de M. Thiers dans la deuxième circonscription de la Seine; il se réunissait chez M. Lambert Sainte-Croix, sous la présidence de M. Dufaure; MM. Allou, Duvergier de Hauranne, Hauréau, Odilon Barrot, en faisaient partie. Ce comité qui était la représentation de la bourgeoisie libérale et des parlementaires se prononçait avec énergie contre le plébiscite et recommandait aux électeurs de voter *non* ou tout au moins de s'abstenir. M. Thiers gardant une position de réserve, que paraissait lui commander le rôle particulier qu'il avait pris au Corps législatif, ne figurait pas parmi les adhérents de son ancien comité électoral. Il ne s'en montrait

pas moins opposé au plébiscite et déclarait qu'au moment du vote, personnellement il s'abstiendrait.

Un autre groupe d'opposition était formé par M. Ernest Picard et les députés les moins accentués de la gauche qui s'étaient séparés du comité de la Sourdière, n'ayant pas voulu admettre les journalistes à agir en combinaison avec eux. MM. Delescluze, Duportal, Peyrat donnaient en effet au comité de la Sourdière le caractère d'une réunion exclusivement républicaine faisant au profit de la république une opposition irréconciliable à l'empire. Or, l'opposition de M. Picard n'allait point jusque-là, ou n'y allait qu'en ménageant les apparences. M. Picard était ainsi devenu le chef de ce que l'on appelait la gauche ouverte par opposition avec le comité de la Sourdière auquel on donnait le titre de gauche fermée. Dans la gauche ouverte on ne témoignait de préférence doctrinale pour aucune forme de gouvernement, ce qui permettait à des hommes d'opinions diverses, républicains et non républicains, d'agir en combinaison. La majorité des députés de la gauche réunie à la Sourdière avait pensé qu'il ne suffisait pas de se prononcer purement et simplement contre le plébiscite; elle avait voulu au contraire relever la république en face de l'empire et présenter au pays un groupe organisé qui fût comme le gouvernement futur de la république. Ceux des députés de l'opposition qui n'avaient pas voulu, par un motif ou par un autre, adhérer à cette politique avaient fait scission avec M. Picard. Du reste ils se prononçaient également avec la plus grande énergie contre

le plébiscite et usaient de toute leur influence pour faire voter *non*.

Ainsi, se reconstituait contre l'empire le faisceau des opposants de nuances diverses que l'avénement du ministère du 2 janvier avait dissous. Il se produisait cependant des exceptions. Le *Journal des Débats* dans la presse, MM. Guizot, Laboulaye, Léon Say parmi les hommes politiques, tout en préférant que la nouvelle constitution n'eût point reconnu le principe des pébliscites, trouvaient cependant qu'elle réalisait des améliorations suffisantes pour qu'on dût l'accepter.

En même temps qu'il faisait paraître le décret fixant le jour du vote, le gouvernement avait reconnu le droit de tenir des réunions publiques. Les réunions plébiscitaires étaient soumises à la règlementation des réunions électorales et devaient cesser, comme celles-ci, cinq jours avant le vote. Des réunions s'étaient aussitôt organisées sur toute la surface du pays; elles avaient des caractères divers, mais presque partout l'opposition l'emportait. Dans les réunions de Paris les attaques les plus violentes contre l'empire se reproduisaient chaque soir. L'empire tout entier était remis en question et on prétendait le détruire en appelant à voter *non*. Aux attaques des réunions publiques se joignaient celles de la presse; la *Marseillaise*, le *Réveil*, le *Rappel*, et après eux, dans un mode moins accentué, les autres journaux républicains avaient redressé la république en face de l'empire et appelaient le pays à une revanche du 2 décembre et des plébiscites qui l'avaient suivi.

Le gouvernement, pour faire échec à ses adversaires, était conduit à intervenir de plus en plus dans la lutte, et chaque jour il accentuait son action. On était loin de cette déclaration des débuts, faite au Corps législatif par M. Emile Ollivier, que si le gouvernement se proposait de pousser les populations au « scrutin avec une activité dévorante », ce serait uniquement pour les empêcher de s'abstenir ; à mesure que la période plébiscitaire s'avançait, il les poussait de plus en plus à voter *oui*. Le premier ministre sous forme d'une lettre familière à ses électeurs du Var cherchait à agir sur l'esprit public en évoquant les résultats bien différents auxquels devait conduire une majorité de *oui* ou de *non*. « Mes chers concitoyens, on dit aux champs qu'il « est bon de couper de temps en temps le bois mort « des arbres afin que leurs parties vivantes se déve- « loppent avec force. L'Empereur vient aussi de cou- « per le bois mort de sa constitution afin qu'elle ait « une vigueur nouvelle et comme un rajeunissement. « Le 8 mai, il vous demandera s'il a bien fait. Je vous « conseille de répondre avec entrain à cet appel, et « d'arriver tous au scrutin avec un bulletin sur lequel « sera écrit : *oui*.

« N'écoutez pas ceux qui vous conseillent de voter « *non*. Supposez qu'ils l'emportent, le 8 mai, dans le « Var et partout en France, qu'arriverait-il? ils se « vengeraient, emprisonneraient, exileraient ; ils éta- « bliraient la république sociale, frapperaient les « riches comme ils le promettent dans vos chambrées. « Et après? cela ne durerait pas plus qu'un jour d'o-

« rage. La nation, honteuse d'une défaillance passa-
« gère, ne tarderait pas à se lever et à dire : Assez vécu
« en anarchie et en désordre ! Et à leur tour ceux qui
« auraient frappé seraient frappés.

« Supposez au contraire que nos amis triomphent,
« combien tout sera différent ! de longs jours de sécu-
« rité, de confiance et de repos nous seront assurés.
« Débarrassés des discussions constitutionnelles, des
« interpellations, des menaces d'émeute, des prophé-
« ties de révolution, l'Empereur et ses ministres pour-
« ront s'occuper avec plus de sollicitude encore que
« par le passé des moyens d'adoucir le sort de celui
« qui ne possède pas, sans violer le droit de celui qui
« possède; et nous n'aurons pas à redouter ces temps
« de guerre civile où ce ne sont pas les fils qui ferment
« les yeux de leurs pères, mais les pères qui ferment
« les yeux de leurs fils.

« Allez donc, mes chers compatriotes, allez au vote
« avec ensemble, avec ardeur, envoyez-nous une belle
« majorité. Je la recevrai comme un témoignage de
« votre affection et mes forces pour vous servir en
« seront accrues.

« Émile Ollivier. »

Le langage du premier ministre indique celui que tenaient les fonctionnaires sur toute la surface du territoire. L'empire s'était remis aux voix, il lui fallait triompher; et la centralisation administrative devenait l'instrument d'une propagande effrénée. Toutes les pratiques que M. Émile Ollivier avait si hautement condamnées en répudiant le système

des candidatures officielles étaient reprises. L'Empereur était cette fois-ci le candidat officiel et, pour le faire réussir, on ne reculait devant rien. On passait des prières aux objurgations, aux menaces et à l'emploi des moyens d'intimidation. M. Henri Cernuschi, républicain italien amené en France après la prise de Rome, ayant fait don de cent mille francs au comité de la Sourdière pour subvenir aux frais de la propagande antiplébliscitaire, était immédiatement expulsé de France. Les chefs de l'Association internationale des Travailleurs étaient mis en arrestation dans diverses villes. Le *Journal Officiel*, juste huit jours avant le vote, apprenait la découverte d'une conspiration ayant pour but d'attenter a la vie de l'Empereur. Ce complot allait être maintenu avec soin sous les yeux du public jusqu'au jour du vote. Enfin la veille même du vote une saisie simultanée était faite du *Siècle*, du *Réveil*, du *Rappel*, de l'*Avenir National* pour avoir reproduit une proclamation de 1848 faussement attribuée au prince Louis Napoléon.

La tactique du gouvernement se résolvait en dernier ressort dans l'évocation du spectre rouge. On cherchait à effrayer le plus possible le pays en lui montrant béant sous ses yeux l'abîme d'une révolution si le vote négatif venait à l'emporter. Depuis le manifeste du comité de la rue de la Sourdière, l'opposition républicaine avait du reste posé d'elle-même la question sur le terrain anticonstitutionnel. Les exagérations des réunions publiques ne laissaient non plus aucun doute sur les conséquences, qu'au point

de vue révolutionnaire et socialiste, les plus violents des adversaires de l'empire se promettaient de leur victoire. Aussi le gouvernement trouvait-il facilement créance lorsqu'il représentait le triomphe de ses adversaires comme devant conduire à l'inconnu. C'est donc sur ce dilemme : maintien du gouvernement établi ou révolution, que l'immense majorité des votants se sentit appelée à se prononcer. Le nombre de ceux qui se décidèrent à voter *oui* ou *non* guidés seulement par les mérites propres de la nouvelle constitution a dû être fort minime. Le vote eut lieu le dimanche 8 mai avec le plus grand calme par toute la France ; il donna 7,350,000 oui ; 1,538,000 non. Ces résultats dépassaient les espérances que les partisans de l'empire avaient formées. Les républicains avaient compté sur les progrès de l'esprit public pour amener le suffrage universel à répudier pacifiquement la dynastie napoléonienne. Ils avaient pensé que le jour allait venir où le pays manifesterait par le vote le désir d'un régime mieux adapté que l'empire aux exigences de la démocratie moderne. Le plébiscite mettait ces espérances à néant ou les ajournait indéfiniment.

Il y avait, il est vrai, à la réflexion, un second jugement à porter. La majorité obtenue ne se composait-elle pas après tout en grande partie de ces électeurs indifférents aux questions politiques qui se prononçaient pour l'empire uniquement parce qu'il existait? Combien eussent voté *oui* de la même manière pour tout autre gouvernement qui eût occupé sa place?

Comment, en effet, avait-on pu espérer qu'en pleine stabilité, la majorité des électeurs qui n'est possédée d'aucune passion politique bien vive, pourrait émettre autre chose qu'un vote de conservation quand on l'appellerait à choisir entre le maintien du gouvernement établi et son renversement. Puis, si le chiffre des *oui* était à peu près le même qu'aux premiers plébiscites, celui des *non* était beaucoup plus considérable, de 647 mille en 1851 et de 250 mille seulement en 1852, il s'élevait maintenant à 1,500 mille. Ceux qui s'étaient décidés à voter *non*, en face du dilemme posé, devaient être presque tous des adversaires irréconciliables, prêts à contribuer au renversement de l'empire. Après vingt ans l'empire retrouvait donc une partie de la nation acharnée à le combattre, c'était l'élite intellectuelle dominant par la presse, par ses orateurs, elle était maîtresse de la capitale et de presque toutes les villes. Si l'empire durait, il ne se fondait pas; la protestation de la conscience et de l'intelligence nationale continuait à s'élever contre lui.

Ces réflexions ne venaient cependant qu'à l'esprit d'un petit nombre d'hommes. Pour la nation dans son ensemble la majorité de *oui* était écrasante et il apparut de suite que la position de l'Empereur, le lendemain du plébiscite, était tout autre que la veille.

CHAPITRE IV

Le lendemain du plébiscite.

Une effervescence dégénérant en tentatives d'émeute se produisit à Paris à la suite du plébiscite. Les plus exaltés parmi les républicains qui avaient compté sur l'insuccès du plébiscite étaient dans une profonde irritation. Des rassemblements se formaient la nuit dans le faubourg du Temple, du côté de Belleville ; ils se dispersaient d'ailleurs sans résistance sous les charges des sergents de ville ou au passage des patrouilles. Les essais de construction de barricades la plupart du temps n'aboutissaient même pas. Une seule fois, dans la nuit du 10 au 11 mai, une barricade était défendue et, dans la lutte, un de ses défenseurs était tué. Ces tentatives, tant elles étaient sans espoir, n'étaient que des mouvements irréfléchis naissant spontanément d'une extrême surexcitation d'opinion. Les agitateurs étaient en si petit nombre que la police les eût de suite fait disparaître par les arrestations, sans la curiosité qui amenait la foule dans le faubourg du Temple comme à un spectacle. Aller voir l'émeute était devenu un passe-temps pour les Parisiens. Après quelques jours, la curiosité publique s'é-

moussa, les agitateurs se découragèrent et Paris rentra dans son calme accoutumé.

Un fait plus sensible au parti de l'empire que les émeutes était le vote de certains corps de l'armée qui avaient donné un grand nombre de *non*. Le vote des régiments occupant la caserne du prince Eugène et le fort d'Ivry avait été très-commenté par les journaux de l'opposition. L'Empereur accompagné de l'Impératrice allait faire une visite à la caserne du prince Eugène ; il parcourait les chambrées et, en se retirant, laissait deux mille francs à distribuer aux soldats.

Ces incidents désagréables disparaissaient cependant dans l'immensité du triomphe et ils n'empêchaient pas que du côté de l'empire on ne fût tout entier aux félicitations. On se préparait à proclamer avec solennité les résultats du plébiscite, mais on voulait auparavant reconstituer le ministère resté incomplet depuis la démission de MM. Buffet et Daru. Une troisième vacance se produisait maintenant par la retraite de M. de Talhouët. Le *Journal officiel* du 16 mai contenait les nominations de M. le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne, au ministère des affaires étrangères; de M. Plichon, député, au ministère des travaux publics ; de M. Mège, député, au ministère de l'instruction publique en remplacement de M. Segris qui, à la retraite de M. Buffet, était passé de l'instruction publique aux finances. Ce remaniement du cabinet dans les conditions où il s'opérait était un premier indice du changement survenu dans

la situation parlementaire. Le 2 janvier, tous les ministères politiques s'étaient trouvés occupés par des députés, et en partie par des hommes politiques qui, comme MM. Buffet et Daru, entraient aux affaires, pour faire prédominer le programme d'un parti. Aujourd'hui, l'un des ministères principaux, celui des affaires étrangères était remis à un ambassadeur et les deux ministres choisis dans le sein du Corps législatif n'étaient que des personnages effacés sans influence.

Le Corps législatif était rentré en session le jeudi 12 mai. Il s'était aussitôt consacré au recensement des votes plébiscitaires dont le soin lui était dévolu. Le 21 le recensement était présenté à l'Empereur par le président et le bureau du Corps législatif. La présentation était faite d'une façon solennelle dans la grande salle du palais du Louvre, l'Empereur ayant à ses côtés les membres de sa famille, les grands dignitaires de l'État, et devant lui dans la salle, le Sénat, le Corps législatif, et le Conseil d'État. L'Empereur prononçait un discours dans lequel il indiquait les conséquences que le plébiscite devait avoir : « Messieurs, en rece« vant de vos mains le recensement des votes émis « le 8 mai, ma première pensée est d'exprimer ma « reconnaissance à la nation qui, pour la quatrième « fois depuis vingt-deux ans, vient de me donner un « éclatant témoignage de confiance. Aujourd'hui l'em« pire se trouve affermi sur sa base, il montrera sa « force par sa modération. Mon gouvernement fera « exécuter les lois sans partialité comme sans fai-

« blesse. Il ne déviera pas de la ligne libérale qu'il « s'est tracée. Déférant pour tous les droits, il proté- « gera tous les intérêts sans se souvenir des votes dis- « sidents et des manœuvres hostiles. Mais aussi il « saura faire respecter la volonté nationale, si éner- « giquement manifestée et la maintenir désormais au- « dessus de toute controverse. »

L'Empereur faisait ensuite l'exposé de ces améliorations indéfinies qu'il avait coutume de montrer comme appât, aux masses qui le soutenaient : « Débarrassés « des questions constitutionnelles qui divisent les « meilleurs esprits, nous ne devons plus avoir qu'un « but : rallier autour de la constitution que le pays « vient de sanctionner, les honnêtes gens de tous les « partis ; assurer la sécurité ; amener l'apaisement des « passions ; préserver les intérêts sociaux de la con- « tagion des fausses doctrines ; rechercher avec l'aide « de toutes les intelligences, le moyen d'augmenter « la grandeur et la prospérité de la France.

« Répandre partout l'instruction, simplifier les « rouages administratifs; porter l'activité du centre « où elle surabonde aux extrémités qu'elle déserte; « introduire dans nos codes qui sont des monuments, « les améliorations justifiées par le temps; multiplier « les agents généraux de la production et de la richesse; « favoriser l'agriculture et le développement des tra- « vaux publics; consacrer enfin notre labeur à ce pro- « blème toujours résolu et toujours renaissant, la meil- « leure répartition des charges qui pèsent sur les « contribuables : tel est notre programme. C'est en

« le réalisant que notre nation, par la libre expansion « de ses forces, portera toujours plus haut les progrès « de la civilisation. » Après avoir tout promis aux autres, l'Empereur terminait en se promettant à lui-même la durée : « Nous devons plus que jamais au-« jourd'hui envisager l'avenir sans crainte. Qui pour-« rait, en effet, s'opposer à la marche progressive d'un « régime, qu'un grand peuple a fondé au milieu des « tourmentes politiques et qu'il fortifie au sein de la « paix et de la liberté ? »

Le Corps législatif ayant repris ses travaux achevait la discussion d'une loi sur la presse qui réalisait une de ces améliorations annoncées à l'avénement du ministère du 2 janvier. Le jugement des délits de presse était transféré par cette loi des tribunaux correctionnels au jury.

La discussion de la loi sur la presse n'était que la la reprise d'une mesure dont le caractère était depuis longtemps fixé et n'avait donné lieu à aucun incident qui fît ressortir l'influence que le plébiscite devait avoir au Corps législatif sur la position des partis vis-à-vis les uns des autres et du ministère vis-à-vis d'eux tous. La situation nouvelle se dessinait dans les séances des 3 et 4 juin. Le 3, le Corps législatif commençait la discussion d'une loi apportant des modifications à la législation sur les Conseils généraux. C'était là encore une de ces mesures libérales mises en tête de son programme par le cabinet du 2 janvier. L'article 1er conférait au Conseil général le droit de nommer lui-même son président, droit qui d'après l'an-

cienne législation appartenait au gouvernement. Cet article était adopté sans discussion. L'article 2 que la commission du Corps législatif et le ministère étaient d'accord pour proposer, laissait chaque Conseil général libre de décider de la publicité ou de la non publicité de ses séances, et le laissait maître, dans le cas où il se prononcerait pour la publicité, d'en régler le mode et la mesure. M. Clément Duvernois de concert avec MM. Birotteau et Lafont de Saint-Mur présentait alors un amendement qui, dépassant dans le sens des droits du contrôle populaire l'article de la loi, rendait obligatoire pour le Conseil général, ce que celui-ci laissait facultatif. « Les séances du Conseil général, disait « l'amendement, sont publiques à moins que la majo« rité ne demande le comité secret.

« Un compte-rendu est rédigé sous la surveillance du « président. Il mentionne le nom des membres qui « ont pris la parole pendant les séances. »

MM. Clément Duvernois, Pinard, Birotteau, appartenant tous les trois à la droite bonapartiste, se succédaient à la tribune pour défendre l'amendement contre le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux qui insistaient, au contraire, pour que l'article de loi fût adopté sans modifications. Le débat en soi pouvait bien n'être que secondaire, mais, par suite de la lutte engagée par deux ministres avec des adversaires déclarés, il allait prendre des résultats du vote le caractère d'un véritable échec pour le ministère. Les deux parties de l'amendement Duvernois, mises aux voix séparément, étaient adoptées, la première, par 194 contre

18, et la seconde, par 113 contre 82. Tous les chefs de la droite bonapartiste, MM. Clément Duvernois, Granier de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie, Jérôme David, Pinard avec les 56 qui avaient, le 24 février, émis un vote de défiance contre le cabinet, votaient en faveur de l'amendement.

Le lendemain, M. Paul Bethmont interpellait le ministère pour savoir s'il considérait que la loi permît de tenir des réunions publiques pour les élections au Conseil général. M. Emile Ollivier répondait que les prescriptions de la loi étaient formelles et n'autorisaient point de semblables réunions et que, par conséquent, le ministère s'opposerait à ce qu'il en fût tenu. Après cette réponse sur un point de droit, la question se terminait d'elle-même, d'autant plus que M. Bethmont n'insistait pas; mais M. Emile Ollivier cherchant à se relever de l'échec de la veille, après avoir répondu au point spécial qui faisait l'objet de l'interpellation, au lieu de laisser tomber celle-ci, en prend au contraire occasion de solliciter un vote de confiance. M. Jérôme David prenait alors la parole : « Je crois « qu'avec le régime parlementaire la question de ca« binet se dégage des votes de l'Assemblée. Mais avant « qu'un vote soit acquis, je dis que poser la question « de cabinet, sur un sujet secondaire, c'est un acte « d'intimidation. C'est une atteinte indirecte à nos « prérogatives. Voyez la situation où vous nous pla« cez, mes amis et moi : nous pouvons penser que vous « ne répondez pas jusqu'à présent aux espérances que « le pays était en droit de concevoir lors de votre arri-

« vée aux affaires ; nous pouvons penser que vous « êtes le ministère de l'indécision, que vos actes ne « sont pas caractérisés, qu'il serait difficile de préciser « dans quelle voie vous marchez ; nous pouvons pen- « ser qu'il serait difficile de dire si vous êtes autori- « taires ou libéraux ; nous pouvons penser tout cela sans « vous donner un vote de défiance qui, en tous cas, « ne se comprend pas à propos d'une interpellation « qui, dans les circonstances où elle se produisait et « aux termes où l'avait ramenée M. Bethmont, était « devenue presqu'un débat sans intérêt. Je soutiens « que le vote que vous allez obtenir sera une fiction « et non une réalité. Il sera d'autant plus une fiction « que dans les conditions actuelles, après les réserves « que je viens de faire, mes amis et moi, nous voterons « pour vous. »

M. Emile Ollivier n'en persistait que davantage à solliciter un vote de confiance et il repoussait le vote que M. Jérôme David se proposait d'émettre en faveur du ministère après le langage qu'il avait tenu. M. Jérôme David reprenait : « Je ne vous ai pas dit, M. le « garde des sceaux, que vous étiez un ministre inca- « pable. J'ai dit que vous posiez la question de con- « fiance mal à propos. Je ne vous conteste pas le droit « de venir interroger la Chambre, lorsque vous croyez le « moment venu d'éclaircir des doutes. Si cela est vrai, « il est également vrai que vous ne pouvez contester « aux membres de cette Assemblée le droit de con- « duire leur vote comme ils l'entendront sans se « préoccuper autrement de votre assentiment. Le vote

« d'hier vous a indiqué que sur quelques points nous « différions d'avis avec vous, qu'il était des circons- « tances où notre libéralisme dépassait le vôtre. Nous « vous avons donné là un premier avertissement. — « M. Emile Ollivier: Donnez le dernier. — M. Clé- « ment Duvernois : Nous attendrons notre heure. » Au vote, la gauche s'abstenant, l'ordre du jour pur et simple que M. Emile Ollivier sollicitait comme une marque de confiance ralliait l'unanimité des 189 votants, M. Jérôme David et tous ses amis de la droite bonapartiste votant pour le ministère.

Cet incident marquait la situation nouvelle que le plébiscite était venu faire aux partis. La droite bonapartiste avait essayé de renverser le ministère du 2 janvier lorsqu'après son avénement il avait voulu transformer l'empire ; mais aujourd'hui la situation étant tout autre, son attitude changeait. Elle continuait à traiter de très-haut M. Emile Ollivier, elle lui montrait, en le mettant en minorité sur des questions secondaires, que la majorité ne faisait pas corps avec lui ; mais, après lui avoir donné le sentiment de sa position précaire, elle votait pour lui. Pourquoi en effet l'eut-elle renversé ? La politique dont M. Emile Ollivier s'était fait le représentant au plébiscite n'impliquait-elle pas l'abandon du programme du 2 janvier ? Les bonapartistes se sentaient absolument impopulaires ; mais M. Emile Ollivier dont le nom était associé depuis si longtemps aux idées de liberté avait encore prise sur l'opinion publique, et il se consacrait à la défense de l'empire plébiscitaire avec une absence de

scrupules que les plus ardents bonapartistes n'eussent pu dépasser.

Si le plébiscite a fait accepter le ministère à la droite bonapartiste, il a par contre établi une séparation profonde entre lui et la gauche. Le plébiscite à l'occasion duquel la république a reparu, a mis la gauche dans un état d'inimitié plus que jamais absolu contre tout ce qui relève de l'empire. Quant aux parlementaires du centre gauche, aux partisans de la monarchie anglaise, l'empire a en définitive manifesté pour eux une aversion presque aussi grande que pour les républicains, et la manière dont, après avoir repoussé leur tentative de transformation, il est rentré dans les voies originelles de l'appel au peuple, les a rejetés, vis-à-vis de lui, dans l'opposition.

Cependant les bonapartistes, les républicains et les parlementaires pénétrés dans des sens différents de préférences politiques décidées, ne formaient au Corps législatif que des groupes peu nombreux. La majorité se composait de ces députés issus de la candidature officielle n'ayant point de principes politiques absolument fixes. C'étaient de ces conservateurs ralliés d'avance à tous les gouvernements qui leur promettent la tranquillité. Ils s'étaient laissé entraîner par un courant qui paraissait irrésistible et alors que l'Empereur lui-même cédait à entrer, le 2 janvier, avec le centre gauche dans une combinaison qui devait faire de l'empire une monarchie parlementaire; mais n'éprouvant point comme le centre gauche d'attachement absolu pour cette forme de gouvernement, ils sont prêts, maintenant que l'Em-

pereur a retrouvé sa force, à se remettre au service de l'empire plébiscitaire en se dégageant de toute alliance avec l'opposition. Les députés de la majorité passivement et ceux de la droite bonapartiste tout en le malmenant, se trouvent donc maintenant réunis derrière M. Emile Ollivier et cela par suite de la position qu'il a prise à l'égard de l'Empereur.

M. Emile Ollivier, après avoir tenu une grande place dans l'opposition par son talent de parole, a succombé dès qu'il est passé à l'action comme chef de gouvernement. Manquant de toute vue profonde et à défaut de ce tact qui fait que le politique flaire une situation et découvre d'instinct le courant des choses, M. Emile Ollivier arrivé au pouvoir a été pris et emporté par les événements en s'imaginant être immobile et fixe et leur commander. Aucun homme n'a été plus absolument soumis aux influences qui ont agi sur lui et moins maître de lui-même. M. Emile Ollivier en ce moment après toutes les évolutions qu'il a faites et les alliances qu'il a successivement formées pour les rompre, n'a plus ni parti, ni amis, ni alliés, aussi en regardant autour de lui ne voit-il plus que l'Empereur pour le maintenir au poste qu'il occupe. Tous ses actes, à partir de ce jour, portent donc la marque d'un dévouement entier à la personne de l'Empereur. M. Emile Ollivier n'apparaîtra plus que comme l'exposant des vues de l'Empereur et c'est à ce titre qu'il reste soutenu au Corps législatif par une majorité de candidats officiels que le plébiscite a remis au pied du trône.

C'est donc l'Empereur qui décide maintenant de la politique que l'on suit, c'est son programme qui est appliqué, or il l'a dit dans son discours en recevant le recensement du plébiscite : « L'empire ne déviera « pas de la ligne libérale qu'il s'est tracée. » Le caractère de la ligne libérale que comporte l'empire plébiscitaire est connu par les antécédents des réformes accordées à diverses reprises. L'Empereur, pourvu que sa suprématie soit incontestée et qu'en toutes choses il puisse s'assurer le dernier mot, consent ensuite sur les questions de détail à faire des concessions. Il a un sentiment assez juste de la situation pour ne point s'obstiner à maintenir intact le régime de compression des premiers jours de l'empire, et il ne s'est retrouvé d'accord avec la droite bonapartiste que lorsqu'il s'est agi de le faire passer du rôle dominant au rôle secondaire d'un roi parlementaire. Là, il a résisté, mais maintenant rassuré qu'il est par le plébiscite sur sa position personnelle dans l'État, il ne se refusera pas à certaines concessions.

Au 2 janvier une des mesures réclamées le plus vivement par les parlementaires avait été une nouvelle loi électorale permettant de dissoudre le Corps législatif pour le reconstituer avec d'autres éléments que ceux de la candidature officielle. La perspective de cette loi était particulièrement odieuse aux députés de la majorité, aussi était-ce un de ces projets de réforme radicale dont le plébiscite amenait l'abandon. Le ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme, faisait savoir, en effet, que le gouvernement renonçait

à modifier la législation électorale. En revanche sur des questions ne touchant point le fond des choses comme les lois sur la presse, sur les conseils généraux, sur la désignation des journaux chargés de publier les annonces judiciaires, le gouvernement se dessaisissait d'une partie de son pouvoir discrétionnaire.

En ce moment se trouvait terminé le travail des commissions nommées pour étudier les questions se rattachant à la liberté de l'enseignement supérieur, au gouvernement de la ville de Paris, à la décentralisation. Cette dernière commission avait la tâche la plus délicate à accomplir, car tous les moyens d'action de l'empire reposaient sur une extrême centralisation administrative. Les commissions qui après le 2 janvier avaient commencé leurs travaux pleines de vie, les terminaient après le plébiscite sans souffle et dans l'abandon. M. Odilon Barrot n'en venait pas moins exposer, dans une lettre au ministre de l'intérieur, les résolutions prises par la commission de décentralisation. Elle s'était prononcée pour la nomination des maires par le conseil municipal, pour une organisation nouvelle du canton, pour l'extension des attributions des conseils généraux, pour la formation d'une commission départementale permanente. L'heure de réformes aussi considérables était passée. Comme il fallait cependant faire quelque chose dans cet ordre d'idées après tant de promesses, le gouvernement présentait au Corps législatif une loi nouvelle sur la nomination des maires; mais repoussant la proposition des députés de la gauche de les faire élire par le

suffrage universel, repoussant également la solution à laquelle s'était arrêtée la commission de décentralisation et que patronaient MM. Keller, Lefebvre-Pontalis et autres députés, au Corps législatif, de remettre leur nomination au conseil municipal, la seule concession qu'il fit était de s'obliger lui-même à les prendre au sein du conseil municipal en se dépouillant du droit qu'il avait eu jusqu'à ce jour de les choisir au dehors. Et c'est à cette minime concession, que se réduisaient maintenant les réformes de décentralisation.

D'ailleurs tout ce qui suivait le plébiscite passait inaperçu. Le lendemain du vote s'était produit cette détente qui succède aux crises prolongées. Le pays, délivré de l'anxiété où l'avait tenu l'incertitude qui planait sur le vote d'où pouvaient dépendre de si grandes conséquences, était entré dans un repos profond. Il paraissait que le plébiscite avait fait à l'empire et aux partis une situation respective donnée que, pour de longs jours, rien ne pouvait changer. Toutes les questions de détail devenaient donc indifférentes. Cette classe de conservateurs qui soupire après les gouvernements forts qui lui permettent de se soustraire au soin de la chose publique, voyant ses vœux exaucés, était rentrée dans la torpeur qui est son état normal. Les républicains déçus dans leurs espérances, pensant que de longtemps l'occasion devait leur manquer pour diriger contre l'empire une attaque comme celle dont il venait de triompher, restaient découragés. Le pays dans son ensemble, par peur de la révolution qui lui

était apparue, était satisfait du succès du gouvernement. Le pouvoir personnel de l'Empereur demeurant masqué par les stipulations libérales de la nouvelle constitution et tempéré par la promesse de ne point entrer dans une voie de réaction, le pays paraissait devoir se contenter pour longtemps, à la place d'institutions vraiment libres, du régime de tolérance qu'on établissait quelque précaire qu'il fût, et des concessions de détail qu'on continuait à faire quelque minimes qu'elles pussent être. Aussi jamais l'attention ne s'était plus complétement détournée des questions politiques, jamais le calme, la quiétude, n'avaient été plus grands qu'en ces jours. Soudain, le 3 juillet, une nouvelle arrive : le M[al] Prim a offert la couronne d'Espagne à un prince de la famille Hohenzollern qui l'a acceptée.

CHAPITRE V

L'affaire Hohenzollern.

La reine Isabelle de Bourbon avait été détrônée et chassée d'Espagne en septembre 1868 à la suite d'un pronunciamento militaire. Les Cortès constituantes, appelées à statuer sur la forme du gouvernement, avaient écarté la république et conservé la monarchie. Cependant comme elles proclamaient en même temps la déchéance de la famille des Bourbons, elles avaient un trône sans roi. Elles établissaient provisoirement une régence. Les chefs militaires qui avaient fait la révolution partageaient le pouvoir ; le Mal Serrano devenait régent ; le Mal Prim, président du conseil des ministres ; l'amiral Topete, ministre de la marine. Quoique n'occupant que le rang secondaire, le Mal Prim était le vrai souverain, et par le fait de la division des partis, de la faiblesse des Cortès et de l'ascendant qu'il devait à la vigueur de son caractère, il exerçait sur toutes choses une action dominante. On s'était mis à chercher un roi. Prim s'était chargé des démarches. Le premier candidat indiqué était le duc de Montpensier qui se rapprochait de l'ancienne famille par sa femme, sœur de la reine Isabelle.

Mais cette parenté lui créait précisément en Espagne des inimitiés, il avait d'ailleurs contre lui la cour des Tuileries qui éprouvait pour les princes d'Orléans autant de répugnance que pour la république. Le duc de Montpensier éliminé, on avait cherché hors d'Espagne. Les négociations ouvertes avec le roi de Portugal qui serait, par la réunion de la couronne d'Espagne à celle de Portugal, devenu roi de toute la péninsule, puis avec le duc de Gênes neveu de Victor-Emmanuel et enfin avec le duc d'Aoste son propre fils, avaient successivement échoué.

Parmi les candidatures auxquelles on s'était un instant arrêté, figurait celle du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen. Au commencement de 1869 cette candidature avait fait à Berlin l'objet des ouvertures d'un agent venu d'Espagne. M. Benedetti, l'ambassadeur français à Berlin, avait eu à ce sujet une conversation avec M. de Bismarck dont il avait rendu compte à son gouvernement; mais les pourparlers n'ayant pas alors abouti, la candidature Hohenzollern s'était confondue avec toutes les autres qui avaient échoué. On ne s'en préoccupait donc plus lorsque, le 3 juillet, un télégramme venu de Madrid annonce, sans aucune préparation, non-seulement que la tentative auprès du prince a été reprise, mais qu'elle a réussi. Le M[al] Prim, qui voyait l'intérim se prolonger indéfiniment, était revenu à la candidature Hohenzollern; le nombre des princes parmi lesquels il pût choisir était très-limité et il n'avait rien trouvé ailleurs. Les négociations enta-

mées par l'Espagne pour avoir un roi, avaient été jusqu'à ce jour conduites sans secret, Prim avait vu ses démarches publiquement discutées échouer en raison même de la connaissance que les tiers en avaient eue. Le retour à la candidature Hohenzollern avait donc été fait par lui dans les conditions d'un secret absolu. C'est le 2 juillet au soir que le Mal Prim dont le secret venait accidentellement de s'ébruiter (1), était amené à donner communication de son projet à l'ambassadeur de France à Madrid, M. Mercier de Lostende. Le 4 juillet, le conseil des ministres espagnol, assemblé à San Ildefonse sous la présidence du Régent, approuvait l'arrangement ménagé par le Mal Prim avec le prince de Hohenzollern, il décidait de proposer le prince comme candidat au trône et convoquait les Cortès pour le 20 du mois à l'effet de ratifier la proposition. On apprenait donc presque en même temps le succès du Mal Prim auprès du prince et de ses collègues, l'acceptation des Cortès ne faisait de doute pour personne, de telle sorte que, par un véritable coup de théâtre le trône vide d'Espagne apparut du jour au lendemain près d'être occupé par un prince prussien.

La candidature Hohenzollern, lorsqu'elle avait été une première fois entrevue, avait donné lieu en France et en Europe aux remarques de divers journaux, mais l'attention d'un petit nombre d'hommes politiques avait seule été attirée. Pour le public dans son ensemble la candidature était donc quelque chose

(1) Cherbulliez, L'*Espagne politique*, p. 99.

d'absolument nouveau; tout ce qui s'y rapportait était inconnu, et en particulier la personne du prince restée jusqu'à ce jour profondément obscure. Aussi l'annonce de la candidature produisit-elle une profonde émotion. Depuis les changements survenus en Allemagne à la suite de Sadowa les relations de la France et de la Prusse étaient extrêmement tendues. Les deux pays éprouvaient l'un pour l'autre des sentiments chroniques d'appréhension. La Prusse avait été arrêtée à Prague par l'intervention de la France ; elle n'avait pu étendre son hégémonie à l'Allemagne du Sud ; mais on supposait qu'elle voudrait un jour poursuivre son travail de domination en Allemagne, et on entrevoyait cette éventualité comme la source d'un conflit presque inévitable avec la France. D'un autre côté, la Prusse, en 1866, n'avait pu s'allier à l'Italie pour attaquer l'Autriche sans la connivence de l'empereur Napoléon. L'Empereur s'était trompé sur la force respective de l'Autriche et de la Prusse; les triomphes si rapides de cette dernière avaient permis à M. de Bismarck de former la confédération de l'Allemagne du Nord sans laisser prendre à l'Empereur aucune des compensations qu'il avait pu lui promettre ou lui faire entrevoir. L'agrandissement de la Prusse, réalisé dans ces conditions, était ressenti par le gouvernement français comme un dommage et une humiliation dont on prévoyait qu'il voudrait un jour obtenir réparation.

Le 5 juillet, M. Cochery déposait au Corps législatif une demande d'interpellation. Dès le lendemain le duc

de Gramont donnait lecture à la Chambre de la note suivante préparée en conseil : « Il est vrai que « le Mal Prim a offert au prince de Hohenzollern la cou« ronne d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée. Mais « le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, « et nous ne connaissons point encore les détails « vrais d'une négociation qui nous a été cachée. Aussi, « une discussion ne saurait-elle aboutir maintenant à « aucun résultat pratique. Nous vous prions, Mes« sieurs, de l'ajourner.

« Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à « la nation espagnole, et d'éviter tout ce qui aurait « pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque « dans les affaires intérieures d'une noble et grande « nation, en plein exercice de sa souveraineté ; nous « ne sommes pas sortis, à l'égard des divers préten« dants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous « n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni pré« férence ni éloignement.

« Nous persisterons dans cette conduite, mais nous « ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple « voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étran« gère, en plaçant un de ses princes sur le trône de « Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment « l'équilibre des forces en Europe et mettre en péril « les intérêts et l'honneur de la France.

« Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne « se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à « la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur « l'amitié du peuple espagnol.

« S'il en était autrement, forts de votre appui, Mes-« sieurs, et de celui de la nation, nous saurions rem-« plir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

Les menaces qui terminaient la note du ministre des affaires étrangères avaient été accueillies par les applaudissements des députés bonapartistes, mais avaient au contraire soulevé les protestations de la gauche. M. Crémieux exprimait les craintes qu'il ressentait que le gouvernement ne cherchât à faire naître une occasion de conflit avec la Prusse. Mais M. Émile Ollivier repoussait absolument cette interprétation : « Demain, disait-il, l'honorable M. Cré-« mieux et les différents membres de cette Assemblée « reliront la déclaration qui a été lue à cette tribune, « après avoir été délibérée en conseil, et ils pourront « mieux en peser les termes. Ils se convaincront « qu'elle ne contient de provocation contre personne, « qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits légiti-« mes du peuple espagnol, surtout qu'elle ne révèle « aucune incertitude dans la pensée du gouverne-« ment sur la question de savoir s'il veut la paix ou « s'il appelle la guerre. Le gouvernement désire la « paix, il la désire avec passion, mais avec honneur. « Je supplie les membres de cette Assemblée d'être « bien persuadés qu'ils n'assistent pas aux préparatifs « d'une action vers laquelle nous marchons par des « sentiers couverts ; nous disons notre pensée entière, « nous ne poursuivons pas la guerre, nous ne sommes « préoccupés que de notre dignité. Soyez convaincus « de l'absolue sincérité de notre langage, je l'affirme

« sur l'honneur, il n'y a aucune arrière-pensée dans « l'esprit d'aucun de nous quand nous disons que « nous désirons la paix. »

Quoique pût dire M. Émile Ollivier, la note lue par M. de Gramont constituait une préface peu diplomatique aux négociations que l'on engageait. La manière dont l'action diplomatique allait être restreinte à la Prusse devait encore diminuer par ailleurs les facilités d'un arrangement amiable. Pour faire échec à la candidature par les voies pacifiques, un gouvernement qui n'eût point été placé vis-à-vis de la Prusse dans la position particulière du gouvernement français, eût également entamé des négociations avec les deux puissances en cause. Lorsque M. de Gramont venait dire que le gouvernement français n'était jamais intervenu dans la question du trône d'Espagne, et lorsqu'il déclarait vouloir persister dans cette attitude pour ne pas porter atteinte à l'indépendance du peuple espagnol, on savait très-bien que la nature des choses ne lui avait pas permis et ne pouvait lui permettre envers l'Espagne une indifférence aussi absolue. Les liens de diverse nature qui existent entre l'Espagne et la France font que le choix d'un gouvernement pour l'Espagne ne peut manquer d'être influencé, dans une certaine mesure par les dispositions de la France. Du côté du prince prussien on eût même pu trouver le moyen d'exercer une action d'un certain ordre. Le prince Léopold de Hohenzollern n'était pas, comme l'avait été autrefois le duc d'Anjou, un fils absolument inséparable de la personne d'un roi

régnant; ses relations de famille lui créaient une position distincte; indépendamment de sa parenté avec le roi de Prusse, il était le frère d'un souverain, le prince Charles de Roumanie, il était marié avec une sœur du roi de Portugal, son père le prince Antoine était un personnage riche et important. La branche des Hohenzollern-Sigmaringen, dont ce dernier était le chef, avant de faire cession de ses droits souverains à la branche de Prusse, avait existé longtemps à l'état séparé. Les Hohenzollern-Sigmaringen étaient catholiques et le prince Léopold était petit-fils de Murat par sa mère. Cette parenté avec la famille Bonaparte devait même faire dire au roi de Prusse qu'il n'avait pas cru que l'arrivée au trône d'Espagne d'un prince parent pût déplaire à l'Empereur des Français. Mais pour le gouvernement français placé dans la position humiliée où l'a mis Sadowa, tout ce qui n'est pas la Prusse dans la question de la candidature disparaît. On écarte donc l'Espagne et le prince; on les ignore; c'est à la Prusse seule qu'on s'adresse.

M. de Gramont avait, sans perdre de temps, entamé l'action diplomatique. Dès le 3 juillet il avait télégraphié à M. Le Sourd, chargé d'affaires de France à Berlin, en l'absence de M. Benedetti en congé à Wilbad, de se mettre en rapport avec le gouvernement prussien. Le 4, M. Le Sourd était allé demander des explications à M. de Thile, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères remplaçant M. de Bismarck en villégiature à Wartzin. M. de Thile répondait qu'il n'avait aucune connaissance de la candidature Hohen-

zollern et, dans toute sa conversation, il s'appliquait à dégager la responsabilité de son gouvernement. Le lendemain M. Le Sourd rendait compte à M. de Gramont d'un entretien qu'il venait d'avoir avec M. de Rascon, l'ambassadeur d'Espagne à Berlin. Celui-ci lui avait affirmé qu'il n'avait été chargé personnellement d'aucune négociation auprès du gouvernement prussien ou du prince lui-même, et il rejetait sur le M[al] Prim toute la responsabilité de l'affaire.

N'ayant pu obtenir d'explications du cabinet de Berlin, M. de Gramont se tourne vers le roi lui-même. Le roi Guillaume était alors à Ems. M. de Gramont, le 7 juillet, adresse à M. Benedetti à Wilbad l'ordre de s'y rendre. M. Benedetti part immédiatement et arrive à Ems le 8 au soir. Il trouve en arrivant les instructions de M. de Gramont. Dans une première dépêche officielle en date du 7 juillet le ministre résume en ces termes la demande à présenter au roi : « Efforcez-vous d'obtenir que Sa Majesté conseille au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. » Dans une lettre particulière écrite en même temps le ministre, s'exprimant sans aucun des ménagements qu'il croit devoir garder dans un papier officiel, établit ainsi le terrain sur lequel il place la question : « Si vous obtenez du roi qu'il révoque l'acceptation du prince de Hohenzollern, ce sera un immense succès, et un grand service. Le roi aura de son côté assuré la paix de l'Europe.

« Sinon, c'est la guerre. Ainsi donc pas d'ambages « et pas de lenteurs. Jamais mission ne fut plus im- « portante, puissiez-vous y réussir.

« *P. S.* Tenez-vous en garde contre une réponse « qui consisterait à dire que le roi abandonne le « prince de Hohenzollern à son sort et se désinté- « resse de tout ce qui arrivera. Nous ne pourrions ac- « cepter cette réponse comme satisfaisante, car le « gouvernement du roi ne peut se désintéresser au- « jourd'hui par de simples paroles d'une situation « qu'il a contribué à créer. Il faut qu'il la modifie, « qu'il la redresse, pour que nous acceptions l'as- « surance de son désintéressement. »

M. Benedetti est pour la première fois reçu en audience par le roi le 9, à 3 heures de l'après-midi. L'ambassadeur, en atténuant les instructions qu'il a reçues, dit au roi que le gouvernement français attend de lui qu'il veuille bien intervenir auprès du prince de Hohenzollern pour le faire renoncer à son entreprise. Le roi en réponse expose la position qu'il a prise vis-à-vis de la candidature et voici en quels termes M. Benedetti, dans sa correspondance officielle, rapporte ses explications : « Les négociations ouver- « tes au sujet de la candidature ont été poursuivies « entre le gouvernement espagnol et le prince de « Hohenzollern ; le gouvernement prussien n'y est « pas seulement resté étranger, il les a ignorées ; le « roi lui-même a évité de s'y associer, il a refusé de « recevoir un envoyé du cabinet espagnol porteur « d'une lettre du M^al^ Prim, en faisant part cepen-

« dant à son premier ministre, le comte de Bis-
« marck, de ces divers incidents. Il n'a consenti à
« s'expliquer que quand le prince Léopold, ayant dé-
« cidé d'acquiescer aux propositions qui lui étaient
« faites, a sollicité son consentement, ce qui a eu
« lieu à l'arrivée du roi à Ems, et à ce moment sa
« Majesté s'est bornée à lui déclarer qu'elle ne croyait
« pas pouvoir mettre obstacle à son dessein. C'est
« donc comme chef de la famille et nullement en sa
« qualité souveraine de roi de Prusse, qu'il a été ins-
« truit de la détermination du prince et qu'il est in-
« tervenu; aussi n'a-t-il ni réuni ni consulté le con-
« seil des ministres, et le gouvernement prussien ne
« saurait être interpellé sur une affaire qu'il n'a pas
« connue, et dont il n'est pas plus solidaire qu'un
« autre cabinet européen (1). »

Ceci étant, le roi ne croyait pas, après avoir donné au prince son consentement, pouvoir intervenir auprès de lui pour lui faire retirer sa candidature. Sur le point précis de son intervention, qui faisait l'objet de la demande du gouvernement français, le roi ne donnait donc point satisfaction. Cependant il faisait valoir que, telles que les choses s'étaient passées, l'honneur de la France ne saurait être atteint, car l'initiative des négociations relatives à la candidature avait été prise par le cabinet de Madrid sans qu'aucun gouvernement étranger y eût été mêlé; il n'y avait donc point lieu à un conflit et il se refusait à admettre

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 331.

que la guerre pût sortir d'un pareil incident. Le roi ajoutait qu'il s'était mis en rapport avec le prince Antoine qui se trouvait à Sigmaringen et qu'il lui avait demandé des explications sur ses intentions et sur celles de son fils; il lui importait d'avoir la réponse des princes avant de reprendre l'entretien; il n'avait pas de chiffre pour se servir du télégraphe, en conséquence il demandait qu'on attendît. L'ambassadeur déférait à ce désir du roi et la question, dans cette première entrevue, n'allait pas plus loin.

M. Benedetti ayant été retenu à dîner par le roi n'avait pu envoyer que le 9 au soir d'abord un résumé télégraphique de l'entretien, puis un rapport détaillé par la poste qui ne pouvait parvenir à Paris que le 11. La journée du 10 à Ems se passait sans reprise des pourparlers. M. Benedetti ayant cependant rencontré le roi dans la soirée, ils étaient convenus ensemble d'une entrevue pour le lendemain matin.

Quelques heures avant de voir le roi le 9, M. Benedetti avait eu une conversation avec M. de Werther, l'ambassadeur de Prusse à Paris, qui se trouvait en ce moment à Ems. Par un premier télégramme il en avait rendu compte à M. de Gramont et il avait pu ainsi lu donner un aperçu préliminaire de ce que M. de Werther lui avait laissé entrevoir des vues du roi. A peine M. de Gramont a-t-il reçu ce premier télégramme à Paris le 10, à 10 heures et demie du matin qu'il écrit à M. Benedetti : « Nous ne pouvons plus attendre. Pen-« dant que le roi vous remet d'heure en heure sous « prétexte de se concerter avec le prince de Hohenzol-

« lern, on rappelle en Prusse les hommes en congé, et « on gagne sur nous un temps précieux. A aucun prix « nous ne pouvons donner à nos adversaires aujour- « d'hui ces mêmes avantages qui ont été en 1866 si « funestes à l'Autriche. Et d'ailleurs je vous le dis « nettement, l'opinion publique s'enflamme et va nous « devancer. Il nous faut commencer ; nous n'attendons « plus que votre dépêche pour appeler 300,000 hommes « qui sont à appeler. Je vous en prie instamment, écri- « vez-nous, télégraphiez-nous quelque chose de bien « clair. Si le roi ne veut pas conseiller au prince de « Hohenzollern, eh bien ! c'est la guerre tout de suite « et dans quelques jours nous sommes au Rhin. » Faisant suite à cette lettre, dans la nuit du 10 au 11 à une heure du matin M. de Gramont envoie un télégramme dans lequel il dit à M. Benedetti : « Vous « ne pouvez pas vous dire à quel point l'opinion pu- « blique est exaltée. Elle nous déborde de tous côtés et « nous comptons les heures, il faut absolument insister « pour obtenir une réponse du roi négative ou affir- « mative. Il nous la faut pour demain ; après demain « serait trop tard. »

Ainsi pressé par son gouvernement M. Benedetti a, le 11, sur les midi, l'entrevue avec le roi convenue la veille au soir. L'ambassadeur sollicite de nouveau l'intervention du roi pour amener le désistement du prince. Comme dans le premier entretien, le roi déclare ne pouvoir intervenir personnellement auprès du prince ; cela changerait le sens de la position qu'il a prise dès le premier jour dans l'affaire. Le roi per-

sistait donc à laisser la décision définitive à prendre aux princes eux-mêmes et, comme on était convenu d'un sursis, il ne croyait point qu'il y eût péril à attendre un ou deux jours que la lettre des princes arrivât. L'ambassadeur lui faisant observer que son gouvernement était pressé d'avoir une réponse et que, sollicité par l'opinion publique, il devait s'expliquer sans retard devant le pays, le roi remarquait que pareille insistance, quand il ne demandait plus qu'un délai très-court pour s'assurer des intentions des princes, pouvait donner à penser que la France voulait provoquer un conflit; il protestait de sa confiance dans le maintien de la paix si on lui donnait le temps d'y contribuer. L'entretien se terminait là; l'ambassadeur, quoiqu'il eût pressé le roi beaucoup plus vivement que dans la première audience, cette fois-ci encore n'allait point jusqu'au bout de ses instructions. Il n'exigeait du roi aucune réponse définitive et, s'il le quittait sans lui rien promettre au sujet de la demande d'attendre, il ne la repoussait pas non plus (1); sur ce point il s'en référait à son gouvernement.

M. Benedetti à l'issue de son second entretien inclinait de plus en plus à penser que le roi Guillaume n'avait point cherché dans l'affaire Hohenzollern une occasion de conflit avec la France, et qu'il ne demandait qu'à la terminer en faisant venir la renonciation de l'initiative des princes eux-mêmes pour ne pas subir personnellement une trop forte humiliation. Après un

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 360.

premier télégramme expédié d'Ems le 11, à une heure et demie du soir rendant compte de la conversation qu'il vient d'avoir avec le roi, M. Benedetti à 2 heures et demie en expédie un second à M. de Gramont pour l'informer que M. de Werther partait pour regagner son poste à Paris, et, dans ce télégramme, il donnait avis que M. de Werther allait remplir une mission pacifique : « J'ai cru comprendre d'après ce qu'il m'a dit qu'il n'a « d'autre mission que de chercher à vous démontrer « la sincérité des sentiments du roi, et du désir de Sa « Majesté d'arriver à une solution pacifique, sans « toutefois faire personnellement une concession qu'il « juge incompatible avec sa dignité ou, en d'autres ter- « mes, en laissant peser uniquement sur le prince de « Hohenzollern la responsabilité de sa renonciation. »

Le 12 à midi 45, M. de Gramont télégraphiait à M. Benedetti qu'il consentait à accorder au roi le délai qu'il demandait : « Notre dessein, disait-il, n'a ja- « mais été de provoquer un conflit, mais de défendre « l'intérêt légitime de la France dans une question « que nous n'avons pas soulevée. Aussi, tout en con- « testant la justesse des raisonnements du roi et main- « tenant très-énergiquement nos prétentions, nous « ne pouvons refuser au roi de Prusse le délai qu'il « nous demande, mais nous espérons que ce délai « ne s'étendra pas au delà d'un jour. » Mais un peu après, à une heure 40, M. de Gramont envoyait un second télégramme à son ambassadeur dans lequel il se reprenait à insister plus énergiquement que jamais sur la participation ostensible à obte-

nir du roi dans l'acte de la renonciation : « Em-
« ployez toute votre habileté, je dirai même votre « adresse, à constater que la renonciation du prince de « Hohenzollern vous est annoncée, communiquée ou « transmise par le roi de Prusse ou son gouvernement. « C'est pour nous de la plus haute importance. La « participation du roi doit être à tout prix consentie « par lui ou résulter des faits d'une manière saisis- « sable (1). »

Le 12 juillet, la nouvelle arrive à Paris, venant de Madrid, que le prince Antoine a renoncé au nom de son fils à la candidature. La nouvelle est connue depuis quelques heures lorsque M. Olozaga, l'ambassadeur d'Espagne, à 3 heures moins le quart, se présente au ministère des affaires étrangères pour donner communication d'une dépêche que lui adresse directement le prince Antoine l'avisant du désistement de son fils. Au moment où M. Olozaga entre dans le cabinet de M. de Gramont, M. de Werther s'y trouvait, arrivé le matin même d'Ems à Paris, le ministre venait de le recevoir et avait à peine échangé quelques mots avec lui lorsque l'ambassadeur d'Espagne avait demandé à être immédiatement reçu. M. de Werther était passé dans un salon à côté, M. Olozaga avait fait sa communication et était reparti. Le ministre avait alors fait revenir M. de Werther (2) et avait repris l'entretien avec lui. M. de Werther porteur des assurances pacifiques du roi de

(1) Gramont, *La France et la Prusse avant la guerre*, p. 103.
(2) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 115.

Prusse qui est allé trouver à Ems M. Benedetti pour que celui-ci prévînt son gouvernement se trouve maintenant en tête-à-tête avec le ministre des affaires étrangères de France. La renonciation du prince de Hohenzollern est définitivement connue ; il n'y a plus aucune crainte que la Prusse s'empare de la couronne d'Espagne. Quelles dispositions l'ambassadeur de Prusse va-t-il trouver dans le gouvernement français ?

M. de Gramont déclare à M. de Werther que le désistement du prince et de son père ne le satisfaisait nullement ; ce n'était là pour lui qu'un fait secondaire, car la France n'eût jamais permis l'installation du prince sur le trône d'Espagne (1) ; et continuant il dit que, quoique la candidature soit retirée, il craint qu'il ne subsiste, par le fait de la conduite du gouvernement prussien, des causes de mésintelligence entre les deux pays. On devait donc chercher des moyens d'apaisement. M. de Gramont soumet dans ce sens à M. de Werther le projet d'une lettre que le roi écrirait à l'Empereur ; le roi dirait simplement dans cette lettre qu'en autorisant la candidature, il n'avait cru heurter ni les intérêts ni la dignité de la nation française, et que maintenant il s'associe à la renonciation du prince, dans le désir de voir disparaître tout sujet de dissentiment entre les deux gouvernements. Séance tenante le ministre écrit de sa main un projet de lettre pour le roi qu'il remet à M. de Werther (2).

(1) Dépêche Werther.
(2) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 122.

L'ambassadeur restant sur la réserve (1), ni ne se rallie à la proposition ni ne la combat absolument, il fait seulement observer que la note lue au Corps législatif, le 6 juillet, rendait une pareille démarche bien difficile de la part du roi. En effet le roi dans les entretiens qu'il avait eus avec M. Benedetti, avait parlé du froissement que le ton de la note lui avait fait éprouver et M. de Gramont avait la mention des paroles du roi dans les rapports de son ambassadeur. A ce moment on vient annoncer à M. de Gramont que M. Emile Ollivier le demandait; il s'excuse auprès de l'ambassadeur de Prusse (2), passe dans une salle voisine, met rapidement M. Emile Ollivier au courant de la conversation et l'introduit après cela dans le cabinet où était resté M. de Werther. M. Émile Olivier prie à son tour l'ambassadeur de soumettre au roi l'idée d'une lettre. Les deux ministres lui disent ensemble que s'il ne croit pas pouvoir faire cette communication au roi, ils seraient obligés d'en charger M. Benedetti.

M. de Werther et MM. de Gramont et Émile Ollivier se séparent à 3 heures et demie. L'ambassadeur va rédiger le rapport détaillé de l'entrevue qu'il vient d'avoir qui parviendra au roi le lendemain à Ems ; les ministres se rendent à Saint-Cloud auprès de l'Empereur où le conseil se réunit. Revenu de Saint-Cloud, M. de Gramont, à 7 heures du soir, adresse à M. Benedetti un télégramme contenant les instructions ar-

(1) Rapport Werther. Gramont, *ut supra*, p. 121.
(2) Gramont, *ut supra*, p. 125.

rêtées dans le conseil qui vient de se tenir : « Nous « avons reçu des mains de l'ambassadeur d'Espagne « la renonciation du prince Antoine au nom de son « fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. « Pour que cette renonciation produise tout son effet, « il nous paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y « associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera « pas de nouveau cette candidature. Veuillez vous « rendre immédiatement auprès du roi pour lui de- « mander cette déclaration qu'il ne saurait refuser, « s'il n'est véritablement animé d'aucune arrière-pen- « sée. »

Vers 10 heures M. de Gramont reçoit de l'Empereur la lettre suivante : « Palais de Saint-Cloud, le 12 juil- « let 1870.

« Mon cher duc,

« En réfléchissant à nos conversations d'aujourd'hui « et en relisant la dépêche du prince Antoine, je vois « qu'il faut se borner à accentuer davantage la dé- « pêche que vous avez dû envoyer à Benedetti en fai- « sant ressortir les points suivants :

« 1° Nous avons eu affaire à la Prusse et non à « l'Espagne.

« 2° La dépêche du prince Antoine adressée à Prim « est un document non officiel pour nous, que personne « n'a été chargé en droit de nous communiquer.

« 3° Le prince Léopold a accepté la candidature au « trône d'Espagne, et c'est le père qui renonce.

« 4° Il faut donc que Benedetti insiste, comme il « en a l'ordre, pour avoir une réponse catégorique par

« laquelle le roi s'engagerait, pour l'avenir, à ne pas « permettre au prince Léopold (qui n'est pas engagé) « de suivre l'exemple de son frère et de partir un « beau jour pour l'Espagne.

« 5° Tant que nous n'aurons pas une communica-« tion officielle d'Ems, nous ne sommes pas censés « avoir eu de réponse à nos justes demandes.

« 6° Tant que nous n'aurons pas cette réponse, nous « continuerons nos armements.

« 7° Il est donc impossible de faire une commu-« nication aux Chambres avant d'être mieux ren-« seignés. « NAPOLÉON. »

Ce dernier point n° 7 se rapportait à la réponse qu'il convenait de faire à une demande d'interpellation déposée ce jour-là même au Corps législatif par deux membres de la droite, MM. Clément Duvernois et de Leusse ; et cette demande rédigée de manière à formuler d'avance le sens de l'action que le parti bonapartiste voulait qu'on exerçât, était ce qui avait amené le conseil des ministres à faire faire par M. Benedetti de nouvelles démarches auprès du roi.

La lettre de l'Empereur venant dire d'accentuer le sens de la dépêche déjà envoyée à M. Benedetti, M. de Gramont, d'accord avec M. Emile Ollivier, expédiait un second télégramme à 11 heures trois quarts du soir : « L'Empereur me charge de vous faire remarquer que « nous ne saurions considérer la renonciation que « nous a communiquée l'ambassadeur d'Espagne et « qui ne nous est pas adressée directement, comme « une réponse suffisante aux justes demandes adressées

« par nous au roi de Prusse; encore moins saurions-
« nous y voir une garantie pour l'avenir. Afin que
« nous soyons sûrs que le fils no désavouera pas
« son père et qu'il n'arrivera pas en Espagne,
« comme son frère l'a fait en Roumanie, il est indis-
« pensable que le roi veuille bien nous dire qu'il ne
« permettra pas au prince de revenir sur la renoncia-
« tion communiquée par le prince Antoine. Dites
« bien au roi que nous n'avons aucune arrière-pensée,
« que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et
« que nous ne demandons qu'à sortir honorablement
« d'une difficulté que nous n'avons pas créée. »

Or nulle part il n'est tracé avant ce moment d'une préoccupation que le gouvernement français pourrait avoir de ce qui se passera dans l'avenir après le retrait de la candidature. C'est qu'en effet toute crainte de ce genre était chimérique. De toutes parts, on s'est montré hostile à la candidature, l'opinion publique en France est soulevée, l'Allemagne désapprouve les signes d'ambition donnés par la famille Hohenzollern. Le régent d'Espagne et Prim se déclarent heureux d'être délivrés d'une affaire aussi compromettante; le père du prince a renoncé au nom de son fils; le roi de Prusse va approuver la renonciation. Toutes les puissances, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, sont intervenues officieusement et se sont prononcées contre cette arrivée au trône d'Espagne d'un prince prussien. Prétendre avoir des craintes qu'une entreprise ayant échoué dans de semblables conditions pût être jamais reprise par le caprice individuel du prince

Léopold n'était donc pas sérieux. Aussi aucune préoccupation de ce genre n'était-elle apparue aussi longtemps que le gouvernement français se promettait d'obtenir le double but qu'il poursuivait, le retrait de la candidature et le roi en prenant l'initiative; mais maintenant que la renonciation est venue non pas de l'initiative du roi, mais de celle des princes, il faut un autre moyen pour y associer le roi. Aussi bien la nouvelle de la renonciation est arrivée dans l'après-midi du 12 et le même jour M. de Gramont, d'accord avec M. Émile Ollivier, s'arrête à deux combinaisons qui chacune constituent envers le roi de Prusse l'introduction d'une demande nouvelle; à M. de Werther il réclame une lettre, à M. Benedetti il donne l'ordre de solliciter un engagement pour l'avenir. Ces deux demandes distinctes M. de Gramont les poursuit sans les ajuster l'une à l'autre; elles se combineront en tombant sur le roi de Prusse comme elles pourront.

La journée du 12 à Ems s'était passée sans incident. Vers les 6 heures du soir M. Benedetti s'était rendu auprès du roi. On n'avait pas encore à Ems la nouvelle du désistement envoyé par le prince Antoine à Madrid. Le roi avait dit à M. Benedetti que la lettre apportant la réponse des princes lui arriverait le lendemain et qu'aussitôt qu'elle lui serait parvenue, il le ferait demander. L'ambassadeur attendait donc d'être appelé par le roi, lorsqu'il reçoit le premier télégramme expédié à 7 heures du soir par M. de Gramont qui lui donne l'ordre de se rendre immédiatement auprès du roi et de solliciter son engagement pour l'avenir. Il

n'attend plus alors d'être appelé. Le 13 dès le matin il réclame une audience à l'aide de camp de service le prince Radziwil (1), qui lui répond que le roi le recevra après sa promenade. Sur ces entrefaites M. Benedetti, étant lui-même sorti, est aperçu par le roi dans une allée sur la Brunnen promenade. Le roi se dirige vers lui et, en l'abordant, lui montre la *Gazette de Cologne* (2) qu'on venait de distribuer et qui contenait un télégramme privé daté de Sigmaringen annonçant la renonciation du prince de Hohenzollern. Le roi observe qu'il n'a pas encore reçu la lettre des princes, mais qu'il l'attend le jour même; M. Benedetti dit que de son côté il a reçu de Paris la nouvelle de la renonciation. A ce moment le roi peut considérer l'affaire comme terminée, lorsque l'ambassadeur lui demande de prendre vis-à-vis de la France l'engagement de s'opposer dans l'avenir à toute reprise que le prince pourrait vouloir faire de sa candidature. Le roi déclare sans hésitation qu'il ne saurait contracter un semblable engagement. M. Benedetti renouvelle sa demande en mettant en avant les meilleurs arguments qu'il croit pouvoir produire, mais le roi refuse de nouveau son acquiescement et met presque aussitôt fin à l'entretien.

Retourné à son hôtel, M. Benedetti reçoit le second télégramme que M. de Gramont lui a expédié la veille au soir à 11 heures trois quarts pour lui réitérer l'ordre de solliciter l'engagement du roi. Le roi

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 371.
(2) Rapport officiel rédigé sous la surveillance du roi.

rentré chez lui a de son côté trouvé de nouveaux documents ; la lettre de Sigmaringen apportant la renonciation des princes est arrivée, ainsi que le rapport de M. de Werther sur sa conversation de la veille avec MM. de Gramont et Emile Ollivier. La veille le roi avait promis à M. Benedetti de le faire appeler aussitôt qu'il aurait reçu la réponse des princes, mais la demande imprévue que lui a présentée M. Benedetti à laquelle s'ajoute subitement celle d'une lettre que lui communique M. de Werther l'amène à modifier ses résolutions. Au lieu de mander l'ambassadeur pour lui faire part lui-même de la renonciation, il charge le prince Radziwil de la communication ; celui-ci se rend auprès de M. Benedetti, il lui dit que la renonciation du prince de Hohenzollern est arrivée et que le roi le prie de télégraphier à son gouvernement qu'après cela il considérait l'affaire comme terminée (1).

Mais M. Benedetti, depuis l'entrevue sur la promenade, a reçu de M. de Gramont le second télégramme, et il attend, pour reprendre sa demande auprès du roi, que celui-ci le fasse appeler comme ils en sont convenus la veille ; voyant que le roi ne lui fournit pas l'occasion attendue, il est obligé de faire au prince Radziwil la demande d'une nouvelle audience, et il lui dit que, s'il agit ainsi, c'est qu'il a reçu des ordres de son gouvernement qui l'obligent à insister sur un sujet dont il a déjà entretenu le roi le matin. M. Bene-

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 380.

detti à la manière dont le roi a absolument refusé d'acquiescer à la demande d'engagement pour l'avenir, soupçonne bien que la mission confiée à l'aide de camp vient du désir que le roi éprouve de se soustraire à de nouvelles instances, mais il ne se doute en rien qu'à ce moment est intervenu en outre le rapport de M. de Werther. M. de Gramont a laissé ignorer à M. Benedetti la demande d'une lettre qu'il a présentée à l'ambassadeur de Prusse (1).

Le prince Radziwil retourné auprès du roi lui communique la demande d'une nouvelle audience que fait M. Benedetti, et comme celui-ci a informé le prince du sujet qu'il entend traiter, le roi sait que l'ambassadeur veut poursuivre auprès de lui la demande qu'il lui a déjà présentée le matin. Le roi renvoie son aide de camp, le prince Radziwil, auprès de M. Benedetti. L'aide de camp dit à l'ambassadeur que le roi ne saurait consentir à reprendre avec lui la discussion relative à un engagement pour l'avenir, le roi ne lui accorde donc point l'audience demandée dans ce but ; mais l'aide de camp déclare en même temps que le roi n'avait aucune difficulté à approuver la renonciation du prince Léopold. M. Benedetti rédige pour son gouvernement, sous les yeux du prince Radziwil, la partie d'une dépêche relative à ce fait : « Le roi a consenti, « m'a dit son aide de camp, à donner son approbation « entière et sans réserve au désistement du prince de « Hohenzollern ; il ne peut faire davantage. » Le prince

(1) Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 383.

Radziwil se retire après cette dernière communication, et, dans cette journée, les choses en restent là.

Pendant que ceci se passait à Ems, M. de Gramont tentait par une autre voie de faire parvenir au roi sa demande de garantie pour l'avenir. Il remettait à Lord Lyons, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, le memorandum suivant, en le priant de le transmettre à son gouvernement pour que celui-ci en fît, en qualité de médiateur, l'objet d'une communication au gouvernement prussien : « Nous demandons au roi de Prusse « de défendre au prince de Hohenzollern de revenir « sur son acceptation, s'il le fait l'incident est ter- « miné (1) ». Lord Lyons en recevant communication de cette demande, faisait observer à M. de Gramont qu'il ne devait point craindre, après ce qui s'était passé, que le prince de Hohenzollern s'offrît de nouveau comme candidat, et Lord Granville, le secrétaire d'État aux affaires étrangères, se refusait à transmettre le memorandum au gouvernement prussien.

M. Benedetti dans la journée du 13 avait successivement informé M. de Gramont de ses démarches. A 10 heures et demie du matin il lui avait envoyé un télégramme rendant compte de son entrevue avec le roi sur la Brunnen promenade. A 11 heures et demie il lui en expédiait un nouveau pour lui dire qu'il venait de recevoir son second télégramme et qu'il se conformerait à ses ordres. M. de Gramont,

(1) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 178.

après avoir reçu ces deux dépêches le 13, télégraphie à 8 heures du soir à son ambassadeur : « Faites un « dernier effort auprès du roi ; dites-lui que nous nous « bornons à lui demander de défendre au prince de « Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il « vous dise : Je le lui défendrai et vous autorise à me « l'écrire ou qu'il charge son ministre de me le faire « savoir, cela nous suffira. Si, en effet, le roi ne nourrit « pas d'arrière-pensées, ce n'est pour lui qu'une ques- « tion secondaire ; mais pour nous elle est très-impor- « tante. La parole seule du roi peut constituer pour « l'avenir une garantie suffisante. J'ai lieu de croire « que les autres cabinets d'Europe nous trouvent jus- « tes et modérés. L'empereur Alexandre nous appuie « chaleureusement. Dans tous les cas, partez d'Ems et « venez à Paris avec la réponse affirmative ou néga- « tive. Il faut que je vous aie vu vendredi avant midi. « Si cela est nécessaire, prenez un train spécial. Con- « tinuez toujours néanmoins à me télégraphier ce que « vous avez à me faire connaître. Peut-être pourriez- « vous, en recevant la nouvelle de la renonciation du « prince de Hohenzollern, lui dire : Sire, Votre Majesté « se porte garante de la parole du prince de Hohen- « zollern, car elle n'ignore point que comme puissance « nous n'avons point de rapports avec le prince et que « par conséquent devant le pays notre garantie offi- « cielle est dans la parole du roi. »

M. Benedetti reçoit ce télégramme dans la nuit du 13 au 14, mais comme le jour même le roi lui a déjà fait répondre qu'il ne consentait pas à lui accor-

der d'audience pour reprendre l'entretien au sujet de la garantie pour l'avenir, il est dans l'impossibilité de faire directement auprès du roi ce dernier effort que lui prescrit son ministre. Il trouve cependant une voie détournée. Le 14 au matin il profite d'un entretien qu'il a avec le ministre de l'intérieur de Prusse, M. d'Eulembourg, en ce moment à Ems. Il explique au ministre le sens précis que le gouvernement français attache à l'assurance demandée au roi. M. d'Eulembourg répond à M. Benedetti qu'il soumettra ses observations au roi et il lui promet même de revenir, mais, quelques instants après, il lui mande simplement qu'il n'a aucune communication à lui faire. M. Benedetti, obéissant aux ordres de son gouvernement qui le mandaient à Paris pour le lendemain 15 avant midi, quittait Ems le soir même. Il prie l'aide de camp de service d'exprimer au roi le désir qu'il éprouve de prendre congé de lui. Le roi lui fait répondre que, partant lui-même pour Coblentz à 3 heures, il le recevra à la gare dans son salon réservé. Le roi, dans cette dernière entrevue, se borne à lui dire que personnellement il n'a plus rien à lui communiquer, et que les négociations qui pourraient être poursuivies le seraient par son gouvernement.

Avant de faire connaître les dernières complications d'où sort immédiatement la déclaration de guerre, il nous faut exposer les agissements qui, en France, se sont produits à côté du gouvernement et qui ont décidé du cours qu'il a imprimé à la négociation.

Lorsque la nouvelle de la candidature Hohenzol-

lern éclata, elle produisit une impression d'autant plus profonde que l'on se demanda si ce n'était pas là une cause de rupture subrepticement amenée par M. de Bismarck pour provoquer avec la France une guerre dont l'heure lui semblait venue. Cependant on put s'apercevoir bientôt que du côté de la Prusse, à laquelle on avait d'abord pensé, personne n'éprouvait le désir de se servir de l'incident pour engager une lutte avec la France. Du côté de la France il en est autrement. Là, dès la première heure, le parti bonapartiste a vu l'occasion favorable du conflit que depuis longtemps il veut avoir avec la Prusse.

Le parti bonapartiste a fait l'empire; il le conçoit d'une certaine manière et il tient à ce qu'il garde sa forme propre entre les autres gouvernements. Le parti bonapartiste veut que la conception particulière qu'il fait de l'empire soit appliquée, parce que cette application donne la forme politique qui correspond le mieux au degré de culture des masses et à la somme de moralité des chefs qui le composent, et parce que le seul moyen qu'il ait de conserver l'empire pour lui est de le maintenir sous sa forme première. Les essais de transformation de l'empire entrepris dans ces dernières années ont donc été combattus par les bonapartistes. Les sénatus-consultes de 1860, 67 et 69 par lesquels l'Empereur avait modifié les institutions de 1852, la formation du cabinet du 2 janvier et l'arrivée au pouvoir des parlementaires, tout cela réalisé malgré les bonapartistes les avait momentanément fait passer à l'état de vaincus. Mais la

résistance qu'ils avaient d'abord faite sans succès était devenue efficace le jour où le cabinet du 2 janvier avait abordé la question du pouvoir constituant du Sénat. Lorsque l'Empereur était intervenu pour conserver sa prérogative césarienne d'appel au peuple, lorsqu'il avait eu recours au plébiscite pour ratifier la nouvelle constitution, les bonapartistes avaient enfin obtenu que l'empire rentrât dans ses voies originelles et restât fidèle à ses traditions. Le plébiscite avait redonné à l'Empereur la domination sur des assemblées retombées à une position secondaire. L'Empereur a obtenu cet avantage par un appel direct à la nation; mais qui lui a donné la prise qu'il possède ainsi sur elle? Avant tout, l'impression produite sur l'imagination par la grandeur militaire de Napoléon Bonaparte. C'est par le prestige de la victoire, par l'éclat de la guerre que le Napoléon est devenu un homme plus grand que nature, c'est par là que l'empire a pu une première fois prendre naissance et plus tard être rétabli. Cependant à l'époque où l'on est parvenu, l'empire a subi une énorme diminution de prestige par suite de la grandeur militaire que la Prusse a développée à côté de lui. Les racines que le Napoléon a jetées au cœur de la nation se trouvent donc affaiblies et, lorsque la transmission de la couronne devra se faire du père au fils, si on n'a qu'un Empereur diminué, d'abord le passage sera difficile, puis le pouvoir du nouveau souverain demeurera précaire. Le fils a été déjà associé au père au plébiscite, il faut l'associer au père dans la guerre pour lui obtenir

l'auréole de la gloire militaire. Si l'Empereur français a sur sa frontière un rival qui projette sur lui son ombre, comment pourra-t-il rester en permanence dans la nation ce que les bonapartistes veulent absolument qu'il soit, un être sans pareil, chef absolu, maître de toutes choses. Déjà Napoléon Ier s'était trouvé en présence du même dilemme, ne voulant pas subir de diminution, il s'était vu condamné à la guerre sans fin et avait dû s'attaquer, pour les détruire, à toutes les monarchies militaires du continent. La fatalité qui avait poussé Napoléon Ier existe en ce moment pour les bonapartistes. Il faut, pour qu'ils puissent résister aux entreprises des républicains, des parlementaires, des libéraux de toute nuance, que l'Empereur retrouve toute sa grandeur et, pour cela, la guerre avec la Prusse est nécessaire.

Le parti bonapartiste comme parti agissant est peu nombreux et son influence sociale, sa valeur morale, sa position dans le pays, sont peu considérables ; mais par les liens qui l'attachent à l'empire, par la force que lui a donnée le succès du plébiscite, il se trouve posséder des avantages décisifs pour peser sur l'Empereur et le gouvernement. Le parti bonapartiste au Corps législatif compose la droite qui a montré son dévouement à l'empire en résistant aux entreprises des parlementaires, il est maître du Sénat, il a en communauté de vues avec lui les chefs de l'armée, les courtisans, les familiers et surtout l'Impératrice que le sentiment maternel porte à la guerre qui seule peut redonner à l'empire le prestige nécessaire pour

que la transmission de la couronne du père au fils se fasse avec sécurité.

A côté des bonapartistes sont les purs chauvins qui veulent la guerre quand même parce qu'ils ne peuvent tolérer les agrandissements de la Prusse et l'éclat de ses victoires. Les hommes chez lesquels ce sentiment du chauvinisme existe à ce point d'exaltation ne sont pas très-nombreux, mais, unis aux bonapartistes, ils vont former une combinaison redoutable. Si les bonapartistes étaient seuls, leur intérêt de parti apparaîtrait avec trop d'évidence pour qu'ils pussent agir efficacement, tandis que les chauvins, faisant cause avec eux, colorent l'action commune des sentiments d'un patriotisme particulier qui trouve de l'écho, à des degrés divers, dans une grande partie de la nation.

Le gouvernement est en ce moment dans les mains d'hommes dont les tendances sont naturellement pacifiques. L'Empereur vieux, malade, fatigué, n'est point porté à courir de nouveau les hasards de la guerre. Le chef du cabinet, M. Émile Ollivier, a pris le pouvoir pour faire prédominer un programme dont une partie essentielle est la paix. M. de Gramont arrive de Vienne où toutes les tendances sont à la paix. Le ministre de la guerre a pour sa part accordé des économies sur son budget et une diminution du contingent. Les ministres venus des centres droit et gauche, à l'époque du grand mouvement qui a précédé la formation du cabinet du 2 janvier, ont signé des déclarations dont un des principaux articles est le maintien de la paix. Ces mêmes hommes débutent

cependant, le 6 juillet, par faire lire une note tellement comminatoire que l'on se prend de suite à douter de leur désir de préserver la paix. C'est qu'ils ont subi la pression du parti résolu de faire sortir la guerre de l'incident Hohenzollern.

Les bonapartistes qui veulent la guerre sont des hommes sans scrupules, habitués à tout pour réussir, ne reculant devant rien. Ils entourent l'Empereur et les ministres, ils les poursuivent de leurs obsessions, les pressent d'agir. Ce sont les familiers, les gens dont le dévouement à la dynastie est tel qu'ils ne craignent point d'agir en dehors de l'Empereur, et même contre lui (1). Ils ont déjà eu cette attitude après le 2 janvier lorsqu'ils ont résisté aux réformes, et aujourd'hui encore qu'ils comprennent les intérêts de la dynastie d'une manière différente de l'Empereur, ils n'hésitent point à la reprendre. Ils cherchent, à l'aide de leurs journaux, à surexciter l'opinion publique, ils provoquent l'Allemagne, couvrent la Prusse de menaces et d'insultes; au Corps législatif ils agissent sur les députés timides, indécis, flottants, par des excitations de toute sorte. On voit ainsi tout à coup un parti exalté qui entoure le gouvernement, enveloppe le Corps législatif, a possession d'une partie de la presse et qui, se multipliant par son activité et se rendant fort par son audace, arrive, au milieu de l'indécision du reste de la nation, par être la seule volonté se faisant sentir sur le gouvernement.

(1) *L'Ordre*, 15 octobre 1871.

De même cependant que la droite bonapartiste exerçait son action au Corps législatif dans le sens de la guerre, de même la gauche faisait tous ses efforts pour préserver la paix. Dès le premier jour le ton de la note lue à la tribune par M. de Gramont avait fait craindre à la gauche que le gouvernement ne voulût la guerre. La gauche s'inquiétait particulièrement du secret qui planait sur la négociation et elle essayait d'amener le gouvernement à fournir des éclaircissements. MM. Picard et Jules Favre demandaient, le 7 juillet, qu'on fixât un jour pour discuter l'interpellation déposée par M. Cochery, ils proposaient le lendemain. M. Emile Ollivier priait au contraire la Chambre d'ajourner le débat, ce qui amenait une exclamation violente de M. Jules Favre : « Indéfini« ment afin qu'on puisse faire des tripotages de « bourse ! » La Chambre se ralliait à l'opinion de M. Ollivier. M. Jules Favre repoussé dans sa demande s'écriait : « C'est après des discours comme celui que « vient de nous faire entendre M. le garde des sceaux « que l'expédition du Mexique a eu lieu, et on sait ce « qui est arrivé. »

Cependant le désir d'obtenir des communications du gouvernement était si universel que dans la séance du 11 juillet M. de Gramont prenait la parole : « Mes« sieurs, le gouvernement comprend l'impatience de « la Chambre. Il partage ses préoccupations, mais « il lui est impossible de porter à sa connaissance « un résultat définitif. Il attend la réponse dont « dépend sa résolution. Tous les cabinets auxquels

« nous nous sommes adressés paraissent admettre la « légitimité de nos griefs. J'espère être très-prochai- « nement en mesure d'éclairer la Chambre; mais au- « jourd'hui je fais appel à son patriotisme pour la « prier de se contenter de ces explications incomplè- « tes. » Quoique le président déclarât l'incident clos, M. Emmanuel Arago parvenait à dire quelques mots : « Très-désireux d'une solution qui assurerait la paix « européenne, je demande à M. le ministre des affaires « étrangères si les questions adressées à la Prusse « n'ont trait qu'à l'acceptation éventuelle de la cou- « ronne d'Espagne par le prince de Hohenzollern. S'il « en est ainsi, je crois qu'on doit espérer une réponse « satisfaisante ; mais si les questions sont complexes et « de nature à soulever d'autres discussions que l'inci- « dent Hohenzollern, nous serions malheureusement « obligés de les considérer comme offrant d'autres pré- « textes à une déclaration de guerre. » Le ministre des affaires étrangères ne répondait pas et le président mettait fin à l'incident.

Le 12 vers midi la nouvelle arrive de Madrid que le prince Antoine vient de renoncer au nom de son fils à la candidature. L'agitation et l'anxiété étaient extrêmes dans Paris; les abords, la salle des Pas perdus du Corps législatif étaient constamment encombrés de députés, de journalistes, de boursiers à l'affût des nouvelles. M. Emile Ollivier reçoit la nouvelle du désistement du prince avant l'ouverture de la séance, dans la salle des Pas perdus. Il se laisse aller, au milieu de la foule, à manifester sa satisfac-

tion; allant à la rencontre de M. Thiers, il lui dit : « L'affaire est heureusement terminée, c'est la paix. » Les assurances pacifiques que le ministre a données se répandent avec rapidité parmi les députés, et les journalistes, les boursiers montent dans les voitures qui les attendent sur le quai et galopent vers la Bourse, où aussitôt une forte hausse se produit. C'est la paix! mais à peine ce mot a-t-il été entendu et sait-on qui l'a proféré, que les bonapartistes et les chauvins se ruent sur M. Émile Ollivier et lui font de violents reproches sur l'attitude qu'il a prise ainsi en public et sur la déclaration pacifique qu'il s'est permis de faire. Tous les chefs du parti bonapartiste sont là, traitant les ministres de lâches, de misérables, les accusant s'ils acceptent la renonciation dans les conditions où elle se produit, venant du prince Antoine, de déshonorer la France (1).

La séance du Corps législatif commence. Le parti bonapartiste intervient pour faire savoir que le désistement pur et simple du père du prince ne lui suffit pas. MM. Clément Duvernois et de Leusse représentant en cette occasion le parti, demandent à interpeller le gouvernement « sur les garanties qu'il a stipulées ou « qu'il compte stipuler pour éviter un retour de com- « plications successives avec la Prusse. » M. Émile Ollivier quitte après cet incident le Corps législatif et se rend au ministère des affaires étrangères. Lorsqu'il arrive, M. de Gramont était en conférence avec M. de

(1) Thiers, *Enquête parlementaire*, t. I, p. 8.

Werther. M. Emile Ollivier à la nouvelle du désistement du prince, dans la salle des Pas perdus, avait dit : c'est la paix, sans faire aucune réserve; mais sans doute les reproches que la communication publique qu'il a faite lui ont attirés et l'interpellation des députés bonapartistes, ont déjà agi sur lui pour modifier ses sentiments. A peine, en effet, M. de Gramont lui a-t-il fait connaître la demande d'une lettre qu'il soumet à M. de Werther, qu'entrant dans les vues du ministre des affaires étrangères il se met à l'appuyer.

L'Empereur avait reçu de son côté à Saint-Cloud la nouvelle du désistement. Elle avait produit sur lui la même impression que sur M. Emile Ollivier. Dans l'après-midi, causant avec les ambassadeurs d'Autriche et d'Italie, il leur avait dit que la paix était désormais assurée et qu'ils pouvaient considérer l'affaire comme terminée.

Entre quatre et cinq heures les ministres et l'Empereur se réunissent en conseil à Saint-Cloud. C'est à l'issue de ce conseil que M. de Gramont enverra l'ordre à M. Benedetti de présenter au roi la demande de garantie pour l'avenir. L'Empereur et M. Emile Ollivier ont l'un et l'autre déclaré, en apprenant le retrait de la candidature, qu'il n'y avait plus motif de conflit, et tout porte à croire que, s'ils eussent été laissés à eux-mêmes, ils se fussent contentés du retrait de la candidature tel qu'il se produisait sans penser à faire au roi de Prusse aucune demande nouvelle. Mais le gouvernement français,

par la manière dont il a engagé les négociations, s'est, dès le premier jour, placé au bord de l'abîme où il va tomber. Il n'a cessé d'associer la demande accessoire de l'intervention du roi à la demande principale du retrait de la candidature ; il a dès le début et tout le temps ensuite demandé au roi de Prusse d'intervenir auprès du prince par un acte ostensible. Or si le roi s'emploie sous main à faire retirer le prince, il a grand soin d'agir de manière à ce que son intervention ne soit pas apparente, et il se borne à approuver, après qu'il est accompli, l'acte qui paraît être né d'une décision spontanée du prince. Pour que le gouvernement français se déclare satisfait il faut donc que, considérant la grandeur de la concession qu'a faite la Prusse par le retrait de la candidature concédé tel quel, il fasse de son côté la concession de laisser tomber la participation personnelle et ostensible demandée au roi. C'est au moment où il faut agir ainsi que les bonapartistes demandent au Corps législatif qu'on stipule des garanties engageant la Prusse. Sous le coup de l'ascendant qu'il subit de la part des bonapartistes, le gouvernement n'ose dégager le roi de la demande d'intervention personnelle qui lui a été présentée ; au lieu de la laisser tomber, il se décide donc à la poursuivre. Mais la chose n'est maintenant pas facile, car le gouvernement français s'est borné à demander que le roi de Prusse agît ostensiblement pour faire retirer la candidature, et la candidature a été retirée sans qu'il ait paru agir. C'est alors que, pour ressaisir le roi qui leur échappe et l'amener à donner

des garanties personnelles, l'Empereur et ses ministres conçoivent la pensée de reprendre leur demande d'intervention du roi sous une forme nouvelle : qu'il s'engage à empêcher tout retour de la candidature qui pourrait se produire dans l'avenir. La démarche qu'ils faisaient ainsi allait les mettre vis-à-vis de la Prusse dans une position absolument fausse où ils ne seraient plus maîtres de rien.

CHAPITRE VI

La déclaration de guerre et la séance du 15 juillet.

M. de Bismarck, lorsque l'affaire Hohenzollern avait surgi, était en villégiature à Wartzin. Le gouvernement français s'étant directement adressé au roi de Prusse et celui-ci, dans la négociation, ayant pris la position d'un chef de famille, M. de Bismarck n'avait point eu à intervenir et s'était tenu à l'écart. La négociation prenait cependant un tel caractère de gravité, qu'il ne pouvait rester plus longtemps éloigné; il revient à Berlin le 12 juillet.

M. de Bismarck jugeait que tôt ou tard la Prusse de Sadowa et la France impériale étaient condamnées à en venir aux mains. Il voyait bien que le gouvernement français n'accepterait jamais définitivement d'avoir été leurré par lui et que d'ailleurs l'empire bonapartiste, reposant sur le prestige militaire, ne pouvait tolérer sur sa frontière l'existence d'une puissance dont la gloire faisait éclipse à la sienne. M. de Bismarck se proposait enfin de reprendre lui-même un jour ou l'autre son travail d'unification en Allemagne en fondant la confédération du

Sud dans celle du Nord, et il ne pouvait espérer que la France, qui était intervenue à Prague pour limiter des agrandissements qui lui paraissaient déjà excessifs, pût consentir sans tirer l'épée à l'accroissement nouveau qu'il voudrait faire subir à la puissance prussienne. Les causes d'un conflit certain pour l'avenir existant ainsi à ses yeux, M. de Bismarck avait apporté ses soins à être prêt en prévision de toutes les éventualités. Il avait donc perfectionné et étendu le système militaire qui lui avait, contre le Danemark d'abord, puis contre l'Autriche, donné de si grands résultats. Il avait conclu des traités d'alliance avec les États de la confédération de l'Allemagne du Sud, lesquels, en cas de guerre, devaient en faire pour la Prusse des auxiliaires presque aussi soumis que ceux qu'elle trouvait dans les États de la confédération du Nord. Son système militaire porté au plus haut point d'efficacité et ses alliances conclues, il pouvait attendre les événements, soit que la France prît l'initiative d'un conflit, soit que lui-même, une occasion favorable se présentant, il se décidât à la saisir.

Certaines conditions devaient se rencontrer pour que M. de Bismarck pût considérer une cause de conflit avec la France comme favorable. Il fallait que la Prusse eût, de son côté, au moins les apparences du bon droit, pour que l'opinion du monde lui donnât raison ; il fallait que le sujet de la rupture mît suffisamment en jeu les passions de l'Allemagne, pour qu'elle consentît à faire les sacrifices qu'une guerre exigeait d'elle avec son système militaire particulier ; enfin il

fallait être sûr de l'adhésion du roi qu'on ne pouvait se flatter d'obtenir dans tous les cas. L'affaire Hohenzollern au début ne se trouvait remplir aucune de ces conditions. Toute l'Europe, à la nouvelle qu'un prince prussien cherchait à s'emparer de la couronne d'Espagne, avait vu là une marque injustifiable d'ambition et avait donné tort à la Prusse; l'Allemagne se montrait hostile à une guerre à entreprendre pour un intérêt dynastique ; enfin le roi refusait d'assumer sur lui, dans de semblables conditions, la responsabilité d'un conflit et il amenait le prince à retirer sa candidature. M. de Bismarck à Wartzin, jugeant combien cette affaire était mauvaise pour lui, laissait donc le roi à Ems s'employer à la résoudre pacifiquement, mais revenu à Berlin il trouve une situation subitement transformée, si bien que les conditions les plus favorables qu'on puisse imaginer pour un conflit vont au contraire se trouver remplies.

Tant que la candidature était maintenue, l'opinion de l'Europe donnait tort à la Prusse; mais si, les craintes d'une *mainmise* de la Prusse sur la couronne d'Espagne ayant disparu, la France continue à poursuivre le roi, l'opinion va se retourner contre elle. Il n'y a en effet personne qui n'ait vu dans l'abandon de la candidature un véritable succès pour la France ; et cependant le gouvernement français ne se déclare pas satisfait ! Il ne veut même pas laisser le roi se couvrir, pour les apparences, de l'initiative des princes, il exige au contraire que son intervention, dans l'a-

bandon de la candidature, soit éclatante pour triompher de lui ouvertement, et tout le monde trouvera excessive une semblable exigence. De son côté, si l'Allemagne a désapprouvé la candidature, elle considère cependant qu'on a fait une concession très-suffisante en la retirant. Et même le langage tenu par M. de Gramont au Corps législatif, l'insistance avec laquelle le gouvernement français presse le roi à Ems, les provocations des partisans de la guerre en France qui se résument dans cette phrase de M. Emile de Girardin « que si la Prusse refuse de se battre on doit la con« traindre, à coups de crosse dans le dos, à vider la rive « gauche du Rhin », ont à leur tour surexcité l'amour-propre national en Allemagne, et on trouve que le roi a déjà subi une bien forte humiliation. S'il apparaît après cela que la France insiste plus que jamais pour exiger du roi une concession personnelle, l'Allemagne entière va ressentir une pareille demande comme une insulte intolérable, et dans l'état d'exaltation patriotique où elle se trouve depuis Sadowa, elle sera prête à tous les sacrifices. Il y a enfin le roi lui-même qui, quelque soin qu'il ait pris de faire agir les princes, n'en est pas moins indirectement atteint, et, malgré cela, le gouvernement français le poursuit de nouvelles exigences. Aussi le roi en est-il arrivé à ce degré d'irritation où il ratifiera toutes les résolutions que son ministre voudra prendre pour la guerre. L'occasion pour M. de Bismarck est ainsi devenue on ne peut plus favorable; tous les désavantages sont désormais du côté de la France et cependant

le gouvernement français s'est tellement compromis qu'il ne pourra plus reculer.

M. de Bismarck intervient donc tout à coup pour précipiter le gouvernement français dans la guerre; il se sert dans ce but des incidents qui se sont passés à Ems; il a peu de choses à faire pour en tirer des conséquences décisives. Le 13, le roi sur la Brunnen promenade a répondu par un refus à la demande que M. Benedetti lui a présentée de s'engager pour l'avenir et a ensuite refusé une audience. M. de Bismarck rend publiques ces circonstances et fait particulièrement mention du refus du roi de recevoir l'ambassadeur de France. Un télégramme contenant ces nouvelles lui est arrivé d'Ems; il le fait insérer dans un supplément extraordinaire du journal du ministère la *Nord Deutsche Allgemeine Zeitung* qui paraît le 13 à 9 heures du soir. L'effet de cette publication dans Berlin fut soudain et terrible (1). Les demandes de la France sont prises comme une insulte: aussi le refus que le roi y a opposé soulève-t-il un frémissement de patriotisme. La foule se porte sur la place devant le palais, des hourrahs sont poussés en l'honneur du roi, on crie au Rhin. De Berlin la nouvelle en gagnant les provinces produit partout la même surexcitation. M. de Bismarck ayant obtenu l'effet qu'il cherchait à produire en Prusse, se retourne vers les États de la confédération de l'Allemagne du Sud et les puissances étrangères. Sur ses ordres, le 14, dans

(1) *Allgemeine Zeitung*, 17 juillet. *Times*, 18 juillet.

l'après-midi, les agents de la Prusse vont trouver les ministres des affaires étrangères auprès desquels ils sont accrédités; ils leur communiquent de vive voix, d'une façon sommaire, la nouvelle des exigences françaises et la fin de non-recevoir que le roi de Prusse y a opposée. M. de Bismarck donne en outre à M. de Werther l'ordre de prendre immédiatement un congé; et il attend.

L'Empereur et les ministres, lorsque, le 12 au soir, ils s'étaient résolus à demander au roi de s'engager pour l'avenir, ne paraissent pas avoir prévu au juste les suites qu'aurait l'introduction de cette demande. Le 13 les télégrammes de M. Benedetti les laissèrent perplexes. M. Benedetti leur mandait que le roi avait d'abord refusé de consentir à la garantie pour l'avenir, puisqu'il lui avait refusé une audience. Le second télégramme accentuait fort, il est vrai, le refus du roi; mais, d'un autre côté, il apportait une approbation donnée par le roi au retrait de la candidature beaucoup plus explicite qu'on n'en avait encore reçue; c'est dans ce télégramme que M. Benedetti disait : « Le roi « a consenti à donner son approbation entière et sans « réserve au désistement du prince de Hohenzollern. » L'Empereur et les ministres se réunissent en conseil, dans la matinée du 14, et se séparent vers midi sans prendre de détermination, les termes de l'approbation du roi leur laissant encore l'espoir d'une transaction. Ils se réunissent une seconde fois dans l'après-midi et restent en séance jusqu'au soir. En présence de la difficulté sans cesse grandissante de continuer à négocier

isolément avec la Prusse ils s'arrêtent à la pensée de provoquer un congrès des puissances européennes; ils présenteraient le lendemain au Sénat et au Corps législatif une communication dont la substance serait : « Nous croyons que le principe adopté tacitement par « l'Europe a été d'empêcher, sans une entente préala- « ble, aucun prince appartenant aux familles régnantes « des grandes puissances de monter sur un trône étran- « ger, et nous demandons que les grandes puissances « européennes réunies en congrès confirment cette « jurisprudence internationale (1). » Dans le cours de cette longue séance, ils avaient en outre pris et abandonné une résolution importante; considérant d'abord la guerre comme inévitable, ils s'étaient décidés à faire l'appel des réserves de l'armée et ils avaient donné les ordres nécessaires, puis s'étant arrêtés à l'idée d'un congrès, ils en avaient suspendu l'expédition.

Cependant dans cette journée, les rapports se succédaient qui montraient enfin à l'Empereur et à ses ministres la vraie situation dans laquelle les mettait vis-à-vis de la Prusse l'introduction persistante de demandes nouvelles. Dans la matinée le chargé d'affaires de France à Berlin leur télégraphie la publication faite dans la *Nord Deutsche Allgemeine Zeitung*. Un peu après M. de Werther se présente à M. de Gramont; il lui annonce qu'ayant été blâmé par son gouvernement pour ne pas avoir formellement re-

(1) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 212.

poussé la demande d'une lettre au roi lorsqu'on la lui avait soumise, il reçoit l'ordre de prendre immédiatement un congé. Dans la soirée M. Benedetti leur rend compte de la démarche restée sans succès qu'il a faite le matin même auprès du ministre de l'intérieur de Prusse, M. d'Eulembourg. M. Benedetti leur apprend en même temps que la *Gazette de Cologne* contient un télégramme daté d'Ems dans lequel il est rendu compte des refus du roi. L'ambassadeur n'a communiqué ces incidents à personne et par conséquent la nouvelle n'a pu partir que du cabinet du roi. Enfin M. Benedetti leur dit qu'on tient dans l'entourage du roi un langage des plus irrités. Tous ces rapports leur sont parvenus, lorsque le soir leur arrive d'abord du chargé d'affaires de France à Berne l'avis que le ministre de Prusse vient de communiquer au président de la confédération Helvétique la nouvelle du double refus du roi de consentir à la demande d'engagement pour l'avenir et de recevoir l'ambassadeur; peu après le même avis leur arrive de Munich puis encore d'autres points. Et ils ont ainsi la certitude que le gouvernement prussien s'est appliqué à porter à la connaissance des gouvernements européens, le refus absolu qu'il oppose aux demandes présentées après le retrait de la candidature (1).

Les résolutions de la Prusse sont désormais manifestes. Non-seulement elle refuse péremptoirement d'accorder l'engagement qu'on lui demande, mais elle

(1) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 231, 232.

se soustrait à tous nouveaux pourparlers y ayant trait. Le gouvernement français, s'il veut conserver la paix, n'a plus de doutes à avoir; il faut qu'il considère la demande que par trois fois il a chargé son ambassadeur de présenter comme non avenue; il n'y a pas d'échappatoire possible; la Prusse a coupé court à toute reprise de négociations sur ce terrain et, la position dans laquelle les deux puissances sont vis-à-vis l'une de l'autre ayant été rendue publique par M. de Bismarck, il faudra que la France fasse ce recul au vu et su du monde entier. Le gouvernement français ne peut donc plus maintenir la paix qu'en se retirant profondément humilié de la négociation et, plutôt que de subir l'humiliation et de reculer, il va se précipiter dans la guerre.

Ce n'est pas tout. La position dans laquelle le gouvernement français se trouve vis-à-vis du parti de la guerre à l'intérieur, est tout aussi fausse et embarrassée. C'est le 12 que MM. Clément Duvernois et de Leusse avaient demandé à interpeller le gouvernement sur les garanties à exiger de la Prusse. Ce jour-là M. de Gramont au Corps législatif n'avait fait aucune communication; le lendemain il prenait la parole : « L'ambassadeur d'Espagne, disait-il, nous a annoncé « officiellement hier la renonciation du prince Léo- « pold de Hohenzollern à sa candidature au trône « d'Espagne. Les négociations que nous poursuivons « avec la Prusse et qui n'ont jamais eu d'autre objet « ne sont pas encore terminées. Il nous est donc im- « possible d'en parler et de soumettre aujourd'hui à

« la Chambre et au pays un exposé général de l'af-« faire. » M. Jérôme David pressait le ministre de sortir de sa réserve et de faire connaître de qui venait la renonciation et dans quelles circonstances elle s'était produite. M. de Gramont gardait malgré tout le silence et n'ajoutait rien à sa déclaration. M. Clément Duvernois se levait après M. Jérôme David et demandait que l'on fixât un jour pour la discussion de l'interpellation qu'il avait déposée la veille. On était le mercredi 13, M. de Gramont proposait le vendredi 15, et d'un commun accord cette date était acceptée. Cependant M. Jérôme David ne se tenant pas pour satisfait du refus de M. de Gramont de répondre à ses questions, déposait une demande d'interpellation, et voici dans quels termes il la formulait : « Considérant que les déclarations fermes, nettes, « patriotiques du ministère à la séance du 6 juillet ont « été accueillies avec faveur par la Chambre et par « le pays ;

« Considérant que ces déclarations du ministère « sont en opposition avec la lenteur dérisoire des né-« gociations avec la Prusse (vives rumeurs sur un « grand nombre de bancs), je retire le mot dérisoire, « si vous voulez.

« Je demande à interpeller le ministère sur les « causes de sa conduite à l'extérieur qui non-seule-« ment jette la perturbation dans les branches de la « fortune publique, mais aussi risque de porter at-« teinte à la dignité nationale. »

Ainsi, comme la veille, les bonapartistes voyant le

gouvernement hésiter le poussaient à la guerre, et M. Jérôme David introduisait en plus de ces paroles blessantes à l'adresse de la Prusse, qui en allant surexciter les passions germaniques, pussent rendre la guerre plus certaine. A M. Jérôme David se joignait M. de Kératry un des chauvins qui faisaient cause commune avec les bonapartistes; il trouvait que c'était trop reculer la discussion de l'interpellation que de la renvoyer au surlendemain : « Vous avez adressé « un ultimatum à la Prusse, vous lui avez accordé « trois jours de délai. — Un membre : Qui a dit cela? — « Ils sont écoulés. Eh bien! je déclare que si vous « renvoyez les interpellations à après-demain vous « faites absolument le jeu de la Prusse, le jeu de « M. de Bismarck et, en ma qualité de Français, je « proteste formellement contre cette conduite. » Malgré l'opposition de M. de Kératry l'interpellation de M. Jérôme David était renvoyée au 15 pour être discutée en même temps que celle de M. Clément Duvernois. Le 14 au soir lorsqu'il reçoit l'avis que la Prusse a communiqué aux gouvernements européens le refus du roi de donner audience à l'ambassadeur, le gouvernement impérial se trouve en face des deux interpellations Jérôme David et Clément Duvernois, qu'il doit discuter le lendemain. Au parti de la guerre qui lui demande « quelles garanties avez-vous stipulées engageant la Prusse? » il va être obligé de répondre : J'ai de deux manières différentes cherché à engager directement le roi de Prusse, je lui ai par trois fois présenté ma dernière demande, mais le roi sur ce

terrain m'a refusé satisfaction, et M. de Bismarck a fait part de ses refus aux puissances européennes. Le gouvernement impérial ne pouvant se résoudre à donner de pareilles explications à ses amis qui le poussent à la guerre en leur annonçant en même temps qu'il conserve la paix, pour se sortir d'embarras, va apporter une déclaration de guerre.

Il y a encore, il est vrai, une proposition de compromis émanant de l'Angleterre. Lord Granville qui s'était refusé à transmettre à la Prusse la demande de garanties pour l'avenir que M. de Gramont lui avait fait parvenir par Lord Lyons, désirant cependant faire quelque chose pour le maintien de la paix, avait, de son initiative propre, soumis un projet de transaction au gouvernement prussien. Il demandait au roi de Prusse « de communiquer au gouvernement « français son consentement au retrait de la candi- « dature, si la France de son côté renonçait à sa de- « mande garantissant l'avenir. » Une semblable proposition avait à ce moment peu de chances de succès. En effet, c'est le 14 que Lord Granville remettait son memorandum au comte de Bernstorff, l'ambassadeur à Londres de la confédération de l'Allemagne du Nord; dès le lendemain celui-ci lui déclarait que M. de Bismarck se refusait à le soumettre au roi de Prusse.

Ne sachant plus comment conserver la paix, le gouvernement impérial avait une raison pour déclarer la guerre sans retard. C'était l'appel qu'il avait besoin de faire des réserves de l'armée. Dans la situation tendue où se trouvaient la France et la Prusse, un diffé-

rend ne pouvait s'élever entre elles sans que la crainte de la guerre ne s'en suivît et sans que les deux gouvernements ne se tinssent sur leurs gardes pour ne pas se laisser devancer l'un par l'autre dans leurs armements. A mesure que l'affaire Hohenzollern prenait plus de gravité, les deux gouvernements s'étaient donc mis respectivement à faire en dessous tout le travail préliminaire à l'appel ostensible des réserves et à la mise ouverte sur le pied de guerre. Les partisans de la guerre reprochaient précisément au gouvernement impérial d'atermoyer pour déclarer la guerre et par là de perdre l'avance sur la Prusse qu'une rupture immédiate lui eût assurée. La plus grande diligence était en effet nécessaire dans la mise sur le pied de guerre d'une nation ayant à combattre la Prusse, car la rapidité avec laquelle celle-ci pouvait mobiliser son armée était bien connue. Après avoir dans la journée du 14 donné l'ordre d'appeler les réserves, puis l'avoir retiré, le gouvernement le donnait le soir définitivement; dans la situation où l'on se trouvait, c'était déclarer la guerre. Le gouvernement se mettait donc le 14 au soir dans la nécessité de faire connaître le lendemain au Sénat et au Corps législatif la déclaration de guerre.

La tâche que cette démarche lui imposait ne devait pas être facile. Les chambres et le pays ne savent rien de la manière dont la négociation a été conduite. Le gouvernement s'est renfermé dans le silence et a refusé toute explication; seul le retrait de la candidature est connu. Comment faire accepter maintenant

la déclaration de guerre et par quelles raisons l'expliquer et la légitimer? Si on fait connaître, d'une manière précise, la suite des négociations le manque d'habileté et l'imprévoyance du gouvernement français ressortiront dans tout leur jour, et lorsqu'on saura que c'est pour avoir, la candidature retirée, présenté deux nouvelles demandes au roi de Prusse que l'Empereur et ses ministres sont enfin précipités dans la guerre, il n'y aura qu'une voix dans le monde pour leur donner tort. Le gouvernement impérial est dans une situation tellement fausse qu'il doit dissimuler le plus possible les raisons qui le jettent dans la guerre. Il cherchera donc à obtenir l'adhésion du Corps législatif sans que la lumière soit projetée sur ses actes. Au lieu d'un rapport complet des faits avec pièces à l'appui, il se bornera à faire lire une déclaration écourtée, qui ne contiendra que des citations choisies parmi les passages favorables des dépêches. On biaisera et on glissera sur les points désavantageux qui ont été rendus publics par la Prusse et ne peuvent être absolument passés sous silence.

Dans la matinée du 15 juillet, le conseil des ministres se réunit sous la présidence de l'Empereur et arrête définitivement les termes de la déclaration suivante :

« La manière dont le pays a accueilli notre décla-
« ration du 6 juillet nous ayant donné la certitude
« que vous approuviez notre politique et que nous
« pouvions compter sur votre appui, nous avons aus-
« sitôt commencé des négociations avec les puissances

« étrangères afin d'obtenir leurs bons offices auprès « de la Prusse pour qu'elle reconnût la légitimité de « nos griefs.

« Dans ces négociations nous n'avons rien demandé « à l'Espagne dont nous ne voulions ni éveiller les « susceptibilités ni froisser l'indépendance ; nous n'a- « vons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, « que nous considérions comme couvert par le roi ; « nous avons également réfusé de mêler à notre dis- « cussion aucune récrimination ou de la faire sortir « de l'objet même dans laquelle nous l'avions ren- « fermée dès le début.

« La plupart des puissances ont été pleines d'em- « pressement à nous répondre et elles ont, avec plus « ou moins de chaleur, admis la justice de nos récla- « mations.

« Le ministère des affaires étrangères prussien « nous a opposé une fin de non-recevoir en préten- « dant qu'il ignorait l'affaire et que le cabinet de Ber- « lin y était resté étranger.

« Nous avons dû alors nous adresser au roi lui- « même, et nous avons donné à notre ambassadeur « l'ordre de se rendre à Ems auprès de Sa Majesté. « Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince « de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui « avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était « resté étranger aux négociations poursuivies entre « le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzol- « lern ; qu'il n'y était intervenu que comme chef de « famille et nullement comme souverain et qu'il n'a-

« vait ni réuni, ni consulté le conseil des ministres.
« Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait in-
« formé le comte de Bismarck de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme
« satisfaisantes, nous n'avons pu admettre cette dis-
« tinction subtile entre le souverain et le chef de fa-
« mille, et nous avons insisté pour que le roi conseil-
« lat et imposât au besoin au prince Léopold une re-
« nonciation à sa candidature.

« Pendant que nous discutions avec la Prusse, le dé-
« sistement du prince Léopold nous vint du côté d'où
« nous ne l'attendions pas, et nous fut remis le 12 juil-
« lât par l'ambassadeur d'Espagne.

« Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui de-
« mandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un
« de ces revirements toujours possibles dans un pays
« sortant d'une révolution, la couronne était de nou-
« veau offerte par l'Espagne au prince Léopold il ne
« l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût
« être considéré comme définitivement clos.

« Notre demande était modérée; les termes dans
« lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins.
« Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Bene-
« detti, le 12 juillet à minuit, dites bien au roi que
« nous ne cherchons pas un prétexte de guerre et que
« nous ne demandons qu'à résoudre honorablement
« une difficulté que nous n'avons pas créée nous-
« mêmes.

« Le roi consentit à approuver la renonciation du
« prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'au-

« toriserait pas à l'avenir le renouvellement de cette « candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti « le 13 juillet à minuit, de vouloir me permettre de « vous annoncer en son nom, que si le prince de « Hohenzollern revenait à son projet Sa Majesté in- « terposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le roi « a absolument refusé de m'autoriser à vous trans- « mettre une semblable déclaration. J'ai vivement in- « sisté, mais sans réussir à modifier les résolutions de « Sa Majesté. Le roi a terminé notre entretien en me « disant qu'il ne pouvait, ni ne voulait prendre un pa- « reil engagement et qu'il devait pour cette éventua- « lité, comme pour toute autre, se réserver la faculté « de consulter les circonstances.

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre « désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix « était tel que nous ne rompîmes pas les négociations. « et que, malgré votre impatience légitime, craignant « qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons « demandé d'ajourner nos explications jusqu'à au- « jourd'hui.

« Aussi notre surprise a-t-elle été profonde, lorsque « hier nous avons appris que le roi de Prusse avait « notifié par un aide de camp à notre ambassadeur « qu'il ne le recevrait plus, et que pour donner à ce « refus un caractère non équivoque, son gouverne- « ment l'avait communiqué officiellement aux cabi- « nets de l'Europe.

« Nous apprenions en même temps que M. le baron

« de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé « et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances tenter davantage pour la « conciliation eût été un oubli de dignité et une im- « prudence. Nous n'avons rien négligé pour éviter la « guerre. Nous allons nous préparer à soutenir celle « qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de res- « ponsabilité qui lui revient.

« Dès hier nous avons appelé nos réserves et avec « votre concours, nous allons prendre les mesures né- « cessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité « et l'honneur de la France. »

Cet exposé devait être présenté en même temps au Sénat et au Corps législatif. M. de Gramont fut chargé de le lire au Sénat et M. Emile Ollivier au Corps législatif. La séance au Corps législatif s'ouvre à une heure. Aussitôt le procès-verbal adopté, M. Emile Ollivier monte à la tribune : « Messieurs, dit-il, mon honora- « ble ami et collègue M. de Gramont étant retenu au « Sénat, je vais avoir l'honneur de donner connais- « sance à la Chambre de l'exposé qui a été délibéré « par le conseil des ministres. » Il lit alors l'exposé. Il fait suivre sa lecture de la demande d'un crédit de 50 millions pour les éventualités de guerre et d'une demande d'urgence. L'exposé a été accueilli à droite et au centre par des applaudissements et par les cris répétés de : Vive l'Empereur! Vive la France! et M. Schneider, le président a de suite consulté la Chambre par assis et levé sur l'urgence. La Chambre s'est levée en immense majorité pour l'accorder; les seuls

députés de la gauche et avec eux M. Thiers sont restés assis. A cette vue les députés de la droite bonapartiste et une partie de ceux du centre se livrent aux violences qu'ils renouvelleront chaque fois que dans la Chambre on parlera ou on agira pour le maintien de la paix. Aux députés qui sont restés assis, ceux de la droite crient : Levez-vous donc! levez-vous donc! et ils leur adressent des injures. A la contre-épreuve presque toute la Chambre reste assise, et le petit groupe de gauche qui seul s'est levé est insulté de nouveau.

Entre l'épreuve et la contre-épreuve M. Thiers a demandé la parole et, aussitôt l'urgence votée, il commence à parler. Il est accueilli par les fureurs de la droite; des cris violents retentissent, on lui montre le poing, on l'injurie; on lui dit qu'il souille sa vieillesse, qu'il déshonore ses cheveux blancs; les interruptions l'arrêtent à chaque instant, et ce n'est qu'avec peine qu'il parvient à prononcer un court discours sous forme de phrases entrecoupées. Il demande qu'avant de consentir à la déclaration de guerre la Chambre prenne le temps de la réflexion ; il rappelle comment le 6 mai 1866 à la veille de Sadowa, on lui a refusé la parole lorsqu'il voulait signaler les dangers que la conduite du gouvernement préparait à la France; et continuant : « Eh bien! Messieurs, est-il vrai que sur le « fond, c'est-à-dire sur le retrait de la candidature « Hohenzollern, il a été fait droit à vos réclamations? « Est-il vrai que vous rompez sur une question de « susceptibilité? Prenez-en la responsabilité. Quant à « moi, soucieux de ma mémoire, je ne voudrais pas

« qu'on puisse dire que j'ai pris la responsabilité d'une « guerre fondée sur de tels motifs. Je demande à la « face du pays qu'on nous donne connaissance des dé- « pêches d'après lesquelles on a pris la résolution qui « vient de nous être communiquée. Laissez-moi vous « dire que je regarde cette guerre comme souveraine- « ment imprudente. J'ai été affecté plus douloureuse- « ment que personne des événements de 1866, plus « que personne j'en désire la réparation, mais dans « ma profonde conviction l'occasion est mal choisie. Si « vous ne comprenez pas que je remplis en ce mo- « ment un devoir et le plus pénible de ma vie, je vous « plains. Oui, quant à moi, je suis tranquille pour ma « mémoire, je suis sûr de ce qui lui est réservé pour « l'acte auquel je me livre en ce moment, mais pour « vous, je suis certain qu'il y aura des jours où vous re- « gretterez votre précipitation. » Les clameurs redoublent, on crie à l'orateur : allons donc! allons donc! M. de Piré avec violence : « Vous êtes la trompette « antipatriotique du désastre, allez à Coblentz! » M. Thiers reprend : « Offensez-moi, insultez-moi, « je suis prêt à tout subir pour défendre le sang « de mes concitoyens que vous êtes prêts à verser « si imprudemment. Dans ma conviction, je vous le « répète en deux mots, car si je voulais vous le démon- « trer vous ne m'écouteriez pas, vous choisissez mal « l'occasion de la réparation que vous désirez et que « je désire comme vous. Plein de ce sentiment lors- « que je vois que, cédant à vos passions, vous ne voulez « pas prendre un instant de réflexion, que vous ne

« voulez pas demander la connaissance des dépêches « sur lesquelles notre jugement pourrait s'appuyer, je « dis, Messieurs, que vous ne remplissez pas dans « toute leur étendue les devoirs qui vous sont impo- « sés. Je suis prêt à voter au gouvernement tous les « moyens nécessaires quand la guerre sera déclarée, « mais je désire connaître les dépêches sur lesquelles « on fonde cette déclaration de guerre. La Chambre « fera ce qu'elle voudra, je m'attends à ce qu'elle va « faire, mais je décline, quant à moi, la responsabilité « d'une guerre aussi peu justifiée. »

M. Émile Ollivier prend la parole. Après avoir protesté de l'attachement pour la paix dont le gouvernement n'avait cessé d'être animé et déclaré qu'il ne s'était résigné à la guerre que sous le coup d'un affront insupportable, il faisait un exposé sommaire de la manière dont la négociation avait été conduite : « Dans la négociation nous avons été au « début décisifs et rapides, parce que si nous avions « perdu une minute nous nous fussions trouvés en « présence d'un fait accompli et qu'étant obligés « de faire la guerre, nous eussions eu à nos pieds le « boulet qu'on voulait y mettre, l'Espagne prus- « sienne. Ce premier moment passé, nous avons été « modérés, patients, conciliants, équitables. Si on « nous avait accordé une satisfaction réelle, nous « l'eussions accueillie avec joie, mais elle nous « a été refusée. Le roi de Prusse a constament refusé « d'intervenir pour amener ou faciliter la renonciation « du prince de Hohenzollern. Quand elle a été obte-

« nue, il a affecté de s'y considérer comme étranger, « et quand enfin, voulant obtenir des assurances pour « l'avenir, nous lui avons dit, dans les formes les plus « respectueuses, déclarez-nous que cette renonciation « est définitive, il nous a refusé. Malgré les impatien- « ces du dedans et du dehors et quoiqu'on commençât « à dire que nous étions le ministère de la honte, « nous avons continué à négocier. Au milieu de ces « négociations nous avons appris que dans toute l'Eu- « rope les représentants prussiens annonçaient et « faisaient annoncer dans les journaux que le roi « de Prusse avait envoyé un aide de camp à notre « ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait de le « recevoir. — M. Jules Favre : Communiquez-nous la « dépêche. — M. d'Andelarre : Il faut qu'on nous com- « munique la dépêche pour que nous puissions nous « prononcer en connaissance de cause.—M. Émile Ol- « livier continuant : L'honorable M. Thiers a appelé ce « sentiment de la susceptibilité ; ce n'est pas de la sus- « ceptibilité qu'il faut dire, c'est de l'honneur, et, en « France, la sauvegarde de l'honneur est le premier « des intérêts. On nous demande des communications « de dépêches ; ces communications sont faites. Nous « les avons mises dans notre exposé. Nous n'avons « reçu que des dépêches confidentielles que les usages « diplomatiques ne permettent pas de communiquer, « nous ne communiquerons rien de plus. »

A la demande de communication des dépêches M. Émile Ollivier opposait donc un refus formel. Cependant l'exposé lu par lui au début de la séance contenait

l'énonciation d'un fait auquel le gouvernement donnait une extrême importance, c'était la communication du refus de recevoir l'ambassadeur faite par la Prusse aux gouvernements européens. M. Émile Ollivier dans son discours était revenu sur cet incident et l'avait donné comme raison déterminante de la déclaration de guerre. Il avait été à ce moment interrompu par MM. Jules Favre et d'Andelarre qui lui avaient demandé que la dépêche mentionnant l'incident fût spécialement communiquée. M. Gambetta prend la parole, il laisse tomber la demande de communication générale des dépêches qu'a présentée M. Thiers et que M. Émile Ollivier a repoussée, il se saisit de la demande spéciale introduite par MM. Jules Favre et d'Andelarre; il circonscrit ses exigences à la communication de cette seule dépêche. « Vous di-« tes, nous ne communiquerons rien de plus. Or vous « faites reposer toute cette effroyable question sur une « dépêche notifiée à votre insu à tous les cabinets « de l'Europe, par laquelle on aurait mis votre am-« bassadeur hors des portes de la Prusse. Eh bien! « je dis que ce n'est pas par extraits, par allusions, « mais par une communication directe, authentique, « que vous devez en saisir la Chambre. C'est une « question d'honneur, dites-vous, et il faut que nous « sachions dans quels termes on a osé parler de la « France. »

Le gouvernement en effet donnait une si grande importance à ce fait particulier et l'exposait en même temps d'une façon si sommaire, qu'il restait obscur. On

ne savait donc pas bien si l'insulte ressentie venait du refus du roi de recevoir l'ambassadeur, ou uniquement de la commmunication faite par le gouvernement prussien aux cabinets de ce refus. La demande de M. Gambetta était tellement pressante que M. Émile Ollivier reprenait la parole et, sur ce point spécial, se départait de sa résolution de ne rien communiquer. Après avoir expliqué qu'il ne prétendait point que le roi Guillaume eût personnellement insulté M. Benedetti, mais que l'insulte subie de la Prusse venait uniquement de la communication faite par elle aux cabinets du refus du roi de recevoir l'ambassadeur, il donne lecture de la dépêche reçue des agents français mentionnant la communication prussienne. « J'ai « entre les mains les dépêches de deux de nos agents « dont je ne puis citer les noms, car le lendemain ils « seraient obligés de quitter les cours auprès des- « quelles ils sont accrédités. Ces deux dépêches nous « apprennent le langage que M. de Bismarck tient « auprès de tous les cabinets d'Europe. Voici la pre- « mière : *On m'a communiqué ce matin un télégramme « du comte de Bismarck annonçant le refus du roi Guil- « laume de s'engager comme roi de Prusse à ne plus ja- « mais donner son consentement à la candidature du prince « de Hohenzollern s'il en était de nouveau question, et le re- « fus également du roi, suite de cette demande, de recevoir « notre ambassadeur*. Je lis une autre dépêche : *Je crois « devoir vous transmettre la copie à peu près textuelle de « la dépêche télégraphiée par M. le comte de Bismarck : « Après que la renonciation du prince de Hohenzollern a*

« *été communiquée officiellement au gouvernement français* « *par le gouvernement espagnol, l'ambassadeur de France* « *a demandé à S. M. le roi à Ems de l'autoriser à télé-* « *graphier à Paris que Sa Majesté s'engageait à refuser à* « *tout jamais son consentement si les princes Hohenzollern* « *revenaient sur leur détermination; Sa Majesté a refusé* « *de recevoir de nouveau l'ambassadeur et lui a fait dire* « *par un aide de camp qu'elle n'avait pas de communica-* « *tion ultérieure à lui faire.* Cette nouvelle du refus de « recevoir notre ambassadeur n'a pas été dite à l'o- « reille des ministres, on l'a répandue dans l'Allema- « gne entière, les journaux officieux l'ont reproduite « dans des suppléments. Les ministres prussiens l'ont « partout annoncée à leurs collègues. C'est le bruit de « l'Europe. En même temps le baron de Werther re- « cevait un congé, dans la nuit du 13 au 14 les mesu- « res militaires commençaient en Prusse. Est-ce qu'à « de tels actes nous devons répondre par l'abstention « et le silence? Je ne comprends pas ainsi le devoir « d'un gouvernement.

« Oui de ce jour commence pour les ministres, mes « collègues et moi, une grande responsabilité, nous « l'acceptons le cœur léger. — M. Esquiros : Vous avez « le cœur léger et le sang des nations va couler! — Oui « d'un cœur léger, et n'équivoquez pas sur cette pa- « role, ne croyez pas que je veuille dire avec joie; je « vous ai dit moi-même mon chagrin d'être condamné « à la guerre, je veux dire d'un cœur que le remords « n'alourdit pas, d'un cœur confiant, parce que la « guerre que nous faisons nous la subissons, et enfin

« parce que notre cause est juste et qu'elle est con-
« fiée à l'armée française. »

Le M^at^ Lebœuf présentait deux projets de loi pour lesquels il réclamait l'urgence, qui lui était accordée ; l'un appelait la garde nationale mobile à l'activité, l'autre admettait des engagements volontaires dont la durée ne devait pas dépasser celle de la guerre. M. Segris, ministre des finances, réclamait à son tour l'urgence, qui lui était également accordée, pour une demande d'ouverture de crédit de seize millions en faveur du ministère de la marine. A 3 heures le président suspendait momentanément la séance.

Pendant la suspension de séance, M. Émile Ollivier a sans doute pensé que les explications qu'il a données sont insuffisantes. La séance reprise à 3 heures et demie, il monte de suite à la tribune pour exposer, d'une manière plus précise qu'il ne l'a encore fait, la circonstance principale de l'insulte reçue, sur laquelle le gouvernement se fonde pour déclarer la guerre. « Messieurs, le gouvernement dans cette affaire a surtout « le désir d'exposer toute la vérité, et lorsqu'à des demandes de communication de dépêches, il répond « qu'il n'a rien à communiquer, c'est qu'il n'y a pas « dans le sens vrai du mot de dépêches échangées ; il « n'y a eu que des communications verbales recueillies « dans des rapports qui, d'après les usages diplomatiques, ne sont pas communiqués. Est-il nécessaire « que j'explique de nouveau le fait qui a amené la rupture ? Il l'a été suffisamment dans l'exposé que j'ai « eu l'honneur de vous lire ; je tiens, à le bien préciser

12.

« de façon à ce que vous soyez en mesure d'avoir une « opinion aussi éclairée que la nôtre. Il peut arriver « qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce qui « est blessant c'est le refus intentionnel divulgué dans « des suppléments de journaux, dans des télégrammes « adressés à toutes les cours de l'Europe. Et ce fait « nous a paru d'autant plus significatif qu'annoncé à « M. Benedetti, le refus d'audience n'a manqué à au- « cune des formes de la courtoisie, de telle sorte que « notre ambassadeur n'a pas d'abord soupçonné la si- « gnification qu'on attacherait à un refus qui, accom- « pli d'une certaine manière, eût pu être désagréable « sans devenir offensant. L'offense résulte d'une « publication intentionnelle. Ce n'est qu'après avoir « connu la publication que notre ambassadeur a été « touché comme nous d'un acte qu'au premier mo- « ment il nous avait signalé purement et simple- « ment sans le caractériser. Voulez-vous connaître « ses télégrammes, le premier est de 4 heures 25 « le 13, l'autre est de 4 heures trois quarts. *Le roi « a reçu la réponse du prince de Hohenzollern, elle est « du prince Antoine et elle annonce à S. M. que le « prince Léopold son fils s'est désisté de sa candidature « à la couronne d'Espagne. Le roi m'autorise à faire « savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve « cette résolution. Le Roi a chargé un de ses aides de « camp de me faire cette communication, et j'en repro- « duis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien « fait annoncer au sujet de l'assurance que nous réclamons « pour l'avenir, je sollicite une dernière audience pour lui*

« soumettre de nouveau et développer les observations que « j'ai présentées ce matin. A la demande d'une nouvelle « audience le roi m'a fait répondre qu'il ne saurait re- « prendre avec moi la discussion relativement aux assu- « rances qui devaient, à notre avis, nous être données pour « l'avenir. Sa Majesté m'a fait déclarer qu'il s'en référait « à cet égard aux considérations qu'il m'avait exposées « le matin, et dont je vous ai fait connaître la substance « dans mon dernier télégramme. »

La citation terminée, M. Thiers s'écrie : « Que tout le monde juge ! » M. de Choiseul : « On ne peut pas faire la guerre là-dessus, c'est impossible ! » M. Arago : « Ceci connu, le monde civilisé vous donnera tort ! » Cette lecture contenait en effet toute une révélation et montrait combien l'insistance à demander communication des dépêches était justifiée. L'extrait que venait de lire M. Émile Ollivier était d'une grande importance, cependant dans l'exposé du gouvernement il n'en était fait nulle mention, et il était facile de découvrir que si on l'avait passé sous silence, c'était pour présenter la situation sous un jour plus favorable qu'on n'eût pu le faire autrement. L'exposé contenait en effet des assertions qui étaient contredites ou modifiées par celles de la dépêche; il disait sans explication : le roi ayant voulu rester étranger au retrait de la candidature. La dépêche apprenait non-seulement que le roi avait approuvé la renonciation, mais qu'il avait envoyé son aide de camp transmettre officiellement à M. Benedetti son approbation. L'exposé disait sommairement : le roi a notifié par son aide de

camp le refus de recevoir l'ambassadeur. La dépêche apprenait que ce n'est qu'après avoir repoussé une demande de M. Benedetti que le roi refusait l'audience réclamée pour la poursuivre.

Cependant M. Émile Ollivier à l'impression qu'a produite sur la gauche la lecture de la dépêche, sent qu'il s'est laissé entraîner à des explications qui vont détruire l'effet que le gouvernement s'était promis de son exposé. Aussitôt que les interruptions de la gauche l'ont averti, il fait dévier son discours. Il abandonne le terrain des explications de fait sur lequel il vient de trébucher, et se jette dans de vagues généralités; proteste que le gouvernement n'a jamais pris d'attitude menaçante vis-à-vis de la Prusse; reproche à l'opposition d'avoir toujours déploré Sadowa et ses conséquences; dit que quant à lui il a tout fait pour calmer les susceptibilités qui, éveillées sur ce point, eussent pu trop facilement amener la guerre; en appelle avec insistance à la politique traditionnelle de la France vis-à-vis de l'Espagne pour dire que la France ne pouvait supporter la candidature prussienne; et il regagne son banc, sans être revenu à traiter le point spécial qu'il avait promis d'élucider en montant à la tribune.

M. Thiers veut répondre, mais à droite on fait les plus grands efforts pour que la parole lui soit refusée. On demande que l'urgence ayant été votée sur les projets de loi présentés par les ministres, on se rende sans plus de discours dans les bureaux. M. Clément Duvernois intervient pour retirer son interpellation

dont la discussion a été fixée pour ce jour même, mais qui est devenue sans objet, et il conclut en demandant quo la Chambre se retire immédiatement dans les bureaux. Cependant le président ne pouvant refuser la parole à M. Thiers qui insiste absolument sur son droit de répondre à un ministre, la lui accorde. N'ayant pu lui fermer la bouche, les députés de la droite vont se livrer contre lui aux mêmes fureurs que précédemment. M. Thiers s'est éclairé du fragment nouveau produit par M. Émile Ollivier ; il sait maintenant qu'on a la guerre pour avoir introduit des demandes nouvelles après le retrait de la candidature :

Messieurs,

« M. le garde des sceaux vient d'essayer de justifier « ses actes ; et moi qui n'ai aucun sentiment de mal« veillance contre les ministres, je suis obligé de dire « que nous avons la guerre par une faute du cabinet. « M. le garde des sceaux a fait dévier la discussion, « à une question il en a substitué une autre. Il « nous a dit tout à l'heure que nous ne pouvions « pas souffrir ce que la Prusse avait entrepris en « Espagne. Il a cent fois raison. Si la question était « là je ne laisserais à personne le soin de venir dé« fendre la politique séculaire de France. La Prusse « a fait une faute grave en voulant avoir un candidat « au trône d'Espagne. Avant ce dernier événement « elle voulait la paix, et c'était habileté de sa part « parce qu'elle sent très-bien que le danger sé« rieux pour elle commencera le jour où elle fera de

« nouvelles entreprises. Ce jour-là elle soulèverait
« contre elle de nombreuses hostilités et nous qui
« avons déploré Sadowa, qui avons toujours désiré
« qu'il fût réparé, nous avons toujours dit qu'il y au-
« rait un jour souverainement difficile pour la Prusse,
« et que ce serait celui où elle voudrait mettre la main
« sur les États de l'Allemagne restés indépendants.
« C'est ce jour-là, avons-nous dit sans cesse, qu'il
« faut savoir attendre. Ce jour-là elle aura contre elle
« une grande partie de l'Allemagne, l'Autriche no-
« tamment et presque toute l'Europe.

« Oui, il fallait réparer Sadowa, mais il fallait at-
« tendre que des fautes politiques comme celles que
« je viens d'indiquer vous fournissent une occasion
« légitime. Alors vous auriez été approuvés par toute
« l'Europe. C'est qu'on ne fait plus la guerre capri-
« cieusement. Il faut avoir l'opinion du monde avec
« soi, et il fallait attendre que la Prusse se livrant à
« de nouvelles usurpations, nous donnât pour alliés
« et les nations menacées et le monde indigné ! Je dis
« donc qu'en cette occasion la Prusse a commis une
« faute grave en voulant avoir un candidat au trône
« d'Espagne. Messieurs, si nous en étions à obtenir
« l'abandon de la candidature du prince de Hohenzol-
« lern je serais avec vous de toutes mes forces. Mais
« ce qui me désole, c'est que j'ai la certitude que le
« fond, était obtenu. Vous aviez non-seulement ob-
« tenu le fond, mais encore un effet moral considéra-
« ble, et votre faute est de ne pas vous en être conten-
« tés. Mais, dit-on, la candidature n'était pas supprimée

« à tout jamais? Messieurs, je demande s'il est « croyable que lorsque la Prusse venait d'être obligée « à la face du monde de retirer une candidature qui « évidemment avait été présentée par elle, je demande « s'il peut entrer dans la pensée d'un seul homme de « sens qu'elle voulût reproduire cette candidature?

Ici M. de Gramont qui est revenu du Sénat interrompt M. Thiers pour lui dire : « Pourquoi n'a-t-elle « pas répondu à cet égard? Pourquoi a-t-elle refusé « de promettre? » Cette question attire la réponse suivante de M. Arago : « Parce que vous avez com- « mencé par la menacer à la tribune. » C'était là une réponse identique à celle que M. de Werther avait déjà faite à M. de Gramont. M. Thiers reprenant son discours répond à peu près la même chose : « Puisque vous m'y « obligez, M. le ministre, je vais vous le dire, parce que « vous avez mal commencé et mal fini. » Des interruptions et des clameurs partant de la droite arrêtent court l'orateur. M. Thiers : « Je sais bien pourquoi on ne « veut pas me laisser achever, c'est parce que je tou- « che au point sérieux de la question. — M. Jérôme David : « Vos idées, M. Thiers, n'ont pas d'appui ap- « préciable dans la Chambre, elles ne peuvent pas « avoir de sanction, et vous faites bien du mal à la « France. Il faudrait beaucoup de bataillons prussiens « pour faire à votre pays le mal que vous lui faites in- « volontairement. — M. Thiers : Savez-vous quels sont « ceux qui ont fait du mal à la France? (Le bruit con- « tinue.) J'ai consenti à écouter mon interrupteur, on « devrait bien consentir à écouter la réponse que je lui

« fais. Savez-vous quels sont ceux qui ont fait du mal à « la France ? Ce sont ceux qui n'ont pas voulu écouter « mes avertissements; ce sont les auteurs du Mexique, « les auteurs de Sadowa qui, oubliant le mal qu'ils ont « fait, osent nous imputer aujourd'hui de faire du mal « au pays quand nous cherchons à épargnér son sang. « Si vous aviez permis de discuter l'expédition du « Mexique, la plus odieuse, la plus désastreuse expédi- « tion du temps, n'aurait pas été consommée.

« Vous ne m'empêcherez pas de suivre mon raison- « nement jusqu'au bout. Il faut que la lumière se fasse « sur une grande faute qui est la cause de la guerre « actuelle. Tout le monde disait, il y a trois jours, on « a obtenu le retrait de la candidature du prince de « Hohenzollern, il faut s'en tenir là. Il était évident « en effet que si après avoir obtenu la concession essen- « tielle, on faisait naître des querelles de mots, des frois- « sements d'orgueil, la question serait perdue et la « guerre en résulterait. Le simple bon sens devait faire « comprendre que si, après avoir obtenu une concession « qui devait coûter à l'orgueil du roi de Prusse. — Voix « diverses : Quelle concession ? Il n'en n'a pas fait. — « M. Thiers : Comment ! devant le monde entier le roi « de Prusse retire. — Non ! Non ! — ou laisse retirer. « — Voix nombreuses : Ah ! Ah ! c'est bien différent. « — M. Thiers : J'emploierai le mot que vous voudrez, « le roi de Prusse a fait retirer, a laissé retirer. Pou- « vez-vous supposer que la candidature étant retirée « il n'y a pas eu une concession de la part du *roi de* « Prusse lui-même ? Maintenant je vais plus loin,

« dans la pièce qui nous a été lue tout à l'heure le roi « de Prusse a déclaré non pas de sa personne, mais par « son gouvernement » — M. Thiers n'ayant pas tenu les dépêches commettait ici une légère erreur, c'était par son aide de camp — « Qu'il connaissait et ap- « prouvait le retrait de la candidature du prince « de Hohenzollern. Que vouliez-vous ? Vous vouliez « un échec à la Prusse, et je le voudrais comme vous. « — Rires et exclamations sur plusieurs bancs. — « — Soit, Messieurs, appelez-moi un ami de la Prusse. « Oui, oui, dites-le. Je désire que le *Journal officiel* « reproduise vos interruptions ; le pays jugera entre « vous et moi.

« Je me borne à poser ces faits qui sont incontesta- « bles : la candidature du prince de Hohenzollern a « été retirée, le roi de Prusse l'a su et a consenti à ce « que son gouvernement le déclarât pour lui, quand « on le lui a demandé. Mais il était évident que si on « ne s'en tenait pas là, si on voulait élever une discus- « sion sur le mode de ce retrait, on ferait naître des « susceptibilités nouvelles, qu'on exciterait l'orgueil « de la Prusse et qu'on arriverait à une rupture. « C'est là votre faute. On me demande la faute « commise, que fallait-il faire ? Il fallait, puisque l'Eu- « rope était de si bonne volonté, lui donner le temps « d'intervenir, ce qui n'empêchait pas que vos arme- « ments ne continuassent, et il ne fallait pas se hâter « de venir ici apporter des faits qui devaient causer « une irritation dangereuse. Ainsi, je le répète, ce n'est « pas pour l'intérêt essentiel de la France, c'est pour

« une faute du cabinet que nous avons la guerre. »

Le duc de Gramont se lève après M. Thiers. « Si « nous avions, dit-il, attendu plus longtemps pour « demander aux puissances étrangères d'intervenir, « nous aurions donné à la Prusse le temps de préparer ses armements pour nous attaquer avec plus « d'avantage. Au surplus, Messieurs, il suffit de ce « fait que le gouvernement prussien a informé tous « les cabinets de l'Europe qu'il avait refusé de recevoir notre ambassadeur et de continuer à discuter « avec lui. Cela est un affront pour l'Empereur et « pour la France. Et si, par impossible, il se trouvait « dans mon pays une chambre pour le supporter, je « ne resterais pas cinq minutes ministre des affaires « étrangères. » M. de Gramont au Sénat n'avait rien ajouté à la lecture qu'il avait faite de l'exposé arrêté en conseil, jusqu'ici il n'était apparu à la tribune du Corps législatif que pour dire que les négociations étant pendantes, il devait garder le silence, les quelques mots qu'il venait de prononcer devaient donc constituer, à eux seuls, la somme d'explications qu'il fournirait sur l'affaire Hohenzollern. C'était bien peu pour un ministre ayant conduit toute la négociation, mais il n'en était pas moins bruyamment applaudi par les députés de la majorité.

M. Jules Favre se présente pour répondre à M. de Gramont. La droite réclame de nouveau que l'on se rende sans plus de discours dans les bureaux. M. Pinard fait dans ce sens une motion formelle. Le président faisant respecter une fois de plus le droit de

répondre à un ministre maintient la parole à M. Jules Favre. M. Jules Favre : « M. le ministre des affaires « étrangères nous a déclaré que, s'il se trouvait une « chambre française qui ne fût pas de son avis, à l'ins- « tant même il donnerait sa démission. Il eût peut-être « été préférable, alors qu'il s'agissait d'engager le pays « et le gouvernement dans la voie où ils sont aujour- « d'hui, que M. le ministre des affaires étrangères ap- « portât une semblable susceptibilité vis-à-vis des « opinions bien connues de cette assemblée qui « étaient en faveur du maintien de la paix. — M. Jé- « rôme David : Pas de paix après un affront ! — Or « si ce maintien n'est plus possible, c'est uniquement « la faute de la politique qui a été suivie par le cabi- « net. En effet, le cabinet vous déclarait, il y a quel- « ques jours, qu'aucun sujet d'inquiétude n'existait « pour lui en Europe, et qu'il ne puisait pas dans la « situation particulière de la Prusse vis-à-vis de la « France un sujet d'alarme ou de récriminations. « Alors une question secondaire est née. Le cabinet « avait le devoir de l'examiner et de la résoudre ; « mais comment? en observant les voies prudentes « de la diplomatie et en ne venant pas du haut « de cette tribune jeter à une puissance, qui était « encore amie, un défi qui déjà engageait la France « dans la voie dont nous voyons aujourd'hui le fu- « neste dénoûment. Voilà la première faute du ca- « binet.

« Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Thiers que « le cabinet a obtenu ce qu'il réclamait ; mais j'en tire

« cette conséquence qu'au point de vue des intérêts « des deux pays, il n'y a aucun motif avouable de « guerre. Quel est donc le sujet du débat? Comme on « vous l'a dit, c'est une question de susceptibilité. « Messieurs, je reconnais comme vous que si la France « ne doit faire la guerre que dans des conditions in- « dispensables, au nombre de celles-ci se place assu- « rément une insulte qui serait faite à son honneur. « Mais c'est là ce qu'il faut examiner avec maturité. « Quand il s'agit de couvrir l'Europe de ruines, vous « ne voulez pas de réflexion, vous ne voulez pas de « maturité! La question est réduite à celle de savoir « si l'honneur de la France a été engagé. Quelle est la « preuve qui nous est fournie qu'il le soit? Où est la « dépêche officielle? où est le compte rendu de la con- « férence dans laquelle notre ambassadeur a vu mé- « connaître en lui la dignité nationale? Eh bien! on « n'a rien apporté à cette tribune si ce n'est un télé- « gramme. Je dis que ce n'est pas sur des télégram- « mes qu'on peut décider une question de paix ou de « guerre. Il faut que la Chambre voie les dépêches, et « je dépose sur le bureau une proposition sur laquelle « je provoque son vote : *Nous demandons communica-* « *tion des dépêches et notamment de celles par lesquelles* « *le gouvernement prussien a notifié sa résolution aux* « *gouvernements étrangers.* »

M. Buffet appuie la demande de M. Jules Favre, il a été frappé comme M. Thiers de la discordance qui existe entre le texte de l'exposé lu à l'ouverture de la séance et celui du fragment de dépêches com-

muniqué au cours de la discussion par M. Emile Ollivier. M. Buffet : « Je crois, Messieurs, qu'il n'y « a aujourd'hui aucun motif pour refuser à la Cham- « bre la communication de toutes les pièces. Au mo- « ment où l'on demande à cette Chambre d'engager « sa responsabilité elle doit connaître tout ce que le « gouvernement a connu. Je comprends parfaitement « les réserves, les réticences quand les négociations « sont engagées, mais à l'heure qu'il est, dans la pen- « sée du gouvernement ; il n'y a plus de négociations ; « le pays va être engagé dans une guerre dont il sor- « tira, j'en suis convaincu, victorieux et, dans une con- « joncture aussi grave, il n'y a plus rien à cacher. C'est « à mon avis un devoir et un droit absolus pour la « Chambre de demander qu'il lui soit donné ou à la « commission communication de toutes les pièces, et « c'est le devoir impérieux du gouvernement de lui « faire cette communication. J'ajouterai, à l'appui de « cette demande, qu'avant d'avoir entendu les explica- « tions de l'honorable garde des sceaux, je croyais la « communication éminemment utile après ; les avoir « entendues, je la crois indispensable, car dans « l'exposé que l'honorable garde des sceaux nous a lu, « les faits les plus graves prenaient un caractère qui « m'a paru plus ou moins modifié par les dépêches « dont il a été donné lecture. »

Aucune réponse n'était faite à M. Buffet. On allait aux voix, et par 153 voix contre 84 la Chambre, repoussant la proposition de M. Jules Favre, décidait qu'il ne serait pas donné communication des dépêches. Il

était 5 heures 40 minutes ; la séance était de nouveau suspendue pour être reprise le soir.

Les députés se rendent aussitôt dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les projets de loi présentés par les ministres et de faire un rapport. MM. Dréolle, de Lagrange, de Talhouët, Pinard, Sénéca, Chadenet, duc d'Albuféra, Millon, de Kératry sont désignés pour composer la commission. Celle-ci choisit pour président le duc d'Albuféra, pour secrétaire M. de Kératry, pour rapporteur M. de Talhouët. La majorité des commissaires nommés a reçu mission dans les bureaux de se faire remettre les dépêches dont la Chambre a refusé de prendre connaissance en séance publique. Les dépêches vont donc être communiquées. Oui, mais la commission est uniquement formée de députés qui ont été nommés par les partisans de la guerre, et ainsi les garanties de contrôle qui se fussent rencontrées dans la Chambre, où toutes les opinions eussent été représentées, vont faire défaut dans une commission résolue à faire triompher la politique belliqueuse du gouvernement.

La séance publique est reprise le soir à 8 heures 40. M. de Talhouët donne lecture du rapport de la commission. Or ce rapport dépasse encore en inexactitude l'exposé du gouvernement ; c'est un document où des faits absolument inexacts sont présentés avec le ton de l'affirmation la plus absolue :

« Messieurs, chacun des membres de la commis-
« sion nous ayant exposé les différentes opinions émi-
« ses dans leurs bureaux respectifs et la majorité de

« nos collègues ayant été invités à demander au gou-« vernement la communication des pièces diploma-« tiques, votre commission a entendu successivement « M. le garde des sceaux, M. le ministre de la guerre « et M. le ministre des affaires étrangères.

« M. le ministre de la guerre nous a justifié en peu « de mots l'urgence des crédits demandés, et ses expli-« cations catégoriques, en même temps qu'elles nous « conduisaient à l'approbation des projets de loi, nous « montraient qu'inspirés par une sage prévoyance, les « deux administrations de la guerre et de la marine « se trouvaient en état de faire face, avec une promp-« titude remarquable, aux nécessités de la situation.

« Votre commission a ensuite entendu M. le garde « des sceaux et M. le ministre des affaires étrangères.

« Des pièces diplomatiques nous ont été communi-« quées, et, sur ces textes, des explications très-com-« plètes et très-nettes nous ont été fournies.

« Nous savions répondre au vœu de la Chambre en « nous enquérant avec soin de tous les incidents di-« plomatiques. Nous avons la satisfaction de vous « dire, Messieurs, que le gouvernement dès le début « de l'incident et depuis la première phase de la né-« gociation jusqu'à le dernière, a poursuivi loyale-« ment le même but.

« Ainsi la première dépêche adressée à notre am-« bassadeur, arrivé à Ems pour entretenir le roi de « Prusse, se termine par cette phrase, qui indique « que le gouvernement a nettement formulé sa légi-« time prétention : *Pour que cette renonciation*, écrivait

« M. le duc de Gramont à M. Benedetti, *produise son*
« *effet, il faut que le roi de Prusse s'y associe et nous*
« *donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette*
« *candidature. Veuillez vous rendre immédiatement au-*
« *près du roi pour lui demander cette déclaration.*

« Ainsi ce qui est resté le point litigieux de ce « grand débat a été posé dès la première heure, et « vous ne méconnaîtrez pas l'importance de ce fait « capital resté ignoré, il faut bien le dire, de l'opi- « nion publique.

« Mais de même que Sa Majesté le roi de Prusse « s'était déjà refusée à donner la satisfaction légitime « réclamée par le gouvernement français, qui avait « tout attendu d'abord de la courtoisie officieuse de « l'ambassadeur de Prusse parti de Paris pour aplanir « le différend, l'ambassadeur de France, intervenu di- « rectement près du roi Guillaume, n'a recueilli que « la confirmation d'un fait qui ne donnait aucune ga- « rantie pour l'avenir.

« Malgré ces faits déjà trop graves, votre commis- « sion a voulu prendre et a reçu communication de « dépêches émanant de plusieurs de nos agents di- « plomatiques, dont les termes sont uniformes et con- « firment, comme il a été déclaré au Corps législatif et « au Sénat, que M. de Bismarck a fait connaître offi- « ciellement aux cabinets d'Europe que S. M. le roi « de Prusse avait refusé de recevoir de nouveau l'am- « bassadeur de France et lui avait fait dire par un « aide de camp, qu'elle n'avait aucune communication « ultérieure à lui adresser.

« En même temps nous avons acquis la preuve que « dès le 14 juillet au matin, pendant que les négocia- « tions se poursuivaient, des mouvements de troupe « importants étaient ordonnés de l'autre côté du « Rhin.

« De plus des pièces chiffrées ont été mises sous nos « yeux, et comme tous vos bureaux l'ont bien com- « pris, le secret de ces communications télégraphi- « ques doit être conservé par votre commission, qui, « en vous rendant compte de ses impressions, a cons- « cience de son devoir vis-à-vis de vous-mêmes « comme vis-à-vis du pays.

« Le sentiment profond produit par l'examen de ces « documents est que la France ne pouvait tolérer l'of- « fense faite à la nation, que notre diplomatie a rempli « son devoir en circonscrivant ses légitimes préten- « tions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dé- « rober, comme elle en avait l'intention et l'espérance.

« En conséquence, Messieurs, votre commission « est unanime pour vous demander de voter les pro- « jets de loi que vous présente le gouvernement.

« Nous vous le répétons, à nos sentiments person- « nels se sont ajoutées de nouvelles convictions fondées « sur les explications que nous avons reçues, et c'est « avec l'accent de la confiance dans la justice de notre « cause, et animés de l'ardeur patriotique que nous « savons régner dans cette Chambre, que nous vous « demandons, Messieurs, de voter ces lois, parce qu'el- « les sont prudentes comme instruments de défense, « et sages comme expression du vœu national. »

Qu'est-ce donc que la commission a fait pour déclarer qu'elle s'est assurée qu'on est prêt pour la guerre et que la demande de garantie pour l'avenir a été introduite dès le début de la négociation? Elle a mandé dans son sein MM. de Gramont, Emile Ollivier et le M[al] Lebœuf. Ce dernier, particulièrement interrogé sur les préparatifs de guerre, a répondu d'une façon très-précise : « Nous sommes prêts, absolument prêts. » La commission, après avoir reçu cette assurance, a encore posé des questions au maréchal sur ses effectifs, sur l'état de la cavalerie et de l'artillerie (1). Le maréchal a fait des réponses que la commission a trouvées satisfaisantes, après quoi elle a rédigé son rapport. Il y a cependant l'état général de la situation militaire que le Corps législatif et la commission doivent connaître; depuis longtemps on est sur le pied de paix; le ministre de la guerre a consenti avec la commission du budget des réductions sur son budget particulier, il a accordé le 9 avril une diminution sur le futur contingent, réduit de 100 à 90 mille hommes. M. de Kératry, un des députés qui a réclamé cette diminution avec le plus d'insistance, fait précisément partie de la commission. Il y a enfin le chiffre peu élevé des hommes sous les drapeaux accusé par le recensement du plébiscite que le Corps législatif a fait lui-même et qui n'a donné que 299 mille hommes. Mais le ministre leur dit, nous sommes prêts, et sans chercher à exercer sur son assertion le contrôle

(1) De Talhouët, *Enquête parlementaire*, t. I, p. 121.

sérieux dont les éléments leur sont fournis par les discussions et les actes de la chambre dont ils font partie, les membres de la commission prennent sur eux de déclarer qu'ils se sont assurés qu'on est prêt pour la guerre.

Cette première assertion du rapport était cependant encore dépassée en inexactitude par cette autre, que la demande de garantie pour l'avenir datait du commencement des négociations. La commission avait interrogé le duc de Gramont d'une façon aussi sommaire que le M[al] Lebœuf ; elle lui avait demandé s'il était bien certain que pendant tout le cours des négociations, il n'eût jamais poursuivi qu'un seul et même but (1). M. de Gramont a répondu qu'il en était réellement ainsi et que, dès le premier moment des négociations et tout le temps ensuite, il avait cherché à associer personnellement le roi au retrait de la candidature. Dans un sens cette déclaration est exacte; mais elle a besoin d'être immédiatement complétée par cette explication que le but unique poursuivi l'a été sous deux formes distinctes, et que la seconde, la garantie pour l'avenir, loin d'être introduite dès le premier jour, ne s'est produite qu'après, lorsque le premier moyen auquel on s'était arrêté pour constater la participation du roi, est devenu inefficace. Mais comme après cette explication catégorique que tout le temps il a poursuivi un seul et unique but, M. de Gramont a, sur le point des deux manières différentes

(1) De Talhouët, *Enquête*, t. I, p. 120.

où à des moments différents il l'a poursuivi, manqué de fournir des éclaircissements suffisants ou donné des explications restées incomprises, voici ce qui en est résulté : L'assertion du ministre venant à se rencontrer avec ce que les membres de la commission savent qu'on a présenté au roi de Prusse une demande de garantie pour l'avenir, ils arrivent de suite à la conclusion que forcément cette demande a été introduite dès le début.

En faisant sa déclaration, la commission se met en contradiction formelle avec les dépêches des agents français à l'étranger que M. Émile Ollivier a lues en séance, où ceux-ci disent expressément que c'est seulement après le retrait de la candidature que M. Benedetti a demandé au roi de s'engager pour l'avenir. Tous les journaux de Paris du matin contiennent des dépêches transmises directement de Berlin par les agences télégraphiques, qui mentionnent également en termes exprès que ce n'est qu'après le retrait de la candidature que la demande de garantie a été formulée au roi. C'est avec ces documents connus et publiés, faisant mention d'un fait comme s'étant passé d'une certaine manière, que la commission prend sur elle de déclarer qu'elle a acquis la certitude qu'il s'est passé d'un autre.

Les dépêches lui ayant été communiquées, la commission a cependant pu facilement s'assurer que la première en date, qui est du 7 juillet, et les suivantes jusqu'au 12, ne contiennent nulle mention de garantie pour l'avenir. C'est que les membres de la com-

mission n'ont pas pris par eux-mêmes communication des dépêches. Ils ne les ont ni compulsées de leurs mains, ni lues de leurs yeux. M. de Gramont a été appelé, il a tiré les dépêches de son portefeuille; il les a montrées les tenant dans ses mains aux membres de la commission; il leur en a même passé une ou deux à lire (1), mais il ne se dessaisit point complétement des papiers et en s'expliquant lit les passages qu'il choisit (2). On ne mentionne pas les dépêches par ordre de date, on les désigne seulement par numéros. M. de Gramont ayant fini remet les dépêches dans son portefeuille; il en laisse pourtant quelques-unes déposées sur la table, on ne sait lesquelles (3). La commission se hâte de conclure. Elle ne dresse point de procès-verbal, le rapport qui doit être lu en séance publique en tiendra lieu. MM. Dréolle et de Kératry sont adjoints à M. de Talhouët pour la rédaction (4). M. de Talhouët lit le rapport à la tribune. Les passages qui mentionnent qu'on est prêt pour la guerre et que dès le premier jour de la négociation le gouvernement a présenté la demande de garantie pour l'avenir, sont particulièrement accueillis par les bravos et les très-bien de la majorité. Lorsque M. de Talhouët fait sa lecture, M. de Gramont n'est pas encore de retour à la Chambre (5), mais M. Émile Ollivier et ses collè-

(1) De Talhouët, *Enquête*, t. I, p. 12?.
(2) De Talhouët, *ut suprà*.
(3) De Talhouët, *ut suprà*.
(4) Dréolle, *Enquête*, t. I, p. 230.
(5) Gramont, *La France et la Prusse*, p. 275.

gues sont à leur banc. Ils assistent à un rapport erroné sur des faits qu'ils connaissent, et ils ne disent rien.

La gauche demande de nouveau, après la lecture du rapport, que communication publique soit donnée des dépêches. M. Gambetta présente la demande. M. Gambetta, à cette époque, de tous les députés de la gauche avait su le mieux gagner la bienveillance de ses collègues de la majorité. Il prend soin du reste de ne heurter aucune susceptibilité. Il s'étend sur les sympathies qu'il éprouve pour la politique qui proteste contre les conséquences de Sadowa. Il ne réclame même pas la production de toutes les dépêches, comme le matin il se borne à demander cette seule dépêche par laquelle M. de Bismarck a communiqué aux cabinets européens le refus du roi de recevoir l'ambassadeur. « Ce « qu'il nous faut, dit-il, ce n'est pas la dépêche de « M. Benedetti, ce n'est pas la dépêche d'un de vos « agents ni à Berne, ni à Carlsrhue, ni à Stuttgard, « ni à Munich, ce qu'il nous faut c'est le texte même « de la dépêche injurieuse par laquelle M. de Bis« marck... — C'est cela, c'est cela à gauche. — Je dis « que ce que je demande au gouvernement, c'est la « note générale envoyée par le comte de Bismarck à « tous les cabinets de l'Europe. — A droite : nous la « connaissons. — Pourquoi? Parce que, quelque blessés « que vous vous soyez sentis par des procédés qui sont « aussi graves que vous le voudrez, ce ne sont ce« pendant que des procédés. Il y a la dépêche elle« même. Il faut que nous la voyions, il faut que nous « la discutions avec vous. — M. le duc d'Albuféra : La

« commission l'a lue. — M. le ministre des affaires « étrangères : Je déclare que j'ai communiqué la « pièce à la commission et qu'elle l'a lue. — Au banc « de la commission : Oui! oui! — M. le duc d'Albu- « féra : Nous déclarons l'avoir lue et si vous ne nous « croyez pas, il fallait nommer d'autres commissaires. « — M. Gambetta reprend : « L'honorable ministre « des affaires étrangères me répond que la dépêche « officielle rédigée par M. de Bismarck a été commu- « niquée à la commission. — A droite et au centre : « Eh bien! alors? — M. Gambetta : J'entends tout ce « qu'on peut dire à ce sujet. Seulement, en terminant, « je veux vous laisser en présence de cette question : « est-il vrai que la dépêche de M. de Bismarck ait « été expédiée à tous les cabinets d'Europe ou seule- « ment aux cabinets de l'Allemagne du Sud ? »

Ainsi en présence des réponses catégoriques qui lui sont faites, M. Gambetta est contraint de se rendre. Il est obligé d'admettre que la dépêche rédigée et envoyée par M. de Bismarck existe, que le ministre l'a communiquée aux membres de la commission et que ceux-ci l'ont lue. Or, M. de Bismarck n'a ni envoyé de note ni rédigé de dépêche. Il a donné par télégraphe des instructions qui demeurent inconnues, étant pour les tiers insaisissables, et sur cela ses agents ont fait aux ministres auprès desquels ils sont accrédités une communication purement verbale du refus du roi de recevoir l'ambassadeur. Tout ce que M. de Gramont a pu montrer à la commission et que celle-ci a pu lire, ce sont donc ces mêmes rapports des agents français

déjà lus en séance par M. Émile Ollivier, faisant connaître le compte rendu qu'ils sont parvenus à se procurer de la communication verbale des agents prussiens. Il n'y a rien autre.

M. Émile Ollivier prend la parole après M. Gambetta, mais soit qu'il se méprenne sur la nature de la communication faite par les agents prussiens, soit que la comprenant il veuille maintenir la Chambre dans le doute, il laissera absolument les choses en l'état quant à l'assertion qu'un texte rédigé de M. de Bismarck est connu du gouvernement et qu'il l'a produit. Le ministre avait le plus grand intérêt à laisser croire à l'existence de la dépêche. Déjà il éprouve des difficultés à faire accepter une déclaration de guerre immédiate basée sur l'envoi qu'on croit que M. de Bismarck a fait aux puissances d'une dépêche dont on a le texte. Que serait-ce donc si la Chambre venait à apprendre qu'il n'y a rien de rédigé, que le gouvernement n'a rien saisi d'écrit, qu'il n'a le rapport que de communications verbales?

M. Émile Ollivier: « Messieurs, laissez-moi vous « dire combien je trouve nouveau dans nos an- « nales parlementaires le spectacle auquel nous assis- « tons. C'est pour la première fois qu'on rencontre « dans une assemblée française, d'un certain côté, « tant de difficultés à expliquer une question d'hon- « neur. Je ne comprends pas qu'on puisse discuter sur « un fait saisissable, manifeste, déjà expliqué deux « fois, et qu'un esprit aussi lucide que M. Gambetta en « soit encore à répéter : la dépêche, la dépêche prus-

« sienne, donnez-nous la dépêche prussienne ! — A « gauche : Oui, Oui, — pour prouver que vous avez « été insultés? Qui donc vous a parlé d'une dépêche « prussienne ? Quand donc pour établir qu'un affront « a été fait à la France, avons-nous invoqué des pro- « tocoles de chancellerie, des dépêches plus ou moins « mystérieuses ? Notre langage a été tout autre. Nous « avons dit : à l'heure où nous discutons il y a un fait « public que pas un ambassadeur, que pas un journa- « liste, que pas un homme politique, que pas une « personne au courant des choses de la diplomatie « ne peut ignorer, c'est que, d'après les récits de la « Prusse, notre ambassadeur n'a pas été reçu par le roi « de Prusse et qu'on lui a refusé par un aide de camp « d'entendre une dernière fois l'exposé courtois, mo- « déré, conciliant d'une demande courtoise, modérée, « conciliante. Que nous importent les protocoles de « chancellerie, les dépêches sur lesquelles on peut « discuter ! Sur notre honneur d'honnêtes gens, sur « notre honneur de ministres nous affirmons un fait. « Que serions-nous donc, si en face de l'Europe dont « nous invoquons le témoignage, nous avions eu la « sottise et l'impudeur d'alléguer comme prétexte un « fait inexact. — M. Glais-Bizoin : Vous n'êtes pas in- « faillible. — Vous me parlez de dépêches, je vous « parle d'un acte connu de l'Europe entière. Seule- « ment lorsqu'on est au moment de prendre une de « ces décisions qui font trembler la conscience, on a « besoin de lumière, de beaucoup de lumière. L'évi- « dence n'est jamais assez l'évidence. Nous l'avons

« éprouvé. L'acte est incontestable, nous sommes-nous « dit, mais il n'est peut-être pas intentionnel, c'est « peut-être une de ces rumeurs échappées au patrio-« tisme en éveil, et qu'il serait injuste de faire remon-« ter jusqu'à un gouvernement, voilà les scrupules « que les dépêches ont calmés. Nous n'avons plus douté « de l'intention offensante lorsque de tous les points de « l'Europe nous est venu, quoi? le texte même. — « M. de Jouvencel : Donnez-nous-le. — Je n'en crois « pas même ce que j'entends lorsque je recueille cette « clameur, donnez-nous-le! Mais je vous l'ai déjà donné. « Puis j'ai fait passer sous les yeux de la commission « qui l'a attesté les pièces authentiques. — M. le duc « d'Albuféra, M. de Talhouët et M. de Kératry : Parfaite-« ment, parfaitement. — M. Émile Ollivier : Et puisque « les ministres de la France sont obligés, sous l'attaque « d'une opposition qui se prétend modérée, de prouver « qu'ils n'inventent pas des pièces, nous avons com-« muniqué à la commission les textes originaux. Vous « avez entendu le duc d'Albuféra, le marquis de Tal-« houët, M. de Kératry. — Au banc de la commission : « Tous, tous. — Vous les avez tous entendus affirmant « sur l'honneur qu'ils avaient tenu ces pièces entre « les mains. — M. de Talhouët : Nous avons eu les « dépêches de quatre ou cinq de nos représentants, « dans les différentes cours d'Europe qui toutes re-« produisent ce document presque exactement dans « les mêmes termes. — Voix nombreuses : Très-bien! « très-bien! aux voix! aux voix! — M. Émile Olli-« vier : Vous avez raison, Messieurs, après un pareil

« témoignage j'ai le devoir de ne rien ajouter. Et je « termine en vous suppliant de clore cette discussion. « Si elle se prolongeait, elle troublerait le sentiment « national qu'il est temps d'éveiller. Unissons-nous, « nous qui sommes animés par les mêmes sentiments, « pour dire que le temps des paroles est passé et que « celui des actes commence. Votez ! votez ! car voter « c'est agir. Ne discutez plus ! car discuter c'est per-« dre un temps précieux. »

M. Ernest Picard répondait à M. Émile Ollivier; mais, de suite interrompu par d'énergiques demandes de clôture, il devait se borner à quelques phrases : « Bien que nous soyons engagés, mes amis et moi, « dans cette guerre malgré nous, nous voterons les « subsides. Avant la guerre nous nous opposions et « nous en disions les motifs, après nous demanderons « des comptes; quand la guerre est déclarée, nous ne « voyons devant nous que le drapeau de la patrie. « Je ne dirai pas au ministre qui descend de cette tri-« bune que je ne crois pas à l'existence des documents « qui ont été communiqués à la commission. Ils exis-« tent, soit ! seulement il est possible que s'ils « étaient produits devant cette assemblée, ils n'au-« raient pas sur l'opinion l'effet qu'on paraît en « attendre, et qu'alors la véritable question, c'est de « savoir si notre diplomatie n'est pas la première « sortie des règles ordinaires. Je dis qu'en supposant « acquis tous les faits mêmes, il faudrait recher-« cher si c'est bien par notre faute que la question « d'honneur est difficile à expliquer, ou si ce ne

« serait pas par la faute de la question elle-même. »

Du moment où M. Picard déclarait que la gauche voterait les subsides, on ne pouvait plus les refuser. On s'était compté sur la question de paix ou de guerre lors du vote sur la proposition Jules Favre. La majorité en refusant communication publique des dépêches avait par là même voté la guerre. On s'était également compté dans les bureaux, où tous les membres désignés pour faire partie de la commission d'examen des projets de loi étaient en faveur de la guerre. Maintenant que la guerre était décidée et qu'il ne s'agissait plus que de voter isolément sur les projets de loi donnant les moyens de la poursuivre, il n'y avait plus pour l'opposition qu'à accorder les demandes ou qu'à s'abstenir. Dès que M. Picard a fini de parler, la clôture de la discussion est prononcée, malgré les réclamations de MM. Grévy et Pelletan qui demandent en vain à expliquer leur vote. Le premier projet de loi, ayant pour objet d'accorder un supplément de crédit de 50 millions sur le budget de 1870, est voté par 245 voix contre 10, MM. Arago, Desseaux, Esquiros, Jules Favre, Gagneur, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Grévy, Ordinaire, Pelletan votant contre. Les trois autres projets de loi, ouverture d'un crédit de 16 millions en faveur du budget de la marine, mobilisation de la garde nationale mobile et enrôlements volontaires, étaient votés le premier par 245 voix, les deux autres par 243, le seul M. Glais-Bizoin votant contre et les membres de la gauche, qui avaient voté contre le premier projet, s'abstenant. Il était

alors minuit, et la séance était définitivement levée.

Le Corps législatif avait dans cette journée méconnu tous ses devoirs; et cependant la situation étant donnée, sa conduite était toute naturelle, car pour lui le souci de couvrir l'Empereur passait avant tout. L'Empereur occupait une si grande position, que les ministres ne pouvaient le décharger, en la prenant pour eux, d'une part quelconque de responsabilité; il n'y avait texte de loi, déclaration, ou conduite pour y faire. Pourquoi en Angleterre les ministres sont-ils parvenus à couvrir le roi en toute occasion ? parce que la puissance royale a été diminuée, et parce qu'on voit prendre place dans les conseils de la couronne, des hommes représentant de grands partis politiques réellement maîtres dans le pays. Mais l'Empereur français vient au contraire de retremper sa force, et en face de ce colosse que sept millions de suffrages ont redressé, quels sont les ministres qui apparaissent ? Un chef de cabinet qui, dans les chambres et dans le pays, ne se rattache plus à aucun parti, un ministre des affaires étrangères que le caprice du prince a pris dans une ambassade. A qui pourrait-on persuader que des ministres aussi faibles qui ont conduit toute la négociation relative à l'affaire Hohenzollern sans donner d'explications au Corps législatif, aient pu prendre en même temps vis-à-vis de l'Empereur une attitude indépendante ? Les faits sont d'ailleurs tels qu'on peut le supposer, et les dépêches produites établiraient le rôle effacé des ministres, n'ayant agi dans les négociations

que comme de simples comparses du souverain.

M. de Gramont avait d'abord pensé à s'adresser directement au prince de Hohenzollern, mais l'Empereur ayant été d'un avis contraire, il change d'opinion, et, de peur que M. Benedetti ne fasse après cela quelque démarche auprès du prince, il lui envoie un télégramme; il parle au nom de l'Empereur : « Il ne « faut pas voir le prince de Hohenzollern, l'Empereur « ne veut faire aucune démarche près de lui. » M. de Gramont, dans le second télégramme qu'il envoie le 12 au soir à M. Benedetti, débute ainsi : « L'Empe« reur me charge de vous faire remarquer... » L'ambassadeur accuse réception de ce télégramme, et il constate que ce sont bien les ordres de l'Empereur qu'il va exécuter. « Je profiterai de cette occasion « pour insister sur ce que j'ai dit ce matin au roi, et « me conformer de nouveau aux ordres de l'Empe« reur. » L'intervention personnelle de l'Empereur était donc officiellement établie dans cet incident des négociations qui avait immédiatement amené la déclaration de guerre. On conçoit après cela les efforts suprêmes que faisaient les ministres pour que le Corps législatif consentît à la guerre sans être exactement informé du détail des négociations. Quand M. Thiers venait dire : nous avons la guerre par une faute du cabinet et demandait la production des dépêches pour le prouver, les dépêches produites auraient établi que c'était bien par la faute personnelle de l'Empereur qu'on l'avait. L'Empereur et ses ministres s'étaient mis dans la nécessité de déclarer la guerre sans que le Corps lé-

gislatif portât la lumière sur les causes dernières qui les contraignaient à le faire, et la candidature officielle, l'intervention de l'administration dans les élections, toutes les pratiques électorales de l'empire, avaient pour but de produire un Corps législatif en majorité composé d'hommes qui sacrifiassent leurs droits et ceux du pays au souci de couvrir et de défendre l'Empereur.

M. de Gramont au Sénat avait de son côté donné lecture de l'exposé du gouvernement. Le Sénat s'était de suite livré à des transports. Les passages de l'exposé où on prétendait établir l'insulte reçue de la Prusse soulevaient des murmures répétés et des mouvements d'indignation. « On ne pousse pas plus loin l'inso-« lence ! » s'écriait un sénateur à l'adresse du roi de Prusse, et un autre : « C'est trop d'impertinence et « d'audace ! » La lecture terminée, tous les sénateurs se lèvent en criant : Vive l'Empereur ! vive la France ! et font retentir l'air de salves réitérées d'applaudissements. Lorsque l'enthousiasme s'est suffisamment calmé, le président, M. Rouher, demande si quelque membre réclame la parole. Non ! non ! crie-t-on de toutes parts, vive l'Empereur ! — M. le général Daumas : Le temps des paroles est passé. — M. Ferdinand Barrot : La parole est au canon. — M. Hubert Delisle : Plus de paroles, des actes maintenant. — M. Boinvilliers : Rien de plus ! vive l'Empereur ! vive la France. M. Rouher prononçait les paroles suivantes : « Le « Sénat par ses bravos enthousiastes a donné son ap-« probation à la conduite du gouvernement. L'émo-

« tion que le Sénat éprouve est le précurseur des no-
« bles sentiments du pays. Je propose au Sénat de
« lever la séance comme témoignage d'ardente sym-
« pathie pour les résolutions prises par l'Empereur. »
Les cris de Vive l'Empereur! éclatent de toutes parts; la séance est levée. Le lendemain le Sénat nommait une commission pour examiner les projets de loi présentés par le gouvernement et prendre connaissance des dépêches. La commission donnait une approbation sans réserve à la conduite du gouvernement, et, aussitôt la lecture de son rapport terminée, les quatre projets de loi étaient successivement adoptés à l'unanimité des votants.

L'émotion du public qui depuis quelques jours avait sans cesse grandi, dans la journée du 15 juillet était arrivée à son comble. Les abords du Corps législatif avaient été obstrués tout l'après-midi, et le soir les boulevards et les rues avoisinantes étaient encombrés par la foule. On voyait apparaître plus nombreuses que précédemment les bandes organisées par les bonapartistes qui depuis plusieurs soirs parcouraient les boulevards et les principales rues en criant : Vive la guerre! à Berlin! Elles ne recueillaient au passage que d'assez maigres applaudissements, mais une poignée de républicains ayant voulu organiser une contre-manifestation au cri de Vive la paix! trouvait encore moins d'écho. Le public se maintenait dans une sorte d'irrésolution et de réserve. La police laissait faire, et les bandes bonapartistes s'étant portées sur la place Saint-Georges devant la maison de M. Thiers en criant :

Vive la guerre ! à bas Thiers ! on put craindre un instant que la grille ne fût forcée et la maison envahie.

C'est ainsi qu'en douze jours, du 3 au 15 juillet, la France est passée de la plus complète quiétude à l'état de guerre. Quelles impressions avait-elle pendant ce temps-là ressenties et quels sentiments avait-elle manifestés ? Au moment où la candidature Hohenzollern se produit, toutes les idées du pays étaient à la paix ; les charges amenées par les guerres que l'empire avait faites, l'impopularité de l'expédition du Mexique éloignaient de tout désir de guerre nouvelle. Cependant l'arrivée d'un prince prussien au trône d'Espagne parut une provocation et une menace telles, qu'on en ressentit une réelle irritation. Dans ces dispositions le pays, si la candidature est maintenue, ira jusqu'à vouloir en empêcher la réussite par les armes, quoiqu'il préférât de beaucoup lui voir faire échec par les voies pacifiques.

Mais les sentiments particuliers que la nation éprouve par rapport à l'affaire Hohenzollern prise en elle-même sont embrassés par d'autres plus généraux et plus profonds qui les dominent. C'est d'abord la pensée que Sadowa a réalisé en faveur de la Prusse un accroissement de puissance que la France ne peut à tout jamais accepter. Dès lors, avant de se prononcer pour ou contre la guerre à l'occasion d'un incident particulier comme l'affaire Hohenzollern, on cherche à se faire une opinion sur la situation générale pour s'assurer, puisqu'elle doit être un jour redressée, si le

moment opportun n'est pas venu. On voit par là combien était faible la position de la plupart des défenseurs de la paix. Ils admettaient que Sadowa et les conséquences dernières qu'il comportait étaient inacceptables et que, l'occasion favorable se présentant de les redresser, il fallait, après s'être préparé, ne pas manquer de la saisir. C'était là le langage de M. Thiers. Tout se réduisait alors à savoir si l'incident Hohenzollern était propice ou non. L'occasion est favorable, nous sommes prêts, disaient les bonapartistes ; elle est mal choisie, et vous n'êtes pas prêts, disait M. Thiers; mais entre les deux il y avait cette opinion commune, que, tôt ou tard, la cause générale subsistant, il y aurait lieu à un conflit. Sadowa et l'unité allemande étaient en effet ressentis comme des blessures cuisantes. Pour l'Empereur et les bonapartistes, c'étaient des avantages obtenus sur eux par duplicité; pour l'armée et les chauvins, un éclat de gloire offusquant la gloire française ; pour les catholiques, le triomphe d'une puissance protestante sur l'Autriche catholique; pour les politiques, le déplacement de l'équilibre européen en faveur de la Prusse. Et comme la faute première remontait à l'Empereur, l'opposition de toute nuance, revenant sans cesse sur cette question, entretenait et envenimait la plaie. Pour amener le pays à repousser la guerre avec énergie à l'occasion d'un incident de la nature de celui qui se produisait, il eût fallu pouvoir dire hautement : quelque jugement que l'on porte sur les événements d'Allemagne, ce sont des faits irrévocables qu'il faut accepter à jamais, sans

esprit de retour. Mais cette opinion était si impopulaire que peu de personnes eussent voulu la soutenir, et ceux qui osent le faire, un noyau de républicains et quelques hommes isolés par ailleurs, non-seulement ne produisent aucune impression, mais leur langage passant pour antipatriotique les fait mal venir.

A la disposition d'esprit dans laquelle le pays se trouvait par rapport à Sadowa se joignait la croyance qu'il avait en sa supériorité militaire. La guerre apparaissait alors aux Français comme une sorte de course victorieuse hors des frontières ; l'armée, avec l'organisation qu'on lui avait donnée, était en partie composée de soldats de profession et pour le reste d'hommes du peuple ; dans ces conditions, le seul sacrifice que la guerre parût entraîner aux yeux des classes dirigeantes était une charge financière. C'est cette croyance à l'invincibilité de la France qui portait les bonapartistes et les chauvins à exiger la guerre quand même, et à côté d'eux le reste de la nation, sans partager leurs ardeurs, n'éprouvait cependant aucune de ces appréhensions qui eussent pu l'amener à repousser une rupture avec la Prusse, énergiquement. La nation a donc assisté à la décision de l'affaire Hohenzollern sous l'influence de sentiments complexes ; elle n'a en définitive manifesté de volonté absolument arrêtée ni dans le sens de la guerre ni dans celui de la paix ; elle a laissé faire. C'est-à-dire que, soit qu'on regarde du côté des ministres, du Corps législatif, ou de la nation, on ne découvre aucune puissance qui possède de volonté propre ou de

moyens de résistance en face de l'Empereur, redevenu par le plébiscite, maître absolu de toutes choses. Aussi, pour comprendre comment les événements se sont produits, faut-il se former une notion exacte du caractère de l'Empereur.

Louis-Napoléon Bonaparte est un homme froid, taciturne, presque somnolent ; son regard est vague, sans éclairs ; il n'y a dans la conception qu'il se fait des hommes et des systèmes rien de précis, de nettement défini ; ses actes, ses livres et ses discours, trahissent toujours une part d'indécision. Par certains côtés Louis-Napoléon, sans arriver à une supériorité absolue, s'élève cependant ; dans sa vie de conspiration, d'exil et de prison, il est resté la pensée fixée sur son objet, si bien qu'il a fini par acquérir un sentiment très-réel des instincts et des passions de nature diverse qui, au sein de la nation, militent en sa faveur ; il joint à cela une sorte de tact politique, d'esprit de mesure qui l'amènent à ne rien heurter de front et à ne pousser volontiers aucune chose à l'extrême. Aux grandes crises, il s'affaisse et tombe dans une stupeur et une inertie dont rien ne le tire. Il ne possède point ce ressort que le sentiment de la conservation met en jeu à l'approche du péril. Non pas qu'il craigne le danger et tressaille à sa vue, il le subit de sang-froid, mais sans réagir, et cela par manque de conception rapide et de puissance pour l'effort instantané. Louis-Napoléon a été absolument impropre aux péripéties de la politique et de la guerre. C'est un esprit méditatif qui rumine des plans sans

pouvoir leur donner de forme arrêtée, aussi, lorsque l'heure arrive de les réaliser, lorsque les hasards de la lutte amènent le besoin de la vue rapide, du coup d'œil sûr, des décisions prises et remplacées sur l'heure, tout cela lui fait défaut et, s'il est en combinaison avec un politique doué des facultés qui lui manquent, c'est celui-ci qui, à son détriment, recueille les fruits de l'action engagée. Louis-Napoléon a précisément rencontré deux de ces hommes : MM. de Cavour et de Bismarck. Entré avec eux dans des voies tortueuses, quoiqu'il fût dans la position d'un arbitre suprême, il leur laisse prendre une telle supériorité, qu'ils s'agrandissent hors de toutes ses prévisions, et, les événements consommés, il accepte et se résigne, le sentiment qui subsiste chez lui de ne point se heurter à l'impossible finissant par l'emporter.

On ne voit point, quand l'affaire Hohenzollern éclate, que l'Empereur soit possédé des passions belliqueuses qui se manifestent autour de lui (1) ; il lui est cependant malaisé de leur résister ; si l'Impératrice et les bonapartistes réclament la guerre, c'est pour redresser une situation que son imprévoyance a amenée. Ainsi placé dans une fausse position vis-à-vis de sa famille et de son parti, il se laisse d'abord entraîner à un langage énergique. Il obtient le désistement. Il est vraisemblable qu'abandonné à lui-même, il l'eût accepté tel qu'il se produisait, venant du père du prince. Il eût fait, et dans de moindres proportions, en

(1) Voyez entre autres, Evariste Bavoux, *Chislehurst-Tuileries*, p. 67.

dégageant le roi de la demande d'intervention ostensible qui lui avait été présentée, une concession analogue à celle qu'il avait faite lorsqu'ayant promis d'affranchir l'Italie jusqu'à l'Adriatique, il s'était contenté de la Lombardie. Mais il cède encore une fois à la pression qu'on exerce sur lui et introduit la demande au roi de garantie pour l'avenir. Était-il dès lors absolument persuadé que la guerre allait devenir inévitable? On peut croire que non. Les ministres et lui avaient dans la négociation obtenu du roi une partie de leur demande, à une autre devenue sans objet, ils substituaient une proposition nouvelle, pouvant amener de nouveaux pourparlers. C'est-à-dire qu'on voit en action tout le vague, l'indécis dont l'Empereur, dans des négociations décisives, a déjà donné des preuves. Mais cette fois-ci encore il a en face de lui un homme qui a déjà profité de son manque de coup d'œil, M. de Bismarck, aussitôt qu'il a reconnu quelle occasion magnifique on vient de lui créer, s'abat sur sa proie. L'Empereur, pris par l'Impératrice, les bonapartistes et les chauvins qui le poussent, et à la fin saisi par M. de Bismarck qui lui coupe toute retraite, s'est trouvé entraîné à la guerre sans l'avoir personnellement désirée. C'est donc dans le langage de son entourage qu'on voit éclater une confiance sans borne, une satisfaction sans réserve, tandis qu'il ne manifeste aucun contentement personnel et ne dissimule nullement la gravité qu'a pour lui l'entreprise que l'on tente.

Le 16 juillet, le Sénat se rendait à Saint-Cloud. Il était reçu par l'Empereur et l'Impératrice ayant auprès

d'eux le Prince impérial. Le président du Sénat, M. Rouher, prononçait un discours : « Sire, le Sénat « remercie l'Empereur de lui avoir permis de venir « porter aux pieds du trône l'expression des sentiments « patriotiques avec lesquels il a accueilli les commu- « nications qui lui ont été faites à la séance d'hier. Se « refusant à des impatiences hâtives, animé de cette « calme persévérance qui est la vraie force, l'Empereur « a su attendre, mais, depuis quatre années, il a porté « à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, « élevé à toute sa puissance l'organisation de nos « forces militaires.

« Grâce à vos soins, la France est prête, Sire, et par « son enthousiasme elle prouve que, comme vous, elle « était résolue à ne tolérer aucune entreprise témé- « raire. Que l'Empereur reprenne avec un juste orgueil « et une noble confiance le commandement de ses lé- « gions agrandies de Magenta et de Solférino ! Qu'il « conduise sur les champs de bataille l'élite de cette « grande nation !

« Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire « est proche. Bientôt la patrie reconnaissante décer- « nera à ses enfant les honneurs du triomphe; bientôt « l'Allemagne affranchie de la domination qui l'op- « prime, la paix rendue à l'Europe par la gloire de vos « armes, Votre Majesté se dévouera de nouveau à ce « grand œuvre d'améliorations et de réformes dont la « réalisation — la France le sait et le génie de l'Em- « pereur le lui garantit — ne subira d'autre retard que « le temps que vous emploierez à vaincre. » La ré-

ponse de l'Empereur était fort courte et peu enthousiaste.

Cinq jours après, recevant à son tour le Corps législatif, l'Empereur se déchargeait de la responsabilité d'avoir personnellement voulu la guerre. «Messieurs, disait-« il aux députés, j'éprouve une grande satisfaction de « pouvoir vous remercier du concours patriotique que « vous avez donné à mon gouvernement. Une guerre « est légitime lorsqu'elle se fait avec l'assentiment du « pays et l'approbation de ses représentants. Nous « avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'éviter, et je puis dire que c'est la nation tout entière « dans son irrésistible élan qui a dicté nos résolutions. » — Ce que l'Empereur appelait la nation entière, c'était son entourage et un parti à la surface. — « J'emmène mon fils avec moi, il apprendra au milieu de l'armée à servir son pays. » Ce même jour l'Empereur disait encore dans une proclamation au peuple français : « Nous ne faisons pas la guerre à « l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance. « Nous faisons des vœux pour que les peuples qui « composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées. Quant à nous, « nous réclamons l'établissement d'un état de choses « qui garantisse notre sécurité et assure l'avenir. « Nous voulons conquérir une paix durable, basée sur « les vrais intérêts des peuples et faire cesser cet état « précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres. J'emmène mon fils avec moi malgré son jeune âge. Il

« sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, « et il est fier de prendre sa part dans les dangers de « ceux qui combattent pour la patrie. » L'Empereur avait soin de produire le Prince impérial, il l'emmenait avec lui, un enfant de quatorze ans. Et l'Empereur n'était pas seul à attirer l'attention sur son fils, comme au plébiscite, les ministres le faisaient en même temps que lui. M. Émile Ollivier, dans une circulaire pour prescrire des prières publiques, demandait aux évêques de mettre sous la protection divine « la France, son chef et le noble enfant qui « va combattre avant l'âge. »

Par décret en date du 23 juillet l'Empereur déclarait closes les sessions du Sénat et du Corps législatif, et désignait l'impératrice Eugénie pour remplir les fonctions de régente en son absence. L'Empereur parti de Saint-Cloud le 28 arrivait le soir même à Metz, où il établissait son quartier général. Il adressait une proclamation à l'armée: « Soldats, je viens me mettre « à votre tête pour défendre l'honneur et le sol de la « France. Vous allez combattre une des meilleures ar« mées de l'Europe; mais d'autres qui valaient autant « qu'elle n'ont pu résister à votre bravoure. Il en sera « de même aujourd'hui. La guerre qui commence « sera longue et pénible, car elle aura pour théâtre des « lieux hérissés d'obstacles et de forteresses; mais rien « n'est au-dessus des efforts persévérants des soldats « d'Afrique, de Crimée, de Chine, d'Italie et du Mexi« que. Vous prouverez une fois de plus ce que vaut « une armée française animée des sentiments du de-

« voir, maintenue par la discipline, enflammée par « l'amour de la patrie. »

Le 15 juillet, le roi Guillaume avait de son côté quitté Ems. Il apprenait la déclaration de guerre le soir, en arrivant à Berlin. M. de Bismarck, le G[al] de Moltke, les ministres le recevaient à la gare. Il se faisait donner lecture, séance tenante, de la dépêche reçue de Paris contenant l'exposé communiqué aux chambres par le gouvernement français. La nouvelle de la déclaration de guerre se répandait avec rapidité dans la foule amassée au dehors, et le roi, de la gare au palais, était salué par des hourras et des chants patriotiques. Le soir même, les ordres de mobilisation de l'armée étaient signés et expédiés.

Le 19, le jour où il recevait du gouvernement français notification officielle de la déclaration de guerre, le roi ouvrait le Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Dans son discours, après avoir déclaré que le gouvernement de l'Empereur des Français venait de faire naître et de maintenir un cas de guerre, avec un mépris du droit des peuples dont les souverains antérieurs de la France avaient déjà donné des exemples, et dit que, si l'Allemagne, autrefois désunie, avait supporté en silence les atteintes portées à son droit et à son honneur, elle avait aujourd'hui, par son union, la puissance de se défendre contre toute violence, il ajoutait : « Nous appuyant « sur la volonté unanime des gouvernements alle« mands du Sud comme du Nord, nous nous adressons « au patriotisme et au dévouement du peuple alle-

« mand, pour l'appeler à la défense de son honneur et « de son indépendance. » En effet, le roi avait déjà reçu l'adhésion des différents États de l'Allemagne du Sud. Dès que la déclaration de guerre leur avait été connue, ces États avaient considéré que le cas d'alliance prévu par les traités conclus avec la Prusse se présentait, et il avaient pris l'initiative de mobiliser leurs armées pour les envoyer se fondre avec l'armée prussienne. Les prétentions de M. Rouher d'affranchir l'Allemagne du joug prussien, et le soin de l'Empereur de distinguer l'Allemagne de la Prusse étaient donc vains et illusoires; dans l'Allemagne entière la déclaration de guerre suscitait un égal frémissement de patriotisme.

Les sympathies de presque tous les neutres étaient en outre acquises à la Prusse. La Russie était depuis longtemps à l'état d'entente cordiale avec elle; quoiqu'elle restât neutre, elle n'en n'était donc pas moins liée à elle par un traité d'alliance secrète. L'Angleterre, qui s'était nettement prononcée contre la candidature, ne voyait dans la déclaration de guerre, faite après son retrait, qu'une marque de l'ambition du gouvernement français. Depuis un certain temps, il était question de pourparlers entre M. de Bismarck et l'Empereur au sujet de la Belgique, qui serait devenue une compensation offerte à la France en dédommagement des agrandissements réalisés par la Prusse ; sous le coup de semblables appréhensions, l'Angleterre jetait un regard d'autant plus malveillant sur la France que la guerre qu'elle entreprenait parais-

sait susceptible d'amener un prolongement de sa frontière maritime. La Belgique elle-même, inquiète sur son sort, concentrait son armée sur Anvers pour se ménager, le cas échéant, l'appui de l'Angleterre.

Il n'y avait que deux puissances en Europe, l'Autriche et l'Italie, qui, les circonstances d'un conflit avec la Prusse ayant été bien choisies par la France, eussent pu devenir pour celle-ci des alliés effectifs. Mais l'opinion de l'Europe donnant tort à la France, le parti qui, en Autriche et en Italie, eût pu être prépondérant en sa faveur, perdait toute sa force et était neutralisé par le parti adverse. L'Autriche était d'ailleurs retenue par l'alliance secrète qui liait la Russie à la Prusse (1), elle savait que la Russie devait intervenir en faveur de la Prusse au cas où la France trouverait elle-même des alliés effectifs. L'Italie était aliénée par l'occupation prolongée de Rome et le maintien du pouvoir temporel du pape. Seul le petit Danemark mutilé par la Prusse accueillait la guerre avec joie comme pouvant conduire à une réparation en sa faveur; mais trop faible et trop épuisé pour rien tenter, tout en témoignant de ses ardentes sympathies pour la France, il conservait lui aussi la neutralité.

Le gouvernement français entreprenait la guerre sans alliés. La France et l'Allemagne allaient se prendre corps à corps en champ clos. Du reste, l'opinion que la France avait de sa supériorité militaire était partagée au dehors. Les guerres de Crimée et

(1) Klaczko, *Deux chanceliers*, p. 368.

d'Italie avaient causé un éblouissement que n'avaient point obtenu à un égal degré les victoires prussiennes. Aussi, la guerre déclarée, les regards du monde se fixèrent-ils sur les lieux d'où l'on s'attendait à voir les Français se précipiter sur l'Allemagne.

CHAPITRE VII

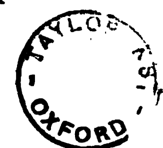
La France et l'Allemagne en 1870.

La France et l'Allemagne engageaient une lutte pour laquelle elles allaient tendre toutes leurs forces, par conséquent c'était l'état même de vigueur ou de faiblesse dans lequel les deux nations se trouvaient qui devait entre elles décider de la victoire. Quelle était donc à ce moment leur situation politique respective, et quelle puissance d'action l'état moral de chacune d'elles permettait-il de déployer ?

L'Allemagne a fait, la dernière, l'évolution qui, du fractionnement sous des gouvernements séparés, a conduit les grandes nations européennes à l'unité sous un gouvernement central prépondérant. Pendant que les nations voisines, la France en particulier accomplissaient sur elles-mêmes un travail de concentration d'où elles tiraient leur action en Europe, l'Allemagne était restée un grand corps sans tête dont les parties étaient divisées contre elles-mêmes. En 1815, le territoire germanique avait, il est vrai, formé une vaste confédération, mais le lien

fédéral reliant les divers états se trouvait insuffisant, parce qu'il était très-faible et surtout parce que la confédération comprenait dans son sein deux grandes puissances rivales se faisant échec l'une l'autre, la Prusse et l'Autriche. Cependant l'aspiration après une concentration politique grandissant sans cesse avait fini par devenir en Allemagne une passion dominante ; c'était l'objet des méditations des penseurs, des efforts des patriotes, des tentatives des hommes et des partis politiques. Rien n'avait encore été obtenu, lorsqu'on vit un petit État militaire, le Piémont, réaliser l'unité de l'Italie qui pendant longtemps avait paru un rêve chimérique, en absorbant tous les États italiens jusque-là indépendants. La pensée vint alors à prédominer, que la Prusse était appelée à jouer en Allemagne le rôle du Piémont en Italie. La représentation que la Prusse donnait, comme État protestant, de l'esprit de l'Allemagne en face de l'Autriche catholique et en grande partie puissance non allemande, la désignait au parti patriote et progressiste, au détriment de cette dernière, pour être le noyau autour duquel viendraient se grouper les membres épars de l'Allemagne. M. de Bismarck se fait le promoteur de cette politique, et en 1866 jette la Prusse sur l'Autriche. Après Sadowa la Prusse, mettant fin au dualisme, chasse l'Autriche de l'Allemagne et fait un faisceau unitaire des États allemands. Aussitôt que la Prusse eut réussi dans cette œuvre, l'Allemagne, prise d'enivrement, fut à ses pieds.

De quelque côté que se fût produite après cela une



attaque contre son unité, l'Allemagne eût été prête aux plus grands efforts pour la repousser, mais il se trouve que l'agression de la France, en outre des colères auxquelles par elle-même, venant de n'importe quelle puissance, elle eût donné lieu, en suscitera de spéciales particulièrement violentes, tirées des sentiments d'inimitié qui existent à ce moment en Allemagne à l'encontre de la France. Pendant des siècles l'Allemagne était restée un grand corps sans force, exposé à toutes les entreprises de ses voisins et en particulier de la France. L'immixtion répétée de la France dans les affaires allemandes avait, d'ancienne date, déposé au fond de l'esprit national des germes d'inimitié et de ressentiment, que la conduite de Napoléon Ier avait depuis démesurément accrus. Napoléon Ier avait fait subir à l'Allemagne tous les outrages de la force victorieuse ; il avait démembré la Prusse et lui avait imposé une limitation de ses forces militaires ; il avait fait passer en vasselage, par la Confédération du Rhin, une série d'États allemands ; il avait dressé en Westphalie un trône pour un de ses frères ; il avait réduit en départements français des territoires s'étendant jusqu'à Hambourg. Ces souvenirs étaient plus que jamais redevenus vivants à la suite de Sadowa. La France était intervenue à Prague pour empêcher la Prusse de recueillir tout le fruit possible de sa victoire ; la France restait même mécontente du traité de Prague, et il était aisé de voir qu'elle nourrissait l'arrière-pensée d'intervenir une fois de plus dans les affaires allemandes, pour

empêcher de se consommer un état de choses qu'elle considérait pour elle comme nuisible. Au moment où l'Allemagne a enfin réalisé son grand rêve d'unité nationale, elle voit donc de nouveau en face d'elle son vieil ennemi, l'empire militaire des Napoléon, qui tient la menace suspendue sur sa tête. Dans ces circonstances, chaque incident, chaque petit heurt survenu entre la Prusse et la France depuis Sadowa, a été comme une piqûre nouvelle faite sur une ancienne plaie qui, en la rouvrant, a renouvelé de veilles douleurs et envenimé de vieilles haines. Le peuple allemand, dans ses profondeurs, est donc prêt à se soulever, et il faut voir quel est le gouvernement qui va l'entraîner contre la France.

La monarchie prussienne a depuis Sadowa pris en main la direction des affaires allemandes. La monarchie prussienne date des origines et a grandi en même temps que le pays qu'elle régit, et en effet la notion que le roi de Prusse a de son droit, la liaison dans laquelle il est avec la noblesse le rattachent étroitement aux forces qui subsistent du passé. Le roi de Prusse a su prendre cependant l'initiative d'une politique qui le constitue le représentant des aspirations nationales de l'Allemagne moderne. S'il a pu agir ainsi, c'est que, tout en se reliant au passé, il n'en représente point les idées sous une forme non susceptible de compromis, comme l'ont fait en Angleterre les Stuarts et en France les Bourbons; l'idée absolue du droit monarchique a eu de vieille date pour représentants en Allemagne l'Autriche et les partis s'appuyant sur

elle, que la Prusse a précisément vaincus et éliminés. La monarchie prussienne, lorsqu'elle entre en lutte avec l'empire français, est dans un état particulier d'équilibre. Elle n'a encore rien poussé à l'extrême. Elle a réalisé l'unité allemande sans porter la main jusqu'au Sud sur tous les États autonomes. Le roi de Prusse n'est point encore élevé au rang d'empereur, roi des rois ; et la facilité que son gouvernement trouve à se faire obéir vient de ce qu'il poursuit la politique qui donne le mieux satisfaction aux passions du pays, et surtout de ce fait que le roi, tout en apparaissant comme la volonté dominante, en réalité est lui-même dirigé par MM. de Bismarck et de Moltke, qui donnent, pour la politique et pour la guerre, la représentation la plus élevée de l'intelligence nationale. Quelle est, par comparaison à cette situation de l'Allemagne, celle dans laquelle se trouve la France ?

En France, les conditions de l'état politique découlent de l'existence prolongée du gouvernement qui a pris naissance en décembre 1851. La France, ayant détruit la monarchie des origines et s'étant séparée de ses anciens rois, a, par deux fois, établi la république, et, par deux fois, on a vu surgir pour la détruire un nouveau pouvoir de nature monarchique, l'empire des Bonaparte. L'empire a sa raison primordiale dans l'état de culture et le développement intellectuel des classes rurales restés rudimentaires ou imparfaits. C'est-à-dire que l'évolution faite en se détachant de la vieille monarchie pour passer à une forme

de gouvernement abstraite n'ayant pas dans un être vivant une représentation tangible, a été un pas trop grand pour que les classes rurales aient pu d'abord s'y rallier, ce qui les amène instinctivement à personnifier à nouveau le pouvoir dans un être en chair et en os. Et la mise en pied du nouveau souverain, de l'Empereur, est due immédiatement à une réapparition des primitifs instincts païens, s'appliquant à transfigurer le Napoléon et à en faire une idole. Il s'est ainsi trouvé que l'imagination, par le travail qu'elle a fait subir à une figure particulière, en a fait un type sur lequel viennent naturellement s'arrêter la désignation des masses du dessous chez lesquelles la double conception abstraite de la patrie et de la république est obscure ou manque complétement. Les classes moyennes elles-mêmes ont accepté l'Empereur, parce qu'elles ont subi en partie la fascination du nom de Napoléon, et parce qu'après la révolution de 1848, la peur des idées socialistes les a entraînées à voir un sauveur dans le maître qui comprime toute manifestation de vie publique.

Il faut ainsi considérer l'apparition d'un gouvernement de la nature de l'empire bonapartiste comme correspondant à une irruption que font à nouveau, au sein d'un peuple, les instincts inférieurs et les sentiments primitifs; et aussi bien, en suivant à travers l'histoire les traits qu'ont partout accusés les gouvernements de cet ordre, reconnaît-on qu'il en est bien réellement ainsi. En observant par exemple l'empire romain, qui à la distance de deux mille ans est un

type de gouvernement analogue à celui de l'empire bonapartiste, on voit qu'il n'apparaît que lorsque la partie politiquement développée s'est trouvée impuissante à se maintenir et à maintenir avec elle l'État libre. Il existe cependant entre Rome et la France une différence essentielle tirée de la somme de civilisation que le monde moderne possède en plus que l'antiquité; aussi tandis qu'à Rome le césarisme, une fois survenu, étouffe à tout jamais les éléments qui lui sont hostiles, en France il ne fait que les recouvrir, et ceux-ci subsistent en dessous, susceptibles de réapparaître un jour ; d'ailleurs, en France comme à Rome, tout ce qui dans le champ de l'intelligence et parmi les forces sociales a donné naissance au césarisme, représente autant de parties basses ou d'éléments corrompus. Le maître, le César, ne subsiste que parce que les sentiments inférieurs ont recouvert les aspirations plus élevées sur lesquelles s'appuie le gouvernement libre. Mais un peuple n'a pu subir la décapitation dans ces hautes parties qui lui assuraient la possession de lui-même, sans que par contre-coup un affaiblissement ne se manifeste chez lui dans tous les grands côtés des passions humaines.

En même temps qu'il enlève la liberté, un gouvernement de la nature de l'empire bonapartiste amène la diminution de l'idée de patrie et l'affaiblissement des mobiles d'action puissants dans le cœur de l'homme qui s'appuient sur cette idée. Avec l'apparition d'un gouvernement où le prince est absolu et tire son élévation dans le temps présent d'un fait d'anthropo-

morphisme venant concentrer en lui toutes les puissances de la nation, entre l'image de la patrie et les yeux du peuple, s'est interposée la forme vivante du nouveau souverain. La langue en offre le témoignage. Il est trois mots, patrie, patriote et patriotisme, qui ont presque disparu de l'usage sous l'empire et dont l'emploi suggère comme une idée d'opposition au gouvernement existant. Pour les hommes qui acceptent un semblable régime, il n'y a pas la patrie, il y a l'empire, l'Empereur, et le patriotisme a pris la forme abaissée du chauvinisme.

En effet, le chauvinisme est fait de ces sentiments mêmes qui ont amené la France à subir l'empire. C'est l'admiration excessive pour la gloire des armes qui a déterminé l'élévation des Napoléon, et le chauvinisme est précisément cette manière de sentir qui fait uniquement ou presque uniquement consister la gloire d'une nation dans sa suprématie militaire. Ce n'est pas que chez les peuples libres aux grands moments de leur histoire, le culte de la gloire nationale ne comprenne la gloire des armes et l'orgueil des victoires remportées sur l'ennemi, mais alors cette gloire n'est pas prisée uniquement pour elle-même, séparée de sentiments plus nobles comme on le voyait en ce moment en France. Pour le Grec citoyen libre de villes qu'il avait disputées aux Perses avec l'orgueil du triomphe militaire se combinaient l'idée de la liberté maintenue, le sentiment d'une culture supérieure soustraite aux atteintes des barbares; chez le Romain de la républi-

que les succès des armes sont surtout prisés parce qu'ils étendent la puissance et la juridiction du peuple romain; chez le Français patriote de la république, il y a dans l'enivrement de la victoire la satisfaction du sol délivré, de la révolution propagée, du nouvel état social garanti et maintenu. Et c'est parce que l'ancien Grec, l'ancien Romain, le Français de 1792 étaient possédés par les sentiments les plus puissants et les passions les plus profondes qui puissent agiter le cœur de l'homme, qu'ils ont trouvé en eux une somme énorme de génie, de dévouement et d'héroïsme. Mais dans le cœur des chauvins il n'existe point de sentiments capables d'effectuer rien de pareil. Bien loin de là l'homme de l'empire ayant renoncé à faire l'effort de se gouverner lui-même, finit par se refuser à l'effort personnel nécessaire pour la poursuite de cette gloire militaire qui par-dessus tout cependant lui tient à cœur; de même qu'il s'est donné un empereur pour le gouverner, il envoie autant qu'il le peut des mercenaires se battre à sa place. L'amour de « la gloire » n'est par lui-même qu'un sentiment de dilettanti pour lequel on n'éprouve aucun empressement à donner sa vie. Aussi bien, peu marchent d'entraînement à l'ennemi et, malgré toutes les facilités données, il n'y aura en France au début de la guerre que 28,000 volontaires (1).

On conçoit après cela par quelles mains l'empire a pu être établi et maintenu. Sous l'empire le gouver-

(1) M[al] Lebœuf, *Enquête parlementaire*, t. I, p 43.

nement demeure à des hommes qui ignorent les grands sentiments nobles : le respect des lois, l'amour de la vérité, la fidélité à des principes. L'Empereur et son entourage se meuvent dans une atmosphère épaisse où la soif de l'or, l'amour des jouissances et des plaisirs grossiers ont absolument pris le dessus. Ce sont là les vices qu'engendre partout la domination d'un maître, mais sous le second empire les vices se sont développés sans les atténuations que d'autres temps ont pu connaître. L'homme des aristocraties conserve dans la servitude un certain orgueil de sang, un vernis au moins de politesse et d'élégance; aux époques de foi religieuse l'adoration que l'on a pour le souverain, comme il en était sous Louis XIV, peut encore tirer sa source de mobiles désintéressés; ailleurs le pouvoir absolu a été contrebalancé dans ses effets par la pauvreté du peuple ou la rudesse des habitudes. Mais sous le second empire on est en pleine démocratie, et les amis du maître qui jouissent des biens que donne le partage du pouvoir sont de petites gens, des parvenus, des bourgeois qui, ayant perdu les sentiments de dignité que la liberté et la possession de soi donnent aux hommes des démocraties, ne possèdent pas, pour atténuer les vices de la servitude, les avantages des hommes de grande naissance; on est à une époque de scepticisme, et aucune notion de droit ne se rattache à la soumission que l'on a pour le maître dont le pouvoir nouveau est issu d'un coup de force; on est à un moment qui a vu un énorme développement de richesse et où tous les appétits peuvent se satisfaire.

A la dégradation morale se joint l'abaissement intellectuel, mais avec cette particularité que celui-ci apparaît d'abord moins complet. L'empire se sert au début d'hommes qu'il a empruntés aux gouvernements précédents ou d'hommes nouveaux qui se sont formés sous les régimes antérieurs, et ceux-ci ont une certaine supériorité d'esprit ; mais, à mesure qu'il dure et que ses fondateurs meurent ou que les hommes qui survivent s'éloignent du point de départ, un abaissement continu de l'intelligence se produit dans toutes les sphères du gouvernement. C'est là le résultat de la répulsion que le régime impérial inspire aux caractères élevés du pays. Les hommes d'une nature réellement noble se tiennent éloignés du pouvoir à l'état d'opposants ou d'ennemis, et celui-ci reste aux mains d'hommes plus malléables qui, à mesure qu'ils respirent l'atmosphère délétère de l'empire, vont se dégradant.

Il est par-dessus tout une cause qui porte invinciblement les gouvernements de la nature de l'empire à recruter leur personnel parmi les hommes médiocres, c'est le besoin de laisser dominante la personnalité du chef de l'Etat. Pour que l'Empereur, le César ait pu s'élever, il faut que le peuple ait entrevu en lui un être d'un ordre supérieur. Est-ce qu'un pareil chef pourrait jamais se prêter à une telle diminution de son rôle qu'il déléguât l'exercice du pouvoir à des hommes d'une intelligence plus grande que la sienne. Non, il n'y a que le roi de la vieille monarchie nationale qui puisse ainsi se dépouiller, et en effet alors que l'empe-

reur Napoléon ne peut le faire, à côté de lui son rival, le roi Guillaume, s'y est prêté impunément. Et pourquoi cette différence? Parce que l'élévation au-dessus de la commune nature, qui est leur raison d'être, n'est pas de même ordre pour le roi et pour l'empereur. Le roi de la monarchie des origines tire son auréole d'une tradition qui se perd dans le passé, son prestige est de nature mystique; il y a un idéal dès longtemps respecté qui commande la soumission et qui s'applique au roi, quelle que soit son action personnelle. Le roi, contrairement encore à l'empereur, étant en outre dans son royaume le seul homme qui puisse jamais être revêtu du prestige particulier qui fait son exaltation, il a pu se dessaisir, sans cesser d'être dominant, de la part d'autorité qu'a perdue le roi de la monarchie parlementaire, et il peut encore laisser prendre place à côté de lui dans l'État à des intelligences supérieures à la sienne, sans que celles-ci l'éclipsent aux yeux de son peuple. Au contraire, le César dont le prestige est de date récente et dont le droit découle d'une délégation personnelle, comment pourrait-il subir la diminution qui, du rôle d'être d'une sagesse supérieure conduisant lui-même toutes choses, le ferait passer à celui d'homme médiocre appliquant seulement ses facultés à découvrir les grandes intelligences pour les appeler à gouverner le pays? Est-ce que quand il aurait pris cette nouvelle position, il n'aurait pas subi une diminution qui lui enlèverait toute la raison d'être sur laquelle se fonde sa domination? Le César ne peut donc pas plus laisser prendre place à côté de lui

à des personnalités dominant la sienne, qu'il n'a pu se plier au rôle effacé d'un roi parlementaire. Il faut, sous peine de cesser d'être, qu'il reste dans l'Etat ce qu'il a d'abord été, la souveraine intelligence donnant l'impulsion à toutes choses. Et c'est pourquoi le gouvernement que la France a dans l'empire bonapartiste constitue, par comparaison avec toute autre forme politique connue, le mécanisme le plus imparfait et le plus rudimentaire. Sous l'empire, la somme d'intelligence qui présidera à la direction de la chose publique est en raison exacte de la valeur intellectuelle et des aptitudes mentales de l'empereur; et l'empereur Napoléon III étant précisément un esprit sans force et sans netteté, la politique nationale entre ses mains n'a offert, depuis des années, qu'une succession de fautes et d'erreurs. Au moment où la guerre éclate avec la Prusse, l'empire dure depuis vingt ans, et les conséquences qu'il comporte ayant eu le temps de se produire tout entières, on voit le Sénat, le Corps législatif, les grands postes de l'administration, du corps diplomatique et de l'armée uniformément occupés par des gens médiocres, tout au plus capables d'agir et de commander en sous-ordre; et l'Empereur personnellement, ayant eu depuis qu'il règne la possibilité de trier des hommes de son choix, en est arrivé à prendre des ministres d'une profonde incapacité, des Gramont et des Lebœuf pour les opposer aux Bismarck et aux Moltke.

On vient de voir dans quelle situation d'esprit la France et l'Allemagne se trouvaient respectivement

au moment d'entrer en lutte et aussi quelle était la nature de leur gouvernement, il reste à rechercher le degré d'efficacité et de préparation que chaque nation avait su donner à son armée.

Le système du service militaire obligatoire que seuls alors appliquaient les Allemands, recrutait indistinctement l'armée dans toutes les classes de la nation. Il se trouvait ainsi qu'en dessous des sentiments particuliers qui dans l'homme créent le soldat, l'armée allemande avait son esprit formé par les passions patriotiques de la nation elle-même et par les éléments d'intelligence et de force morale que les classes cultivées peuvent donner. Le système militaire allemand assurait sur le pied de guerre un nombre d'hommes beaucoup plus considérable que tout autre. Les masses de l'armée allemande étaient pliées au métier des armes par une discipline sévère et une sorte de brisement mécanique traditionnel en Prusse. A la répartition des troupes en corps d'armée qui avait suffi à Napoléon, les Prussiens ayant d'énormes masses à mouvoir avaient ajouté un engrenage de plus par la formation d'armées distinctes ayant chacune un chef propre, mais agissant en combinaison sous les ordres d'un généralissime ; ils avaient donné une organisation particulière à l'état-major pour en faire l'organe même de l'intelligence et de la science appliquées à la conduite des opérations, et le chef de l'état-major général, le Gal de Moltke, se trouvait être un homme d'une grande culture, capable, après avoir conçu de vastes combinai-

sons de les faire exécuter et de les mener à bonne fin. Les Prussiens avaient apporté des perfectionnements à toutes les parties de la tactique et de l'armement; ils avaient accru le calibre de l'artillerie de campagne, augmenté le nombre des pièces employées, modifié le système d'emploi pour le combat; ils avaient rendu leur cavalerie absolument efficace pour les reconnaissances et le service de l'éclairage; les premiers ils avaient adopté le fusil à tir rapide.

Lorsque la guerre éclate avec la France, l'armée prussienne sortait de deux guerres qui lui avaient servi de sujet d'étude, et à la suite desquelles elle avait reçu les dernières améliorations qu'elle comportait. Et d'un autre côté elle n'avait pas acquis une assez grande confiance en elle pour que la présomption la portât à rien négliger. Au contraire, envisageant une guerre avec la France comme inévitable dans l'avenir et considérant avec tout le monde alors une pareille lutte comme des plus chanceuses, elle s'y tenait préparée dans un état de tension constante. Les plans pour une marche en avant sur le territoire français ont été étudiés et mûris, les lieux, les forteresses ont été reconnus par des officiers sans cesse en voyage ou en mission, des renseignements de toute nature, acquis de toute manière, lui donnent de la situation de l'armée française la connaissance la plus précise. Tournons les regards du côté de la France.

Lorsqu'une nation a particulièrement excellé dans un art, elle est portée à ne pouvoir se détacher de l'ensemble des principes et des règles qui lui ont alors

servi. Or un même système trop longtemps pratiqué finira par vieillir et par perdre ses avantages. C'est là ce qui frappe tout d'abord quand on compare à l'organisation militaire allemande affranchie des idées du passé, celle de la France restée plus ou moins soumise aux errements du premier empire. Les victoires de Napoléon Ier avaient causé en France un tel éblouissement, que les institutions qui les avaient assurées devaient servir d'idéal à toute organisation militaire subséquente. Napoléon ayant gagné ses plus grandes batailles avec des armées de cent à cent cinquante mille hommes, on méprisait les grandes masses de l'armée allemande comme difficiles à mouvoir et de qualité inférieure (1), et on s'en tenait à des armées moins nombreuses, mais formées de soldats restés plus longtemps sous les drapeaux. A l'esprit que l'homme intelligent et que les classes cultivées apportent au service, la légende napoléonienne faisait préférer les vieux grognards et des corps triés de soldats d'élite, aussi au service obligatoire préférait-on le mode de recrutement de Napoléon, la conscription avec rachat à prix d'argent.

Toutefois les éléments de faiblesse que l'attachement au passé introduisait dans l'armée française restaient en germe et suffisamment contenus, lorsque deux causes nouvelles, la guerre d'Afrique et l'empire, vinrent les développer outre mesure et vicier encore par ailleurs les institutions militaires françaises. La

(1) Gal Changarnier, *Un mot sur le projet de réorganisation militaire.*

guerre d'Afrique a diminué les aptitudes de l'armée française pour la grande guerre, en l'adaptant aux conditions prolongées d'un emploi spécial. Ce n'est pas que les inventeurs premiers de la tactique applicable en Afrique n'eussent été des hommes de guerre supérieurs, mais ceux-ci ayant eu des sucesseurs qui, à mesure que la guerre se prolongeait, étaient à leur tour remplacés, ce qui pour les premiers n'était qu'un des modes possibles de l'emploi d'une armée, pour les derniers, par habitude, tradition et routine, est devenu la façon même de concevoir et de pratiquer partout la guerre. Aussi a-t-on vu l'armée française sortie d'Afrique négliger ces parties de la grande guerre qui, étant inutiles en Afrique, avaient été délaissées et avec le temps avaient fini par s'évanouir de l'esprit des chefs ; le soin de pénétrer les plans de l'ennemi en lui dérobant les siens ; la préoccupation d'être toujours éclairé et d'assurer avant toutes choses ses flancs et ses lignes de communication ; l'habitude d'embrasser les diverses combinaisons possibles sur un vaste échiquier, avec l'art de porter rapidement ses masses à de grandes distances pour les concentrer sur un point donné.

L'empire, exploitant la légende impériale, vint pour sa part porter à ses dernières limites l'emploi des vieux soldats et des corps d'élite, et enfin l'élément démoralisateur et fatal à la discipline du vrai mercenaire apparut définitivement au sein de l'armée, lorsque le remplacement à prix d'argent, au lieu de rester une concession individuelle, s'effectua de plein droit par

l'intermédiaire d'une caisse du gouvernement. L'Empereur étant le chef suprême de l'armée dut en rester la plus haute intelligence pour mieux en incarner la gloire. La faveur de l'Empereur avec des actes de courage personnel sur les champs de bataille suffisant seuls dorénavant à élever aux premiers rangs, les études et la science furent négligés, et les officiers d'une intelligence supérieure et instruits, au lieu d'être recherchés, restèrent confondus dans la masse. Cette partie théorique de l'art, issue de la réflexion de grands esprits et des méditations de cabinet, aussi nécessaire à l'art de la guerre qu'à tout autre, vint ainsi de plus en plus sous l'empire à être méprisée et enfin par manquer absolument; et il va se produire une succession de généraux en chef qui, d'abord incapables de concevoir dans le cabinet un plan de campagne, sur le terrain manquent ensuite du grand coup d'œil, ignorent les parties élevées de l'art et forment ainsi la contre-partie des pléïades de grands hommes de guerre que la nation avait eues à d'autres périodes de son histoire.

Aux vices fondamentaux s'ajoutent le manque de préparation et les défectuosités de la mise sur le pied de guerre. Lorsque l'incident Hohenzollern éclate, l'armée était sur le pied de paix. Le Corps législatif avait réclamé et le gouvernement avait concédé une diminution du prochain contingent. Une partie des soldats de l'armée active étaient en congé, les soldats de réserve dans leurs foyers; les effectifs de régiment qui pour l'entrée en campagne

eussent dû être de deux mille cinq cents à trois mille hommes, étaient de douze à quinze cents. Il n'y avait d'organisée, autorisée par le budget, qu'une partie de l'artillerie qu'il eût fallu avoir en première ligne et à plus forte raison en réserve (1). Les arsenaux, à la suite de l'expédition du Mexique, étaient restés vides ou mal pourvus. La réserve dernière, la garde nationale mobile, instrument de guerre en tout état de cause déjà imparfait, n'était même pas organisée et instruite.

S'étant dans ces conditions précipité dans la guerre, l'entrée en campagne se prépare à la hâte, au milieu d'un immense désordre. Au lieu de cette organisation méthodique et sur place des Allemands qui permet d'incorporer du premier coup toute la force militaire de la nation dans des corps d'armée qui, soit qu'on les emploie d'une seule fois, soit qu'on les pousse en ligne successivement, constitueront comme autant de pions d'une égale valeur, on voit avec le système français des hommes qui partent isolément de tous les points du territoire pour rejoindre au loin leurs dépôts, et qui de là sont renvoyés par détachements à leurs régiments ; les régiments eux-mêmes qui, sans attendre leurs réserves, se mettent en mouvement pour aller former sur la frontière des corps d'armée improvisés ; les armes spéciales, le matériel, les vivres qui rejoignent dans la même confusion et avec le même chassé-croisé. On ne parvient, avec ce mécanisme

(1) Gal Suzanne, *L'artillerie avant et depuis la guerre*.

compliqué, à mettre en ligne en temps utile qu'un nombre restreint de corps d'armée, qui contiennent les troupes choisies, tous les cadres; par derrière on forme des corps qui sont composés d'éléments déjà moins bons, et enfin, quand les revers seront venus, on formera des corps de troupes de rassemblement avec les hommes de réserve restés à la traîne. L'armée rendue à la frontière, on n'a pas de plan. On est parti plein de présomption, persuadé que l'on devait vaincre, et cela suffit à tout.

Voici donc dans quel état se trouvaient l'Allemagne et la France, au moment d'entrer en lutte. L'Allemagne venait de réaliser cette unité politique après laquelle elle soupirait depuis un siècle, elle se levait pleine de fureur pour la défendre, elle avait un gouvernement ralliant à lui toutes les forces vives de la nation, servi par de grandes intelligences, son armée portée au plus haut point de préparation était adaptée à toutes conditions de la grande guerre moderne; la France, par-dessous des apparences trompeuses, était dans un état d'extrême faiblesse et d'impuissance, les grands mobiles d'action sont ensevelis dormants, ce sont les passions et les instincts d'ordre inférieur qui depuis vingt ans ont pris le dessus et amené la formation d'un gouvernement désassocié d'avec la conscience et l'intelligence nationales, l'armée dont elle se sert, a perdu ses aptitudes pour la grande guerre et n'est pas prête.

CHAPITRE VIII

Les défaites et l'invasion.

La France pour l'entrée en campagne forme, sous le commandement de l'empereur Napoléon ayant pour major-général le M^{al} Lebœuf, une armée unique qui prend le titre d'armée du Rhin et comprend sept corps et la garde impériale. La garde sous le commandement du Gal Bourbaki se réunit à Metz, où est le quartier général de l'Empereur; le 1er corps M^{al} de Mac-Mahon, en avant de Strasbourg, entre le Rhin et les Vosges; le 5me corps, Gal de Failly, à Bitche et à Sarreguemines; le 2me corps, Gal Frossard à Forbach et Spickeren; le 3me corps, M^{al} Bazaine, à Saint-Avold; le 4me corps, Gal de Ladmirault, entre Sierk et Boulay. Ces corps qui sont les plus tôt prêts sont placés en première ligne. En arrière, en formation moins avancée, sont le 6me, M^{al} Canrobert, au camp de Châlons, et le 7me, Gal Félix Douay entre Belfort et Strasbourg. On avait d'abord pensé à une diversion par le débarquement d'une armée dans la Baltique, mais ni les corps d'armée ni la flotte ne sont prêts à temps et ce projet n'a pas de suite. Dans les premiers jours d'août

les divers corps de l'armée française composent une masse d'à peu près 270 mille hommes de toute arme, avec de 800 à 900 pièces de canon (1).

L'Allemagne, sous le commandement suprême du roi Guillaume, avec le Gal de Moltke pour chef d'état-major, forme trois armées distinctes ayant chacune son général en chef et son organisation propre. La Ire armée, Gal de Steinmetz, comprend deux corps prussiens, le VIIe et le VIIIe ; elle se rassemble en avant de Trèves ; la IIe armée, prince Frédéric-Charles, se rassemble en avant de Mayence ; elle comprend la garde prussienne, l'armée saxonne formant le XIIe corps, et les IIIe, IVe, IXe, X^e^ corps prussiens. La IIIe armée, prince royal Frédéric-Guillaume, ayant le Gal de Blumenthal pour chef d'état-major, destinée à opérer d'abord entre le Rhin et les Vosges, se forme dans le Palatinat ; elle comprend, outre deux corps prussiens, les Ve et XIe, les armées de l'Allemagne du Sud, les Ier et IIe corps bavarois, la division wurtembergeoise et la division badoise. Soit du côté des Allemands un total de 380 mille hommes, infanterie et cavalerie, et 1,200 canons, pour le premier moment de l'entrée en campagne.

Le mois d'août est arrivé, et l'organisation des corps de l'armée française est encore incomplète. On cherche à « se débrouiller », à mettre fin au désordre dans lequel toutes choses se passent, à remédier aux oublis et aux manquements qui se découvrent

(1) Voir la note A.

dans l'intendance et le matériel; on n'est donc pas prêt pour commencer des opérations actives et prendre l'offensive comme on l'avait désiré. Les divers corps restent échelonnés le long de la frontière; les divisions et même les brigades sont disséminées sur de vastes espaces, mal placées pour se concentrer rapidement. Le pays ennemi qu'on a devant soi est boisé et accidenté, on est dans l'ignorance la plus complète sur ce qui s'y passe, la seule opération offensive qu'on ait entreprise en vue de le reconnaître le 2 août en avant de Forbach où un petit combat a été livré qui a rendu maître de Sarrebruck, au point de vue des éclaircissements à obtenir sur les projets de l'ennemi, n'a eu aucun résultat. Du côté des Allemands tout s'est réalisé selon les plans mûris d'avance, les corps d'armée complétement organisés sont arrivés pour former les armées sur les points fixés dans les délais voulus. La mobilisation a commencé le 16 juillet, et dès les premiers jours d'août les trois armées allemandes, prêtes pour l'offensive, s'approchent, par grandes masses, de la ligne mince et dispersée que forme l'armée française.

La III[e] armée touche la première la frontière de France. Le 3 août, le prince de Prusse a en tête, pour frapper un premier coup à quelques kilomètres de Wissembourg (1) à Bergzabern, la division de Bothmer du II[e] corps bavarois, et un peu en arrière les V[e] et XI[e] corps prussiens. A Wissembourg, isolée à

(1) *La guerre franco-allemande*, p. 172.

l'extrême frontière se trouve la 2me division du 1er corps Gal Abel Douay, cette division qui a fait des détachements ne compte que 5,000 hommes. Dès la pointe du jour, le 4, le Gal Douay a fait pousser de l'autre côté de la Lauter une reconnaissance qui est rentrée à 7 heures du matin, sans avoir rencontré d'ennemis (1). A 8 heures, la division bavaroise de Bothmer arrive sur Wissembourg. Le Gal Douay qui a l'ordre du Mal de Mac-Mahon de ne se replier que devant des forces supérieures et qui ne voit d'abord s'engager qu'un nombre assez faible d'ennemis (2) accepte le combat. Jusqu'à 10 heures toutes les tentatives des Bavarois sur la ville et sur les hauteurs en arrière sont repoussées, mais à partir de ce moment arrivent successivement les Ve et XIe corps prussiens ayant marché au canon; la disproportion des forces devient énorme. Le Gal Douay a été tué; en vain ses troupes continuent d'opposer une résistance des plus énergiques, assaillies de front pendant qu'on les déborde du côté du château de Geissberg sur lequel elles s'appuient à droite, elles sont contraintes de battre en retraite et se retirent, par le col du Pigeonnier, sur Lembach où elles rallieront la division Ducrot. Les Français laissaient aux mains de l'ennemi le corps de leur général, un canon, un bataillon entier pris dans la ville de Wissembourg, deux cents prisonniers faits par ailleurs, tous leurs blessés; la division n'étant munie d'aucune

(1) Gal Ducrot, *Wissembourg*, p. 23.
(2) Gal Ducrot, *Wissembourg*, p. 17.

voiture d'ambulance (1). Les Allemands avaient 1,550 hommes hors de combat.

La IIIe armée maîtresse de Wissembourg s'avance en Alsace. Le grand quartier général français a enfin reconnu l'extrême dispersion des corps d'armée. Pour faciliter la concentration et mettre plus d'unité dans le commandement, il répartit les divers corps entre deux maréchaux, le Mal Bazaine aura sous ses ordres, en avant de Metz, les 2e, 3e et 4e corps, et le Mal de Mac-Mahon, en Alsace, les 1er, 5e et 7e. Le 5 août au matin le Mal de Mac-Mahon reçoit du grand quartier général l'avis que les 5e et 7e corps sont mis sous ses ordres. Le Mal de Mac-Mahon, des deux partis à prendre, soit de refuser une bataille en se repliant dans les défilés des Vosges, soit d'attendre l'ennemi, s'arrête à ce dernier et prend position en arrière de Wœrth, à Frœschwiller. Il ne paraît pas s'être rendu compte de la force de l'armée qui marche sur lui, car eût-il concentré les trois corps de son commandement, leur effectif réuni serait encore de beaucoup inférieur à celui de l'ennemi, et cependant des deux divisions que comprend en ce moment le 7e corps, il n'en n'appelle à lui qu'une seule et laisse l'autre dans le Haut-Rhin. Il ne s'est pas non plus rendu compte de l'imminence de l'attaque à laquelle il est exposé (2), car, d'après les dépêches échangées avec le Gal de Failly (3), celle des divisions du 5e corps qui peut le

(1) Gal Ducrot, *Wissembourg*, p. 30.
(2) Mal Lebœuf, *Enquête parlementaire*, t. I, p. 51.
(3) Gal de Failly, *Opérations et marches du 5e corps*, p. 11 et 12.

rejoindre le plus vite dans la position où il s'est décidé à accepter le combat ne peut arriver que le 6 dans l'après-midi, et dès le 6 au matin il sera attaqué.

Réduit à son seul corps et à la division Conseil-Dumesnil du 7e, le Mal de Mac-Mahon a seulement un peu plus de 40,000 hommes. L'armée française occupe à Frœschwiller une forte position, à gauche elle s'appuie sur les derniers contreforts des Vosges ; devant elle, elle a la Sauer dont l'ennemi devra traverser les prairies, mais la ligne des positions qu'il conviendrait réellement de couvrir est trop étendue pour que la petite armée française puisse l'occuper tout entière, et elle se verra ainsi exposée aux attaques de flanc de l'ennemi surtout sur la droite du côté de Morsbronn. Dans la soirée du 5 août le Ve corps prussien était arrivé à Wœrth en face des Français, et dès le 6 au matin, la bataille avait commencé par les engagements d'avant-postes. Le IIe corps bavarois en marche par Lembach sur la position française s'était de son côté engagé par une de ses divisions à Langensulzbach. Les Français étaient rangés : la 1re division du 1er corps, Gal Ducrot, à gauche, faisant face à Langensulzbach ; la 3e division, Gal Raoul, avec la 2e réduite par le combat de Wissembourg et la brigade de grosse cavalerie Bonnemain, au centre de la position à Frœschwiller et à Elsasshausen ; la 4e division, Gal de Lartigue, et la division Conseil-Dumesnil, du 7e corps, avec la brigade de grosse cavalerie Michel, tenaient la droite faisant face à Gunstett et à Morsbronn.

La bataille engagée le matin par le Ve corps et par

les Bavarois restait complétement à l'avantage des Français, et jusqu'à midi et demi toutes les attaques des Allemands étaient repoussées. Le prince de Prusse arrive à Wœrth à 1 heure, venant de Soultz où la veille il a établi son quartier général. Dans le plan que lui et son état-major avaient formé, on ne devait livrer bataille que le lendemain; cependant, trouvant le combat engagé, il se décide à le poursuivre. La position occupée la veille au soir par les divers corps de son armée leur permet de se concentrer rapidement pour se soutenir les uns les autres. Déjà en effet ils marchent au canon et ils vont successivement arriver sur le champ de bataille. Le Ve corps, qui depuis le matin avait dirigé de Wœrth des attaques sur la position française, s'engage maintenant à fond et tout entier. Sur la droite française se porte le XIe corps, qui arrive sur le champ de bataille, et auquel va se joindre un peu après la division wurtembergeoise. Sur la gauche, du côté de Langensulzbach où les Bavarois du IIe corps ont été repoussés en désordre dans les attaques du matin, se porte comme renfort le Ier corps bavarois. Le XIe corps prussien s'empare d'abord du village de Morsbronn et de l'Albrechthauserhof sur lesquels s'appuie la droite française. Pour arrêter les Prussiens qui s'avancent de Morsbronn et dégager son infanterie, le Gal de Lartigue vers 1 heure a recours aux charges de sa grosse cavalerie. Les deux régiments de cuirassiers de la brigade Michel et une fraction du 6e lanciers se précipitent sur Morsbronn. Le terrain est absolument défavorable à la cavalerie,

des fossés, des rangées d'arbres, des souches coupées au ras du sol, les maisons du village de Morsbronn mettent obstacle au mouvement des chevaux. Les cuirassiers dans les diverses directions où ils cherchent à joindre l'ennemi sont accueillis par des feux d'infanterie qui renversent leurs rangs. En essayant de se reformer, ils tombent sous de nouveaux feux, sont assaillis par de la cavalerie que l'ennemi lance à propos; la brigade est anéantie. Presque toute la III[e] armée formant une masse infiniment supérieure à celle des Français et ayant près de 250 pièces de canon, a fini par arriver pour prendre part à l'action. La supériorité de l'artillerie allemande comme nombre de pièces, calibre et justesse de tir, se révèle tout à coup aux Français dans cette journée. Les Allemands ne cessent de gagner du terrain, ils sont parvenus jusqu'à Elsasshausen et se préparent à marcher de là directement sur Frœschwiller. Le M[al] de Mac-Mahon pour les arrêter fait charger les cuirassiers de la brigade Bonnemain. Le terrain est encore moins favorable à l'emploi de la cavalerie que du côté de Morsbronn. Les régiments de cuirassiers sont détruits avant d'avoir pu aborder ou même entrevoir l'ennemi. Les Français, pressés sur leurs deux ailes, sont maintenant refoulés sur leur centre à Frœschwiller, et tous les corps de l'armée allemande, agissant concentriquement, se jettent sur cette position. Il est 5 heures. Tout ce que le courage peut faire, chefs et soldats l'ont fait, mais ils sont à bout de forces; le G[al] Raoul a été blessé à mort, le M[al] de Mac-Mahon a eu son chef d'état-major

le G[al] Colson et un de ses aides de camp le capitaine de Vogué tués non loin de lui. Sous l'effort de cette grande attaque des Allemands qui en même temps qu'elle se produit de front arrive sur la droite pour couper l'unique ligne de retraite, la ligne de bataille française cède tout entière en déroute. Les Français avaient environ 6,000 hommes hors de combat ; ils laissaient 9,000 prisonniers, 28 canons, 5 mitrailleuses, 1 drapeau aux mains de l'ennemi. Les Prussiens avaient 8,800 hommes hors de combat, et les Bavarois et Wurtenbergeois 1,800.

Les Français se précipitent en arrière du champ de bataille sur Reichshoffen cherchant à gagner les Vosges. Généraux, officiers, soldats de toute arme, voitures et canons vont pêle-mêle et confondus (1). La cavalerie allemande est à la poursuite, elle enlève Reichshoffen et se jette sur Niederbronn. A ce moment arrive à Niederbronn, venant de Bitche d'où elle est partie le matin, la division Guyot de Lespart du 5e corps ; elle arrête la cavalerie ennemie, et le torrent des fuyards peut s'échapper et gagner les Vosges. Plusieurs milliers de soldats de toute arme, qui ont été coupés de Reichshoffen et des Vosges, se sont enfuis vers Strasbourg où ils arrivent dans un affreux désordre (2), suivis de paysans terrifiés qui courent chercher refuge dans la forteresse.

Le G[al] de Failly est resté toute la journée à Bitche

(1) Colonel Fay, *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*, p. 338.

(2) A. Schnéegans, *La guerre en Alsace, Strasbourg*, p. 45. Emile Delmas, *De Frœschwiller à Paris*, p. 28.

sans recevoir d'ordres ou de nouvelles du M[al] de Mac-Mahon, ne sachant à quoi se résoudre, entendant le canon à la fois du côté de Frœschwiller et de Spickeren. Il n'a avec lui que trois brigades, une division du 5e corps étant en marche sur Reichshoffen et une brigade stationnant à Sarreguemines. A 5 heures du soir il reçoit une dépêche qui lui apprend la défaite du 1er corps et sa retraite sur Saverne. Le conseil de guerre se réunit et, décision prise de se retirer soi-même sur Saverne par la Petite-Pierre, le 5e corps se met en marche, laissant ses bagages dans le fort de Bitche et abandonnant dans la ville même une partie des convois de l'artillerie (1). La division Liébert du 7me corps, partie de Belfort pour Mulhouse, apprend, en arrivant dans cette ville, la défaite de Frœschwiller. En même temps le bruit court que les Allemands ont passé le Rhin à Huningue et menacent la ligne de retraite de la division. Le 7 août au matin, avant d'avoir rien fait qui ait permis de reconnaître l'inexactitude des bruits d'alarme et sans prendre le temps de laisser manger les hommes, on repart pour Belfort, où on arrive le lendemain soir dans le plus complet désordre, ayant couvert la route de traînards (2).

Dans la journée du 7 les troupes qui reviennent de Frœschwiller ont atteint Saverne. Les hommes qui sont restés en ordre ou se sont reformés autour du drapeau, marchent au milieu d'un flot de soldats débandés de toute arme ayant perdu sacs, fusils, gi-

(1) G[al] de Failly, *Opérations et marches du 5e corps*, p. 17.
(2) *Histoire de l'armée de Châlons par un volontaire*, p. 32.

bernes et formant une masse sans cesse en proie à des alertes et à des paniques nouvelles (1). Quoique une des brigades du 5e corps couvre la retraite, à peine la tête de la cavalerie ennemie est-elle apparue à Steinbourg que, d'une traite, on franchit les Vosges. On n'essaie même pas de détruire les grands tunnels par lesquels le chemin de fer traverse les Vosges et qui restés intacts vont permettre à l'ennemi de tenir ses communications ouvertes avec l'Allemagne. Tout le pays est en proie à la terreur et au désespoir. A la vue de l'armée débandée les populations éclatent en sanglots et en gémissements. Les habitants de villes entières comme Saverne (2) se munissant à la hâte de quelques vivres, ceux des villages poussant devant eux leurs bestiaux pour fuir l'ennemi, abandonnent leurs maisons et vont camper dans les bois ou sur les montagnes. A Neufchâteau, les troupes du 1er corps prennent le chemin de fer pour aller se reformer au camp de Châlons où elles seront rejointes par celles des 5e et 7e. Ainsi les trois corps d'armée, placés sous le commandement du Mal de Mac-Mahon, ont cessé de tenir la campagne, ils ont perdu l'Alsace, perdu les Vosges et laissent découverte la droite des corps d'armée placés en avant de Metz.

La Ire et la IIe armée allemande s'étaient de leur côté avancées vers la frontière de France, ayant la

(1) Edmond About, *le Soir*, 17, 18 et 19 août 1870. Colonel Fay, *Journal*, p. 56. *De Frœschwiller à Sedan, Journal d'un officier du 1er corps*, p. 37.

(2) Edmond Texier, *le Siècle*, 11 août 1870.

Sarre pour objectif. Sarrebruck est le point où, passant la Sarre, la Ire en aval, la IIe en amont, elles se toucheront par leurs ailes. Le 5 août au soir les avant-gardes des deux armées ne sont plus qu'à une faible distance de Sarrebruck. Le 2e corps français occupe Spickeren, près de Forbach, ayant devant lui Sarrebruck ; dans cette position il se trouve en pointe isolé en avant des autres corps français. Le Gal de Kamecke, commandant la XIVe division formant l'avant-garde de la Ire armée, est arrivé le 6 à 11 heures et demie du matin à Sarrebruck (1). Il trouve les ponts sur la Sarre, ceux de la ville et celui du chemin de fer intacts, les Français n'ayant rien fait pour les détruire (2) ; il passe de suite la Sarre, marche sur Spickeren, se lance à l'attaque de la position française. Les Français tiennent à Spickeren des hauteurs dominantes, où ils ont eu le temps de se couvrir par des tranchées-abris, deux des divisions du 2e corps sont sur le front et la troisième en réserve à portée. La XIVe division allemande montant du bas à l'attaque des positions de Spickeren reste pendant plus de trois heures isolée sans que le Gal Frossard fasse aucune combinaison d'ensemble qui lui permette de profiter des avantages qu'il possède de la position et du nombre. Il demeure de sa personne en arrière du champ de bataille, pensant ainsi être mieux à même de surveiller les diverses parties du long périmètre où le com-

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 295.
(2) *Guerre franco-allemande*, p. 293.

bat s'est engagé (1), et il laisse sur le front ses divisionnaires diriger chacun à part soi les détails du combat. Cependant par le fait que l'engagement se prolonge, les Français mettent en ligne de plus en plus d'hommes, leur supériorité finit ainsi par se faire sentir, les forces de la XIV[e] division commencent à s'épuiser, ses pertes sont grandes, dans une attaque avortée le G[al] de François commandant une des brigades a été tué, le G[al] de Kamecke est donc menacé de subir une défaite. Mais on a entendu le canon et sur les Allemands ce bruit a produit un effet magnétique. Les troupes du VIII[e] corps de la I[re] armée, celles du III[e] corps de la II[e] armée, les plus rapprochées du champ de bataille, se mettent en marche à la hâte pour y arriver; elles accourent par la grande route, par le chemin de fer, par fractions de divisions, de brigades, selon qu'on a pu marcher le plus vite, l'artillerie et la cavalerie devançant l'infanterie; les troupes qui vont successivement s'engager auront fait ainsi 24, 34 et jusqu'à 45 kilomètres. Le G[al] de Gœben, commandant le VIII[e] corps, est accouru sur le champ de bataille et a pris le commandement. Il a fait donner les dernières réserves, engagé immédiatement les premières troupes de soutien arrivées et rétabli les affaires prussiennes. A partir de 4 heures les renforts continuent sans interruption à arriver aux Prussiens qui finissent par avoir sur le terrain deux divisions entières et une fraction d'une troisième, et pour les com-

(1) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 30. G[al] Frossard, *Rapport sur les opérations du 2[e] corps*, p. 49.

mander les chefs des trois corps auxquels elles appartiennent, et enfin le général en chef de la Ire armée, le Gal de Steinmetz, venu lui-même avec de nouvelles réserves. Pour résister aux attaques sans cesse reprises avec des troupes fraîches que l'ennemi dirige maintenant contre lui, le Gal Frossard est contraint d'engager jusqu'à son dernier homme. Les tentatives faites de front par l'ennemi pour conquérir les hauteurs de Spickeren n'ont point eu pour lui de résultat décisif, quoiqu'il ait gagné du terrain et se soit établi à mi-côte, lorsque la nuit met fin au combat, les Français tiennent encore le sommet des crètes. C'est sur la gauche que se décide la victoire des Allemands. De ce côté les Français, au lieu de se placer sur les hauteurs, ont prolongé leur aile dans un fond occupant le village de Styring et la ville de Forbach. On a accumulé à la gare de Forbach de grands approvisionnements, et le Gal Frossard n'a pu se résoudre à disposer sa ligne de bataille de telle sorte qu'ils tombassent sans coup férir aux mains de l'ennemi (1). La position des Français à Styring a le désavantage d'être de très près dominée par des bois qui forment un abri dont les Prussiens se sont prévalus. On a combattu toute la journée à Styring avec des chances diverses, lorsqu'à la nuit les Prussiens font une dernière et brusque attaque sur le village ; les Français n'avaient plus aucune espèce de réserve, et le village leur est définitivement enlevé. En même temps arrivait sur Forbach,

(1) Gal Frossard, *Rapport sur les opérations du 2e corps*, p. 34.

tournant complétement la position française, l'avant-garde d'une division entière, la XIII[e] qui a passé la Sarre à Wehrden à 12 kilomètres au-dessous de Sarrebruck. Le G[al] Frossard ainsi tourné et forcé sur sa gauche battait en retraite au milieu de la nuit sans être poursuivi. Les Français avaient 4,058 hommes hors de combat, les Allemands 4,871.

Au moment où se livrait la bataille de Spickeren, les troupes du 4[e] corps étaient trop loin sur la gauche du côté de Boulay et la garde impériale trop en arrière pour pouvoir soutenir le G[al] Frossard; mais le 3[e] corps avait ses quatre divisions placées en éventail à Saint-Avold, Marienthal, Puttelange et Sarreguemines dans un rayon de 12 à 20 kilomètres de Spickeren, toutes assez près pour arriver prendre part au combat; cependant aucun secours ne vint. Le M[al] Bazaine placé de sa personne à Saint-Avold, communiquant par chemin de fer avec Forbach, ni ne se rend, ni n'envoie la division qu'il a avec lui sur le terrain. Il a reçu le matin diverses dépêches de son divisionnaire à Sarreguemines, du quartier général de l'Empereur, même du G[al] Frossard lui annonçant des attaques possibles sur plusieurs points (1), mais lorsque la journée s'est avancée sans qu'aucune de ces attaques se soit prononcée, bien que depuis 10 heures et demie du matin il reçoive des dépêches du G[al] Frossard annonçant un engagement et devenant sans cesse plus inquiétantes, il persévère à rester

(1) M[al] Bazaine, *L'Armée du Rhin*, p. 23 et suivantes.

à Saint-Avold et abandonne à lui-même le Gal Frossard qui depuis la veille est cependant placé sous ses ordres. Il donne tard ou sans précision des instructions à ses divisionnaires. Au Gal Montaudon qui à Sarreguemines n'est qu'à douze kilomètres de Spickeren, qui en outre de sa division a avec lui la brigade Lapasset du 5e corps et dont l'arrivée pourrait tout changer, il n'envoie d'ordres qu'à trois heures du soir (1). Le Gal Montaudon part ainsi trop tard pour arrriver à temps (2). Aucun des divisionnaires n'a pris sur lui de marcher au canon ou n'a seulement eu la pensée, pour avoir des renseignements, d'envoyer un officier sur le lieu du combat (3). Le Gal Castagny part de Puttelange à 1 heure de l'après midi sur l'ordre du M^al^ Bazaine de se rapprocher de Spickeren, mais en route, parvenu dans un vallon boisé où on n'entend plus le canon, il s'arrête et revient sur ses pas (4). Le bruit du canon se faisant entendre de nouveau, il repart pour Spickeren où il arrive la nuit. Le Gal Metman ayant quitté Marienthal stationne en route à Benning et n'arrive également à Spickeren qu'entre neuf et dix heures du soir la bataille terminée (5). Le Gal Frossard abandonnant Spickeren a fait retraite latéralement sur Sarreguemines, mais il apprend, en

(1) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 12.
(2) Jules Claretie, *La France envahie*, p. 220.
(3) Gal Frossard, *Rapport sur les opérations du 2e corps*, p. 56 et 58.
(4) Gal Frossard, *Rapport*, etc., p. 56.
(5) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 12. Gal Frossard, *Rapport*, etc., p. 58. De Meissas, *Journal d'un aumônier de l'armée du Rhin*, p. 52.

route la défaite de Frœschwiller et se rejette sur Puttelange. En même temps les divisions Metman, Castagny, Montaudon qui n'ont plus trouvé le G[al] Frossard à Spickeren et qui ont erré toute la nuit sans ordres et sans chef de corps pour coordonner leurs mouvements, se replient successivement sur Puttelange où, manquant de vivres (1), elles s'accumulent avec les troupes du 2e corps.

Les nouvelles des défaites de Frœschwiller et de Spickeren arrivant en même temps le 6 août au soir au quartier général de l'Empereur à Metz y portèrent la consternation (2). Toutes les illusions qu'on avait nourries de sa supériorité sur l'ennemi s'évanouirent. On se sentit de suite impuissant à tenir tête en restant en Lorraine. Dès la matinée du 7 on a formé au grand quartier général la résolution de replier l'armée sur Châlons, où, grossis par les renforts que l'on pourra faire venir de l'intérieur, on prendra position pour barrer à l'ennemi le chemin de Paris. Mais l'Impératrice régente et le conseil des ministres qui ont été avisés de cette résolution, préviennent l'Empereur que l'abandon de Metz et de la Lorraine produirait sur l'esprit public une telle impression qu'ils l'adjurent d'y renoncer (3). En même temps en effet que son prestige militaire s'écroulait, l'empire perdait l'assise sur laquelle il reposait. Le parti bonapartiste n'est donc plus seulement guidé pour la conduite de la guerre par des

(1) M[al] Bazaine, *L'Armée du Rhin* (dépêche *Metman*), p. 32.
(2) Colonel Fay, *Journal*, p. 55.
(3) *Papiers secrets et correspondance du second empire*, p. 33.

considérations stratégiques, il doit encore se préoccuper de l'impression que le public ressentira des résolutions prises et des opérations effectuées. Dès le 8 l'Empereur et son état-major ont abandonné le projet de retraite sur Châlons et s'arrêtent à la pensée de rallier l'armée sur une position favorable pour accepter une bataille en avant de Metz. Les divers corps dans leur mouvement de retraite vers Metz ont donc pris à côté les uns des autres des positions qui leur permettraient de livrer bataille, d'abord le 8 août sur la Nied allemande, puis le 9 août, plus en arrière, sur la Nied française. Cependant on finit par se trouver encore mal placé sur la Nied, et le 11 l'armée qui a fait un nouveau mouvement rétrograde se trouve définitivement concentrée en avant du camp retranché de Metz, sur la rive droite de la Moselle, dans des positions à se protéger facilement du canon des forts.

L'irrésolution persistante du grand quartier général pour le plan de campagne se répercutait en arrière et s'étendait au mouvement des troupes. On avait eu un instant la pensée d'amener le 5e corps à Metz, puis on avait remis à prendre une décision définitive et on lui avait donné une série d'ordres contradictoires; en dernier lieu on lui faisait prendre le chemin de Châlons. Une des divisions du 6e corps en formation à Châlons se trouvait déjà arrivée par chemin de fer à Nancy, lorsque le 7 on avait arrêté le plan d'une retraite générale de l'armée sur Châlons. On avait alors fait revenir cette division de Nancy à Châlons. Puis ayant abandonné le plan de retraite et s'étant arrêté à l'idée

de tenir devant Metz, on avait donné des ordres pour faire venir à Metz tout le 6e corps. Le 12, ce corps avait rallié l'armée, mais sa formation n'étant pas encore complète au moment de son départ de Châlons, il arrivait à Metz manquant d'une partie de l'artillerie, du matériel et même de l'effectif en hommes qu'il eût dû avoir (1).

Cependant l'insuffisance de l'Empereur et de son major général s'était révélée avec une telle évidence que de toute part l'opinion s'élevait pour demander leur remplacement. Le gouvernement de l'Impératrice régente et l'Impératrice elle-même intervenaient donc auprès de l'Empereur, d'abord pour exiger le sacrifice de son major général, puis enfin sa propre retraite. Le 12 dans l'après-midi l'Empereur se démettant du commandement en chef le transférait au Mal Bazaine avec le Gal Jarras pour chef d'état-major.

Au moment où le Mal Bazaine prend le commandement en chef, on était revenu au grand quartier général à la résolution qu'on avait d'abord formée de battre en retraite sur Châlons. Les nouvelles qu'on a reçues sur la marche de l'ennemi dont les trois armées, en s'avançant sur la Moselle, vont posséder une supériorité numérique écrasante, la position dans laquelle on se trouve à Metz, ayant sur sa droite la ligne de la Moselle ouverte à l'ennemi qui par là peut venir tourner l'armée et la couper de la France, ont fait reprendre cette résolution. En recevant le commandement

(1) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 27. Mal Canrobert, *Enquête parlem.*, tom. IV, p. 273.

en chef le M[al] Bazaine a en même temps reçu de l'Empereur des ordres formels dans ce sens (1). Mais le 13 lorsqu'il s'est agi de traverser la Moselle, on n'a pu se servir des ponts sur lesquels on comptait. A l'entrée en campagne on avait envoyé un grand équipage de pont à Forbach par chemin de fer sans envoyer d'attelages et, à la suite du combat de Spickeren, cet équipage, ne pouvant être emmené, était tombé aux mains de l'ennemi (2). Pour remédier à cette perte et en prévision du passage à effectuer de la rive droite sur la rive gauche, dès le 8 le G[al] Coffinières, commandant du génie, avait commencé la construction de trois ponts de chevalets sur la Moselle. Ces ponts établis dans de mauvaises conditions, trop bas sur l'eau, avaient été recouverts par une crue survenue le 12 (3); le 13 ils étaient hors de service, et le M[al] Bazaine ne croyant pas devoir se contenter pour le passage des trois ponts fixes de la ville de Metz et du chemin de fer, remit au lendemain, moment auquel le G[al] Coffinières déclara que les ponts seraient rétablis, à effectuer la retraite et le passage

Le 14, les divers corps se mirent en mouvement, certains d'entre eux assez tard dans la matinée, aussi l'après-midi était-il arrivé sans que le passage de la Moselle fût terminé; l'armée était répartie entre les deux rives, lorsque tout à coup elle est attaquée. A la suite de la bataille de Spickeren les Allemands ne

(1) M[al] Bazaine. *L'Armée du Rhin*, p. 47.
(2) *Ibid.*
(3) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 22.

s'étaient pas trouvés prêts à suivre les Français. Il leur avait fallu quelque temps pour amener sur la Sarre le gros de leurs forces et leurs masses d'infanterie restées en arrière des troupes d'avant-garde qui avaient combattu à Spickeren. Pendant sa retraite sur Metz l'armée française n'avait donc pas été inquiétée et ne s'était trouvée en contact qu'avec de la cavalerie, mais l'arrêt qu'elle a fait sur la Nied et les trois jours pendant lesquels elle a séjourné en avant de Metz ont donné le temps aux armées allemandes d'arriver. Lorsque le grand quartier général prussien a eu reconnu que l'armée française est restée pelotonnée sous Metz sur la rive droite de la Moselle, son plan a été de faire un double emploi de ses forces : d'abord opposer aux Français devant Metz des forces suffisantes pour les contenir, au cas où ils voudraient prendre l'offensive sur la rive droite ; puis diriger directement sur la Moselle, au sud de Metz, des masses capables de tourner le flanc droit découvert des Français pour couper l'armée du Rhin de sa ligne de retraite sur Verdun et Châlons. C'est la Ire armée, continuant depuis l'entrée en France à tenir la droite prussienne, qui est chargée de stationner sur la rive droite de la Moselle, pendant que la IIe armée, allant traverser la Moselle au sud de Metz, cherchera à prévenir les Français sur la rive gauche.

Tout le monde avait maintenant conscience dans l'armée allemande qu'il était avantageux que les Français restassent le plus longtemps possible sur la rive droite de la Moselle. Plein de ce sentiment, le

Gal de Goltz, commandant une des brigades du VIIe corps de la Ire armée, placé le 14 en avant-garde le plus près des cantonnements français, aussitôt qu'il a bien reconnu que les Français lèvent leur camp et passent la rivière pour mettre autant que possible obstacle à ce mouvement, prend sur lui d'engager une bataille (1). Il lance sans attendre sa brigade sur les Français, en demandant aux chefs des corps placés le plus près de lui de le soutenir. Lorsque les Français sont attaqués à trois heures et demie de l'après-midi, ils n'avaient plus sur la rive droite que le 3e corps, la division Grenier du 4e et la garde. L'attaque des Prussiens se produit d'abord sur Colombey occupé par la division Castagny, puis, à mesure que les troupes des Ier et VIIe corps prussiens entrent en action, elle s'étend en avant de Borny depuis le fort de Queuleu jusqu'à celui de St-Julien. A ce combat prennent part les quatre divisions du 3e corps, la division Grenier du 4e, puis les deux autres divisions de Cissey et de Lorencez du même corps qui passaient en ce moment la Moselle et que le Gal de Ladmirault ramène en arrière au soutien des troupes engagées. Les Français, qui au moment de l'attaque étaient en retraite, ont d'abord cédé du terrain et pris leurs positions de combat en arrière des positions qu'ils occupaient au campement, ce qui a permis aux Prussiens de chercher à s'attribuer la victoire, mais sur tous les points où ils ont en dernier lieu fait ferme ils ont repoussé les

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 450.

attaques de l'ennemi. Lorsque la nuit met fin au combat, tous les efforts des Prussiens pour entamer la ligne française avaient échoué; l'avantage principal qu'ils s'étaient promis de leur attaque n'en n'était pas moins obtenu, ils avaient retardé le passage des Français de la rive droite sur la rive gauche et gagné du temps pour le mouvement tournant de la IIe armée. Les Prussiens avaient 4,906 hommes hors de combat, les Français 3,608, dans le nombre le Gal Decaen qui avait succédé dans le commandement du 3e corps au Mal Bazaine et qui sera lui-même remplacé par le Mal Lebœuf.

Le passage de la Moselle interrompu par la bataille de Borny a été repris dans la nuit du 14 au 15 et opéré définitivement par les dernières troupes dans la matinée du 15. Lorsque l'armée ayant passé la rivière veut sortir du vallon de la Moselle et s'élever sur les plateaux que franchissent les routes qui vont vers Verdun et Châlons, un effroyable encombrement se produit. L'armée pour gagner Verdun eût pu se partager de suite entre quatre routes distinctes (1), mais l'état-major général n'a fait des lieux aucune reconnaissance détaillée (2), et les ordres de marche du Mal Bazaine portent pour tous les corps de prendre les deux seules routes de Verdun, par Etain et par Mars-la-Tour. Or ces deux routes ayant, au sortir de Metz, pendant plusieurs kilomètres, un tronc

(1) Procès Bazaine, *Rapport du général de Rivière*, p. 24.

(2) *Metz, campagnes et négociations par un officier supérieur*, p. 137.

commun bordé par une suite ininterrompue de maisons (1), l'armée entière vient s'engouffrer dans cette sorte de défilé et y perd de longues heures immobilisée. Aux masses d'hommes se sont ajoutés, pour obstruer la route et ses abords, les convois régimentaires et auxiliaires composés d'un nombre énorme de charrettes dont le défilé est interminable (2).

Dans la nuit du 15 au 16 les 2ᵉ et 6ᵉ corps ont enfin campé sur les plateaux de la rive gauche qui couronnent la vallée de la Moselle à Rezonville et Vionville. Les ordres du Mᵃˡ Bazaine portaient que la marche sur Verdun serait reprise dès la pointe du jour le 16, mais les 3ᵉ et 4ᵉ corps retardés par la bataille de Borny et l'encombrement de la route sont restés en arrière et, sur la demande des chefs de corps, le Mᵃˡ Bazaine, pour leur donner le temps de rejoindre, fait différer la mise en marche jusqu'à l'après-midi (3). A ce moment on savait au quartier général français des partis de cavalerie devant soi sur la rive gauche de la Moselle, et les rapports d'espions signalaient des forces ennemies sur la gauche dans la direction de Gorze. D'ailleurs on n'a aucune connaissance précise de la position et de la marche des armées allemandes. Celles-ci s'avancent couvertes par un immense rideau de cavalerie lancé en avant à de grandes distances, qui en même temps qu'il les éclaire sur les mouvements des Français, par contre masque et dé-

(1) Gᵃˡ Frossard, *Rapport sur les opérations du 2ᵉ corps*, p. 80.
(2) Colonel Fay, *Journal*, p. 71.
(3) Gᵃˡ Frossard, *Rapport*, p. 89.

robe complétement les leurs (1). L'Empereur devançant l'armée a quitté Gravelotte le 16 à 6 heures du matin, escorté dans sa marche sur Verdun par une brigade de cavalerie. Des hauteurs de la route de Conflans qu'il suit il a vu reluire au loin les casques de la cavalerie prussienne. Celle-ci, peu d'instants après son passage, engageait une bataille.

La division de grosse cavalerie Forton tenant la tête de l'armée française a campé entre Rezonville et Mars-la-Tour dans la nuit du 15 au 16. Tout à coup, vers 9 heures du matin, la cavalerie prussienne surgit avec du canon du côté de Mars-la-Tour. Les obus prussiens tombent à l'improviste sur le campement au moment où les hommes de la cavalerie française prenaient leur repas ou menaient leurs chevaux à l'abreuvoir. Une panique s'empare des conducteurs de voitures et de transports et se communique d'abord aux dragons de la brigade Murat, puis au reste de la division (2) qui se rejette en désordre, de toute la vitesse des chevaux, sur l'infanterie des corps placés en arrière d'elle.

Les retards continus qu'a subis le mouvement de retraite des Français sur Verdun a fini par donner le temps à l'avant-garde de la IIe armée d'arriver couper la route. Quelques heures de moins per-

(1) Colonel Fay, *Journal*, p. 59. *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan par un officier attaché à l'état-major général*, p. 11.

(2) Colonel Bonie, *La cavalerie française*. Gal Frossard, *Rapport*, p. 84.

dues par les Français, on peut supposer que les Allemands n'eussent point réussi dans leur tentative. En effet quelque diligence que ceux-ci aient apportée dans leur mouvement tournant, bien que pour passer la Moselle ils se soient servi des ponts existants qu'ils trouvent intacts, le 16 au matin ils n'ont encore que très-peu de troupes sur la rive gauche à portée, pour une attaque immédiate, des positions qu'occupent les Français, et le plus grand nombre des corps de la Ire et de la IIe armée est encore trop loin pour pouvoir arriver même dans la journée. Il est vrai que la cavalerie et l'artillerie d'avant-garde n'ont point hésité à entamer l'action. Après avoir surpris et refoulé la division Forton, l'artillerie prussienne s'est portée en avant et, quoique n'étant encore soutenue que par de la cavalerie, elle commence à canonner l'infanterie française. En même temps que les Français étaient attaqués sur leur front, sur la route de Verdun, ils l'étaient à leur gauche sur le plateau de Rezonville; c'est le IIIe corps prussien, Gal de Avensleben II, avec la VIe division de cavalerie qui ayant traversé la Moselle sur le pont suspendu de Nouvéant, s'est avancé par le défilé de Gorze et qui monte de là par les pentes et les terrains boisés qui aboutissent à Rezonville. Lorsque commence cette attaque du IIIe corps, le Mal Bazaine a avec lui sur les plateaux les 2e et 6e corps, la garde impériale, la réserve générale d'artillerie de l'armée, les deux divisions de grosse cavalerie qui sont venues se reformer derrière l'infanterie, il possède donc une grande supé-

riorité numérique sur l'ennemi; il ne paraît point l'avoir reconnu, ni soupçonné, avec le peu de renseignements qu'il possède, que c'est un corps isolé, loin de tout soutien qui l'attaque. Il vient d'avoir sa cavalerie surprise qui en reculant a causé un certain trouble et livré du terrain, le 2e corps a campé la nuit sur des positions perpendiculaires à la route de Verdun, qui sont défavorables pour se déployer du côté où vient l'ennemi (1) : loin donc de prendre l'offensive et d'assaillir vigoureusement le IIIe corps qui débouche ayant un défilé et une rivière à dos, le Mal Bazaine conserve une attitude purement défensive. Le maréchal est dans la pensée que les Prussiens viennent pour le couper de ses communications avec Metz, tandis que leur but est au contraire de l'y rejeter ; il établit donc la garde impériale, en arrière, à Gravelotte, pour assurer ses communications avec Metz, pendant que les 2e et 6e corps tiendront tête à l'ennemi. Le combat ainsi commencé se poursuit dans les mêmes conditions pendant plusieurs heures, les Prussiens compensant leur infériorité numérique par leur audace et la supériorité de leur artillerie (2). A partir de midi et demi les deux partis sont successivement amenés à se servir de leur cavalerie. Le Mal Bazaine qui s'est porté en avant pour maintenir sa ligne de bataille à un moment où une partie du 2e corps pliait, enveloppé par la cavale-

(1) Gal Frossard, *Rapport*, p. 98.
(2) Gal Frossard, *Rapport*, p. 86 et 87. Du Pin Chambly, *L'Armée de Metz*, p. 17.

rie ennemie, n'a été délivré que par ses officiers et les cavaliers de son escorte mettant le sabre à la main.

Vers trois heures les 3e et 4e corps restés en arrière arrivent sur le champ de bataille et prennent position sur la droite des troupes déjà engagées, ils prolongent la ligne de bataille française dans la direction de Rezonville à Mars-la-Tour. Mais en face de ces deux corps, les Allemands se renforcent pour leur part de leur Xe corps qui a passé la Moselle la veille à Pont-à-Mousson et qui, dirigé pour couper la route de Metz à Verdun sur St-Hilaire entre Mars-la-Tour et Verdun, au bruit du canon, s'est rabattu sur Mars-la-Tour. Ce qui s'était passé à Rezonville se répète du côté de Mars-la-Tour, bien qu'inférieurs en nombre, ce sont les Allemands qui attaquent et les Français qui gardent la défensive. La préoccupation constante du Mal Bazaine est pour sa gauche où il continue à appréhender un mouvement tournant de l'ennemi ; il y stationne donc de sa personne et y masse le plus de forces possible ; sur sa droite, à ses 3e et 4e corps qui avaient d'abord dessiné une offensive vigoureuse, il donne seulement pour instruction de se maintenir. A quatre heures et demie le prince Frédéric-Charles arrive sur le champ de bataille et prend le commandement. Peu après, pour renforcer les IIIe et Xe corps arrivent successivement des fractions des IXe et VIIIe corps venus de la rive droite de la Moselle par Nouvéant et Gorze. Ces renforts finissent par diminuer l'infériorité numérique des Allemands sans toutefois la faire disparaître complétement, la totalité des forces enga-

gées de leur côté dans cette journée ne devant pas dépasser 80,000 hommes (1). Le prince Frédéric-Charles fait poursuivre la bataille jusqu'à neuf heures du soir, sans que les attaques renouvelées qu'il dirige contre les divers points de la ligne française réussissent à modifier sensiblement les positions occupées par les deux armées depuis l'après-midi. Cette bataille n'amenait aucun résultat décisif; les pertes se balançaient environ 16,000 hommes de chaque côté; les Prussiens, dans les attaques qu'ils avaient tentées contre les positions françaises, avaient échoué, mais ils restaient maîtres de Mars-la-Tour et de Vionville qu'ils avaient occupés le matin, et, dans cette position, ils interceptaient la route directe de Metz à Verdun sur laquelle les Français s'étaient engagés pour opérer leur retraite. Cependant le lendemain matin, les Prussiens découvrirent combien les résultats qu'ils avaient pu se promettre de la marche tournante de leur II[e] armée étaient obtenus, les Français renonçant à opérer leur retraite sur Verdun et Châlons avaient abandonné le champ de bataille et rétrogradaient vers Metz.

On a voulu voir, dans ce retour à Metz, l'indice d'une résolution antérieurement arrêtée dans l'esprit du M[al] Bazaine de ne pas quitter la ville (2). Ce qui est certain, c'est que dans les positions respectives que les deux armées occupaient le 16 août au soir, la marche sur Verdun était devenue extrêmement difficile. Les Prussiens

(1) *Guerre franco-allemande*, supplément, p. 205.
(2) Voir la note *B*.

étaient maîtres de la route directe de Metz à Verdun et, par conséquent, pouvaient prévenir sur Verdun et la Meuse les Français obligés maintenant de se rejeter sur les routes faisant circuit de Briey et de Conflans. Le terrain sur lequel il eût fallu se mouvoir et manœuvrer pour gagner Verdun était une sorte de boyau formé par la frontière belge; dès le jour même, après s'être remis en marche, on eût été rejoint et forcé de nouveau de livrer bataille; les corps ennemis qui avaient marché sans pouvoir s'engager le 16 étaient cependant arrivés assez près pour prendre part à une bataille le 17. Obligé de faire face à des troupes sans cesse renouvelées qui auraient fini par comprendre la totalité des forces très-supérieures de la Ire et de la IIe armée, il est probable que, s'il eût persévéré après la bataille de Rezonville à marcher sur Verdun, le Mal Bazaine eût eu son armée détruite ou jetée en Belgique.

Quoi qu'il en soit, l'armée du Rhin a commencé son mouvement de retour sur Metz le 17 au matin. L'immense convoi dont elle est suivie est ramené au milieu de la plus grande confusion (1); malgré le nombre des voitures on ne peut évacuer assez vite une partie des approvisionnements qu'on doit livrer aux flammes pour les empêcher de tomber aux mains de l'ennemi (2). On est également dans la nécessité d'abandonner un grand nombre de blessés. Les Prussiens

(1) Colonel Fay, *Journal*, p. 99.
(2) *Metz, Campagnes et négociations par un officier supérieur*, p. 83.

demeurèrent d'abord dans l'incertitude sur la résolution dernière que pourraient prendre les Français. Ils restèrent donc rangés faisant face au nord pour pouvoir attaquer de nouveau l'armée du Rhin si elle venait à reprendre la marche sur Verdun; dans l'après-midi du 17, avec les nouveaux corps ayant rallié, les Prussiens se trouvent dans cette position, ayant sept corps d'armée sur le terrain, les VIIIe et VIIe de la Ire armée, les IIIe, IXe, X^e, le XIIe et la garde de la IIe armée. Les Français purent ainsi se replier vers Metz sans être inquiétés.

Les Allemands ont maintenant toutes leurs forces sur la Moselle. La IIIe armée ayant franchi les Vosges est arrivée sur la Moselle qu'elle a traversée à Nancy et en amont. Les trois armées allemandes occupent un échiquier restreint, elles se soutiennent les unes les autres et peuvent effectuer, dans n'importe quelle direction, des concentrations écrasantes. Chaque armée depuis le 5 août a été renforcée d'un corps entier : la Ire armée du Ier corps; la IIe du IIe corps; la IIIe du VIe corps. Ces renforts ont plus que compensé les per tes subies sur les champs de bataille. Le grand quartier général prussien ne se croit donc pas obligé d'appeler à lui toutes ses forces pour une nouvelle bataille, il laisse la IIIe armée poursuivre sa marche au delà de la Moselle dans la direction de Toul et de Châlons; il se contente des forces qu'il peut réunir pour une bataille immédiate, soit les sept corps déjà concentrés le 17 au soir, plus le IIe corps en marche de Pont-à-Mousson. Le Ier corps, resté sur la rive droite

de la Moselle, continuera à y stationner pour s'opposer aux entreprises que les Français pourraient tenter en faisant irruption de Metz de ce côté. Le 18 août, huit corps d'armée sous le commandement du roi avec le G[al] de Moltke et les deux généraux en chef de la I[re] et de la II[e] armée, formant une masse de 180,000 hommes d'infanterie, 25,000 cavaliers et 700 pièces de canon se mettent en mouvement pour assaillir les Français dans une suprême bataille rangée.

Les Français ont pris position sur une ligne de hauteurs allant du sud au nord, passant par Rozérieulles, Amanvillers et St-Privat; ils tournent le dos à la Moselle et ont leur front vers la France, tandis que les Allemands font face à la frontière d'où ils sont venus. Les Français ont leur gauche appuyée sur le camp retranché de Metz qui de ce côté empêche tout mouvement de flanc de l'ennemi; ils ont protégé leur front par des tranchées-abris et des travaux de défense faits aux fermes et aux villages. Cependant sur la droite à St-Privat et Roncourt la position française est moins forte, ne s'appuyant à aucun grand obstacle artificiel ou naturel, et prêtant ainsi à une double attaque de front et de flanc. Si les Français avaient l'avantage de la position, les Allemands avaient celle du nombre en hommes et en canons, les Français ayant seulement 120,000 hommes et moins de 500 canons. Les Français sont rangés : le 2[e] corps le plus près de Metz appuyant sa gauche sur le fort St-Quentin, à droite du 2[e] corps le 3[e], puis le 4[e] à Amanvillers et tout à fait à la droite de la ligne, à St-Privat et Roncourt,

le 6°. Le 6° corps qui est venu de Châlons sans sa réserve d'artillerie n'a pas non plus de parc de génie et il ne peut se protéger par des travaux de campagne du genre de ceux qu'ont faits les autres corps. En outre le M[al] Bazaine continuant à appréhender une attaque qui le couperait de Metz, comme il l'a déjà fait à Rezonville, se tient toute la journée sur sa gauche et y place ses réserves; de telle sorte que leur droite, partie décisive pour les Français, puisque c'est en ce moment le seul côté par lequel ils conservent leurs communications ouvertes avec la France et qui est en même temps leur point faible, est cependant restée la position la moins bien préparée et la moins garnie pour la défense.

La bataille commencée seulement vers midi par l'attaque du IX° corps sur le centre français, à partir de ce moment, s'étend à tout le front des deux armées d'un développement de près de 13 kilomètres. Les Allemands partout repoussés finissent par concentrer leurs efforts sur la droite française. A 5 heures du soir ils attaquent St-Privat avec le corps de la garde. Mais lorsque la garde prussienne s'est avancée à découvert, les Français postés dans une position dominante font pleuvoir sur elle un feu de mousqueterie d'une intensité terrible; la garde subit des pertes énormes, des compagnies entières disparaissent, des bataillons, des régiments perdent tous leurs officiers, et enfin elle doit être ramenée en arrière. A peine les Allemands ont-ils reculé qu'ils préparent une nouvelle attaque plus décisive. La principale préoccupation du G[al] de Moltke

a été de prendre à revers la droite française, et il a réglé dans ce but la marche de son XIIe corps. Ce corps a eu un grand circuit à faire et lorsque la garde s'est engagée, quoique approchant du champ de bataille, il n'était pas encore prêt à entrer en ligne. Pour rendre décisive la reprise d'une attaque de l'infanterie sur St-Privat, l'ennemi fait converger sur ce point le feu d'une masse énorme d'artillerie. Le 6e corps a épuisé ses munitions, et son artillerie est impuissante à répondre à celle de l'ennemi. Puis à 7 heures, lorsque les Allemands ont jugé que l'effet produit par l'artillerie doit être atteint, la garde ramenée droit sur St-Privat et le XIIe corps arrivé en ligne, attaquant sur l'angle extrême des positions françaises à Roncourt, donnent l'assaut à toutes les positions du 6e corps. Devant cette irruption de masses très-supérieures en partie formées de troupes fraîches, le 6e corps, quoique manquant de munitions, vigoureusement commandé par le M^{al} Canrobert, oppose une dernière et énergique résistance. Les Allemands doivent emporter les maisons de St-Privat dans une mêlée corps à corps, mais la lutte ne peut se prolonger indéfiniment, et les Français, rejetés en désordre en arrière du champ de bataille, abandonnent à l'ennemi Roncourt et St-Privat. La retraite du 6e corps a découvert la droite du 4e qui, pris en écharpe par l'ennemi, est obligé de se reporter en arrière d'Amanvillers et du terrain sur lequel il s'était maintenu toute la journée. Lorsque les aides de camp des 4e et 6e corps vinrent apporter à Plappeville au M^{al}

Bazaine et à son état-major la nouvelle du succès remporté à cette dernière heure de la journée par l'ennemi, ils y causèrent une pénible surprise, car on y était en pleine sécurité et on se croyait définitivement vainqueur (1). Le M[al] Bazaine fait partir la division des grenadiers Picard de la garde et la réserve d'artillerie de l'armée, mais ces réserves, placées sur la gauche, sont trop loin pour arriver en temps utile et tout ce qu'elles peuvent faire, c'est d'empêcher les Allemands de dépasser ce soir-là Amanvillers. Les pertes des Français se sont élevées dans cette journée à 12,273 hommes hors de combat, et 2,000 laissés prisonniers aux mains de l'ennemi, celles des Allemands à 20,159 hommes hors de combat.

Les Allemands, par le terrain gagné à St-Privat sur la droite française, ont complété le mouvement tournant qu'ils avaient entrepris autour de Metz. L'armée du Rhin, repliée dans le camp retranché de Metz, a perdu ses communications avec la France et se trouve enserrée dans un cercle de fer.

(1) Colonel Fay, *Journal*, p. 107 et 108.

CHAPITRE IX

Le ministère de Palikao.

Depuis le jour de la déclaration de guerre jusqu'à celui où parvenait la nouvelle du premier combat, la France restait absorbée dans l'attente, sa confiance était entière, absolue. Les Français du second empire avaient été tellement enivrés par les victoires qu'ils avaient remportées et avaient reçu une telle impression des récits dont ils s'étaient nourris sur la grandeur militaire du premier empire, qu'ils en étaient venus à se considérer comme un peuple à part possédant pour la guerre une supériorité de race incontestable. Ils avaient perdu de vue que la supériorité militaire n'existe chez un peuple que comme résultante de grandes passions et d'un état particulier d'équilibre des forces et des ressorts nationaux, destinée à disparaître lorsque les passions s'affaiblissent ou que l'équilibre se défait. La nation, joignant l'admiration qu'elle ressentait pour les zouaves, les turcos, les chasseurs à pied de la guerre d'Afrique au prestige traditionnel dont étaient revêtus les grognards du premier empire, en était venue à considérer le courage

qui fait braver la mort sur les champs de bataille et la préparation qui rend l'emploi du soldat efficace, non pas comme le résultat des sentiments de patriotisme et d'honneur qui existent au cœur du citoyen, auxquels vient s'ajouter l'instruction militaire, mais comme le produit d'un travail spécial transformant l'homme ordinaire en une sorte de gladiateur artificiellement façonné pour la bataille. Quant à ces particularités de l'armée allemande qui en faisaient la puissance, elles n'excitaient en France que de l'indifférence ou du dédain ; et singulier retour des choses ! le mépris que le duc de Brunswick et les coalisés de 1792 avaient témoigné pour les cordonniers et les tailleurs qu'ils prétendaient voir marcher en France à la rencontre de leurs vieilles troupes, ce sont aujourd'hui les Français qui le montrent pour les étudiants et les gens de métier qui remplissent les rangs de l'armée allemande. Les chauvins avaient exhumé la marseillaise dont les mâles accents avaient été autrefois à l'unisson de l'ardeur avec laquelle leurs pères libres et affranchis avaient marché à l'ennemi, et on la chantait à l'Opéra, sous l'aigle de César, aux applaudissements de gens qui, s'étant exonérés à prix d'argent, restaient chez eux. Toute cette partie qui dans la guerre est art, science, devant aboutir sur le terrain à la combinaison de grandes masses mues et guidées par l'intelligence, avait disparu des yeux du public qui ne voyait plus dans la guerre que la mise en action aveugle du courage brutal. La littérature, les arts, le journalisme faussaient depuis long-

temps le jugement sur les choses de guerre en ne mettant jamais en lumière que le côté brillant. Aussi nulle part, même parmi les ennemis de l'empire, même dans les journaux de la plus extrême opposition, n'admettait-on qu'on pût être vaincu.

La nouvelle du petit combat de Sarrebruck était arrivée à Paris le 3 août. Les dépêches officielles avaient eu soin de mentionner l'attitude du Prince impérial qu'on représentait conduit par son père sur le champ de bataille et plein de sang-froid dans le danger. On avait vu là une fois de plus les avantages que, dans l'intérêt de l'héritier du trône, le parti de l'empire se promettait de la guerre. Ce premier engagement, quelque insignifiant qu'il fût, donné comme un succès, avait suffi pour surexciter encore les espérances. Le surlendemain la nouvelle du combat de Wissembourg arrive comme un coup de foudre, et c'est à partir de ce jour que se produisent ces mouvements de colère, ces soubresauts instantanés qui vont agiter les foules, et sont la manifestation d'un état de fièvre qu'il ne faut cesser d'avoir présent à l'esprit si l'on veut s'expliquer les événements qui vont suivre. Une défaite et la France envahie ! Ce n'était pas seulement de la douleur pour soi et les siens, de la colère contre l'ennemi, c'était surtout de l'étonnement, de la stupeur et, comme conséquence, une irritation violente cherchant à s'en prendre à tout. On était battu! Jamais cette éventualité ne s'était présentée à l'esprit. Cela révoltait au même titre qu'eût pu le faire le renversement de l'ordre naturel

des choses. La dépêche en même temps que la défaite avait annoncé que le M[al] de Mac-Mahon concentrait ses forces, et une dépêche subséquente avait appris qu'il occupait, avec son corps d'armée, une forte position. Le public avait été mis par là dans une attente fiévreuse. En pareil cas les incidents les plus inattendus se produisent spontanément. Vers 1 heure de l'après-midi, le 6, un bruit qui a son origine à la Bourse se répand par la ville : Mac-Mahon a remporté une grande victoire, il a fait prisonniers le prince de Prusse et 25,000 hommes. La nouvelle vole de bouche en bouche, c'est à qui la criera le plus vite et la portera le plus loin. Les maisons se pavoisent. Hommes et femmes sortent dans la rue, à la hâte, nu-tête, ayant tout quitté, en proie à une joie fébrile, se serrant les mains, s'embrassant. Un courant se forme vers la Bourse, la place se remplit en un instant, et sur les marches du péristyle et sous la colonnade on entonne la marseillaise. Mais bientôt le bruit que la nouvelle est fausse commence à circuler, à mesure qu'il acquiert de la consistance, on retombe de l'exaltation et de la joie délirante dans l'état de colère qui avait précédé. Un rassemblement se porte sur la place Vendôme devant le ministère de la justice, demandant avec irritation des nouvelles. M. Emile Ollivier est obligé de paraître et, pour apaiser la foule, de promettre communication immédiate de toutes les nouvelles qui arriveraient du théâtre de la guerre. A 4 heures, lorsqu'on ne peut plus douter de la fausseté des bruits de victoire, la foule se rue

dans l'intérieur de la Bourse en proférant des menaces contre les boursiers et saccage la corbeille. Le soir, la population qui avait éprouvé dans cette journée les chocs les plus violents, restait dans une sombre anxiété, et des bandes, se faisant l'écho du désir universel, parcouraient les boulevards en criant : des nouvelles! des nouvelles! et en chantant la marseillaise.

Le lendemain, un dimanche, on trouvait affichées sur les murs des proclamations de l'Impératrice régente et des ministres annonçant les défaites de Frœschwiller et de Spickeren, la convocation des chambres et la mise en état de siége de Paris. La consternation produite par les nouvelles du dimanche grandissait encore le lundi, lorsque de nouveaux télégrammes de l'Empereur vinrent à être publiés. L'Empereur mandait que le Gal Frossard avait eu à combattre avec son seul corps un ennemi sans cesse grossissant, que du côté du Mal de Mac-Mahon la lutte s'était engagée avant que le Gal de Failly eût pu rejoindre. Les télégrammes portaient en outre des mentions comme celle-ci : « Mes communications avec Mac-Ma-« hon étant interrompues, c'est le Gal de Laigle qui « m'a annoncé que le Mal de Mac-Mahon avait perdu « une bataille. On n'a que des détails très-vagues. » Et sur le Gal Frossard : « On n'a pas de nouvelles de « Frossard, qui paraît cependant s'être retiré cette nuit « en bon ordre. » La responsabilité du commandant en chef résultant de son insuffisance se révélait si clairement dans ces dépêches que, de suite, le besoin de

vengeance qu'on éprouvait, se retourna contre l'Empereur et se fixa sur lui.

Les mouvements tumultueux qui avaient commencé après Wissembourg se reproduisirent et prirent un caractère d'hostilité politique. Le dimanche et le lundi des rassemblements menaçants s'étaient formés et avaient parcouru les boulevards en réclamant des armes. La police, la cavalerie avaient fait des charges après sommation au tambour; des arrestations en grand nombre avaient été opérées. Le décret de l'Impératrice régente convoquant les chambres avait d'abord désigné le jeudi comme jour de la réunion, mais, depuis, la date avait été avancée et fixée au mardi 9 août. Les rassemblements se portèrent ce jour-là sur la place de la Concorde. Le Corps législatif reprit sa session, protégé par un fort déploiement de sergents de ville, de gardes nationaux, de troupes à pied et à cheval commandées en personne par le Mal Baraguay d'Hilliers, commandant en chef de l'armée de Paris. Il ne fallait rien moins qu'un pareil déploiement pour contenir la foule menaçante qui cherchait à envahir le Corps législatif pour brusquer un dénoûment et renverser l'empire.

La séance du Corps législatif s'ouvre par la lecture que fait le président, M. Schneider, du décret de convocation. Le nom de l'Empereur, placé en tête du décret, soulevait les clameurs de la gauche sans que les députés de la majorité cherchassent directement à le faire respecter. M. Émile Ollivier montait aussitôt après à la tribune. Son discours suscitait à gauche les

plus violentes interruptions sans que personne le soutînt par ailleurs, et il apparut de suite que le ministre, encore plus que l'Empereur, était universellement abandonné pour la part qu'il avait eue dans la déclaration de guerre. « Messieurs, disait le garde des « sceaux, l'Empereur vous a promis que l'Impératrice « vous appellerait si les circonstances devenaient dif- « ficiles. Nous n'avons pas voulu attendre, pour vous « réunir, que la situation de la patrie fût compromise. « — M. Tachard : La patrie est compromise, envahie. « — M. Latour du Moulin : C'est l'incurie du ministère « qui a compromis la patrie. — Nous vous avons ap- « pelé au moment des premières difficultés. Quelques « corps de notre armée ont éprouvé des échecs, mais « la plus grande partie n'a été ni vaincue ni même en- « gagée; celle qui a été repoussée ne l'a été que par « des forces quatre ou cinq fois plus considérables, et « elle a déployé dans le combat un héroïsme sublime. « — De tous côtés : Nous n'en doutons pas. — Voix à « gauche : Mais elle a été compromise. — M. Jules Fa- « vre : Oui, par l'impéritie de son chef. — Elle a, dis-je, « déployé un héroïsme sublime qui lui vaudra une « gloire au moins égale à celle des triomphateurs. Au- « cune de nos défenses naturelles ou de nos forteresses « n'est entre les mains de l'ennemi, nos ressources « immenses sont intactes. Au lieu de se laisser abat- « tre par des revers que cependant il n'attendait pas, « le pays sent son courage grandir avec les épreuves. « Nous vous demandons de nous aider à organiser la « levée en masse de tout ce qui est valide dans le

« pays. — M. de Jouvencel : Non! non! pas avec « vous. M. Eugène Pelletan : Vous avez perdu le pays, « il se sauvera malgré vous. M. Emmanuel Arago : « Tous les sacrifices, oui tous! mais sans vous. » — M. Emile Ollivier faisait alors l'énumération des mesures de défense que le gouvernement croyait devoir recommander à l'approbation du Corps législatif, puis il ajoutait : « Maintenant, en réponse aux interruptions « que j'ai recueillies pendant une lecture que je ne de- « vais pas discontinuer, un seul mot et pour n'y plus « revenir. Les circonstances sont telles que ce serait « manquer à ce qu'on doit à la patrie que de mettre « une minute la discussion sur les personnes. Il est « un temps de parler pour les hommes de cœur, et il « est un temps de se taire. Pour nous ministres, en ce « qui nous concerne personnellement, c'est le temps « de se taire, et si la Chambre ne se place pas der- « rière nous. — Exclamations et protestations à gau- « che. — Je vais donner à ma pensée une forme plus « nette : la Chambre manquerait au premier de ses « devoirs si elle restait derrière nous ayant dans l'es- « prit ou dans le cœur la moindre défiance. »

M. Latour-Dumoulin donnait ensuite lecture de la proposition suivante émanant des membres les plus influents du centre gauche et du tiers-parti. « Les dé- « putés soussignés demandent que la présidence du « conseil des ministres soit confiée au G[al] Trochu et « qu'il soit chargé de composer un ministère. » M. Jules Favre faisait également connaître les propositions de la gauche : « Nous nous préoccupons tous

« du salut et de la défense de la patrie, et c'est préci-
« sément pourquoi, sans discours, j'ai l'honneur de
« proposer à la Chambre deux résolutions. La première
« relative à l'organisation de la garde nationale, la se-
« conde relative à la défense du sol même de la France :
« *La Chambre arrête : Il sera immédiatement distribué aux*
« *mairies de chaque arrondissement de la ville de Paris*
« *des fusils à tous les citoyens valides inscrits sur les listes*
« *électorales. La garde nationale sera réorganisée en*
« *France dans les termes de la loi de* 1851. On nous a
« dit que l'heure des discours était passée, l'heure est
« passée aussi des ménagements qui perdent les assem-
« blées et les empires. Nous devons éviter toute récri-
« mination, mais nous devons virilement envisager la
« vérité. La vérité est que le salut de la patrie est
« compromis, qu'elle ne peut être sauvée que par un
« effort héroïque et que cette compromission est le
« résultat des fautes de ceux qui dirigent les opérations
« militaires. Il est indispensable que les forces mili-
« taires soient remises aux mains d'un seul homme
« qui ne soit pas l'Empereur. Il faut que l'Empereur
« abandonne le quartier général; il a été malheureux,
« il doit revenir.

« Ce n'est pas tout, messieurs, il faut, si la Chambre
« veut sauver le pays qu'elle prenne en main le pou-
« voir, il faut que le pays se confie à ses représentants,
« et c'est pour cela que je dépose sur le bureau la ré-
« solution suivante : *Considérant que malgré l'héroïsme*
« *de notre armée, le sol de la patrie est envahi, que le salut*
« *de la France commande au Corps législatif de prendre*

« *en main la direction des affaires, la Chambre arrête :*
« *Un comité de quinze membres, choisi dans son sein, sera*
« *investi des pleins pouvoirs du gouvernement pour repous-*
« *ser l'invasion étrangère.* »

Cette proposition signée de trente-deux députés soutenue par les applaudissements de la gauche, avait au contraire soulevé à droite et au centre de violentes interruptions. Le président M. Schneider faisait obser-
« ver : La proposition qui vient d'être faite par M. Jules
« Favre a un caractère essentiellement inconstitu-
« tionnel. — M. Jules Simon : L'histoire ne croira
« pas ce qui se passe ici, il faut d'abord sauver le
« pays ! — M. Schneider : Voulez-vous que je dise, au
« lieu de me servir du mot inconstitutionnel, que vo-
« tre proposition a un caractère essentiellement révolu-
« tionnaire, par conséquent je ne puis ni l'accepter, ni
« la mettre en discussion. Vous ne ferez pas de révo-
« lution avec une chambre comme celle-ci. — M. Gra-
« nier de Cassagnac : « L'acte qui vient de s'accom-
« plir devant vous est un commencement de révolu-
« tion donnant la main à un commencement d'inva-
« sion ; les Prussiens vous attendaient. — M. Esqui-
« ros : C'est vous qui les avez amenés en votant la
« guerre. — M. Tachard : C'est votre ineptie qui les a
« amenés. — M. Granier de Cassagnac : Lorsque
« Bourmont d'odieuse mémoire vendit sa patrie, il ne
« faisait rien de plus que vous. Au moins Bourmont était
« un soldat qui avait vu en face et de près les enne-
« mis de son pays, tandis que vous, abrités ici derrière
« vos priviléges, vous proposez de détruire le gouver-

« nement de qui? de l'Empereur qui est en face de « l'ennemi. Nons sommes venus ici sous la condition « de notre serment qui constitue notre caractère et « crée notre inviolabilité. — M. Eugène Pelletan : « Il n'y a pas de serment devant le parjure! — M. Gra- « nier de Cassagnac : Lorsque par un acte révolution- « naire on reprend son serment, on perd à la fois l'in- « violabilité et le caractère qui en découle pour rester « de simples factieux. — M. Gambetta : Il s'agit du salut « de la patrie! — M. Granier de Cassagnac : Et je vous « déclare que si j'avais l'honneur de siéger au banc « du gouvernement, vous tous signataires seriez ce « soir devant un conseil de guerre. » Les partis prenaient à ce moment décisif l'attitude dernière que leur nature et leur position comportaient. Pour les républicains la première mesure à prendre, était la mise à l'écart du gouvernement impérial, aussi les plus exaltés parmi eux étaient-ils rassemblés sur la place de la Concorde cherchant à employer la force, tandis que les chefs politiques, les députés se bornaient à appeler le Corps législatif, à se saisir d'office du pouvoir. Et d'un autre côté, la droite bonapartiste sentant l'empire en péril proposait ,par l'organe du plus violent de ses membres, d'employer de nouveau contre les républicains les conseils de guerre et la proscription.

M. Jérôme David succédait à la tribune à M. Granier de Cassagnac, et la guerre qu'il avait si énergiquement réclamée commençant mal, il cherchait à atténuer le plus possible la gravité des revers éprouvés. « Je demande à rétablir la vérité. On a établi

« devant vous une situation exagérée. J'ai eu l'hon-« neur d'assister à un combat héroïque, ayant la dou-« leur de ne pas en partager les dangers. J'ai vu ces « héros qui, placés dans des conditions d'infériorité « incroyable, se sont fait tuer sans reculer d'une se-« melle, se disant: la France nous vengera. Eh bien ! « je suis sûr que si de leur tombeau des accents su-« prêmes pouvaient se faire entendre, ils vous di-« raient : laissez vos dissensions intérieures, ne pensez « en ce moment qu'au salut de notre pays, et quand vous « avez une armée non pas vaincue, mais plutôt victo-« rieuse — Mouvement à gauche — en raison des cir-« constances dans lesquelles elle s'est trouvée enga-« gée, donnez-lui comme appui la confiance que la « France est avec elle pour l'aider à vaincre et à chas-« ser l'étranger. »

La séance était suspendue afin d'examiner dans les bureaux les projets présentés pour l'augmentation des forces militaires par le G[al] Dejean, ministre de la guerre par intérim : à sa reprise, le président donne lecture de deux ordres du jour motivés qui ont été déposés au cours de la discussion. Le premier émanait de M. Latour-Dumoulin et des signataires de la proposition qu'il avait lue précédemment ; il était du reste conçu dans le même esprit et lui était simplement substitué. « Le Corps législatif déclarant « que, dans la situation actuelle, le cabinet a cessé « d'avoir sa confiance passe à l'ordre du jour. » Le second était dû à M. Clément Duvernois : « La cham-« bre décidée à soutenir un cabinet capable d'orga-

« niser la défense du pays passe à l'ordre du jour. »

Les discours de MM. Granier de Cassagnac et Jérôme David n'étaient en effet que des hors-d'œuvre, et c'était M. Clément Duvernois qui était venu faire l'intervention de parti correspondant, pour la droite bonapartiste, à celle que MM. Latour-Dumoulin et Jules Favre avaient faite pour le centre gauche et la gauche. L'ordre du jour de M. Latour-Dumoulin mis le premier aux voix était repoussé. On passait à celui de M. Duvernois, mais son auteur l'avait déposé sans l'expliquer, et le sens en était si peu clair que plusieurs membres réclamaient des éclaircissements. M. Duvernois se refusait à en donner. L'ordre du jour allait donc être mis aux voix sans que ceux qui le présentaient eussent fait connaître les conséquences qu'ils entendaient en tirer; M. Émile Ollivier ayant cependant déclaré que le cabinet ne l'acceptait pas, il se trouvait par là prendre vis-à-vis des ministres la signification d'un manque de confiance; il était adopté par assis et levé. La Chambre passait ensuite au vote sur les deux demandes d'urgence de M. Jules Favre: la première sur le projet d'armement des gardes nationales était adoptée, la seconde sur la création d'un comité de défense était repoussée par 53 contre 190. La majorité du Corps législatif dans cette séance était comme toujours restée muette et passive. Elle n'avait envoyé personne à la tribune, après la gauche, le centre gauche et la droite, faire connaître qu'elle eût des mesures de salut à proposer. Les députés de la majorité avaient ratifié toutes

les demandes de M. Emile Ollivier tant qu'il avait été l'homme de l'Empereur; maintenant que l'éloignement de l'Empereur et les défaites le faisaient tomber dans le néant, continuant leur rôle de servitenrs de la dynastie, c'est à l'Impératrice et à la droite bonapartiste, prenant le pouvoir, qu'ils s'abandonnaient. A la fin de la séance M. Emile Ollivier déclarait qu'après l'adoption de l'ordre du jour de M. Clément Duvernois, les ministres avaient remis leur démission à l'Impératrice qui avait chargé le Gal de Palikao de former un nouveau ministère.

Le Gal Cousin de Mautauban, comto de Palikao, commandait depuis plusieurs années le 4e corps d'armée à Lyon. Le 9 août au soir il recevait un télégramme de M. Emile Ollivier, le mandant à Paris (1). Le lendemain matin, il était aux Tuileries et l'Impératrice lui apprenait qu'elle l'avait choisi pour former un ministère et prendre le portefeuille de la guerre. Le Gal de Palikao n'avait jusqu'à ce jour joué aucun rôle politique, mais la signification politique du nouveau cabinet apparaissait dans la personne de deux des chefs de la droite bonapartiste, MM. Jérôme David et Clément Duvernois; le ministère était en effet composé, comme suit :

Comte de PALIKAO, guerre.

CHEVREAU, intérieur.

MAGNE, finances.

GRANDPERRET, justice.

(1) Gal de Palikao, *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours*, p. 48.

Prince de LATOUR-D'AUVERGNE, affaires étrangères.
Amiral RIGAULT DE GENOUILLY, marine.
JULES BRAME, instruction publique.
JÉRÔME DAVID, travaux publics.
CLÉMENT DUVERNOIS, commerce.
BUSSON-BILLAUT, ministre présidant le conseil d'État.

MM. David et Duvernois ne figuraient cependant qu'à la fin de la liste ministérielle, c'est qu'ils l'avaient ainsi choisi. M. Jérôme David qui, par les efforts qu'il avait faits pour amener la guerre, avait gagné la confiance de l'Impératrice, avait reçu d'elle l'offre du ministère de l'intérieur (1). Il avait refusé, préférant être moins en vue aux travaux publics. MM. David et Duvernois avaient en effet joué un rôle trop actif, comme chefs de la droite bonapartiste, et leur action dans le sens de la politique dynastique avait été trop accentuée, pour que leur apparition dans les grands postes d'un cabinet, à un pareil moment, n'excitât pas de trop vives défiances. Ils préféraient donc n'occuper que des ministères secondaires. Ils pouvaient d'autant mieux agir ainsi que la composition du cabinet donnait toute garantie à la prépondérance de leurs idées. MM. Chevreau, Grandperret, Busson-Billault, Magne étaient absolument dévoués à l'empire et, avec MM. David et Duvernois, formaient dans le cabinet une majorité acquise aux intérêts de la dynastie. Aux réunions du conseil des ministres allaient maintenant assister les présidents du Sénat

(1) Jérôme David, *Enquête parlementaire*, t. I, p. 148.

et du Corps législatif, MM. Rouher et Schneider, ainsi que les membres du conseil privé. Les hommes qui, en ce moment de crise suprême, s'assuraient la domination étaient donc les chefs du pur parti bonapartiste. C'étaient les hommes que leur intérêt de parti avait conduits à demander la guerre, et maintenant qu'on écartait l'Empereur et les ministres du 2 janvier, qui jusqu'à ce jour les avaient couverts aux yeux du public, sentant qu'ils avaient plus que jamais besoin de se masquer, ils se dérobaient derrière le Gal de Palikao.

L'arrivée à la présidence du conseil du Gal de Palikao fut accueillie de tous côtés avec une faveur marquée. L'expédition de Chine avait acquis au général une réputation de grand homme de guerre qui était, dans les circonstances où l'on se trouvait, un gage irrésistible de popularité. On ne s'inquiéta point du genre d'action que les bonapartistes pourraient exercer, on ne vit dans le nouveau ministère que le chef militaire, considéré comme l'homme le plus capable d'imprimer une bonne direction aux opérations de guerre. La partie exaltée du parti républicain qui avait essayé de renverser l'empire par la violence, sentant s'élever contre elle la désapprobation publique, étant moins que jamais soutenue par les chefs et les modérés du parti, cessa ses tentatives. De toute part, le désir de ne rien faire qui pût porter atteinte à l'efficacité de la défense considérée désormais dans d'excellentes mains prévalut. Les rassemblements tumultueux cessèrent dans la rue, le calme se rétablit

dans les esprits. La chute du ministère du 2 janvier ne suffisait pas cependant à satisfaire l'opinion publique, elle se prononçait en outre avec énergie pour que l'Empereur et son major général fussent dépouillés du commandement de l'armée. Le G[al] de Palikao donnait satisfaction sur ce point en annonçant le 13, au Corps législatif, la remise du commandement faite par l'Empereur au M[al] Bazaine.

Aussitôt le nouveau ministère constitué, le Corps législatif prenait les mesures de législation rendues nécessaires par les événements. Dans la séance du 10, M. de Forcade la Roquette avait lu le rapport de la commission chargée de l'examen des projets de loi présentés par le G[al] Dejean. La commission ayant apporté certaines modifications aux projets du ministre, proposait d'appeler sous les drapeaux tous les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans, célibataires ou veufs sans enfants, ayant déjà satisfait à la loi de recrutement, et la totalité de la classe de 1870. On donnait des facilités nouvelles pour les enrôlements volontaires et pour le remplacement des hommes appelés par des hommes ayant déjà servi. Le 12, le projet de loi de M. Jules Favre, sur la garde nationale, venait en discussion et était à son tour adopté. Il contenait le principe de l'élection des officiers et sous-officiers par les gardes nationaux et fixait à cinquante ans la limite d'âge pour le service. Dans la même séance la chambre votait la suspension des paiements en numéraire et le cours forcé des billets de banque; sur le rapport de M. Magne, elle élevait

de 500 millions à un milliard l'emprunt précédemment voté pour les frais de guerre; elle expulsait du territoire français tous les sujets allemands. Le 13, elle suspendait pendant un mois les poursuites à exercer pour les échéances restées en souffrance. Toutes ces mesures commençaient à ramener l'espérance, lorsque le 18 le *Journal Officiel* vint annoncer à l'improviste la nomination du Gal Trochu au poste de gouverneur de Paris. Le même jour le Gal de Palikao donnait au Corps législatif des explications sur cette nomination, disant qu'elle n'impliquait point que le gouvernement eût lieu de craindre la présence immédiate de l'ennemi sous les murs de Paris, qu'elle avait pour unique cause le désir qu'il avait éprouvé de centraliser aux mains d'un homme intelligent et énergique les pouvoirs nécessaires pour effectuer l'armement de la ville. Les déclarations du Gal de Palikao n'étaient point exactes; la nomination du Gal Trochu n'émanait pas du gouvernement de l'Impératrice; elle avait été faite en dehors de lui et se rattachait à un ensemble de mesures, prises à Châlons par l'Empereur et les généraux qui l'entouraient.

Le camp de Châlons avait été choisi pour recevoir les corps de troupes soit formés à nouveau, soit ramenés du théâtre des premières opérations de guerre, dont la réunion devait constituer une armée nouvelle. Les 18 bataillons de garde nationale mobile de la Seine sous les ordres du Gal Berthaut se trouvèrent les premiers rendus au camp, où ils avaient été envoyés au début des hostilités pour s'organiser. Le

Gal de Palikao les destinait avec l'infanterie de marine et un certain nombre de régiments d'infanterie de ligne à former un nouveau corps d'armée, le 12e. Il avait appelé au commandement de ce corps le Gal Trochu avec le Gal Schmitz pour chef d'état-major. Le Gal Schmitz devançant son chef de corps était arrivé au camp de Châlons le 15; il s'était aussitôt mis en rapport avec le Gal Berthaut; celui-ci lui avait appris que ses mobiles n'étaient pas armés; sur les dix-huit bataillons trois seulement avaient des chassepots, et cependant, dans les plaines ouvertes de Châlons, ils étaient exposés aux surprises de la cavalerie ennemie qui pouvait apparaître d'un moment à l'autre. Le 16 dans l'après-midi l'Empereur et le prince Napoléon arrivaient au camp venant de Metz, quelques heures après eux le Gal Trochu y arrivait de son côté venant de Paris.

Le lendemain matin 17 août le prince Napoléon, les généraux Trochu, Schmitz et Berthaut se réunissaient chez l'Empereur pour tenir conseil. La question des gardes mobiles de la Seine fut la première agitée. L'Empereur demanda au Gal Berthaut ce qu'on pouvait se promettre des mobiles. Le général lui répondit que c'étaient des jeunes gens décidés à faire leur devoir, mais que dans l'état d'instruction et d'armement où ils se trouvaient, il était impossible de compter sur eux pour tenir ailleurs que dans des positions fortifiées. Les explications du Gal Berthaut ne laissant aucun doute sur l'impossibilité d'utiliser les gardes mobiles en rase campagne on chercha où on pourrait les em-

ployer. Le G[al] Berthaut proposait de les envoyer tenir garnison dans les places du Nord, le G[al] Trochu demandait qu'ils fussent ramenés à Paris pour défendre leurs foyers. Après discussion l'Empereur se décida pour leur retour à Paris,et il donna au G[al] Berthaut l'ordre de les y ramener (1).

La question des mobiles résolue, on aborda celle du retour de l'Empereur à Paris. L'Empereur, en partant pour l'armée, s'était dessaisi du gouvernement en faveur de l'Impératrice, maintenant qu'il avait perdu le commandement de l'armée, il se trouvait entre Paris et le théâtre des opérations de guerre tombé dans une position indéfinie et dépouillé de toute autorité. Reprendre le commandement de l'armée après ses insuccès était pour l'Empereur impossible ; mais ne pourrait-il pas rentrer à Paris et ressaisir le gouvernement ? cela encore dans l'état des esprits pouvait n'être pas sans danger. Le prince Napoléon désirait vivement voir l'Empereur reprendre le gouvernement qui, depuis la chute du ministère du 2 janvier, était passé aux mains de ses adversaires personnels, aussi le pressait-il de revenir à Paris, quels que fussent les risques à courir. Il y avait un moyen pour l'Empereur de se faciliter le retour à Paris, c'était de s'appuyer sur les hommes qui jouissaient de la faveur publique. Le G[al] Trochu était au premier rang de ceux-là ; le livre qu'il avait publié sur l'armée française où il avait signalé des vices d'or-

(1) G[al] Trochu, *L'empire et la défense de Paris*, *Procès du Figaro, Déposition du général Berthaut*, p. 136.

ganisation qui se révélaient avec tant d'évidence, l'oubli dans lequel on avait paru le laisser en ne l'employant pas au début des hostilités, l'esprit d'opposition qu'on lui prêtait, en faisaient l'homme le plus populaire du moment. L'Empereur, à la faveur du bon accueil qui serait fait à la nomination du G[al] Trochu au poste de gouverneur de Paris et en se servant de la force personnelle que le général aurait à Paris, pouvait rentrer avec chance d'être accepté. C'est ce plan de conduite que le prince Napoléon, les généraux Schmitz et Trochu soumettaient à l'Empereur (1). L'Empereur, après avoir écouté, demanda au G[al] Trochu si réellement il accepterait une semblable mission, et celui-ci répondant par l'affirmative expliquait en même temps qu'à ses yeux le salut était seulement dans Paris et dans la concentration sous ses murs de toutes les forces militaires du pays. L'Empereur sous le coup des revers était tombé dans cette sorte d'abandon de soi qui, dans les grandes crises, lui était habituel. La décision qu'on lui demandait de prendre était d'une nature telle qu'il restait perplexe. Cependant la conférence venait de s'augmenter d'un nouvel assistant qui ne s'était pas trouvé présent au début (2), c'était le M[al] de Mac-Mahon arrivé au camp de son côté le matin même. L'Empereur, sous un prétexte quelconque prenant à part le maréchal, lui demanda s'il con-

(1) G[al] Trochu, *ut suprà*, *Procès du Figaro*, *Déposition du G[al] Schmitz*, p. 142.

(2) G[al] Trochu, *ut suprà*, *Procès du Figaro*, *Déposition du M[al] de Mac-Mahon*, p. 113.

naissait le Gal Trochu et si on pouvait se fier à lui. Le maréchal lui ayant assuré que le G[al] Trochu était un homme d'honneur digne de confiance (1), l'Empereur se décida alors, et le conseil entre les généraux étant repris, la nomination du G[al] Trochu comme gouverneur de Paris et le retour de l'Empereur à Paris furent arrêtés. Le G[al] Lebrun que l'Empereur avait amené avec lui de Metz dut remplacer le G[al] Trochu dans le commandement du 12[e] corps.

Il restait à pourvoir au commandement de l'armée qui se formait à Châlons. Le M[al] de Mac-Mahon fut désigné et, afin de mettre de l'unité dans les opérations, on décida que le M[al] Bazaine commanderait en chef les différentes armées. A ce moment on ne connaissait pas encore à Châlons la bataille de Rezonville et le retour du M[al] Bazaine à Metz. L'Empereur avait quitté l'armée du Rhin sortie de Metz ayant pour instructions de battre en retraite sur Verdun et Châlons, et rien ne faisait alors sérieusement craindre que ce mouvement ne pût s'exécuter. Aussi le plan à adopter pour la mise en mouvement de l'armée de Châlons venant à être discuté et la retraite subséquente de cette armée sur Paris ayant été sinon fixée quant au jour, du moins décidée en principe, et le choix des routes à prendre examiné, le M[al] de Mac-Mahon se prononça pour la route de Châlons à Reims (2) qui, tout en lui permettant de couvrir Paris, lui facilitait en même

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 28.
(2) Voir la note C.

temps les moyens de rallier son général en chef attendu de Metz.

La conférence terminée, on passa à l'exécution des résolutions prises. Le jour même à 3 heures (1), le Gal Trochu partait pour Paris avec le Gal Schmitz. Il emportait un décret de l'Empereur le nommant gouverneur de Paris. Le départ de l'Empereur lui-même fut remis au lendemain. Le train du Gal Trochu ayant éprouvé des retards, le général n'arriva à Paris que dans la nuit, le décret dont il était muni avait besoin du contre-seing d'un ministre ; à une heure de la nuit il se présenta au ministre de l'Intérieur, M. Chevreau, qui lui dit qu'on ne pouvait laisser paraître le décret de l'Empereur sans l'assentiment de l'Impératrice et qui le conduisit de suite auprès d'elle (2). L'Impératrice reçut assez mal le général. L'esprit d'opposition qu'on lui prêtait et qui avait été à Châlons la raison de son choix pour l'Empereur et le prince Napoléon cherchant à se couvrir de sa popularité, allait être à Paris, pour l'Impératrice et ses conseillers, la cause d'une défiance profonde leur faisant envisager en lui un homme dangereux. L'Impératrice lui dit presque immédiatement en le recevant : « Général, je vous demande un conseil, ne « croyez-vous pas qu'il faille rappeler les princes de la « famille d'Orléans ? » Le Gal Trochu passait à la cour pour un orléaniste, et l'Impératrice lui faisait dès l'abord sentir que ses soupçons étaient éveillés à son

(1) Gal Schmitz, *Enquête parlem.*, t. II, p. 279.
(2) Chevreau, *Enquête parlem.*, t. I, p. 263.

égard, elle ajouta : « Les hommes qui ont conseillé « à l'Empereur de revenir à Paris sont ses ennemis, « l'Empereur ne rentrerait pas vivant à Paris. Non, « général, l'Empereur ne reviendra pas à Paris, il res- « tera à Châlons. » L'Impératrice, avertie par le télégraphe du projet de retour de l'Empereur, avait de suite agi pour le faire abandonner. Elle avait réussi à persuader à l'Empereur de demeurer à Châlons, elle avait déjà la nouvelle qu'il consentait à rester et elle en donnait communication au G[al] Trochu. Cela modifiait complétement la situation dans laquelle le général avait cru se trouver à Paris, mais, dans les circonstances terribles que l'on traversait, la nomination étant faite, il était aussi bien dans la nécessité de rester au poste qu'il était venu occuper, que l'Impératrice d'accepter le gouverneur qui lui était envoyé. Malgré les paroles amères qu'elle avait d'abord prononcées, l'Impératrice finit donc par dire au général : « Vous défendrez Paris et remplirez votre « mission, sans l'Empereur (1). » Celui-ci protestant de son dévouement et promettant de faire tout ce qui serait possible pour défendre Paris, donna lecture d'une proclamation qu'il avait rédigée en route (2); elle débutait ainsi : « Habitants de Paris, dans le « péril où est le pays, nommé gouverneur de Paris « par l'Empereur que je précède de quelques heures... » L'Empereur ne revenant pas, il y avait lieu de modifier ce préambule, mais l'Impératrice ne se borna

(1) G[al] Trochu, *Une page d'histoire contemporaine*, p. 35.
(2) G[al] Trochu, *L'empire et la défense de Paris*, p. 421.

pas à faire disparaître la phrase faisant mention du retour de l'Empereur, elle voulut que le passage entier relatif à l'intervention de l'Empereur dans la nomination disparut, disant qu'il ne fallait pas, dans les circonstances où l'on se trouvait, que son nom figurât dans une proclamation (1). La proclamation fut en conséquence insérée au *Journal Officiel* sans le nom de l'Empereur, ce qui fut très-remarqué, et afin de détourner encore mieux les soupçons, le G[al] de Palikao ira déclarer au Corps législatif que la nomination du gouverneur était le résultat d'une détermination prise en propre par lui en qualité de ministre de la guerre.

L'Impératrice s'était en outre prononcée pour que le décret parût de suite, et M. Chevreau exprimant les craintes qu'il ressentait que le G[al] de Palikao n'élevât des difficultés, il reçut de l'Impératrice la mission d'accompagner le G[al] Trochu auprès du ministre pour obtenir son contre-seing. Le G[al] de Palikao fit en effet à la nomination du G[al] Trochu de très-vives objections (2); il déclara que s'il ne craignait pas qu'il y eût le soir même une révolution dans Paris, il donnerait sa démission (3), et ce ne fut que lorsque M. Chevreau lui eut rapporté les paroles de l'Impératrice, qu'il consentit à donner son contre-seing au décret qui parut le matin même. Un des premiers actes du G[al] de Palikao en

(1) G[al] Trochu, *ut suprà*.
(2) Chevreau, *Enquête parlem.*, t. I, p. 264.
(3) G[al] Trochu, *ut suprà*, *Procès du Figaro*, *Déposition du G[al] Schmitz*, p. 144.

arrivant au ministère, avait été de remplacer le Mal Baraguay d'Hilliers qu'il avait trouvé commandant en chef de l'armée de Paris, par un divisionnaire le Gal Soumain (1), et il ne pouvait voir sans humeur, par la nomination d'un gouverneur, créer à côté de lui un nouveau commandement militaire ayant une action propre. Les explications dans lesquelles le Gal Trochu et le ministre entrèrent sur la conduite à donner aux opérations de guerre, établirent de suite la divergence de vues qui existait entre eux. Le Gal Trochu ayant exposé son plan de concentration des forces nationales sous les murs de Paris, le Gal de Palikao se prononça absolument contre, déclarant que les troupes disponibles seraient au contraire envoyées à Châlons pour y former une armée qui tînt la campagne et pût aller se joindre au Mal Bazaine. Les deux généraux en se quittant, après cette première entrevue, étaient donc déjà en désaccord complet.

L'Empereur resté à Châlons faisait partir le prince Napoléon pour l'Italie (2). Le prince devait s'adresser aux sympathies de son beau-père le roi Victor-Emmanuel pour obtenir s'il était possible les secours militaires de l'Italie. Le départ du prince achevait de priver l'Empereur des conseillers qu'il avait eus à la conférence du 17 et le laissait seul en présence du Mal de Mac-Mahon et du gouvernement de l'Impératrice.

(1) Gal Soumain, *Enquête parlem.*, t. II, p. 213.
(2) Prince Napoléon, *La vérité à mes calomniateurs.*

Cependant l'armée ne pouvait rester plus longtemps à Châlons, dans une plaine ouverte, en face de l'armée du prince de Prusse dont l'avant-garde avait atteint Vitry-le-Français. Le M^{al} de Mac Mahon, au sortir de la conférence du 17, avait envoyé une dépêche au M^{al} Bazaine pour l'informer qu'il était placé sous ses ordres et lui demander ses instructions. Il recevait le 19 une dépêche en réponse où le M^{al} Bazaine, disant qu'il était trop éloigné pour lui donner des ordres, le laissait libre d'agir selon son propre jugement (1). Le M^{al} de Mac-Mahon se résolvait alors à exécuter la marche de Châlons sur Reims. En conséquence l'armée tout entière vint prendre position à Reims le 21. Lorsque le maréchal avait conçu le mouvement sur Reims, il s'en était promis un double résultat, couvrir Paris et donner la main au M^{al} Bazaine attendu de Metz ; mais entre temps la situation de l'armée du Rhin s'était transformée, les batailles de Rezonville et de Saint-Privat lui avaient enlevé sa ligne de retraite. Le M^{al} de Mac-Mahon arrivé à Reims couvrait donc bien Paris, mais il ne donnait plus la main au M^{al} Bazaine qui ne venait pas. On ne pouvait pas plus séjourner à Reims qu'à Châlons, et alors se pose la question d'un choix à faire : ou quitter Reims pour ramener l'armée à Paris en abandonnant le M^{al} Bazaine à son sort, ou bien le quitter pour aller au secours de Metz en livrant le chemin de Paris. Le gouvernement de l'Impératrice et le Gal de Palikao s'étaient de suite prononcés ; dès

(1) M^{al} de Mac-Mahon. *Enquête parlem.*, t. I, p. 30.



qu'ils avaient vu que l'armée du Rhin ne pouvait se dégager, leur unique pensée avait été de porter l'armée de Châlons vers l'Est à son secours. Dans cet esprit le G[al] de Palikao non-seulement donnait son approbation au mouvement préliminaire de l'armée de Châlons sur Reims, mais encore, dans une dépêche en date du 19, indiquait Metz comme objectif au M[al] de Mac-Mahon (1). Le maréchal devait maintenant choisir entre deux partis également douloureux, abandonner à l'ennemi le M[al] Bazaine son général en chef ou bien livrer le chemin de Paris. Entre les deux partis considérés en eux mêmes on pouvait peut-être hésiter, mais jugeant la question du choix à faire, au point de vue des opérations militaires à exécuter dans les deux cas, il y avait une raison décisive de se décider pour le retour à Paris, c'est que c'était là une opération que l'ennemi ne pouvait inquiéter, tandis que, dans la position qu'occupaient alors les diverses armées, la marche sur Metz présentait des hasards tels qu'avec des chances nulles de donner la main au M[al] Bazaine, on courrait les plus grands risques de faire périr l'armée de Châlons dans l'entreprise ; aussi le M[al] de Mac-Mahon, contrairement à l'invitation du ministre de la guerre, arrêtait-il dans sa pensée la retraite de son armée sous Paris (2).

En rentrant à son quartier général de Courcelles près Reims le 21 août au soir, le M[al] de Mac-Mahon est appelé chez l'Empereur ; il y trouva M. Rouher.

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 30.
(2) M[al] de Mac-Mahon, *ut suprà*.

M. Rouher, qui avait vu se poser dans le conseil des ministres la question de la direction à donner à l'armée de Châlons, avait pris la résolution de se rendre de sa personne auprès de l'Empereur et du maréchal pour les décider à se porter au secours de Metz. Le conseil tenu au château de Courcelles chez l'Empereur se trouva formé de l'Empereur, de M. Rouher, du M[al] de Mac-Mahon et de son chef d'état-major le G[al] Faure. M. Rouher fit ressortir les raisons qui d'après lui rendaient nécessaire la marche sur Metz : l'abandon du M[al] Bazaine aurait à Paris les plus graves inconvénients, l'Impératrice et le conseil des ministres étaient d'avis qu'on allât à son secours (1). Le M[al] de Mac-Mahon expliqua qu'en essayant d'aller au secours du M[al] Bazaine, on courrait le risque de se trouver au milieu des diverses armées prussiennes, et il fit valoir les raisons qui, au point de vue militaire, rendaient le succès de la tentative impossible. L'Empereur, en remettant le commandement au M[al] de Mac-Mahon, avait pris l'engagement de rester étranger à la direction des opérations militaires, conformant sa conduite à ses déclarations, il se tenait en dehors de la discussion entre M. Rouher et le maréchal, laissant ce dernier maître de la décision à prendre (2). Le maréchal persistant, malgré tout ce que M. Rouher put dire, dans l'intention de revenir à Paris, finit par déclarer qu'il mettrait certainement son armée en marche sur Pa-

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 30.
(2) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 31. Rouher, *ibidem*, p. 239.

ris le surlendemain 23, à moins que d'ici là il ne reçût des instructions contraires du Mal Bazaine. Le retour à Paris étant ainsi décidé, l'Empereur consulta M. Rouher sur les mesures à prendre pour l'effectuer. M. Rouher fut d'avis (1) que l'Empereur ne pouvait revenir seul à Paris, qu'il devait donc suivre l'armée et ne rentrer qu'avec elle; il proposa en même temps de nommer le Mal de Mac-Mahon généralissisme de toutes les forces concentrées à Paris. L'Empereur ayant adhéré à ces vues, on rédigea divers papiers devenus nécessaires (2) : une note pour le ministre de la guerre dans laquelle l'Empereur indiquait les mesures à prendre en prévision du siége de Paris, une proclamation du Mal de Mac-Mahon à l'armée où se trouvaient expliquées les raisons pour lesquelles on n'allait pas au secours du Mal Bazaine, une lettre de l'Empereur au maréchal pour lui annoncer sa nomination aux fonctions de généralisisme, et enfin le décret contenant cette nomination. Ces divers documents durent être communiqués au conseil de l'Impératrice à Paris (2). M. Rouher, se chargeant de faire la communication, prit les pièces avec lui; et il partit de Reims dans la nuit pour retourner à Paris.

Le lendemain matin 22, le Mal de Mac-Mahon se préparait à effectuer la retraite sur Paris et donnait ses instructions sur les différentes routes à prendre (3),

(1) Rouher, *Enquête parlem.*, t. I, p. 239.
(2) Rouher, *Enquête parlem.*, t. I, p. 239.
(3) Mal de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 31.

les ordres de mouvement allaient être envoyés, lorsque l'Empereur lui remet une dépêche qui lui arrivait du M[al] Bazaine après avoir passé par Paris. Cette dépêche était appelée à changer toutes les résolutions du M[al] de Mac-Mahon.

« Ban Saint-Martin, 19 août 1870. Le M[al] Bazaine « à S. M. l'Empereur au camp de Châlons.

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les « positions de Saint-Privat et de Rozérieulles et les a « conservées. Les 4e et 6e corps seulement ont fait, vers « 9 heures du soir, un changement de front, l'aile « droite en arrière pour parer à un mouvement tour- « nant par la droite que les masses ennemies tentaient « d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin j'ai fait « descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'ar- « mée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la « Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une « ligne courbe passant par le haut du Ban Saint-Mar- « tin, derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappe- « ville. Les troupes sont fatiguées de ces combats in- « cessants qui ne leur permettent pas les soins maté- « riels, et il est indispensable de les laisser reposer deux « ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin avec « M. de Moltke à Rezonville, et tout indique que l'ar- « mée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte « toujours prendre la direction du Nord et me rabat- « tre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Mé- « néhould à Châlons, si elle n'est pas fortement occu- « pée. Dans ce cas je continuerai sur Sedan et même « Mézières pour gagner Châlons. »

Qu'était cette dépêche ? Un rapport adressé à un chef d'État sur une bataille perdue, par un général qui cherche à atténuer le plus possible sa défaite et les suites qu'elle pourra avoir. La bataille dont le M[al] Bazaine rend compte est du 18, on est maintenant le 22 et on a les rapports prussiens ; ceux-ci font ressortir, en l'accentuant, ce que le M[al] Bazaine atténue, mais les deux établissent d'accord que l'armée du Rhin a été rejetée dans une place forte où elle est tenue enserrée. Il semble donc que la dépêche du M[al] Bazaine eût dû être de nature à confirmer le M[al] de Mac-Mahon dans la pensée de revenir à Paris ; il n'en est rien, le maréchal ne voit dans la dépêche que l'annonce que fait son général en chef d'un mouvement éventuel sur Montmédy, à peine l'a-t-il lue qu'il renonce à revenir à Paris et se décide pour la marche sur Metz (1). Le M[al] de Mac-Mahon envoie une dépêche au ministre de la guerre l'informant de son changement de détermination. Elle se croise avec celle que le ministre adressait de son côté à l'Empereur pour lui communiquer la décision du conseil des ministres au sujet des résolutions prises dans la conférence de Courcelles (2).

M. Rouher avait été entendu aussitôt son retour à Paris dans le conseil réuni le 22 au matin. Le G[al] de Palikao s'était élevé avec force contre la détermination que le M[al] de Mac-Mahon avait manifestée à M. Rouher

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I. p. 31.
(2) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 31. Rouher, *ibid.*, p. 240.

de revenir à Paris (1). On décida donc dans le conseil qu'aucun des papiers, décrets ou proclamations, rédigés à Courcelles, que M. Rouher apportait, ne seraient publiés, et on envoya une dépêche à l'Empereur pour l'en informer, l'adjurant en même temps d'aller, avec l'armée de Châlons, au secours de Metz : « Paris, « 22 août, une heure du soir. Le sentiment unanime « du conseil en l'absence de nouvelles du M[al] Bazaine « est plus énergique que jamais. Ni décret, ni lettre, « ni proclamation ne doit être publié. Un aide de camp « du ministre de la guerre part pour Réims avec toutes « les instructions nécessaires. Ne pas secourir Bazaine « aurait à Paris les plus graves conséquences. En pré- « sence de ce désastre il faudrait craindre que la ca- « pitale ne se défendît pas. Votre dépêche à l'Impéra- « trice nous donne la conviction que notre opinion « est partagée. Paris sera à même de se défendre contre « l'armée du prince royal de Prusse; les travaux sont « poussés très-promptement; une armée nouvelle se « forme à Paris. Nous attendons une réponse par le « télégraphe. » Cette dépêche, communiquée par l'Empereur au M[al] de Mac-Mahon, ne pouvait que le confirmer dans la résolution qu'il venait de prendre, de marcher sur Metz. On terminait la dépêche en demandant une réponse, l'Empereur à 4 heures de l'après-midi l'envoyait à l'Impératrice : « Reçu votre dépêche. Nous « partons demain pour Montmédy. » En effet le lendemain matin 23, l'armée de Châlons prenait la route de l'Est.

(1) Rouher, *Enquête parlem.*, t. I, p. 240.

Lorsque les premiers revers avaient fait entrevoir l'éventualité du siége de Paris, on avait constitué pour la ville un conseil de défense. Le Gal Trochu, nommé gouverneur, en avait pris la présidence. Ce conseil chargé de résoudre les questions multiples que la possibilité d'un siége à soutenir amenait à se poser, avait été composé des hommes qui, par leurs lumières ou leurs fonctions, étaient aptes à donner des avis ou à faire exécuter les résolutions prises, les ministres y siégeaient donc à côté des hommes de guerre spéciaux. M. de Kératry, soutenu par les députés de la gauche, ayant, sur ces entrefaites, proposé au Corps législatif d'adjoindre neuf de ses membres au conseil de défense, le gouvernement, après avoir fait repousser cette proposition, avait cependant consenti à désigner deux sénateurs, et quatre députés MM. Thiers, Dupuy de Lôme, de Talhouët, Daru, pour en faire partie. Le conseil de défense ne pouvait rester indifférent à la destination à donner à l'armée de Châlons. La ville de Paris, pour soutenir un siége, aurait-elle ou n'aurait-elle pas une armée de secours ? de la décision prise, dépendait l'efficacité ou même la possibilité de sa résistance. Aussi, lorsque l'armée de Châlons fut dirigée vers l'Est et qu'on vit naître pour Paris l'éventualité d'un siége à soutenir sans armée, les membres du conseil de défense firent-ils entendre leurs remontrances. Au Gal Trochu se joignaient M. Thiers, le Gal de Chabaud-Latour, président du comité des fortifications, le Gal Guiod, commandant en chef de l'artillerie (1),

(1) Gal Trochu, *Une page d'histoire contemporaine*, p. 37.

M. Jérôme David, qui sur ce point spécial abandonnait les bonapartistes (1). Ces messieurs, en présence des périls auxquels la marche sur Metz exposait et l'armée qui l'entreprenait et Paris abandonné, firent, à diverses reprises, les instances les plus vives, les larmes aux yeux (2), pour que l'armée du M[al] de Mac-Mahon fût ramenée sous Paris. Le G[al] de Palikao et le conseil de l'Impératrice n'en sont en rien ébranlés dans leur résolution. Ils restent donc sourds non-seulement aux observations qui leur viennent à ce moment suprême du conseil de défense, mais à un dernier appel que le M[al] de Mac-Mahon fait auprès d'eux pour revenir.

Tant que le M[al] de Mac-Mahon avait considéré la marche de son armée sur Metz au point de vue des risques que cette opération lui faisait courir, il s'était refusé à la tenter. Ce n'est que sur une dépêche dans laquelle il avait cru lire que le M[al] Bazaine allait sortir de Metz qu'il s'était décidé à se porter à son secours. Mais une fois en route, le souci des opérations à exécuter par son armée et la préoccupation des risques à courir devaient redevenir pour lui dominants, et en effet, arrivé au delà de l'Aisne, au Chêne Populeux, le 27 août, se prenant à considérer la position qu'il va avoir par rapport aux armées prussiennes, s'il pousse plus loin sa marche vers l'est, et ayant appris que deux jours auparavant le M[al] Bazaine n'était point

(1) G[al] de Chabaud-Latour, *Déposition, procès du Figaro, l'Empire et la défense de Paris du général Trochu*, p. 168.
(2) G[al] de Chabaud-Latour, *ut suprà*.

encore sorti de Metz, il revient à sa première pensée, que secourir Metz est impossible (1). Il prend donc la résolution de retourner en arrière, il donne à l'armée l'ordre de se replier sur Mézières, et il informe le ministre de la guerre de sa décision, lui en indiquant les motifs. Dans la nuit du 27 au 28, le maréchal reçoit de Paris, par l'intermédiaire de l'Empereur, la réponse suivante : « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution « est dans Paris, et vous serez attaqué vous-même par « toutes les forces de l'ennemi. Contre le dehors Paris « se gardera. Les fortifications sont terminées. Il me « paraît urgent que vous puissiez parvenir jusqu'à « Bazaine. Ce n'est pas le prince royal de Prusse qui « est à Châlons, mais un des princes frère du roi de « Prusse avec une avant-garde et des forces considéra- « bles de cavalerie. Je vous ai télégraphié ce matin « deux renseignements qui indiquent que le prince « royal de Prusse, sentant le danger auquel votre mar- « che tournante expose son armée et l'armée qui bloque « Bazaine, aurait changé de direction et marcherait « vers le nord. Vous avez au moins trente-six heures « d'avance sur lui et peut-être quarante-huit. Vous « n'avez devant vous qu'une partie des forces qui « bloquent Metz et qui vous voyant vous retirer de « Châlons sur Reims, s'étaient étendues vers l'Ar- « gonne. Votre mouvement sur Reims les avait trom- « pées comme le prince royal de Prusse. Ici, tout le « monde a senti la nécessité de dégager Bazaine et

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 32.

« l'anxiété avec laquelle on vous suit, est extrême. » Le premier mot de cette dépêche révélait la préoccupation politique sous le coup de laquelle le G[al] de Palikao et le conseil de l'Impératrice tenaient absolument à ce qu'on allât au secours du M[al] Bazaine. Quant aux renseignements militaires que le ministre envoyait, ils étaient en partie erronés ou, comme la crainte qu'aurait le prince de Prusse d'être tourné, se rapportaient à des faits imaginaires. Ce n'était point assez de cette dépêche à l'Empereur, le ministre en envoie une seconde directement adressée au maréchal : « Au nom du conseil des ministres et du conseil « privé, je vous demande de porter secours à Bazaine « en profitant des trente heures d'avance que vous « avez sur le prince royal de Prusse. Je vais porter le « corps de Vinoy sur Reims. » Le M[al] de Mac-Mahon se reprend alors à considérer ce qu'il doit faire. Il renonce au mouvement sur Mézières, bien qu'il eût déjà reçu un commencement d'exécution. L'Empereur sentant le danger lui envoie un de ses aides de camp, le prince de la Moskowa, pour lui faire observer qu'il vaudrait peut-être mieux persister dans le projet de retraite sur Mézières (1), mais les dépêches du ministre de la guerre ont eu sur l'esprit du maréchal une influence décisive, il fait répondre à l'Empereur, qu'après avoir pesé le pour et le contre, il se décide à secourir Metz et, donnant les ordres en conséquence, il reprend définitivement la marche vers l'Est.

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 33. Colonel Stoffel, *La dépêche du 20 août 1870*, p. 87.

Les hommes du conseil de l'Impératrice avaient donc réussi à faire prévaloir leurs vues pour la direction à donner à l'armée de Châlons. Tiraillé en sens contraire et hésitant, le Mal de Mac-Mahon avait fini par leur céder. Pour eux ils n'ont pas un instant hésité. Ils veulent, dès le premier moment, qu'on aille au secours du Mal Bazaine. Ils ne s'arrêtent à considérer ni les difficultés de l'entreprise, ni les objections qu'elle soulève. C'est que leur conduite leur est dictée par des considérations politiques qui les dominent absolument et pèsent, tout le temps, sur eux d'un poids égal. Les bonapartistes qui sont au pouvoir avec l'Impératrice ont voulu la guerre, parce que l'empire tel qu'ils le conçoivent ne peut subsister sans le prestige qu'elle donne, mais au lieu des victoires attendues, ils ne recueillent que des défaites. Que font-ils alors? Ils ne consentent point à admettre l'étendue des revers éprouvés et à se reconnaître vaincus, ceci définitivement acquis, ils savent que l'empire s'écroule. Toute la conduite de la guerre est donc, pour eux, dominée par la nécessité de chercher, en laissant les désastres voilés, à se racheter par quelque coup d'éclat sans lequel ils se sentent perdus. Quand ils jugent que, l'étendue des désastres venant à être reconnue, la révolution serait dans Paris, ils ne se trompent pas. Ils ont, pour les éclairer, l'impression que les premières défaites impossibles à dissimuler ont produites. Pour que l'empire pût survivre, on a dû alors sacrifier non-seulement les ministres, mais l'Empereur lui-même. L'Empereur qui porte, comme chef d'État, la responsa-

bilité de la déclaration de guerre et comme général en chef, celle des défaites, a été livré en holocauste, il a été dépouillé du commandement de l'armée, son nom, retranché des documents publics, n'est plus prononcé; lorsqu'il veut revenir, une première fois derrière le Gal Trochu, puis avec l'armée du Mal de Mac-Mahon, l'Impératrice le repousse. Elle voit très-bien que les sentiments de colère et le besoin de vengeance qui, à l'occasion des premières défaites se sont fixées sur lui, sont tels que sa rentrée dans Paris soulèverait contre lui (1) et contre le gouvernement un mouvement irrésistible de révolte. Si le ressentiment de la nation s'est assoupi, c'est qu'on a vu apparaître à la tête du gouvernement et des armées, le Gal de Palikao, les maréchaux Bazaine et de Mac-Mahon. C'est la popularité de ces chefs qui sauve la situation et c'est leur concours qui assure au gouvernement de l'Impératrice un dernier élément de vie.

Depuis que la direction du gouvernement et des armées est passée dans de nouvelles mains, la France en effet a repris confiance, la croyance qu'elle avait en sa supériorité militaire était si grande au début des hostilités que les premières défaites n'ont pu suffire à la détruire, il faudra pour cela des coups répétés. En outre la France fait depuis trop longtemps reposer sa suprématie dans la gloire des armes pour qu'elle puisse se résigner de suite à reconnaître que celle-ci va lui être ravie. Dans cet état d'esprit, la nation se refuse à l'évi-

(1) *Déposition de l'amiral Jurien de la Gravière, Procès du Figaro, L'empire et la défense de Paris*, p. 130.

dence, elle ne veut pas voir le fond des choses; elle fait déjà sur elle-même un travail spontané qui la porte à l'optimisme, et à plus forte raison se laisse-t-elle aller à l'action intéressée qu'on exerce pour lui donner le change sur la situation. C'est ainsi que MM. Émile Ollivier et Jérôme David, dès la rentrée en session du Corps législatif, avaient cherché à atténuer la gravité des revers éprouvés; puis on a publié le rapport officiel du M^al de Mac-Mahon sur la bataille de Frœschwiller (1), où il n'est fait mention ni des canons perdus, ni du chiffre des pertes en hommes éprouvées, ni de la déroute qui a suivi la bataille. Les batailles de Borny et de Rezonville survenant ont été une cause très-grande d'exaltation. Le public, incapable de pénétrer les grandes combinaisons de guerre dont les batailles ne sont que des épisodes, n'a vu, en l'exagérant, que le succès partiel qu'on a momentanément éprouvé en restant dans les deux cas maître du champ de bataille. On s'était mis à expliquer les premières défaites par des causes auxquelles on croyait avoir remédié; on n'avait pas été prêt, l'Empereur et son major général avaient été des incapables, ces défauts qui entraient pour une part dans les revers, servaient maintenant à les expliquer tout entiers. Et de même qu'on ne savait reconnaître toutes les causes d'infériorité des armées françaises, en sens contraire on exagérait certains côtés secondaires de la supériorité des Allemands pour ne pas admettre les autres. Si on n'avait pas vu dans

(1) *Journal officiel*, 12 août 1870.

Saint-Privat une victoire aussi incontestable que dans Borny et Rezonville, on n'y avait cependant pas reconnu une défaite. On eût pu, il est vrai, s'éclairer à la lecture des dépêches prussiennes, car les Prussiens n'ayant nul intérêt à grossir des succès qui dépassaient toutes leurs espérances rendaient compte des faits avec une réelle véracité, mais c'étaient les dépêches de l'ennemi qu'on repoussait comme mensongères, sans vouloir en contrôler les assertions. On s'était repris après Saint-Privat, qui avait été une bataille sanglante, à faire ce qu'on avait commencé au début, à exagérer au delà de toute mesure les pertes en hommes subies par l'ennemi ; les correspondant de journaux faisaient des Allemands sur le papier d'énormes hécatombes. S'étant exalté sans cesse, au moment où se pose la question de l'emploi à donner à l'armée de Châlons, on comptait pouvoir ramener la victoire. Non-seulement c'était là l'illusion que cultivaient les journaux bonapartistes et les feuilles frivoles portées à tenir un langage qui flattât la passion populaire, mais encore l'opinion exprimée par des organes de la presse sérieuse. Le *Journal des Débats*, le 20 août, parlait du retour de bonne fortune qui s'était produit et de l'espérance croissante qu'on pouvait avoir de réparer les revers et de repousser l'ennemi hors des frontières ; le même jour la *Patrie*, publiant des renseignements sur les armées allemandes, en présentait deux comme très-éprouvées et la troisième comme en partie détruite ; l'agence Havas recevait jusqu'au 26 août des correspondances reproduites par les journaux, où la

bataille de Saint-Privat était donnée comme un véritable succès.

C'est cet état de l'esprit public qui conduit le gouvernement de l'Impératrice à se prononcer d'abord et à persister ensuite tout le temps pour que l'armée de Châlons soit dirigée vers Metz. Comment en effet, dans les dispositions d'esprit où elle est, faire accepter à la nation la retraite de cette armée sous Paris? On abandonnerait l'armée du Rhin victorieuse à Borny et à Rezonville, qui a livré à Saint-Privat une bataille considérée au moins comme indécise! Et l'armée qui revient à Paris ramène l'Empereur avec elle! Il est évident qu'on va croire qu'elle ne revient que pour le protéger à sa rentrée dans la capitale contre la fureur publique (1). Il est d'autant plus certain qu'on interprétera ainsi le retour de l'armée que déjà, au lendemain des premières défaites, le gouvernement ayant fait sortir des troupes pour contenir les rassemblements, a été accusé de vouloir garder à Paris, pour se protéger contre le peuple, des soldats dont le rôle devrait être de défendre le pays contre l'ennemi. Il faudrait donc, pour faire accepter la retraite de l'armée de Châlons sous Paris, dissiper les illusions et ouvrir les yeux sur le véritable état de la situation militaire. Il faudrait expliquer que ces prétendues victoires de l'armée du Rhin ont abouti pour elle à un investissement, expliquer qu'entre Metz et Paris se trouvent des armées ennemies, non pas diminuées par les pertes su-

(1) Rouher, *Enquête parlem.*, t. I, p. 243.

bies, mais grossies encore par des renforts et formant un mur vivant infranchissable. Il faudrait dire enfin que cette armée de Châlons, sur laquelle on fonde de si grandes espérances, n'est qu'un rassemblement formé à la hâte, en partie avec des soldats ayant subi une déroute, et en partie avec des troupes de réserve sans cohésion. Mais est-ce que du premier moment où la situation vient à être entrevue par la nation sous un pareil jour l'empire n'est pas absolument perdu ? L'empire a failli être emporté à la suite de deux défaites qui n'ont cependant passé que pour des revers partiels qu'on croit avoir réparés ou pouvoir réparer, et il survivrait à l'annonce que toute cette armée du Rhin qui devait aller à Berlin est devenue la proie de l'ennemi ! Cela est impossible à concevoir. De telle sorte que le gouvernement de l'Impératrice ne pouvant ramener l'armée à Paris sans expliquer la vraie situation des affaires militaires, et ne pouvant donner de semblables explications sans déchaîner aussitôt la révolution, ne trouvait d'autre parti à prendre que de la diriger vers Metz. Les bonapartistes étaient de nouveau dans la position où ils s'étaient trouvés lorsqu'au lendemain des premiers revers, il s'était agi de ramener l'armée du Rhin sur Verdun et Châlons, et de même qu'ils n'avaient pu alors laisser opérer ce mouvement nécessaire au point de vue stratégique, par crainte des conséquences qu'aurait sur l'esprit public l'aveu d'impuissance qu'il entraînerait, de même aujourd'hui, n'osant faire l'aveu d'une situation devenue encore plus désastreuse, ils envoient l'armée de Châlons périr

dans une vaine tentative pour porter secours à celle du Rhin.

Le G[al] de Palikao se consacrait tout entier au succès de cette politique. Il agit simultanément de deux côtés pour la faire triompher : d'abord sur le M[al] de Mac-Mahon pour le décider à force d'insistance à marcher sur Metz, puis sur le Corps législatif, pendant que s'accomplit l'expédition, pour le maintenir à l'état de quiétude d'esprit et d'espérance. Au lieu de communiquer indistinctement au M[al] de Mac-Mahon les renseignements de toute sorte qui au gouvernement convergent autour de lui, il ne lui envoie que des avis de nature favorable pouvant le décider à tenter l'entreprise, il lui voile tout le reste. Au Corps législatif, appelé à répondre aux questions que l'anxiété et la soif de nouvelles amènent à poser, ses déclarations lui sont dictées par le souci de ne rien dire d'alarmant. Le 16 août, le jour même où se livrait la bataille de Rezonville et où l'Empereur sortant de Metz avait failli être intercepté sur la route, il annonce que les Prussiens ont été obligés d'abandonner la ligne de retraite de l'armée française et de se rabattre sur Commercy. Le 18, le jour de la bataille de Saint-Privat, il déclare que le gouvernement n'a pas en ce moment la moindre inquiétude. Le 20, au commencement de la séance du Corps législatif, il prend la parole et rend compte dans les termes suivants de la bataille de Saint-Privat : « Messieurs les députés, les Prussiens ont mis « en circulation certains bruits qui tendraient à faire « croire qu'ils ont obtenu un très-grand avantage le

« 18 août. Je viens ici rétablir les faits. Sans entrer « dans des détails que je ne puis donner, je me borne-« rai à dire que j'ai communiqué à quelques-uns de « vous, Messieurs, des dépêches qui constatent que, le « 18, trois corps de l'armée prussienne se sont réunis « contre le corps d'armée du M^al^ Bazaine et qu'au lieu « d'avoir eu un succès, comme ils voudraient le faire « croire, différents renseignements, qui paraissent di-« gnes de foi m'annoncent qu'ils ont été rejetés dans « les carrières de Jaumont. » Cependant on ne pouvait, en face des renseignements apportés par la presse étrangère, rester sur cette seule déclaration, aussi, dans le *Journal officiel* du 22, faisait-il insérer une note où, sans parler d'échec éprouvé, il était dit, « qu'il y « avait lieu de penser que le plan du M^al^ Bazaine n'a-« vait pas encore abouti. » Mais quelques heures plus tard au Corps législatif, il venait déclarer qu'il avait reçu des nouvelles du M^al^ Bazaine et qu'elles étaient bonnes. — Les nouvelles reçues n'étaient autres que celles contenues dans cette dépêche du 19 qui, transmise au M^al^ de Mac-Mahon, devait décider une première fois de sa marche sur Metz et qui apprenait qu'entre l'armée du Rhin et Paris se trouvaient les Prussiens à Rezonville. — Ces déclarations rassurantes, émanant d'un homme de guerre, contribuaient à entretenir la confiance.

Il y avait cependant un certain nombre d'hommes dans le parti républicain qui étaient loin de partager l'aveuglement prévalant. Les républicains avaient sujet de tenir les yeux ouverts sur la conduite du

gouvernement; leur position d'ennemis irréconciliables leur donnait à craindre que l'empire, se sentant menacé, ne cherchât de nouveau à se défaire d'eux par la proscription. Du reste la haine qu'ils nourrissaient pour les bonapartistes les portait naturellement à croire ceux-ci capables de tout sacrifier à leur intérêt de parti. Les plus clairvoyants parmi les républicains en étaient donc arrivés à reconnaître que la conduite de la guerre était subordonnée par le gouvernement de l'Impératrice au souci de réserver une dernière chance à la dynastie. Les députés de la gauche au Corps législatif, ayant leurs craintes excitées, et aussi pressés d'agir par leur parti au dehors, se mirent à réclamer avec insistance des éclaircissements sur les faits de guerre et à essayer d'assurer le contrôle sérieux du Corps législatif sur les actes du gouvernement. M. Jules Simon, le 23 août, demandait au ministre du commerce, s'il se préoccupait d'approvisionner la ville de Paris en vue d'un siége, et il exprimait ses craintes, sur l'éventualité d'un siége à soutenir, dans des termes qui montraient qu'il ne partageait pas les vues optimistes alors prévalantes. Le ministre de l'instruction publique avait fait appel au patriotisme de la Chambre pour qu'elle évitât une discussion qui pourrait compromettre les opérations militaires. M. Gambetta répondait : « Messieurs, « lorsqu'un pays comme la France traverse l'heure « la plus douloureuse de son histoire, il y a un temps « pour se taire, cela est évident, mais il est évi- « dent aussi qu'il y a un temps pour parler. Eh bien !

« pensez-vous que le silence que vient de réclamer de « vous M. le ministre de l'instruction publique soit « véritablement digne du pays au milieu des anxiétés « et des angoisses... — A droite et au centre : Com- « ment des angoisses ? — M. Gambetta ! Ah, messieurs ! « permettez, si vous n'avez pas d'angoisses, vous qui « avez attiré l'étranger sur le sol de la patrie....» Cette accusation portée à la majorité du Corps législatif soulevait les plus violentes réclamations. Le silence rétabli, M. Gambetta reprenait : « Je maintiens que, « quand on m'a interrompu, j'étais en droit de dire « que cette Chambre, lorsqu'on demande à contrôler « les paroles ministérielles, devrait se rappeler qu à une « époque qui est malheureusement encore trop voi- « sine, elle applaudissait des ministres qui la trom- « paient effrontément et qu'elle ne permettait pas la « réplique. Eh bien ! je dis que depuis huit jours on « monte à cette tribune pour nous donner des nou- « velles qui, quand on les regarde de très-près, ont un « caractère que je trouve alarmant, permettez-moi « de vous le dire. — Oh ! oh ! réclamations sur un « grand nombre de bancs. — Nous sommes arrivés à « un moment où il ne faut pas se payer de mots, « où il ne faut pas croire que le patriotisme consiste à « endormir les populations, à les nourrir d'illusions « dangereuses. J'estime que nous nous sommes assez « tus, qu'on a trop longtemps jeté un voile sur les « événements. J'ai la conviction que ce pays roule « vers l'abîme sans en avoir conscience. » Ces paroles suscitaient de nouvelles protestations à droite et au

centre, et la clôture, mise aux voix, était prononcée, M. Gambetta, quelques instants après, ayant trouvé l'occasion de reprendre la parole, insistait de nouveau pour obtenir des éclaircissements : « Il est impossible « que nous nous séparions sans savoir quelle est la « communication que le gouvernement compte faire « aujourd'hui sur la situation qui inquiète tout le « monde. — Réclamations à droite. — M. Granier de « Cassagnac : Il n'y a que vous qu'elle inquiète. — « M. Gambetta : Quant à moi je me sens inquiet et, « si vous ne l'êtes pas, je vous plains et vous dénonce « à la patrie. » — M. Jules Favre intervenait à son tour : « Il est impossible que le gouvernement n'éclaire pas « la Chambre sur la situation. C'est pour cela que nous « nous étions réunis et en conséquence se taire serait « un procédé peu conforme à la dignité de la Chambre. » Ces demandes réitérées n'avaient d'autre résultat que d'amener le ministre de l'intérieur à la tribune, pour déclarer que depuis la veille le gouvernement n'avait reçu aucune dépêche du théâtre de la guerre et qu'en conséquence il n'avait point de renseignements à communiquer.

Le lendemain la discussion s'engageait sur la proposition de M. de Kératry d'appeler neuf membres du Corps législatif à faire partie du conseil de défense. M. Thiers faisait connaître à la Chambre que la commission dont il était le rapporteur n'avait pu s'entendre avec le gouvernement au sujet de cette proposition. La commission ne voulant pas, dans les circonstances où l'on se trouvait, provoquer de crise

ministérielle, concluait donc au rejet de la proposition de M. de Kératry et de diverses autres conçues dans le même esprit qui lui étaient soumises. La discussion en se prolongeant amenait successivement à la tribune, M. Clément Duvernois et le G[al] de Palikao qui déclaraient que la proposition de M. de Kératry était inconstitutionnelle et qui s'opposaient absolument à ce qu'elle fût adoptée. M. Jules Favre répondait au ministre de la guerre ; son discours devait être le point culminant des efforts de l'opposition de gauche pour assurer le contrôle efficace du Corps législatif. « Mes-« sieurs, je sens profondément les difficultés d'une « discussion dans la situation où nous sommes. Sur « la question du salut du pays, nous sommes unani-« mes, nul ne le conteste, seulement nous plaçons les « moyens de l'obtenir dans des voies différentes, et la « question est de savoir laquelle doit être choisie. « Eh bien ! Messieurs, il est dans le pays beaucoup « d'esprits sincères, et je suis du nombre, qui « pensent que les malheurs de la patrie sont dus « exclusivement au système politique auquel elle s'est « confiée. Si cela est vrai, est-ce que ce n'est pas une « aberration véritable que de nous dire sans cesse, « dans la situation extrême où nous sommes placés, « que la politique doit être écartée et qu'il ne faut « songer qu'à la défense de la patrie ? Si c'est cette po-« litique qui perd la patrie, comment voulez-vous la « sauver en y persévérant ? Que la politique soit écar-« tée en ce sens qu'aucun parti ne se jette dans la « mêlée pour essayer de faire prévaloir ses idées, cela

« doit être incontestable; mais que de cette extrémité « que je condamne hautement, on aille jusqu'à cette « autre de persévérer aveuglément dans un système « qui nous a perdus, c'est ce que je ne saurais ad- « mettre. J'ajoute qu'il faut énergiquement s'opposer « à ce qu'au nom de la politique, l'ordre soit troublé « de quelque façon que ce soit; mais plus je crois « qu'il faut montrer de fermeté, plus je crois qu'il « serait téméraire et inexcusable de nous annihiler « ici, dans cette confiance qui nous a été si fatale, en « disant : Le gouvernement veille, et c'est assez. Le « gouvernement, quel est-il? Il a fait lui-même cette « déclaration très-grave, qu'il n'était pas un ministère « politique, qu'il était un ministère de défense natio- « nale, séparant ainsi la politique de la défense natio- « nale. Cela n'est pas possible, Messieurs, et ceux qui « le croient se font une illusion. Pour que la défense « nationale soit complète, il faut qu'elle soit d'accord « avec la politique. Le sol esclave est défendu par un « tyran à la tête de ses soldats, le sol libre est défendu « par la nation tout entière. Les institutions et le sol « sont étroitement liés.

« Je disais tout à l'heure que depuis que la Cham- « bre est assemblée la politique semble avoir subi « une déviation singulière ; il n'en n'est plus ques- « tion, de telle sorte que la nation française ne « sait pas pourquoi elle va mourir. » Ces paroles soulevaient les plus violentes réclamations. « Le ministre « de l'intérieur : Nous armons le pays et vous le désar- « mez! — Le ministre de la guerre : Ne découragez pas

« l'armée! — Le président Schneider : Monsieur Jules « Favre, je ne puis admettre de telles paroles quand le « pays tout entier dans l'unanimité de cette Chambre « témoigne qu'il sait parfaitement pourquoi il se dé- « fend. C'est que l'étranger est sur notre sol, et « que ce doit être là à l'heure actuelle la seule « pensée absorbant toutes les facultés, toute l'énergie, « toutes les passions de la nation. — Vive ap- « probation. — M. Jules Favre : Messieurs, si vous « êtes d'un avis contraire au mien, ce que je vous « propose, c'est de dire nettement à la nation, au lieu « de vous renfermer dans des réticences, qu'elle « meurt non-seulement pour défendre son sol, mais « encore ses institutions. Si vous avez confiance « dans les institutions actuelles, dites-le! Que le corps « législatif élève la voix et puisqu'il a confiance « dans le système politique actuel, qu'il le dise! » — « Interruptions et murmures. — M. Granier de Cassa- « gnac : Il l'a dit. — Qu'il s'adresse au peuple fran- « çais, qu'il lui dise si c'est pour maintenir l'empire et « sa dynastie... » L'orateur, violemment interrompu, était de nouveau rappelé à la question par le président et enfin arrêté par le bruit, il terminait en disant : « Je prie la Chambre de faire acte de virilité, je la « supplie de placer à côté du ministère les neuf délé- « gués qui lui ont été demandés. Je lui demande « d'affirmer que le pouvoir est dans le pays et que la « nation est appelée à défendre à la fois son territoire « et sa liberté, qu'elle défendra ces biens précieux « jusqu'à ce que l'étranger ait été repoussé du sol, et

« alors dans sa souveraineté, elle jugera ceux qui l'ont
« plongée dans de pareils malheurs. »

M. Buffet prenait la parole après M. Jules Favre :
« Messieurs, disait-il, je ne veux faire qu'une courte
« observation. Je tiens à adhérer de toutes mes forces
« aux paroles que notre honorable président pro-
« nonçait tout à l'heure quand il vous disait : il n'y
« a qu'une question, chasser l'étranger. — Applaudis-
« sements sur tous les bancs de la Chambre. — Il n'y
« a aujourd'hui aucune question politique à discuter.
« Je ne crois pas dans les circonstances actuelles
« faire injure à cette Chambre en lui disant de s'ins-
« pirer de l'exemple de nos glorieuses armées. Nos
« armées sont aujourd'hui devant l'ennemi, nos sol-
« dats, nos officiers peuvent avoir dans la vie privée
« des opinions politiques différentes, mais y pensent-
« ils en ce moment ? subordonnent-ils leur dévoue-
« ment au succès de ces aspirations ? Quand nous
« aurons repoussé l'ennemi, nous pourrons discuter
« entre nous les responsabilités. Permettez-moi de
« vous le dire, Messieurs, si je pouvais avoir aujour-
« d'hui une autre préoccupation que celle de la dé-
« fense nationale, si je pensais à l'avenir des institu-
« tions parlementaires que j'ai toujours aimées et
« toujours défendues, je ne tiendrais pas un lan-
« gage différent, et je vous dirais : le gouverne-
« ment parlementaire a dans une grande crise
« nationale à faire ses preuves. — M. Jules Favre :
« Eh bien ! qu'il s'affirme. — M. Ernest Picard : Soyez
« ministre alors ! — En face de l'ennemi le gouver-

nement de discussion est un gouvernement d'action ; « il faut qu'il prouve que, pendant la guerre, il est pro- « pre à défendre le pays comme à discuter, dans la paix, « ses intérêts. En présence de l'ennemi, malgré les « partis qui peuvent exister dans cette Chambre, c'est « à nous, partisans de ce régime, de montrer que nous « avons un seul désir, une seule passion : l'union « de tous les sentiments et de toutes les énergies vers « un même but, chasser l'étranger. » M. Buffet le 15 juillet, lorsqu'il avait demandé à contrôler sérieusement le gouvernement, n'avait trouvé aucun écho, cette fois-ci au contraire qu'il parlait dans le sens des aspirations du Corps législatif toujours porté à s'effacer devant le pouvoir exécutif, il était applaudi à outrance et, après son discours, il était entouré par ses collègues venant le féliciter et lui serrer les mains. L'intervention de M. Buffet mettait donc fin à toute discussion, et, malgré les efforts de M. Gambetta, la clôture était immédiatement prononcée. M. Glais-Bizoin ayant représenté la proposition de Kératry sous une forme modifiée à titre d'amendement, au vote elle était repoussée par 204 voix contre 41. M. Gambetta essayait une fois de plus après ce vote, d'obtenir des explications sur la situation militaire ; précisant ses questions pour qu'on ne pût lui opposer de fin de non-recevoir sous prétexte de fournir des renseignements utiles à l'ennemi, il se bornait à demander des éclaircissements sur la grande bataille du 18 août et sur les positions de l'ennemi dans sa marche sur Paris. Le ministre de l'intérieur venait

dire de nouveau que le gouvernement, n'ayant point reçu de dépêches, n'avait aucune nouvelle à communiquer.

Les efforts faits par les députés de la gauche pour exercer un contrôle sérieux sur les actes du gouvernement restaient donc sans résultat. Il est vrai que l'opposition qui trouvait ligués contre elle dans la Chambre la majorité et le ministère, n'était même point soutenue, en cette occasion, par l'opinion publique. Le public avait fini par désapprouver hautement les tentatives faites par les plus exaltés des républicains, au lendemain des premiers revers, pour renverser l'empire par la violence; depuis, une attaque à main armée, accompagnée de mort d'homme, entreprise à la Villette contre une caserne de pompiers par le parti Blanqui, avait excité une indignation générale. Quelque soin que les députés de la gauche eussent eu de se tenir en dehors de toutes les tentatives de violence et, pour la dernière, de la flétrir énergiquement, les accusations qu'ils portaient contre le gouvernement au nom du péril politique, leur donnaient un air d'entente avec les révolutionnaires de la rue et les faisaient presque passer pour des factieux. Ils réclamaient d'ailleurs sous le coup d'appréhensions qui, dans l'état d'optimisme où l'on se maintenait, n'étaient point partagées. Ce n'étaient donc pas MM. Jules Favre et Gambetta qui tenaient au pays le langage qu'il fût disposé à accueillir comme répondant à ses propres dispositions, c'étaient le G[al] de Palikao et M. Buffet.

Il s'était élevé, entre le gouvernement et l'opposition, un autre sujet de récrimination tiré de l'impulsion donner à la défense. Le G[al] de Palikao mettait la plus grande activité à faire arriver sous les drapeaux les anciennes réserves et les hommes appelés à servir par les nouvelles lois, mais il était loin de montrer un égal empressement pour l'organisation de la défense nationale. Les députés de la gauche se livraient à ce sujet à d'incessantes réclamations. M. Keller, député du Haut-Rhin, faisait entendre de son côté les plaintes les plus vives sur l'état de désarmement dans lequel on laissait l'Alsace : « Messieurs, disait-il, le dépar-
« tement du Bas-Rhin tout entier et la lisière même
« du Haut-Rhin qui l'avoisine sont en ce moment
« rançonnés, non-seulement par des troupes régu-
« lières, mais par des paysans badois, qui, sans fusils
« ni uniformes, simplement armés de sabres, passent
« le Rhin et viennent lever des contributions dans nos
« villages. — Sensation. — Vous me demandez, Mes-
« sieurs, comment le fait est possible? il est possible
« parce que jusqu'à présent on n'a pas cessé de refuser
« des armes à notre population. — Voix à gauche :
« C'est cela ; voilà la vérité. — Au milieu de cette po-
« pulation désarmée nous avons eu à constater une
« grande faiblesse de la part de ceux qui auraient dû
« la soutenir et l'encourager. Ainsi dans la ville de
« Colmar, dans un moment de panique, l'administra-
« tion a noyé une quantité considérable de poudre qui
« s'y trouvait en dépôt ; dans la ville de Roufach, il y
« a eu une rixe entre des jeunes gens de la ville et des

« Allemands résidants qui insultaient à la douleur « publique; les jeunes gens français ont été arrêtés et « conduits en prison les menottes aux mains. Mes- « sieurs, cet état de choses ne peut pas durer ; dans « ce département la population tout entière est prête « à se lever comme un seul homme, si on le lui per- « met. Ce que je viens demander, c'est précisément « qu'on le lui permette. »

Des faits analogues à ceux que signalait M. Keller se passaient sur presque toute la surface du pays envahi. On voyait des éclaireurs, des uhlans, à l'état de petits partis ou même d'hommes tout à fait isolés, devancer au loin les colonnes ennemies, sans que personne cherchât à leur faire obstacle. Quatre uhlans prenaient possession de Nancy, et cinq autres de Châlons-sur-Marne. Les populations, pour résister à l'ennemi, eussent eu besoin d'être tirées de leur torpeur. Il eût fallu qu'on les appelât aux armes en réveillant chez elles les sentiments qui sont la source des grands sacrifices. Mais un gouvernement de la nature de l'empire bonapartiste ne peut se permettre de soulever le peuple, car s'il fait naître le grand souffle patriotique, il déchaînera en même temps les passions politiques qu'il a dû autrefois comprimer, qui lui rendront l'existence impossible. Aussi le gouvernement montrait-il une grande répugnance à laisser prendre les armes aux populations, et il ne distribuait de fusils à la garde nationale, surtout à Paris, qu'avec une extrême parcimonie.

Par ailleurs se manifestait une sourde fermentation. L'idée de trahison n'avait pu manquer de germer et de s'emparer, de diverses manières, d'un peuple qui, au lieu des victoires attendues, n'avait vu se produire que des défaites. Pour les populations rurales dévouées à l'empire, les ennemis de l'Empereur à l'intérieur étaient les traîtres. Des accusations du genre de celles qu'avait formulées à la tribune M. Granier de Cassagnac, d'une entente entre l'ennemi et les républicains, se produisaient donc spontanément ou trouvaient plus ou moins d'écho dans certaines parties de la France. Un député du centre gauche, M. d'Estournel, était assailli la nuit dans Péronne par une foule furieuse, l'accusant d'être en rapport avec l'ennemi ; il était poursuivi à coups de pierres, menacé de mort, et il ne s'échappait qu'avec peine. Sur les confins de la Dordogne et de la Charente, à la foire de la Haute-Faye, en plein jour, un jeune homme appartenant à une vieille famille noble du pays, M. de Moneys, accusé d'être ennemi de l'Empereur, ayant refusé de crier vive l'Empereur ! était traîné dans une mare à sec, recouvert de paille et de fagots et brûlé vivant par les paysans ameutés contre lui.

Les jours s'écoulaient, et à cette dernière heure précédant des événements que tout le monde sentait venir, la préoccupation du gouvernement était plus que jamais de maintenir le Corps législatif à distance. Le ministère faisait donc repousser une demande présentée par M. Latour-Dumoulin au nom de quinze membres du centre gauche et du tiers-parti, tendant

à un but analogue à celui qu'avaient eu les propositions Jules Favre et de Kératry : « Les députés sous-« signés, voulant donner satisfaction aux légitimes « préoccupations du pays, demandent que la Cham-« bre choisisse dans son sein une commission de « cinq membres qui sera chargée de se mettre en « communication constante avec les ministres et de « s'enquérir des moyens employés non-seulement pour « la défense de Paris, mais pour celle de la France. » M. Keller, après avoir exposé la situation désarmée de l'Alsace, ayant demandé que le Corps législatif nommât une commission chargée de prendre connaissance de l'état des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec pouvoir de désigner un commissaire pour aller sur les lieux organiser la défense, le gouvernement s'était opposé à cette demande et l'avait fait écarter. A ce moment, le G[al] Trochu inspirait aux bonapartistes groupés autour de l'Impératrice les plus vives appréhensions ; le général par sa popularité était revêtu d'une force que chacun désirait ménager, aussi à mesure que leurs défiances grandissaient à l'encontre des agissements du gouvernement, les hommes de l'opposition de toute nuance avaient-ils cherché à se rapprocher de lui. Le Corps législatif, dans la séance du 27 août, ayant pris la résolution de se former en comité secret, M. Gambetta, soutenu par M. Estancelin, avait proposé que le gouverneur de Paris fût mandé pour donner des explications sur la situation militaire. Le ministre président du conseil d'État, M. Busson-Billault, s'était opposé de la manière la plus abso-

lue à cette demande, disant qu'au seul ministre de la guerre il appartenait de renseigner la Chambre. Le lendemain, pour calmer les appréhensions qui pourraient naître, le *Constitutionnel* publiait une note officieuse dans laquelle il était dit, sans égard pour la vérité, que le plus complet accord n'avait cessé de régner entre l'Impératriee régente, le cabinet et le gouverneur de Paris.

Les députés de la gauche avaient continué à réclamer des nouvelles de la guerre, et, comme précédemment, le gouvernement s'était renfermé dans le silence. Cependant dans la séance du 31 août le G[al] de Palikao, ayant pris la parole pour répondre à une question qui lui était posée sur les corps francs, en profitait pour *fournir* quelques renseignements, mais seulement sur des faits insignifiants ou imaginaires. Il donnait communication d'un télégramme annonçant qu'un corps franc, après avoir passé le Rhin, était allé intercepter un train de chemin de fer sur le territoire badois, et, dépassant toutes les exagérations que les correspondants de journaux s'étaient encore permises, il portait au chiffre de 200,000 les pertes en hommes subies par l'ennemi depuis son entrée en France.

Les résultats que le gouvernement pouvait se promettre de sa conduite étaient obtenus : la nation laissait faire et attendait tranquille. Le public au fond était troublé, mais se refusant à admettre comme réelle une situation dont l'horreur épouvante, il repoussait les lueurs qui se faisaient jour et se rattachait

avec frénésie aux espérances longtemps nourries (1). Celui qui eût osé, dans la presse ou dans une discussion, présenter la situation comme désespérée ou émettre des doutes sur la possibilité de succès à obtenir, se fût exposé à être mis en pièces. On ne savait rien des opérations de guerre, sinon qu'elles étaient en cours d'exécution, et on se promettait, sans s'expliquer comment, d'en voir tout à coup surgir quelque péripétie favorable.

(1) Voyez, entre autres, Jules Claretie, *La France envahie*, pag. 321, 322. Émile Delmas, *De Frœschwiller à Paris*, pag. 314 et suiv.

CHAPITRE X

Sedan.

L'armée formée à Châlons sous le commandement du M[al] de Mac-Mahon était composée des 1[er], 5[e] et 7[e] corps, ramenés d'Alsace, renforcés par des troupes de réserve, d'une division nouvelle venue de Lyon, ajoutée au 7[e] corps, d'un corps entier de formation nouvelle, le 12[e], soit un total d'environ 140,000 hommes avec 400 pièces de canon et 85 mitrailleuses. Le 1[er] corps était maintenant placé sous les ordres du G[al] Ducrot. Les hommes du 1[er] corps et de la division Conseil-Dumesnil ayant combattu à Frœschwiller gardaient une impression profonde de la supériorité du nombre et de l'artillerie de l'ennemi. Ils étaient arrivés à Châlons dans un grand délabrement, ayant l'air d'avoir fait six mois la guerre (1), en partie sans armes et sans équipement. On avait dû leur distribuer, pour les équiper de nouveau, les sacs et les fusils des gardes mobiles de la Seine renvoyés à Paris. Les troupes du 5[e] corps avaient eu leur moral gravement atteint par le contact dans lequel elles s'étaient trou-

(1) G[al] Schmitz, *Enquête parlem.*, t. II, p. 276.

vées, pendant leur retraite dans les Vosges, avec celles du 1er (1). Le 12e corps de formation nouvelle et le 1er, où on avait eu de grands vides à combler, étaient en partie composés de réservistes et de jeunes soldats à peine exercés, profondément démoralisés d'être rappelés à un pareil moment (2). Dans l'état où les divers corps étaient arrivés au camp de Châlons, on avait dû pourvoir à tous leurs besoins à la hâte ; les cadres, l'intendance, le matériel se trouvaient donc être le fruit d'une improvisation faite dans un état d'esprit troublé. L'armée commençait son mouvement de Châlons sur Reims aux lueurs de l'incendie allumé pour détruire les baraques du camp, le chalet de l'Empereur, les approvisionnements de fourrage qu'on n'avait pas le loisir d'évacuer. Le départ de Reims s'est opéré dans une grande confusion, les colonnes se coupant les unes les autres, les convois et les bagages des différents corps entremêlés (3). Dans l'état moral où se trouvent les troupes, les liens de la discipline sont profondément relâchés, et l'autorité des officiers méconnue (4) ; les soldats vont à la maraude et au pillage (5) ; des régiments entiers s'é-

(1) Gal de Failly, *Opérations et marches du 5e corps*, p. 22.

(2) Gal Martin des Pallières, *Enquête parlement.*, t. III, p. 221.

(3) *Histoire de l'armée de Châlons par un volontaire*, p. 84.

(4) Gal Martin des Pallières, *Enquête parlem.*, t. III, p. 221. Emmanuel Domenech, *Histoire de la deuxième ambulance, dite de la Presse française*, p. 157. Gabriel Monod, *Allemands et Français, Souvenirs de campagne*, p. 22.

(5) Gal Martin des Pallières, *ut supra*. Soret, *Notes d'un volontaire au 50e de ligne*, p. 18. Gal Schmitz, *Enquête parlem.*, t. II, p. 281.

grènent sur la route, et le soir n'arrivent au campement qu'avec une partie de l'effectif (1).

A la suite de la bataille de Saint-Privat, en vue d'opérations à poursuivre dans des conditions modifiées, les Allemands avaient fait une nouvelle répartition de leurs forces. Les trois corps de la Ire armée avec un nouveau corps, le XIIIe (2), qui arrive d'Allemagne, et les IIe, IIIe, IXe et Xe corps de la IIe armée restent autour de Metz pour en faire le blocus sous les ordres du prince Frédéric-Charles. Le XIIe corps, le IVe et la garde sont distraits de la IIe armée et forment une armée nouvelle sous les ordres du prince de Saxe, qui prend le nom d'armée de la Meuse. La IIIe armée avait continué sa marche dans la direction de Châlons et, après avoir traversé la Meuse, était arrivée le 24 à la hauteur de Saint-Dizier, Bar-le-Duc. L'armée de la Meuse, se portant dans la même direction, passe à son tour la Meuse et vient se placer en avant de Verdun et de Saint-Mihiel sur la droite de la IIIe armée. La IIIe armée et celle de la Meuse, sous le commandement supérieur du roi Guillaume avec le Gal de Moltke, forment une masse de 225,000 hommes, de troupes victorieuses, pleines d'enthousiasme, ayant 800 pièces de canon. Les deux armées allemandes combinées possèdent donc sur l'armée de Châlons la supériorité du nombre, de l'armement, du moral dans les troupes, de l'intelligence dans le commandement. Elles ont encore l'avantage des positions stra-

(1) Gal Martin des Pallières, *Enquête parlem.*, t. III, p. 221.
(2) *Guerre franco-allemande*, p. 1341.

tégiques. L'armée de Châlons marchant à l'est par Vouziers s'engage, entre l'ennemi sur son flanc droit et la Belgique sur son flanc gauche, dans une impasse; en avant, du côté de Metz, elle sera exposée à toutes les combinaisons possibles de toutes les armées allemandes qui possèdent entre elles les lignes de communications intérieures; en arrière, du côté de Mézières, où est son unique ligne de retraite, un simple mouvement débordant de l'ennemi suffira pour la couper de ses communications avec la France.

Au quartier général allemand on resta longtemps dans le doute sur la destination qui pourrait être donnée à l'armée de Châlons : serait-elle ramenée à Paris ou dirigée vers Metz? Jugeant combien ce dernier mouvement serait périlleux, les Allemands penchaient à croire que la retraite sous Paris l'emporterait dans les conseils de la France. Ils continuèrent donc à tenir jusqu'au 25 leurs armées rangées sur un front faisant face à l'ouest vers Paris. Cependant à mesure que des bruits leur parvenaient permettant malgré tout d'entrevoir comme possible une marche des Français à l'est, ils avaient modifié l'emplacement de leurs corps pour les infléchir du côté de Reims et lancé leur cavalerie dans la direction de Grand-Pré pour battre le territoire. Le 25, des nouvelles trouvées dans les journaux, des télégrammes reçus de Londres (1), les informent que l'armée de Châlons a quitté Reims pour se diriger vers Metz. Le lendemain les avis trans-

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 934.

mis par les éclaireurs de cavalerie qui rencontraient les Français à Grand-Pré et près de Vouziers, corroboraient l'exactitude de ces premiers renseignements. Dès le 26 au matin, les armées allemandes opèrent un changement de front de l'ouest vers le nord. Tous les corps de la IIIe armée et de l'armée de la Meuse se mettent en mouvement d'abord sur Sainte-Ménéhould, Varennes et Dun, qu'elles dépassent pour se porter ensuite sur Vouziers, Buzancy et Beaumont. Dans cette conversion vers le nord, les troupes de la IIIe armée placées sur la gauche, le plus au sud, ont, pour venir occuper un front parallèle à celui de l'armée de la Meuse, un chemin beaucoup plus long à parcourir; elles feront des étapes de longueur double et seront arrivées à marches forcées sur le point décisif au moment voulu.

Pendant ce temps, l'armée de Châlons se mouvait vers la Meuse par le Chêne-Populeux, Raucourt et Beaumont; sa marche était lente, en six jours elle ne faisait que vingt-cinq lieues (1). C'est entre l'Aisne et la Meuse, que le Mal de Mac-Mahon, d'après les renseignements qui lui parvenaient sur les armées ennemies, prenait la résolution de revenir en arrière et l'abandonnait ensuite pour se diriger de nouveau vers Metz. Ces tergiversations amenaient des marches et contre-marches de divers corps qui passaient et repassaient jusqu'à trois fois par les mêmes lieux (2).

(1) *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, p. 18

(2) Gal de Failly, *Opérations et marches du 5e corps*, p. 36 p. 37; *Histoire de l'armée de Châlons*, p. 102.

L'intendance s'était trouvée dès le premier jour en défaut (1), les vivres venaient sans cesse à manquer. Pour s'approvisionner, le M[al] de Mac-Mahon avait déjà dû une première fois déranger la marche de l'armée et la rapprocher de Réthel et du chemin de fer (2). Dans ces allées et venues les colonnes de troupes se heurtaient aux convois (3) qui encombrent les routes, et on avait dû, à diverses reprises, suspendre la marche des hommes pour laisser défiler les bagages et la file interminable des charrettes du pays, réquisitionnées par l'intendance, mais qui en grande partie sont à vide (4). Ces contre-ordres et ces hésitations ont achevé de démoraliser les troupes en leur faisant perdre toute confiance dans les chefs ; le mauvais temps est venu, et les hommes restent dans la boue et sous la pluie avec une nourriture insuffisante (5).

La lenteur avec laquelle l'armée se meut a fait que l'on a perdu l'avance que l'on croyait avoir sur l'ennemi. Loin de le prévenir sur Stenay et Montmédy, on le voit arriver sur soi alors qu'on est encore entre l'Aisne et la Meuse, lui prêtant le flanc. On n'est plus seulement en contact avec de la cavalerie. Dans la journée du 29, le 5[e] corps a eu un engagement d'arrière-garde très-vif à Nouart avec de l'infanterie ennemie appartenant au XII[e] corps; aussi dans la soi-

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 32.
(2) M[al] de Mac-Mahon, *ut supra*, p. 39.
(3) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 33.
(4) *Histoire de l'armée de Châlons*, p. 107.
(5) Emmanuel Domenech, *Histoire de la 2[e] ambulance, dite de la Presse française*, p. 173.

rée du 29, le M[al] de Mac-Mahon n'a-t-il plus qu'une préoccupation, porter toute son armée au delà de la Meuse. Dès le 29, le 12[e] corps a pu passer la Meuse à Mouzon; le 1[er] corps a campé à Rémilly, entre Mouzon et Sedan, et y traversera la rivière le 30 dans la matinée. En arrière restent le 5[e] corps à Beaumont, le 7[e] à Oches. Le M[al] de Mac-Mahon, le 30 de grand matin, s'est successivement rendu auprès de ces deux corps (1), et a donné pour instruction de se hâter vers la Meuse. De Beaumont le 5[e] corps marchera directement sur Mouzon, le 7[e] à Oches prendra une direction parallèle par Stone et Raucourt pour aller passer la Meuse tant à Mouzon qu'à Villers à côté.

Le 5[e] corps était arrivé à Beaumont dans la nuit du 29 au 30, son arrière-garde seulement à cinq heures du matin. Les hommes, ayant marché par les bois et dans la boue sans distributions de vivres régulières, étaient harassés, le G[al] de Failly, pour leur donner du repos, a reculé entre 11 heures et midi l'heure de la mise en marche sur Mouzon (2). Le 5[e] corps s'était établi au campement auprès de la ville de Beaumont, dans des lieux dominés par des hauteurs qui au sud sont couvertes de grands bois. On n'a fait aucune reconnaissance, posté aucune vedette dans ces bois, les grand'gardes ont été placées en deçà. La sécurité dans les camps est entière, les soldats prennent leur repas, ou nettoient leurs armes; les chevaux de l'artille-

(1) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 36.
(2) G[al] de Failly, *Opérations et marches du 5[e] corps*, p. 45.

rie sont conduits à l'abreuvoir ; les généraux déjeunent à Beaumont, le G[al] de Failly et son état-major chez le maire (1). Tout à coup, à midi et demi (2), des obus tombent sur le campement en avant de Beaumont. C'est le IV[e] corps prussien qui, sans que sa présence ait été soupçonnée, a traversé les bois et en débouche à 600 mètres. Dans le camp français, au milieu du trouble et de la confusion, on se forme sur place, et sans rien combiner on se porte à l'ennemi. On n'a que peu ou point d'artillerie attelée : l'infanterie, ayant épuisé son premier feu, cède en désordre, abandonnant à l'ennemi les bagages et les canons qu'on n'a pu atteler. On cherche à se maintenir plus en arrière sur des hauteurs, dans la direction de Mouzon ; mais alors arrivent sur le champ de bataille, à droite du IV[e] corps, le XII[e] et à gauche le I[er] corps bavarois. Le 5[e] corps recule encore une fois vers Mouzon. Lorsqu'on approche de la Meuse, comme il n'y a, pour la passer, que le pont de Mouzon encombré, il faut chercher à tenir tête. Un régiment de cuirassiers, le 5[e], se dévoue et charge l'infanterie prussienne (3). Avant d'avoir pu la joindre, le colonel, M. de Contenson, est tué, le régiment écrasé. Les cuirassiers dont les chevaux sont épuisés par la charge fournie, refoulés vers la Meuse, en la traversant à la nage, se noient en grand nombre. Les Allemands ne

(1) Defourny, curé de Beaumont, *La bataille de Beaumont*, p. 96. Emmanuel Domenech, *Histoire de la 2e ambulance*, p. 182.

(2) *Guerre franco-allemande*, p. 980.

(3) Charles Habeneck, *Les régiments martyrs*, p. 62.

s'arrêtent que lorsque les Français, rejetés au delà de la Meuse, leur ont abandonné la rive gauche de la rivière, y compris le faubourg et le pont de Mouzon. Les Allemands avaient 3,500 hommes hors de combat; les Français perdaient 42 canons et, sans compter les hommes débandés et en fuite (1) au nombre de plusieurs milliers, 2,000 hommes faits prisonniers et, d'après les dires, 1,800 seulement mis hors de combat.

Le 7e corps avait également été attaqué dans sa marche sur la Meuse. Une des brigades de la division Conseil-Dumesnil chargée d'escorter l'immense convoi que l'armée de Châlons mène avec elle, ayant pris le chemin de Stone à Mouzon, avait été assaillie par une partie du Ier corps bavarois venant de Beaumont. En peu de temps les hommes de la réserve versés dans les régiments pour combler les vides faits à Frœschwiller ont pris la fuite, s'écriant qu'on ne saurait se battre sans manger, jetant leurs sacs et leurs fusils (2). Le Gal Douay perdait successivement les positions sur lesquelles il cherchait à maintenir la brigade, d'abord en avant, puis en arrière de Raucourt; il ne lui restait que quelques centaines d'hommes pour couvrir la déroute, mais ce combat avait commencé tard et la nuit venait mettre fin à la poursuite de l'ennemi. Le Gal Douay, renonçant alors à franchir la Meuse avec le 7e corps, à Mouzon et à Villers où il entend le canon et dont les ponts sont interceptés, se décide à aller la

(1) Gal de Wimpffen, *Sedan*, p. 137, 138.
(2) Gabriel Monod, *Souvenirs de campagne*, p. 24, 25.

passer à Rémilly. L'armée n'ayant pas d'équipage de pont (1), on n'a pu établir à Rémilly, avec de mauvais bateaux recouverts de terre, qu'un pont très-étroit qui s'est en partie enfoncé dans l'eau sous le poids des masses du 1er corps qui l'ont traversé (2). Le passage de la rivière ne s'effectue dans ces conditions qu'avec une extrême lenteur, et quand le 7e corps se présente, il trouve le pont obstrué par une partie de la cavalerie du 1er corps qui n'a pas encore achevé de passer. A 2 heures du matin deux régiments et trois batteries du 7e corps seulement ont pu traverser la rivière (3). On est dévoré d'inquiétude, s'attendant avec le jour à voir arriver l'ennemi et à être jeté dans la Meuse, lorsque le Gal Douay est informé que le Mal de Mac-Mahon porte l'armée en retraite sur Sedan. Le 7e corps se met alors en marche sur cette ville partagé entre les deux rives.

Le Mal de Mac-Mahon ne pensant pas qu'il pût persévérer après la déroute de Beaumont à marcher sur Metz, avait en effet pris la résolution de se rejeter en arrière vers Sedan et il avait envoyé des ordres, dans ce sens, à tous les chefs de corps. En conséquence dans la nuit du 30 et la matinée du 31, les troupes des 5e, 12e et 1er corps qui ont passé la Meuse et se trouvent sur la rive droite, s'étaient dirigées sur Sedan. Leur marche s'opéra dans le plus grand désordre, les traînards s'entassant dans les cabarets, sans s'inquié-

(1) Mal de Mac-Mahon, *Enquête*, t. I, p. 33.
(2) Prince Bibesco, *Belfort, Reims, Sedan*, p. 114.
(3) *Id., ibid.*, p. 116.

ter de tomber aux mains de l'ennemi (1), toutes les armes, infanterie, cavalerie, artillerie, étaient confondues et prises les unes dans les autres sur les routes encombrées (2), des partis de cavalerie s'étant jetés dans les bois pour éviter la presse, se trouvèrent sans s'en douter conduits en Belgique ou reportés au delà de Sedan. Sedan était le dernier lieu où l'on pût séjourner eu égard à la position des armées ennemies, aussi le M[al] de Mac-Mahon, en s'y rendant, n'avait-il d'autre intention que d'y rallier l'armée et de l'approvisionner (3). Cependant, arrivé de sa personne à Sedan le 31 au matin, et les derniers corps de l'armée y arrivant dans le cours de la journée, le maréchal y demeure irrésolu et incertain sans prendre le parti d'en sortir (4). Il ne se décide ni à battre définitivement en retraite vers Mézières où on réunit un nouveau corps d'armée, le 13[e], avec des vivres et qui est le seul mouvement à exécuter pour échapper à l'ennemi, ni, à défaut de ce parti, comme suprême tentative, de reprendre la marche vers Metz.

Entre Sedan et Mézières la Meuse, qui a coulé jusque-là vers le nord-ouest, fait brusquement une pointe au nord et, retournant sur elle-même plein sud, décrit une boucle dont le sommet n'est qu'à 7 ki-

(1) *De Frœschwiller à Sedan, Journal d'un officier du 1[er] corps*, p. 73. *Le général de Wimpffen. Réponse au général Ducrot*, par un officier supérieur, p. 69.

(2) G[al] de Wimpffen, *Sedan*, p. 139.

(3) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 37.

(4) *De Frœschwiller à Sedan, Journal d'un officier du 1[er] corps*, p. 70, 71.

lomètres de la frontière belge. D'épaisses forêts qui s'étendent entre la frontière et la boucle de la Meuse, diminuent encore l'espace libre et ne laissent de passage, dans la direction de Mézières, que par un étroit défilé près de Saint-Menges. De ce point absolument étranglé à Mézières, il y a 4 lieues, la Meuse, s'étant alors infléchie au sud, laisse un passage plus large par Vrigne-au-Bois et Vivier-au-Court, mais ce n'est encore, cependant, qu'une sorte de couloir. La clef des positions qui entourent Sedan est au calvaire d'Illy sur les hauteurs au nord de la ville. A Illy seulement, on commande l'entrée du défilé et du couloir qui conduisent à Mézières, et, au cas où la ligne de retraite sur la France viendrait à manquer, on est maître de se retirer en Belgique; mais le M^{al} de Mac-Mahon a négligé d'occuper fortement le calvaire d'Illy. Les corps de l'armée française se sont pelotonnés plus près de Sedan. Là, rangés sur deux fronts, ils forment un angle; le 12e corps à Bazeilles, le 1er sur le plateau de Givonne font face à l'est du côté de Carignan; le 7e corps sur les coteaux de Floing, fait face au nord-ouest. Le 5e corps est au milieu de l'angle, en réserve. L'armée française, dans les positions qu'elle occupe, ne possède donc aucune ligne de retraite, la Meuse, qui coule sur ses derrières et sur ses flancs, lui barre la route de Mézières et l'immobilise autour de Sedan.

Les Allemands, s'étendant sur un front de 30 kilomètres, sont arrivés devant Sedan le 31 au soir. Ils occupent les hauteurs de Frénois et de Wadelincourt au sud de la ville. Des deux côtés de ce point fixe leurs

ailes qui débordent, continuant à avancer au delà de la Meuse vers le nord, vont se plier comme deux grands bras, venant enserrer l'armée française dans une formidable étreinte. A gauche, le Ve et le XIe corps, la division wurtembergeoise entrant dans le couloir qui sépare Sedan de Mézières, commenceront par ôter aux Français l'usage de la ligne de retraite sur Mézières, puis déboucheront du défilé, contourneront la boucle de la Meuse, et se porteront sur Illy. A droite le IIe et le Ier corps bavarois, le IVe corps, le XIIe et la garde, viendront, se déployant les uns après les autres, engager la bataille avec les Français en avant de Bazeilles et du plateau de Givonne, pour se porter à leur tour sur le point décisif d'Illy. Pour ce double mouvement tournant, les Allemands ont besoin de passer, à leur gauche la Meuse, à leur droite la Meuse et son affluent le Chiers, ils trouvent les ponts intacts, les Français ne les ont pas détruits (1). Le pont du chemin de fer, à Bazeilles, a été miné sans qu'on l'ait fait sauter. Le Mal de Mac-Mahon a envoyé à Donchery, dont le pont donne accès dans le couloir entre Sedan et Mézières, un officier du génie qui est parti avec de la poudre par chemin de fer, mais l'officier descendu à Donchery a oublié de prendre la poudre, le train reparti l'a emportée à Mézières et le pont n'a pu être détruit (2). Le maréchal, informé de ce contretemps, envoie des troupes pour garder le pont; lorsqu'elles arrivent, les Prussiens l'occupent en nombre

(1) Gal Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 16.
(2) Mal de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 38.

supérieur et les tentatives faites pour le leur reprendre demeurent vaines.

La bataille de Sedan s'engage le 1er septembre à 4 heures du matin par l'attaque sur Bazeilles des Bavarois qui viennent de passer la Meuse. Le Mal de Mac-Mahon n'avait point l'intention de combattre sur les positions qu'il occupait; mais l'ennemi, prenant les devants, l'attaquait avant qu'il eût encore arrêté de plan de bataille définitif (1). Le maréchal venu sur le terrain inspectait sa ligne de bataille, lorsqu'en face du village de la Moncelle, à 6 heures moins le quart, il est atteint au-dessous de la hanche gauche par un éclat d'obus. Il est blessé trop grièvement pour continuer à commander, et on doit l'emporter. Le maréchal a désigné le Gal Ducrot pour le remplacer (2). On va prévenir celui-ci; à 7 heures moins le quart il prend le commandement (3).

Le Gal Ducrot au premier moment de la retraite de l'armée sur Sedan, n'ayant pas reçu d'instructions du maréchal sur l'emplacement à occuper par son corps, avait eu la pensée de se placer à Illy pour s'assurer la ligne de retraite sur Mézières; ce n'est qu'après, sur des ordres précis, qu'il s'était établi sur le plateau de Givonne. Le Gal Ducros, prenant le commandement en chef, ne veut pas accepter une bataille dans le lieu de perdition où le Mal de Mac-Mahon a laissé l'armée;

(1) Mal de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 38.
(2) Mal de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 38.
(3) Procès du général de Wimpffen contre le *Pays*, Déposition du général Ducrot.

il forme donc le projet d'opérer avec toute l'armée le mouvement sur Illy qu'il a déjà voulu effectuer avec son seul corps, pour s'échapper sur l'heure en gagnant Mézières. Il ignorait que la retraite sur Mézières n'était plus exécutable. Le Ve et le XIe corps prussiens, la division wurtembergeoise étaient déjà maîtres du couloir entre Mézières et la boucle de la Meuse (1), ils approchaient du défilé de St-Menges. Peut-être, dans ces conditions, quelques corps isolés, des hommes en plus ou moins grand nombre, eussent-ils pu se glisser par les bois entre les Prussiens et la frontière belge, mais l'armée entière n'avait plus la possibilité de passer, car pour cela il lui eût fallu s'ouvrir un chemin, en culbutant les troupes placées en face d'elle, pendant qu'elle eût été obligée de contenir en arrière les corps ennemis ayant déjà engagé la bataille à Bazeilles. Mais si l'armée ne peut être ramenée en France, il y a, comme pis-aller, la retraite à opérer en Belgique, et, au moment où le Gal Ducrot commande son mouvement sur Illy, les têtes des colonnes qui, de la droite et de la gauche allemandes, sont en marche pour se donner la main sur ce point, sont encore assez loin l'une de l'autre pour qu'on puisse passer et, après avoir combattu, s'écouler par les bois en Belgique. Le Gal Ducrot, pour faire exécuter son mouvement de retraite, est allé de sa personne donner des ordres au Gal Lebrun dont le 12e corps, le plus éloigné d'Illy à l'est, doit se replier le premier,

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 1148.

et en effet le Gal Lebrun commence à reporter ses troupes en arrière de Bazeilles. Mais à ce moment, à 8 heures et demie, l'armée change encore une fois de commandant en chef (1).

Le G[al] de Wimpffen avait été appelé au commandement du 5e corps que le déchaînement de l'opinion publique avait amené le gouvernement de l'Impératrice à enlever au G[al] de Failly; il avait, en outre, reçu à Paris du G[al] de Palikao une lettre de service l'investissant du commandement en chef, en cas d'empêchement du M[al] de Mac-Mahon. Lorsque le maréchal a été blessé, le G[al] de Wimpffen ne s'est pas prévalu de sa lettre; mais lorsqu'il voit se dessiner le mouvement de retraite sur Illy, il envoie un billet au G[al] Ducrot, où il lui fait connaître l'existence de la lettre de service dont il est porteur, et lui dit que, désapprouvant la retraite qui s'effectue sur Illy, il donne contre-ordre au G[al] Lebrun (2). Le G[al] de Wimpffen, en prenant le commandement, ne paraît avoir eu aucune connaissance exacte, soit de la position des deux armées vis-à-vis l'une de l'autre, soit même de la composition et de l'effectif de l'armée dont il devenait le chef. Il était arrivé directement d'Afrique le 30 dans l'après-midi, il n'a encore eu l'occasion d'échanger aucune communication avec le M[al] de Mac-Mahon ou les chefs de corps (3). Il n'a du reste arrêté aucun plan d'ensemble sur la poursuite

(1) G[al] de Wimpffen, *Sedan*, p. 162.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 162.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 141.

de la bataille (1), mais le combat que le 12e corps soutient à Bazeilles avec avantage, paraît avoir produit sur lui une telle impression qu'il fonde sur cet incident l'espoir d'un succès, et les Bavarois, s'étant avancés entre Bazeilles et la Meuse avec la rivière à dos, il se laisse aller à promettre à l'Empereur de les jeter dans la Meuse (2). Les résolutions que le Gal de Wimpffen venait faire prévaloir étant tout l'opposé de celles du Gal Ducrot, les troupes qui avaient commencé à battre en retraite, firent immédiatement retour du côté de Bazeilles, et l'armée perdit ainsi la chance dernière qui lui restait de se retirer en Belgique.

La bataille continuant s'étend à tout le périmètre des positions occupées par les Français. Il n'y aura jusqu'au bout, du côté des Français, nulle vue d'ensemble, aucun grand effort combiné. La force de résistance que montreront les différents corps sera du reste des plus diverses ; quelques-uns, tels que l'infanterie de marine, les chasseurs d'Afrique sauvegarderont par leur conduite la vieille réputation de courage du sang français, tandis que dans d'autres on sera en pleine décomposition avant d'avoir presque rien fait. Les Allemands ne cessent de gagner du terrain. Vers 11 heures et demie ils se sont définitivement emparés de Bazeilles que l'infanterie de marine a disputé pied ; à pied en face du plateau de Givonne

(1) Rapport officiel du conseil d'enquête sur la capitulation de Sedan.
(2) Gal de Wimpffen, *Sedan*, p. 164.

ils ont repoussé les troupes du 1er corps de la position avancée de Dugny. En même temps le Ve et le XIe corps ont débouché du défilé se portant sur Illy et enlevé Saint-Menges et Floing aux troupes du 7e corps. Les chasseurs d'Afrique conduits par les généraux de Margueritte et de Gallifet ont fait des charges répétées qui ont un instant contenu l'ennemi, mais celui-ci a fait une concentration d'artillerie qui a rendu son mouvement en avant irrésistible (1). Au nord du plateau de Givonne le XIIe corps et la garde ont également contourné toutes les positions françaises et sont arrivés sur Illy donner la main aux troupes du XIe corps venues par l'autre côté. Le double mouvement tournant entrepris par les Allemands a réussi; les Français vers 1 heure et demie sont complétement enveloppés et leur sort est décidé; ils sont sous le feu d'une formidable artillerie qui, tirant sur eux d'un cercle extérieur, les prend partout d'écharpe et de revers. L'artillerie française inférieure en nombre de pièces, en calibre, en matériel (2), est démontée ou impuissante et, vers 3 heures, ce qui reste des troupes organisées des 1er et 7e corps a définitivement perdu toutes les positions dominantes. Dès le matin, profitant du mouvement de retraite ordonné par le Gal Ducrot, des hommes isolés avaient abandonné leurs corps pour se réfugier à Sedan; une fois commencée, la débandade n'avait plus discontinué; à 11 heures et demie il y avait déjà des milliers

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 1167.
(2) *Histoire de l'armée de Châlons par un volontaire*, p. 135.

d'hommes agglomérés dans le bas-fond de Sedan (1); à mesure que la défaite s'étendait, tous les corps en déroute prenaient successivement le même chemin. Les Allemands victorieux rétrécissent le cercle qu'ils forment autour de Sedan, et leurs obus, tombant sur les masses accumulées des Français, y portent le ravage et dans la ville allument des incendies.

L'Empereur jusqu'alors s'était tenu à l'écart, laissant agir le M[al] de Mac-Mahon et après lui les généraux qui lui ont succédé (2). Il était tombé dans une morne tristesse, ses traits avaient perdu leur impassibilité habituelle et laissaient voir tout le trouble de son âme (3). Arrivé à Sedan le 30 au soir, on lui a proposé de le faire partir pour Mézières, il a refusé, déclarant vouloir partager jusqu'au bout le sort de l'armée (4). Il est monté à cheval le matin et s'est rendu au-dessus de Bazeilles sur le champ de bataille. Là, sous les obus, il est resté au danger avec cette sorte de courage inerte (5) qui lui était particulier : plusieurs de ses officiers ont été tués ou blessés à ses côtés (6). Les souffrances que lui faisaient éprouver ses infirmités physiques se joignaient aux tortures morales pour l'accabler; il lui

(1) G[al] Pajol, *Lettre au Moniteur universel*, p. 13.

(2) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 29. G[al] Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 49.

(3) Abbé Gabriel, *Journal du blocus de Verdun*, p. 18. Gabriel Monod, *Souvenirs de campagne*, p. 21 et 22. G[al] Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 49.

(4) G[al] Pajol, *Lettre au Moniteur universel*, p. 8.

(5) George Jeannerod, *le Temps*, 9 septembre 1870.

(6) G[al] Pajol, *Lettre*, etc., p. 13. G[al] de Wimpffen, *Sedan*, p. 299.

était impossible de demeurer longtemps à cheval ; à 11 heures et demie il est rentré en ville et s'est retiré à la sous-préfecture ; c'est là qu'il apprend la déroute de l'armée. Vers 2 heures, sans consulter les généraux (1), il prend la résolution de faire cesser le feu. Il veut demander un armistice, mais, dans sa hâte, au lieu de l'envoi d'un parlementaire comme il convient en pareil cas, il a recours au moyen qu'on emploie pour capituler, et fait mettre un drapeau blanc sur la citadelle. Le chef d'état-major de l'armée, le Gal Faure le fait abattre. A mesure que les corps s'effondrent, les chefs de corps rentrent en ville et vont trouver l'Empereur. Le Gal Ducrot arrive au moment où des obus éclatent auprès de la sous-préfecture, l'Empereur lui dit : « J'ai fait arborer le drapeau parle« mentaire, il faut faire cesser le feu, mettez-vous là « et écrivez. » Il lui dicte alors un billet où il est dit que les pourparlers vont commencer, qu'il faut faire cesser le feu et il lui demande de signer ; le général s'y refuse, observant que ce n'est pas à lui, mais au chef d'état-major de l'armée qu'il appartient de signer un pareil ordre. Le Gal Ducrot envoie alors son propre chef d'état-major le colonel Robert porter le billet au Gal Faure (2), celui-ci se refuse également à signer et déclare qu'ayant quelques instants auparavant abattu le drapeau blanc, ce n'est pas lui qui le fera relever.

(1) Procès du général de Wimpffen contre le *Pays*, déposition du général Pajol.

(2) *Ibid.*, déposition du général Ducrot.

Le Gal Lebrun arrive à son tour, il trouve l'Empereur seul qui lui dit : « Comment se fait-il que la « lutte continue ? Il y a environ une heure que j'ai « fait arborer le drapeau blanc. Il y a déjà trop de « sang versé. » Le Gal Lebrun ayant de nouveau expliqué à l'Empereur que, pour un armistice, c'est par l'envoi d'un parlementaire qu'il convient de procéder, l'Empereur lui dicte une demande d'armistice, et le charge de la porter signer au Gal de Wimpffen (1).

Entre temps, à 2 heures et demie, l'Empereur a reçu un billet que le Gal de Wimpffen lui envoie par un de ses aides de camp : « Sire. Je me décide à forcer la « ligne qui se trouve devant le Gal Lebrun et le G^al^ Du« crot plutôt que d'être prisonnier dans Sedan.

« Que Votre Majesté vienne se mettre à la tête de « ses troupes, elles tiendront à honneur de lui ouvrir « un passage. »

L'Empereur se borne à répondre qu'une tentative pour percer ne lui semble avoir à cette heure aucune chance de succès, qu'elle ne pourrait aboutir qu'à sacrifier inutilement de nouveaux hommes et à le faire tomber lui-même aux mains de l'ennemi (2), et au Gal Douay qui arrive à son tour, il dit que l'armée ayant fait d'inutiles efforts, c'est à lui maintenant qu'il appartient de s'immoler (3).

Que l'Empereur, qui s'est tenu effacé dans une expédition où il a été entraîné contre son gré, soit subi-

(1) Procès du général de Wimpffen contre le *Pays*, déposition du général Lebrun.

(2) *Ibid.*, déposition de Gaston de la Nouvelle.

(3) *Ibid.*, déposition du général Douay.

27.

tement sorti de sa réserve pour prendre l'initiative de mettre bas les armes, sans que la résistance des généraux, sans que la crainte de détruire le prestige du nom de Napoléon, l'aient arrêté, paraît d'abord incompréhensible. On dit que sur la fin de sa vie, dans l'exil, l'Empereur se reportait souvent au 2 décembre et qu'il expliquait l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé d'asseoir l'empire, par le vice de son origine. Il faut croire qu'à Sedan, le souvenir du parjure et du massacre auxquels il devait le trône le poursuivait, et que dans ce jour d'agonie il n'a pu supporter la vue du sang venant pour lui rafraîchir d'anciennes taches.

En même temps que le G[al] de Wimpffen avait écrit son billet à l'Empereur, il avait envoyé l'ordre aux chefs de corps de lui amener leurs troupes pour tenter une percée à l'est sur Carignan. Il était trop tard pour effectuer une pareille manœuvre. Le 7[e] corps déjà très-compromis ne put être ramené par le G[al] Douay (1), et le G[al] Ducrot ne recevait l'avis de son général en chef que lorsqu'il ne lui restait plus aucune troupe organisée à laquelle il pût donner des ordres (2). Le G[al] de Wimpffen réduit aux seules forces qu'il peut réunir sur cette partie du champ de bataille, tentait malgré tout de se porter en avant, mais on lui remet à ce moment une lettre de l'Empereur lui demandant

(1) Procès du général de Wimpffen contre le *Pays*, déposition du général Douay.

(2) *Ibid.*, déposition du général Ducrot.

de solliciter un armistice et il apprend qu'on a hissé un drapeau blanc sur la citadelle. La citadelle est précisément du côté de Balan où il continue la résistance, et le drapeau sert d'excuse à un grand nombre d'hommes pour ne pas marcher. Le G[al] Lebrun survient à son tour qui lui réitère de la part de l'Empereur l'invitation de solliciter un armistice. Un des hommes de l'escorte du G[al] Lebrun a déjà arboré un drapeau blanc de parlementaire. A cette vue le G[al] de Wimpffen s'emporte et dit, sans vouloir rien entendre : « Je veux qu'on continue la bataille. » On arrache ce nouveau drapeau blanc et on recommence la lutte. Quelque temps après le G[al] de Wimpffen étant allé rejoindre le G[al] Lebrun du côté de Balan, lui demanda si on ne pourrait pas tenter un nouvel effort. Wimpffen et Lebrun font appel à leurs hommes en criant, En avant! ils parviennent d'abord à entraîner deux ou trois mille hommes, mais au bout de quelques centaines de pas dans les rues de Balan ils ne sont plus suivis. Le G[al] de Wimpffen, reconnaissant que tout était fini, donna l'ordre au G[al] Lebrun de faire rentrer les troupes dans Sedan. Ce fut le dernier épisode de la résistance ; il était près de 6 heures.

L'armée tout entière effondrée est définitivement accumulée à Sedan. Les hommes sont entassés sur les remparts, dans les rues et sur les places, mêlés aux chevaux, aux voitures et aux canons (1) ; ils ont at-

(1) G[al] Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 48. — Soret, *Notes d'un volontaire*, p. 56. — *De Frœschwiller à Sedan*, *Journal d'un officier du 1er corps*, p. 87.

teint le dernier degré de la démoralisation et de l'indiscipline et maudissent leurs chefs qu'ils accusent de les avoir trahis et vendus (1).

Le G[al] de Wimpffen à son tour rentré en ville avait envoyé sa démission de général en chef à l'Empereur, mais sur le refus des chefs de corps, de consentir à prendre le commandement et de décharger le G[al] de Wimpffen en l'assumant sur eux, de la tâche de signer une capitulation, devenue inévitable, il fut obligé de la retirer. A 8 heures du soir, il partait pour le quartier général prussien pour y négocier. L'Empereur était déjà entré en rapports personnels avec le roi de Prusse. Le roi, lorsqu'il avait vu la victoire de son armée, avait envoyé à Sedan un de ses officiers le colonel de Bronsart sommer la ville de se rendre. L'Empereur s'était alors décidé à se constituer prisonnier. Il avait fait partir avec le colonel de Bronsart le G[al] Reille, chargé de porter au roi la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

« N'ayant pas pu mourir au milieu de mes troupes, « il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les « mains de Votre Majesté.

« Je suis de Votre Majesté, le bon frère,

« NAPOLÉON. »

Le roi apprit par cette lettre la présence de l'Empereur à Sedan qu'il ignorait, il répondit :

(1) G[al] Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 49. Soret, *Notes d'un volontaire*, p. 59. — Forbes, *My experiences of the war*, t. I, p. 206.

« Monsieur mon frère,

« En regrettant les circonstances dans lesquelles « nous nous rencontrons, j'accepte l'épée de Votre « Majesté et je la prie de vouloir bien nommer un de « vos officiers muni de vos pleins pouvoirs pour trai- « ter de la capitulation de l'armée qui s'est si brave- « ment battue sous vos ordres. De mon côté, j'ai dé- « signé le Gal de Moltke à cet effet.

« Je suis de Votre Majesté, le bon frère,

« GUILLAUME. »

A partir de ce moment, les Allemands avaient cessé le feu, et lorsque le Gal de Wimpffen arriva au quartier général ennemi, une sorte d'armistice tacite régnait déjà entre les deux armées.

Le Gal de Wimpffen fut reçu par le Gal de Moltke ayant avec lui M. de Bismark et le Gal de Blumenthal. Sur la demande que le Gal de Wimpffen fit au Gal de Moltke des conditions qu'il réclamerait pour une capitulation, celui-ci lui dit, que l'armée française serait prisonnière et que les officiers, tout en restant prisonniers, conserveraient leurs armes ; et comme le général français se récriait contre d'aussi dures exigences, disant que plutôt que de les subir, on reprendrait la lutte pour s'ouvrir un passage, le Gal de Moltke lui dit : « Vous défendre dans Sedan ou tenter une « sortie, vous sont également impossibles, il ne vous « reste pas plus de 80,000 hommes, vous n'avez pas « de vivres et j'ai autour de Sedan plus de 200,000 hom- « mes et de 500 canons. » Il n'y avait rien à répondre à ces arguments qui montraient que le Gal de Moltke

connaissait la vraie situation de l'armée dans Sedan. Le Gal de Wimpffen chercha donc à obtenir des concessions en faisant valoir des considérations politiques, disant que plus les conditions de la paix seraient douces, plus les traces de la guerre s'effaceraient vite et mieux les longues haines seraient évitées. Mais alors ce fut M. de Bismarck qui prononça le *væ victis*. Il répondit que ce serait folie de compter sur la reconnaissance ou l'oubli de la France, qu'il n'y avait aucun fond à faire sur une nation n'ayant pas d'institutions fixes et où depuis quatre-vingts ans les changements les plus étranges n'avaient cessé de se succéder. « D'ailleurs, dit-il, il est inadmissible que « la France puisse nous pardonner nos succès, les « Français sont irritables et orgueilleux à l'excès, de- « puis deux siècles la France a déclaré trente fois la « guerre à l'Allemagne. Cette fois-ci vous nous l'avez « déclarée parce que vous ne pouviez nous pardonner « Sadowa. Il faut que la France aujourd'hui soit châtiée « de son caractère agressif, nous voulons assurer la « sécurité de nos enfants et pour cela il faut que nous « ayons entre la France et nous un glacis ; il nous faut « des frontières qui nous mettent pour toujours à « l'abri de toute attaque de sa part, nous réclamerons « donc la cession de l'Alsace et de la Lorraine alle- « mande. » Le Gal de Wimpffen lui ayant répondu qu'il se trompait en croyant que la France voulait la guerre, qu'il prêtait à la France actuelle des sentiments qui étaient ceux de 1815, que le développement de la prospérité matérielle avait amené une préférence des

poursuites de la paix sur celles de la guerre, qu'en France on était tout prêt à proclamer la fraternité des peuples, que par exemple on ne trouvait plus de traces de la vieille haine qui avait subsisté autrefois avec l'Angleterre, que la France, plutôt que de céder l'Alsace et la Lorraine, résisterait certainement jusqu'à la dernière extrémité et que, même alors, une paix consentie après de telles exigences ne serait qu'une trêve de courte durée, M. de Bismarck lui dit : « Non la « France n'est pas changée, elle a toujours voulu la « guerre et c'est pour flatter cette manie populaire « de la gloire que, dans un intérêt dynastique, l'empe-« reur Napoléon est venu nous provoquer. Nous savons « bien que la partie raisonnable et saine de la popu-« lation ne poussait pas à la guerre, néanmoins elle en « a accueilli l'idée volontiers ; nous savons bien que « ce n'était pas l'armée non plus qui nous était le plus « hostile, la partie de la France qui poussait à la guerre « est celle qui fait et défait les gouvernements, c'est « la populace, ce sont les journalistes, ce sont ceux-là « que nous voulons punir, il faut pour cela que nous « allions à Paris. On voudra sans doute se défendre « à tout prix ; en France on forme vite des soldats, « mais de jeunes soldats ne valent pas des troupes « aguerries. Le sort des batailles nous a livré les meil-« leurs éléments que renferme l'armée française, les « mettre en liberté pour nous exposer à les voir de « nouveau marcher contre nous, serait folie. »

Le G[al] Castelnau, aide de camp de l'Empereur, avait accompagné le G[al] de Wimpffen comme ayant une

communication à faire de la part de son maître, il prit la parole : « L'Empereur m'a chargé de faire « remarquer à Sa Majesté le roi de Prusse que « lui ayant envoyé son épée sans condition et s'étant « personnellement rendu à merci, il espérait qu'en « considération il voudrait bien accorder à l'armée fran- « çaise une capitulation des plus honorables. — Mais « quelle est l'épée qu'a rendue l'empereur Napoléon, « dit M. de Bismarck, est-ce la sienne ou celle de la « France? Si c'est celle de la France, les conditions « peuvent être singulièrement modifiées. — C'est « seulement la sienne. — En ce cas, reprit le G^{al} de « Moltke, cela ne change rien aux conditions. — « Eh bien! nous recommencerons la bataille, dit le « Gal de Wimpffen. — La trêve expirera demain matin « à 4 heures, répondit le Gal de Moltke, et à 4 heures « précises j'ouvrirai le feu. Je vous affirme de nouveau « qu'une percée de votre part ne pourra jamais réus- « sir, car, indépendamment de la grande supériorité « numérique de mes hommes et de mon artillerie, « j'occupe des positions d'où je puis brûler Sedan en « quelques heures et qui sont tellement fortes qu'il est « impossible de les enlever. » Revenu sur ce terrain, il n'y avait rien à répondre, et enfin le Gal de Wimpffen s'étant, comme dernière concession, borné à demander un sursis, représentant qu'il avait besoin, avant de rien conclure, de réunir les officiers généraux de l'armée et que le délai jusqu'à 4 heures n'en laissait pas matériellement le temps, sur l'intervention de M. de Bismarck, le Gal de Moltke consentit à reporter

son dernier délai pour l'expiration de la trêve de 4 à 9 heures du matin.

Le 2 septembre, à 6 heures du matin, le conseil de guerre s'assembla à Sedan. Les velléités de résistance que les généraux avaient pu manifester s'évanouirent lorsqu'ils eurent pris connaissance de la situation. Toutes les troupes sont maintenant retirées dans l'enceinte de Sedan; les Allemands se sont avancés jusqu'aux portes et tiennent même les barrières pour sortir de la ville (1). Sedan est situé au fond d'un entonnoir; ses fortifications se trouvent dominées par des hauteurs d'où l'ennemi, avec sa seule artillerie de campagne, peut détruire sur-le-champ la ville et l'armée qu'elle contient. L'armement de la place est incomplet, on manque en partie des munitions nécessaires pour le service de l'artillerie des remparts. On n'a pas de vivres. On avait reçu un train contenant un million de rations, mais des obus étant tombés sur la gare, il a été renvoyé à Mézières (2). Dans cette situation, trente-deux généraux, sur trente quatre présents, reconnurent qu'il n'y avait aucune possibilité de se soustraire aux conditions imposées par le vainqueur, quelque dures qu'elles fussent. A l'issue de ce conseil le G[al] de Wimpffen signait au château de Bellevue la capitulation par laquelle l'armée devenait prisonnière. Il obtenait comme concession que les officiers qui s'engageraient par écrit à ne pas reprendre les armes pendant la durée de la guerre, pourraient librement

(1) G[al] Ducrot, *La journée de Sedan*, p. 75.
(2) M[al] de Mac-Mahon, *Enquête parlem.*, t. I, p. 37.

se retirer en France. Il violait du reste, en stipulant une pareille clause, les règlements militaires qui prescrivent aux chefs d'armée de ne pas consentir à des conditions séparant le sort des officiers de celui des soldats (1). La capitulation faisait tomber aux mains de l'ennemi 83,000 hommes et 550 canons, y compris ceux de la forteresse. Déjà, pendant la bataille, les Français avaient perdu à peu près 17,000 hommes mis hors de combat avec une vingtaine de généraux, et 21,000 hommes faits prisonniers (2). Environ 3,000 hommes passèrent en Belgique où ils furent désarmés; de toute l'armée qui s'était mise en route de Châlons, une douzaine de mille hommes seulement, fuyant à la débandade dans toutes les directions, parvint à retrouver la France (3). Les Allemands avaient 8,950 hommes hors de combat.

Pendant que les généraux assemblés délibéraient sur les clauses de la capitulation, l'Empereur sortait de Sedan. Il allait à Donchery demander au roi des conditions meilleures que celles que le G[al] de Moltke avait imposées au G[al] de Wimpffen. Le G[al] Reille, envoyé en avant, ne trouva à Donchery que M. de Bismarck qui, prévenu de l'arrivée de l'Empereur, monta de suite à cheval. L'Empereur et M. de Bismarck se rencontrèrent à quelque distance de Donchery; ils

(1) Rapport officiel du Conseil d'enquête sur la capitulation de Sedan.

(2) *Guerre franco-allemande*, p. 1225.

(3) Abbé Gabriel, *Journal du blocus de Verdun*, p. 81. Cornebois, *Campagne de la compagnie des guides forestiers des Ardennes*, p. 79 et suiv.

entrèrent, pour s'aboucher, dans la maison d'un tisserand située à quelques pas de la route, au milieu d'un petit jardin (1), puis, ressortis de la maison, ils s'assirent dans le jardin. L'Empereur témoigna à M. de Bismarck le désir de voir le roi, il s'était rendu à lui sans conditions et il venait faire appel à sa générosité en faveur de l'armée (2); il se prit ensuite à déplorer la guerre et chercha à se décharger de la responsabilité de l'avoir déclarée, disant qu'elle lui avait été imposée par le sentiment national (3). M. de Bismarck lui répondit que le roi n'était pas à Donchery, mais à Vendresse, trois lieues plus loin, et il refusa personnellement de s'immiscer dans les questions relatives à la capitulation, disant que cela concernait les généraux, mais il lui demanda s'ils ne pourraient pas traiter ensemble de la paix à conclure. L'Empereur lui fit observer qu'il n'avait aucune autorité pour cela, ayant remis ses pouvoirs au gouvernement de l'Impératrice régente à Paris auquel il fallait s'adresser. Le G[al] de Moltke était survenu, et l'Empereur chercha à obtenir de lui des concessions; il lui proposa de s'entendre sur les termes d'une capitulation qui permettrait de faire retirer l'armée sur le territoire neutre de la Belgique, pour l'y tenir désarmée. Le G[al] de Moltke, quittant alors l'Empereur et M. de Bismarck, se mit à la recherche du roi qu'il rencontra sur la route entre Donchery et Vendresse; il lui fit part

(1) Forbes, *My experiences of the war*, t. I, p. 201.
(2) *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, p. 28.
(3) *Rapport de M. de Bismarck au roi.*

des propositions de l'Empereur. Ils tinrent ensemble, en plein air, un rapide conseil (1), dont la conclusion fut qu'il était impossible d'accorder à l'armée française des conditions autres que celles qui la rendraient purement et simplement prisonnière. Le roi, puisqu'il était décidé d'avance à repousser les demandes que l'Empereur voulait lui présenter, retourna à Vendresse et chargea le G[al] de Moltke de faire savoir à M. de Bismarck qu'il n'aurait d'entrevue avec l'Empereur que quand la capitulation serait signée. Pendant ce temps les heures s'écoulaient et l'Empereur, resté dans le petit jardin, attendait toujours. Vers 10 heures, M. de Bismarck, qui l'avait quitté pour s'enquérir d'un lieu plus convenable où il pût se rendre, vint le retrouver et lui dit qu'il pourrait choisir pour sa demeure le château de Bellevue, à côté, entre Donchery et Frénois. L'Empereur se rendit au château où il trouva les généraux de Moltke et de Wimpffen ayant rédigé les clauses de la capitulation; il fit connaître au G[al] de Wimpffen l'insuccès de ses démarches pour voir le roi, et c'est alors que le général, perdant ses dernières espérances, signa la capitulation.

La capitulation signée, l'Empereur demeura seul avec sa suite au château de Bellevue. A 2 heures le roi Guillaume vint lui rendre visite. L'Empereur sortit à sa rencontre et descendit le recevoir devant le château, au pied d'un perron de quelques marches.

(1) Forbes, *My experiences of the war*, t. I, p. 203.

Ils rentrèrent ensemble et eurent un entretien d'environ vingt minutes. Le roi témoigna à son prisonnier les égards voulus (1), mais il ne lui concéda aucun adoucissement aux termes de la capitulation qui venait d'être conclue. Le lendemain matin l'Empereur quitta le château de Bellevue. Il se rendit par la Belgique à Wilhelmshœhe, près de Cassel, que le roi avait désigné pour lui servir de résidence pendant sa captivité.

Les prisonniers furent conduits dans la presqu'île de Glaire, à côté de Sedan; ils se trouvaient là entourés par la boucle de la Meuse et par un canal qui à sa base traverse la presqu'île. Ils durent camper dans la boue, sans abri, ayant à supporter d'affreuses privations. Les vivres manquaient à l'énorme masse d'hommes qui était venue inopinément s'accumuler à Sedan. Dans la presqu'île, les Français subissaient en outre les tortures de la soif, la Meuse charriait autour d'eux des cadavres d'hommes et de chevaux qui s'accumulaient dans le canal et empoisonnaient les eaux (2). Au bout de quelques jours, les prisonniers furent acheminés, par étapes, vers l'Allemagne.

Le M[al] de Mac-Mahon, lorsqu'il s'était résolu à se porter sur Metz, avait cherché à faire parvenir l'avis de sa marche au M[al] Bazaine. Metz était déjà entouré par l'ennemi qui commençait à établir un blocus effectif; les communications que pouvaient échanger les armées du Rhin et de Châlons par des émissaires passant à travers les lignes prussiennes, étaient donc

(1) *Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan*, p. 28.
(2) Soret, *Notes d'un volontaire au* 50[e] *de ligne*, p. 68.

lentes, irrégulières et d'une transmission incertaine. Une dépêche chiffrée, expédiée le 22 par le M[al] de Mac-Mahon, n'arrivait à Metz que le 30, et la première nouvelle authentique que le M[al] Bazaine devait avoir de la marche de l'armée de Châlons ne paraît, malgré toutes les accusations contraires, lui être parvenue que le 29, par une dépêche du G[al] Ducrot envoyée d'Attigny (1).

L'armée du Rhin, repliée dans le camp retranché de Metz, avait repris haleine à la suite de la bataille de Saint-Privat. La question s'était alors posée de nouvelles opérations à entreprendre. On était entouré et tenu bloqué. La ville de Metz étant traversée par la Moselle, il fallait avant tout décider sur quelle rive on chercherait à percer le cercle ennemi. Quoique dans sa dépêche du 19 août à l'Empereur qui devait une première fois amener la marche du M[al] de Mac-Mahon sur Metz, le M[al] Bazaine eût parlé de reprendre son mouvement de retraite vers l'intérieur de la France par les places de la frontière du Nord et Montmédy, ce qui exigeait de sa part de forcer les lignes ennemies par la rive gauche de la Moselle, il ne semble pas qu'à ce moment ni lui, ni aucun chef de corps ait considéré une pareille opération comme susceptible de succès et ait eu la pensée de l'entreprendre. C'est sur la rive gauche en effet que les Prussiens, pour barrer à l'armée française le retour vers Paris, ont concentré la plus grande partie de leurs

(1) Affaire Bazaine, *Plaidoirie de M[e] Lachaud,* pag. 43 et suiv.

forces, et en outre des accidents de terrain, des hauteurs boisées, où ils ont déjà commencé des travaux, rendent extrêmement défavorable de ce côté l'abord de leurs positions. Il restait la rive droite, ayant l'inconvénient d'éloigner de Paris et de l'armée de secours, mais étant moins bien gardée et présentant des dispositions de terrain plus favorables. C'est donc sur cette rive que le M[al] Bazaine se décidait à prendre l'offensive. Il faisait passer l'armée de la rive gauche sur la rive droite et la concentrait le 26 août en avant du fort de Saint-Julien, pour une attaque sur les lignes prussiennes dans la direction de Thionville. Mais à ce moment de grandes pluies froides sont survenues (1); le M[al] Bazaine, considérant les circonstances comme trop défavorables, a suspendu le mouvement de l'armée et le 26 dans l'après-midi appelé les chefs de corps à une conférence au château de Grimont.

On mit en discussion la conduite à tenir. Le G[al] Soleille, commandant de l'artillerie, dit qu'on n'avait de munitions que pour une seule bataille ; entreprendre dans ces conditions une marche en avant pour rallier Paris, serait s'exposer à user ses munitions et à se trouver désarmé au milieu des armées prussiennes; il fallait donc rester dans Metz, mais en frappant des coups sensibles tout autour du périmètre occupé par l'ennemi. Le G[al] Frossard se déclara du même avis, faisant observer qu'il régnait dans l'armée une sorte d'épuisement, pour ne pas dire de découragement ; il serait

(1) G[al] Grenier, *Mes souvenirs de l'armée du Rhin*, p. 23.

impossible de compter sur l'armée après un premier combat, fût-il heureux, et, s'il était malheureux, elle se dissoudrait. Le M^al Canrobert se rangea à l'opinion émise par les deux préopinants ; sortir de Metz, pour s'allonger dans l'intérieur du pays, avec des colonnes immenses de bagages, d'ambulances, d'artillerie, était une impossibilité; il concluait donc à rester sous Metz, mais non point inertes et en frappant au contraire partout l'ennemi. Le Gal de Ladmirault dit qu'il est impossible d'entreprendre une opération de longue haleine, car on serait promptement usé faute de munitions. Le M^al Lebœuf considère que le meilleur service que l'on puisse rendre au pays est de conserver l'armée intacte, tout en se demandant comment on pourra y parvenir sans vivres. Le Gal Bourbaki eut eu la pensée de faire une trouée dans la direction de Château-Salins, mais observe que l'on ne saurait tenter rien de pareil si l'on n'a pas de munitions. Enfin le Gal Coffinières, commandant supérieur de la place de Metz, déclare que la place et les forts, qui se trouvaient au moment de la déclaration de guerre mal préparés, ne sont pas encore dans un état de défense suffisant pour supporter une attaque régulière pendant plus de quinze jours; en conséquence, l'armée devait rester sous Metz en entreprenant des travaux sur les deux rives de la Moselle, pour s'établir solidement. Après cet échange de vues qui révélait que l'insuffisance d'organisation des débuts continuait à peser sur la situation de l'armée, à laquelle était venu se joindre, chez les chefs et les soldats, l'affaissement moral résul-

tant de l'ascendant pris par l'ennemi, le M^al Bazaine se rangea à l'avis qui avait prédominé dans la conférence : il renonça à la sortie projetée, et répartit de nouveau l'armée dans ses bivouacs sur les deux rives de la Moselle.

Cependant le 29 et le 30, lorsque lui parvinrent coup sur coup les dépêches lui annonçant l'approche de l'armée de Châlons, le maréchal se décida à coopérer pour une part quelconque à l'œuvre de jonction que le M^al de Mac-Mahon entreprenait. Il reprit donc le 31 l'opération suspendue le 26 en avant du fort de Saint-Julien. C'était déjà une circonstance défavorable que de reparaître sur le même point. Mais de plus, au lieu d'aborder l'ennemi à l'improviste pour trouver sa ligne réduite au minimum possible de défense, les troupes françaises ne se concentrent que très-lentement en face des positions occupées par les Prussiens à Noiseville et à Servigny. Les 4e et 6e corps, la garde et la réserve d'artillerie, placés sur la rive gauche de la Moselle, n'ont commencé le passage de la rivière qu'à 6 heures du matin, et, employant toute la journée à passer, leurs dernières colonnes n'arrivent sur le lieu du combat qu'entre 5 et 6 heures du soir. Cette lenteur a donné au Gal de Manteuffel, qui commande sur cette partie de la ligne d'investissement, le temps d'appeler à lui les troupes les plus rapprochées (1). Malgré cela les Français se rendent maîtres sur la ligne prussienne de Noiseville ; ils ont avec

(1) *Guerre franco-allemande*, p. 1361.

leur armée concentrée, une force bien supérieure à celle que l'ennemi a encore pu réunir, et, en faisant un grand effort, ils pourraient assaillir avec avantage Sainte-Barbe qui, en arrière de Noiseville, est la clef des positions ; mais la bataille s'est engagée trop tard, la nuit survient et on doit remettre au lendemain l'attaque de Sainte-Barbe. Les Prussiens profitent de ce répit pour réunir leurs forces sur le point menacé, et le lendemain, ce sont eux qui prennent l'offensive. A 9 heures du matin ils dirigent leurs coups sur l'extrême droite de la ligne française. La division Bastoul, assaillie de front et de revers par une nombreuse artillerie, n'a pu tenir, et s'est reportée en arrière entraînant après elle tout le 3e corps. On se repliait sur toute la ligne et on rentrait à ses bivouacs dans le camp retranché. Les Français avaient 3,500 hommes mis hors de combat, les Prussiens 3,000.

Le 1er septembre voyait donc en même temps se consommer l'anéantissement de l'armée de Châlons et l'insuccès de l'effort tenté par l'armée du Rhin pour percer les lignes prussiennes.

CHAPITRE XI

Le 4 Septembre.

Le gouvernement recevait de diverses sources, dans la soirée du 1er septembre et la journée du 2, des avis et des bruits avant-coureurs d'une nature sinistre (1). Le 3 au matin une première dépêche venue de Belgique lui annonce la catastrophe de Sedan, et enfin la nouvelle officielle de la capitulation lui arrive à 4 heures de l'après-midi, par un télégramme de l'Empereur lui-même adressé à l'Impératrice (2). Au commencement de la séance du Corps législatif, le 3 septembre, le Gal de Palikao avait fait une déclaration pleine de réticences, dans laquelle il mentionnait cependant que les armées du Rhin et de Châlons venaient en même temps d'éprouver de graves échecs ; à travers ses explications embarrassées on pressentait le désastre, et d'ailleurs, la nouvelle de la capitulation avait déjà transpiré parmi les personnes bien informées et était, en particulier, connue des députés de la gauche (3). Le public était demeuré

(1) Chevreau, *Enquête parlem.*, t. I, p. 266. Kolb-Bernard, *Une page de l'Histoire du 4 Septembre*, p. 6.

(2) Jérôme David, *Enquête parlem.*, t. I, p. 154.

(3) Jules Favre, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 55. Stephen Liégeard, *Trois ans à la Chambre*, p. 321.

plein de confiance; les combats dont on parlait vaguement, sur lesquels on n'avait point de détails, passaient pour des succès, et la nouvelle de la capitulation de l'Empereur et de l'armée vint fondre sur Paris, le 3, sans aucune préparation.

A la rencontre des gens qui sortent du Corps législatif et qui répandent d'abord la nouvelle, les passants tressaillent frappés de saisissement ; dans leur trouble, ils se cherchent et s'assemblent en petits groupes le long des rues; aucuns, s'affaissant sous le poids de la douleur, rentrent chez eux à pas précipités, ou s'asseient et pleurent dans les cafés. L'angoisse se traduisait par une muette stupeur. Jamais coup plus cruel n'avait frappé les hommes. Toutes les espérances auxquelles on s'était rattaché se sont évanouies. Ces armées qu'on avait vues reprenant le dessus ont disparu. On reste nu et désarmé en face de l'invasion. La nuit venue, les lumières allumées, les boulevards se remplissent d'une immense foule accourue pour avoir des nouvelles et qui, sans cesse grossie, déborde des trottoirs sur la chaussée. L'angoisse, jusque-là muette, se transforme en cris de rage et en mouvements convulsifs. Un ébranlement se produit, on prend un drapeau dans une maison ; des bandes en furie parcourent les boulevards, un cri répété s'élève : Déchéance ! déchéance ! Par moments le pas se précipite, et, le cri plus douloureux devient un hurlement. La multitude sur les trottoirs applaudit; on vocifère, on bat des mains, on lève les chapeaux, les femmes agitent leurs mouchoirs en trépignant. Les

rassemblements ont déjà parcouru les boulevards à plusieurs reprises, lorsqu'en face du poste de police du boulevard Bonne-Nouvelle ils sont arrêtés par une ligne de sergents de ville. Ceux-ci chargent la foule, l'espace de quelques pas, l'épée nue. On entend partir un ou deux coups de feu. Les boutiques se ferment, et les bandes reviennent, dans l'obscurité, communiquer leur fureur augmentée sur toute l'étendue des boulevards.

Il y avait alors dans le parti républicain, derrière les députés et les chefs les plus en vue, un certain nombre d'hommes arrivés contre l'Empire au paroxysme de la haine, cherchant en permanence l'occasion de le renverser. Ces hommes, ayant depuis quelques jours leurs appréhensions plus que jamais excitées, en même temps qu'ils sollicitaient les députés de la gauche au Corps législatif à une action énergique, s'étaient proposé de provoquer des manifestations pour agir par pression sur le Corps législatif; mais les craintes de la population n'étaient point éveillées et toutes les promesses que faisaient chaque jour de prétendus meneurs d'amener le peuple des faubourgs, restaient sans résultats. Le 3 septembre on a enfin le peuple sous la main en proie à une violente surexcitation; aussi a-t-on entendu sortir des rassemblements et jeter à la foule sur les boulevards ces mots : « A 2 heures demain au Corps legislatif. » L'annonce de ce rendez-vous, tombant dans un milieu favorable, est répétée et passée de groupe en groupe, de café en café ; elle s'envole aux extrémités de la ville,

et quand l'heure avancée de la nuit vient faire le vide, à la manière enfiévrée dont la foule s'est séparée, on peut s'attendre pour le lendemain à quelque chose de décisif.

L'Impératrice et les ministres, après avoir reçu le télégramme de l'Empereur leur apprenant toute l'étendue du désastre, s'étaient réunis en conseil à 6 heures. Ils se bornent à rédiger une proclamation qui, affichée le soir même, apprendra officiellement la perte de l'armée de Châlons et la captivité de l'Empereur, et ils se séparent, renvoyant au lendemain l'examen des mesures que la situation peut commander de prendre.

En même temps que la nouvelle de la capitulation se répandait, l'anxiété gagnait tous les hommes politiques. Les députés se retrouvent le soir dans l'enceinte du Corps législatif; ils apprennent que le conseil des ministres s'est séparé sans avoir pris de résolution. Un certain nombre d'entre eux, ne pensant pas qu'on pût rester ainsi jusqu'au lendemain, s'inquiètent de provoquer une réunion du Corps législatif. Ils vont trouver le président Schneider, pour lui demander de convoquer immédiatement la Chambre (1). M. Schneider sortait du conseil des ministres ; on venait précisément d'y agiter la question d'une séance de nuit; on avait décidé qu'il n'en serait pas tenu et qu'avançant seulement un peu l'heure habituelle de ses entrées en séance, le Corps législatif

(1) Dréolle, *La journée du 4 Septembre*, p. 26, 29.

latif se réunirait le lendemain à midi. Les réclamations des députés, se produisant dans un sens contraire aux résolutions du gouvernement, causèrent à M. Schneider un certain trouble; mais, après être resté quelque temps perplexe, il se rendit à la demande qui lui était faite d'une convocation pour la nuit même et se mit sur-le-champ à en faire porter l'avis aux ministres et aux députés (1). Les avis de convocation ne parvinrent aux destinataires que très-irrégulièrement ; plusieurs des ministres n'apprirent la réunion qu'au dernier moment et par des voies indirectes (2). Les ministres pris au dépourvu arrivèrent sans concert au Corps législatif. Ils se mirent à part pour délibérer dans le salon de la présidence (3). L'agitation était grande parmi les députés dans la salle des Pas-perdus. Les promoteurs de la réunion, MM. Dréolle Calvet-Rogniat, font sortir le G[al] de Palikao (4), pour lui exposer qu'il n'était pas possible de rester ainsi sans rien faire, et ils l'adjurent de prendre sur-le-champ une résolution, d'accord avec ses collègues, pour la communiquer à la Chambre. Il était alors plus de minuit ; l'agitation sur les boulevards avait pris fin ; les bandes qui avaient été faire des manifestations au Louvre, devant l'hôtel du gouverneur de Paris, et sur la place Vendôme, devant l'État-

(1) Schneider, *Enquête parlem.*, t. II, p. 136. Dréolle, *La journée du 4 Septembre*, p. 28.

(2) Clément Duvernois, *Enquête parlem.*, t. I, p. 221. Jérôme David, *Actualités et souvenirs*, p. 55.

(3) G[al] de Palikao, *Un ministère de la guerre de 24 jours*, p. 127.

(4) Dréolle, *La journée du 4 Septembre*, p. 37.



Major de la place, s'étaient réunies sur le quai devant le Corps législatif, et montraient l'intention d'envahir la Chambre. Le G[al] de Palikao donne l'ordre de faire venir des forces militaires pour contenir l'émeute, mais, rentré en délibération avec ses collègues, d'un commun accord, ils persévèrent dans la résolution de renvoyer à la journée l'examen des mesures à prendre.

La séance du Corps législatif s'ouvre à 1 heure du matin. Le G[al] de Palikao monte à la tribune, il confirme la capitulation de l'armée et la captivité de l'Empereur et ajoute : « En présence de ces « événements graves, il ne nous serait pas possible à « nous ministres d'entamer ici une discussion relative « aux conséquences qu'ils doivent entraîner. Par « conséquent nous demandons que la discussion soit « remise à demain. Vous comprendrez que nous « n'ayons pas pu nous entendre, car on est venu m'ar-« racher de mon lit pour m'annoncer qu'il y avait « une séance de nuit. » M. Jules Favre se lève après le ministre, pour donner lecture de la proposition suivante signée de vingt-sept députés de la gauche :

« Article 1er. Louis-Napoléon Bonaparte et sa dy-« nastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a « conférés la Constitution.

« Art. 2. Il sera nommé par le Corps législatif « une commission de gouvernement composée de..... « — vous fixerez, messieurs, le nombre de membres « que vous croirez convenable — qui sera investie de « tous les pouvoirs du gouvernement et qui a pour

« mission expresse de résister à outrance à l'invasion « et de chasser l'ennemi hors du territoire.

« Art. 3. M. le Gal Trochu est maintenu dans ses « fonctions de gouverneur général de la ville de Paris. »

« M. Jules Favre : Je n'ajoute pas un mot. Je livre, « messieurs, cette proposition à vos sages méditations, « et aujourd'hui à midi nous dirons les raisons qui « nous paraissent commander à tout patriote son « adoption. » M. Jules Favre a fait sa lecture au milieu du plus profond silence ; la seule voix de M. Pinard s'est élevée pour dire que la Chambre ne peut pas prononcer la déchéance ; aucun ministre n'a pris la parole pour répondre ou protester, et on se sépare — la séance avait duré vingt minutes — laissant, sans rien plus, pour la journée, Paris en face de l'annonce officielle de la capitulation de Sedan et de la proposition de déchéance présentée par les députés de la gauche.

Cependant personne ne pensait que le gouvernement impérial pût survivre à une catastrophe comme celle de Sedan. Le Corps législatif, qui représentait plus particulièrement le pays, pouvait seul essayer de surmonter la crise. Il devait se saisir du gouvernement pour empêcher que l'effondrement de l'empire n'amenât à sa suite une révolution. Aussi la Chambre presque entière est-elle maintenant arrivée à la conclusion qu'avaient depuis un mois formulée les députés de la gauche, qu'elle doit faire exercer le pouvoir par ses propres délégués. Il est vrai que les députés de la majorité sont encore tenus hésitants par la nature des

liens qui les rattachent à l'empire; le gouvernement qu'il leur faut abandonner dans le malheur, est le même dont ils ont dans la prospérité approuvé la conduite et, jusqu'aux derniers, ratifié tous les actes ; comme candidats officiels, ils ont dû leur élection à la protection de l'Empereur et de ses ministres qui les ont ensuite, comme députés, comblés de faveurs de toute nature. M. Buffet, pour faire disparaître les obstacles naissant de la position des députés à l'égard de la dynastie, conçoit la pensée d'obtenir de l'Impératrice une déclaration par laquelle elle remettrait elle-même l'exercice du pouvoir au Corps législatif en l'invitant à constituer une commission de gouvernement; la question de la forme du gouvernement demeurerait réservée et le pays serait appelé à la trancher lui-même, aussitôt que possible (1). Les députés les plus fidèles seraient par là dégagés de leur serment et de leurs obligations envers la dynastie et rendus libres de prendre toutes mesures de salut. M. Buffet, à l'issue de la séance de nuit, accompagné de quelques-uns de ses collègues, fait part de son projet au président Schneider, et à deux des ministres, MM. Rigault de Genouilly et Brame, les priant de le soumettre à l'Impératrice, dans le conseil qui doit se tenir le matin à 9 heures. M. Schneider accueillit d'autant plus favorablement le projet de M. Buffet que déjà, au moment où s'était tenu le conseil des ministres dans la soirée, il avait pris l'initiative de suggérer

(1) Buffet, *Enquête parlem.*, t. II, p. 141.

à l'Impératrice un plan de conduite analogue (1).

L'Impératrice montrait une rare énergie à supporter les revers. Les hommes qui l'entouraient ne pouvaient manquer d'être impressionnés par sa force de caractère et par le langage qu'ils lui entendaient tenir. Elle ne cessait de répéter que le souci des intérêts dynastiques n'entrait pour rien dans ses préoccupations et qu'il fallait avant tout songer à sauver le pays. Cependant elle se trouvait maintenant dans une situation qui exigeait le sacrifice des intérêts dynastiques qu'elle s'était dite prête à consentir, et il ne paraît pas qu'elle ait rien fait pour conformer sa conduite à ses déclarations. Tout au contraire, elle cherchait à se retenir, par tous les moyens, sur la pente où elle se sentait glisser. Dans la nuit du 3 au 4, elle envoyait successivement MM. Mérimée et de Metternich à M. Thiers pour lui offrir le pouvoir. M. Thiers répondait aux deux envoyés par un refus formel, disant qu'après Sedan il n'y avait rien à faire (2). A la suite de cette démarche entreprise auprès d'un homme que le gouvernement impérial avait toujours traité en ennemi, elle en fait faire une autre auprès du G[al] Trochu, bien que jusqu'à ce jour elle ne lui eût témoigné aucune confiance. M. Chevreau, ayant pris l'avis de l'Impératrice, va chez le G[al] Trochu pour faire appel à son dévouement. Le général, dans l'entrevue qu'il a avec l'Impératrice le 4 au matin, ne peut s'empêcher non plus de lui laisser entrevoir qu'après Sedan, il n'y

(1) Schneider, *Enquête parlem.*, t. II, p. 139.
(2) Thiers, *Enquête parlem.*, t. I, p. 14.

avait point de salut pour la dynastie (1). Des déclarations analogues lui venaient d'hommes notoirement dévoués à sa personne, tels que M. de Lesseps qui, pour conjurer la crise, lui suggérait d'abdiquer (2). C'est dans cette situation que le 4 septembre, à 9 heures du matin, elle préside le conseil de régence. M. Schneider, soutenu par M. Brame, propose à l'Impératrice de faire remise du pouvoir au Corps législatif dans l'esprit que M. Buffet et ses collègues ont indiqué. M. Schneider ne peut malgré son insistance (3) faire accepter ses vues, il demande au moins que le conseil ne prenne aucune décision avant d'avoir entendu les députés qui ont pris l'initiative de la proposition et dont il donne les noms. Cette nouvelle demande de sa part est repoussée. Les résolutions auxquelles l'Impératrice et son conseil s'arrêtent, fort différentes de celles que M. Schneider a essayé de faire prévaloir, sont formulées dans le projet suivant que le Gal de Palikao ira soumettre à l'approbation du Corps législatif.

« 1° Un conseil de régence et de défense nationale « est institué. Ce conseil est composé de cinq mem« bres; chaque membre de ce conseil est nommé à la « majorité absolue par le Corps législatif;

« 2° Les ministres sont nommés sous le contre-seing « des membres du conseil;

(1) Gal Trochu, *Une page d'histoire contemporaine*, p. 49.
(2) Gal Trochu, *L'Empire et la défense de Paris*, p. 428.
(3) Schneider, *Enquête parlem.*, t. II, p. 139.

« 3° Le G^al^ comte de Palikao est nommé lieutenant « général de ce conseil. »

Pendant ce temps, M. Thiers s'employait de son côté à faire prendre le pouvoir par le Corps législatif. M. Thiers avait été entouré dans la matinée par un certain nombre de députés de la majorité. Ils lui avaient dit qu'ils reconnaissaient que, dans la situation où l'on était, le Corps législatif devait se saisir du gouvernement. Ils lui avaient demandé de rédiger dans ce sens un projet à soumettre à la Chambre; mais toujours retenus par les liens qui les rattachaient à l'Empire, ils lui avaient en même temps recommandé de s'arrêter à une formule qui, tout en permettant d'écarter la dynastie, fût cependant conçue de telle sorte qu'elle leur épargnât l'odieux de prononcer eux-mêmes en termes explicites la déchéance (1). M. Thiers, désireux de rallier à son projet les diverses fractions de la Chambre, était allé trouver les députés de la gauche; il les avait priés de retirer la proposition que M. Jules Favre avait présentée et dont les termes, par rapport à la déchéance, étaient inacceptables aux députés de la majorité, pour se rallier eux-mêmes à celle qu'il devait faire. Les députés de la gauche consentent à retirer leur proposition et acceptent celle de M. Thiers qui, sans contenir le mot de déchéance, en impliquait cependant l'idée par son préambule : « Vu la vacance du pouvoir. » Cette formule a rallié la gauche et le centre gauche, mais elle soulève de la

(1) Thiers, *Enquête parlem.*, t. I, p. 17.

part des députés de la majorité, lorsqu'elle leur est communiquée, des objections presque aussi fortes que celles qu'avait fait naître le mot de déchéance prononcé par M. Jules Favre. M. Thiers, voyant la répugnance que provoque la formule qu'il a choisie, s'arrête à une nouvelle que les députés de la majorité déclarent accepter, et il rédige ainsi définitivement sa proposition : « Vu les circonstances, la Chambre nomme une com« mission de gouvernement et de défense nationale. « Une Constituante sera convoquée aussitôt que les « circonstances le permettront. » Mais les députés de la gauche, trouvant que le projet modifié de M. Thiers n'implique plus assez ouvertement l'idée de la déchéance de la dynastie, déclarent ne pas pouvoir s'en contenter; ils reprennent donc leur propre proposition pour la soumettre à la Chambre concurremment avec celle de M. Thiers, sauf à se rallier ensuite à celle-ci, si la leur était repoussée (1).

Pendant ces pourparlers et les allées et venues qu'ils nécessitaient, le temps s'écoulait. L'heure fixée pour l'ouverture de la séance était venue. Au Corps législatif on attendait donc avec anxiété l'arrivée des ministres (2). Aussitôt que le G[al] de Palikao paraît, il est entouré et questionné sur ses intentions. L'annonce du projet qu'il apporte, spécifiant la continuation du gouvernement de la régence, soulève une désapprobation presque unanime. Le G[al] de Palikao, à l'accueil qui lui est fait, ne pouvant conserver de doutes sur le

(1) Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 65.
(2) Dréolle, *La Journée du 4 Septembre*, p. 60.

sort réservé à sa proposition s'il ne la modifie, se met à part avec ses collègues pour délibérer, et tous ensemble se voient contraints de faire l'abandon du mot « régence ». Ils considèrent, du reste, qu'avant de porter leur projet modifié à la tribune, il leur faut l'approbation de l'Impératrice; M. Clément Duvernois est envoyé auprès d'elle, et ce n'est que lorsqu'il sera revenu des Tuileries, apportant son consentement, que le Gal de Palikao se trouvera prêt à prendre la parole et que la séance pourra s'ouvrir.

D'autre part, ces députés qui s'attendaient à être déliés de leur serment et de leurs obligations par l'Impératrice elle-même, lorsqu'ils ont eu connaissance du projet apporté par le Gal de Palikao, ont entouré M. Buffet et ses amis. Ils leur demandent de se rendre auprès de l'Impératrice, pour la presser d'accepter la proposition que M. Schneider n'a pu lui faire agréer. MM. Buffet, Daru, Dupuy de Lôme, Kolb-Bernard et quelques autres, s'adjoignant pour être plus facilement reçus, deux députés qui ont autrefois fait partie de la maison de l'Empereur, MM. de Pierre et d'Aiguevive, partent pour les Tuileries (1). M. Buffet avait été chargé d'expliquer à l'Impératrice ce qu'on attendait d'elle, et, quelque ménagement qu'il apportât dans l'exposé de ses idées, il n'en venait pas moins lui demander de délier de ses propres mains les derniers liens qui retenaient encore un certain nombre d'hommes attachés à l'Empire; aussi lui répond-elle par un refus (2).

(1) Kolb-Bernard, *Une page de l'histoire du 4 Septembre*, p. 14.
(2) Buffet, *Enquête parlem.*, t. II, p. 143.

Après l'avoir écouté avec calme, elle répète ce qu'elle ne cessait de déclarer depuis quelques jours que l'avenir de la dynastie était ce qui la préoccupait le moins, mais que faire ce qu'on lui demandait serait de sa part l'abandon, dans le péril, du poste qui lui était confié ; plutôt que de consentir à cela, elle préfère voir le Corps législatif, s'il croit que la dynastie soit un obstacle, prononcer lui-même la déchéance. Puis, continuant, elle expose qu'à ses yeux la seule conduite patriotique serait au contraire de se serrer autour de son gouvernement pour repousser l'invasion, et, citant l'exemple des Cortès de Cadix, elle déclare qu'elle est prête à affronter tous les dangers et à suivre le Corps législatif partout où il voudra organiser la résistance. M. Buffet lui répond que, dans l'état des esprits, il n'y avait aucun espoir de faire accepter un pareil projet et qu'au contraire les mesures qu'ils lui proposaient de ratifier (1) étaient les seules qui permissent de grouper toutes les énergies et toutes les bonnes volontés. M. Daru et quelques autres députés (2) lui exposèrent qu'elle n'avait plus, depuis la captivité de l'Empereur, d'autorité suffisante pour gouverner. L'Empereur ne lui avait conféré que des pouvoirs restreints et elle n'avait pas même le droit de nommer un ministre; dans ces conditions, ni elle ni son gouvernement ne seraient assez forts pour contenir à la fois l'ennemi et la révolution (3). Ainsi pressée, elle finit, tout en pro-

(1) Buffet, *Enquête parlem.*, t. II, p. 154.
(2) Kolb-Bernard, *Une page de l'histoire du 4 Septembre*, p. 19.
(3) Daru, *Enquête parlem.*, t. II, p. 145.

testant qu'elle agit contre son sentiment, par renvoyer ses interlocuteurs aux ministres, leur disant pour dernier mot : « Je vous autorise à retourner au Corps « législatif et à dire au G$_{al}$ de Palikao et à ses collè- « gues que je m'en rapporte complétement à eux, qu'ils « sont libres de prendre la décision qui leur paraîtra « la plus conforme aux intérêts du pays, que j'y adhé- « rerai (1). » M. Buffet et ses collègues retournent au Corps législatif pour s'entendre avec les ministres. Il était trop tard (2). Lorsqu'ils arrivent, le G[al] de Palikao avait donné lecture, en séance, de son propre projet et il n'était plus possible de le lui faire de nouveau modifier.

Quelque soin que le G[al] de Palikao eût pris de substituer dans sa rédaction le mot de « gouvernement » à celui de « régence, » son projet n'en était pas moins fort mal accueilli par la Chambre, et le dernier paragraphe, où de sa propre bouche il se nommait lieutenant général du conseil du gouvernement, soulevait une violente clameur. M. Jules Favre demandait que si on votait l'urgence sur le projet du ministre, on la votât également sur le sien. M. Thiers donnait de son côté lecture de sa proposition, demandant qu'elle fût traitée comme les deux autres pourraient l'être. La fin de la proposition de M. Thiers, portant convocation d'une Constituante, amenait le ministre de la guerre à faire une nouvelle concession. Il déclarait que le gouvernement adhérait à la pensée de consulter le

(1) Buffet, *Enquête parlem.*, t. II, p. 144.
(2) Buffet, *ut suprà*.

pays aussitôt que la crise serait terminée. A cette heure, en effet, tout le monde était poussé par la révolution qu'on sentait venir; de tous côtés on cédait ce qu'on eût retenu un instant auparavant. On éprouvait surtout le besoin de se hâter; l'urgence était immédiatement prononcée. La séance était levée, et les députés se rendaient dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les propositions et de faire sur l'heure son rapport. La séance n'avait guère duré qu'une demi-heure; mais, au lieu de commencer à midi, elle ne s'était ouverte qu'à 1 heure et quart, et, au moment où les députés se retirent dans les bureaux, l'heure du rendez-vous donné au peuple, la veille, est arrivée. Il est 2 heures.

L'annonce du rendez-vous avait partout pénétré. Le *Siècle* le matin avait en outre donné avis que le rendez-vous était pris par des milliers de gardes nationaux qui devaient se porter sans armes au Corps législatif. A partir de midi, toutes les voies conduisant à la place de la Concorde livraient passage à un grand courant humain. On entendait universellement retentir le cri de : Déchéance, auquel, à mesure que la journée s'avance, se joint de plus en plus celui de : Vive la république! Le Corps législatif était protégé par des troupes que le G[al] de Palikao avait fait placer lui-même en donnant directement ses ordres au G[al] Soumain, sans passer par l'intermédiaire du G[al] Trochu (1). Il y avait environ 2,500 hommes d'in-

(1) Déposition du général Soumain. Procès du *Figaro*, *L'empire et la défense de Paris*, p. 161.

fanterie de ligne, de gardes de Paris, de gendarmerie à pied et à cheval (1), plusieurs bataillons de garde nationale choisis parmi ceux qu'on présumait le mieux disposés (2), de fortes escouades de sergents de ville. Les troupes étaient rangées pour garder le passage du pont de la Concorde et les abords du Corps législatif; elles occupaient en outre les cours et les jardins du palais. La foule qui s'amassait autour du Corps législatif était arrêtée par les troupes, mais celles-ci devaient laisser accès aux députés, aux anciens députés, aux journalistes, aux personnes se rendant dans les tribunes, aux gardes nationaux qui déclaraient aller prendre rang dans les bataillons de service. Tous ces arrivants avaient un rendez-vous commun, la grille qui sur le quai ferme la cour du Corps législatif. Les questeurs avaient laissé les clefs au concierge abandonné à lui-même (3). Lorsque celui-ci ouvrait la grille pour faire entrer un député ou un arrivant muni de carte régulière, les gens atroupés devant la grille qui, sous divers prétextes, étaient parvenus à franchir le cordon des troupes, insistaient pour entrer, et chaque fois quelques-uns d'entre eux parvenaient à pénétrer de gré ou de force. L'enceinte du Corps législatif finit ainsi par contenir les plus violents ennemis de l'Empire, venus pour obtenir n'importe comment la déchéance.

A l'instant où la séance publique est suspendue et

(1) G[al] Soumain, *Enquête parlem.*, t. II, p. 210.
(2) G[al] de la Motterouge, *Enquêt. parlem.*, t. III, p. 283.
(3) Boutefoy et Meyer, *Enquête parlem.*, t. II, p. 173 et 175.

où les députés se retirent dans les bureaux, les tribunes se vident; les occupants viennent se joindre à ceux qui n'ont pu pénétrer dans les tribunes, et sont restés dans la cour et la salle des Pas-perdus. Cette foule se porte aussitôt vers le péristyle du palais et s'étage sur les degrés du grand escalier d'où la vue domine au loin. De là toute la place de la Concorde apparaissait remplie. Sur les quais, en descendant derrière le Palais de l'Industrie et en remontant vers les guichets du Louvre, on voyait une masse compacte immobilisée par la pression. Les gardes nationaux arrivant de tous les quartiers de la ville se groupaient sur un des côtés de la place; les corps de francs-tireurs en formation étaient également venus la plupart avec leurs armes. C'était un dimanche; il faisait un soleil magnifique. Les avenues des Champs-Elysées, la terrasse de la Marine, la rue Royale et le péristyle de la Madeleine tout au fond, étaient recouverts par un public de spectateurs plus paisibles, de promeneurs, de femmes et d'enfants. On a pu évaluer jusqu'à un demi-million le nombre d'êtres humains qui se sont assemblés ce jour-là autour du Corps législatif (1). Dès que la foule renfermée dans l'enceinte du Corps législatif a couvert les degrés du péristyle, les chapeaux et les mouchoirs s'agitent, le cri de déchéance part à l'adresse du peuple frémissant qui occupe la place de la Concorde et les quais. Celui-ci répond. Il s'établit ainsi un échange à travers la rivière,

(1) Gal Trochu, *Enquête parlem.*, t. I, p. 279.

les acclamations se mêlent. C'est une clameur immense qui s'étend et grandit par éclats. Le cri de déchéance formidable monte dans les airs.

Le type du Napoléon héros qui depuis un demi-siècle possédait l'imagination s'était évanoui. A sa place apparaissait le Napoléon capitulant, abattant de ses propres mains la grandeur de la nation. Personne ne peut supporter la vue d'une aussi horrible image.

Il y avait vingt minutes que du péristyle du Corps législatif on faisait appel au peuple sur la place de la Concorde, et, en réponse, il se produisait une pression sans cesse grandissante de sa part pour forcer le passage du pont. Les gardes nationaux venus sur la place se sont mis en marche, formés en colonne. Tout à coup une oscillation se produit à l'entrée du pont, puis une poussée en avant. Les sergents de ville et les gardes nationaux de service, qui jusqu'alors avaient contenu la foule, cèdent et ouvrent les rangs. Le peuple traverse le pont ; au bout, du côté du Corps législatif, se trouvaient des gendarmes à cheval, l'officier essaye d'opérer un demi-tour pour fermer le débouché sur le quai, mais les chevaux s'arrêtent comme d'eux-mêmes. Les envahisseurs passent devant les gendarmes et arrivent à la grande grille qui ferme le Corps législatif. Des gardes nationaux de service étaient en bataille derrière la grille ; depuis quelques instants, ils arrachaient les aigles de leurs shakos et les jetaient sur le quai avec des huées ; maintenant ils tendent la main et la crosse de leurs fusils à la foule, ils aident

à l'escalade du mur du jardin, à l'ouverture de la grille et le flot humain se répand dans l'enceinte du Corps législatif. Ceux qui ne font pas la révolution, la laissent faire. Les troupes de ligne placées dans le petit jardin ont mis la crosse en l'air ; les officiers, les bras croisés, sont hors des rangs. Le G[al] Caussade qui commande a informé le président Schneider que les troupes se refuseraient à agir (1) et il se tient assis dans la salle des Pas-perdus sans même essayer de donner un ordre (2). Les questeurs, après avoir refusé aux commissaires de police l'ordre écrit qu'ils exigeaient pour faire évacuer le péristyle du palais (3), se sont rejetés sur le G[al] Trochu, et l'un d'eux est allé le chercher (4). Le général pris en route par la foule et immobilisé au milieu d'elle, ne peut parvenir en temps utile au Corps législatif (5). Aucun autre officier supérieur exerçant un commandement dans Paris n'est, ce jour-là, monté à cheval.

La multitude, qui a envahi l'enceinte du Corps législatif, se répand en tumulte dans le palais. Elle se précipite à travers tous les passages et pénètre dans toutes les pièces, y compris les bureaux dans lesquels les députés étaient réunis et où ils se trouvent les uns après les autres successivement envahis. Les questeurs

(1) Déposition Schneider, *Procès du Figaro, L'empire et la défense de Paris*, p. 102.

(2) G[al] Lebreton, *Enquête parlem.*, t. II, p. 147.

(3) Jacob, *Enquête parlem.*, t. II, p. 186. Simonneau, *ibid.*, p. 178.

(4) G[al] Lebreton, *Enquête parlem*, t. II, p. 138.

(5) Capitaine Brunet, déposition, *Procès du Figaro, L'empire et la défense de Paris*, p. 159.

et les gardiens étaient parvenus à défendre l'accès de la salle des séances en en fermant les portes, mais les tribunes restaient ouvertes, et la foule s'y accumulait de plus en plus, sous la pression de survenants qui essayaient sans cesse de prendre place. Le président Schneider pendant l'interruption de la séance, était resté au fauteuil, il faisait tous ses efforts pour contenir la foule dans les tribunes. Quoiqu'il n'y eût qu'un petit nombre de députés revenus des bureaux, il avait déclaré la séance ouverte. M. Crémieux, M. Giraud, et à diverses reprises M. Gambetta montant à la tribune, joignaient leurs exhortations à celles du président pour obtenir le silence, et le respect de la Chambre. Pendant quelque temps ils réussirent à contenir les envahisseurs des tribunes, mais bientôt ceux-ci se mirent à descendre dans l'enceinte réservée aux députés et, presque aussitôt, les portes étant forcées, l'invasion devint générale. La salle est maintenant remplie par une foule bruyante et agitée. Le pêle-mêle, les clameurs empêchent toute délibération. Du milieu des propositions confuses qui se font jour de la part des envahisseurs, une double demande se dégage, prononcer la déchéance et proclamer la république. Le président Schneider insulté au fauteuil, menacé et même frappé, se couvre et quitte la salle. M. Gambetta remonté à la tribune acquiesce à la demande de proclamer la déchéance, il dit :

« Attendu que la Patrie est en danger ;

« Attendu que tout le temps nécessaire a été donné

« à la représentation nationale pour proclamer la « déchéance ;

« Attendu que nous sommes et que nous nous cons- « tituons le pouvoir régulier issu du suffrage univer- « sel libre ;

« Nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte « et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la « France. »

On a fait silence pour écouter cette déclaration, puis de longs applaudissements l'ont accueillie, mais aussitôt après le tumulte redevient général. On ne se contente pas de la déclaration de déchéance, on veut encore la proclamation de la république. M. Jules Favre, revenant de prendre part à la délibération des bureaux, entre dans l'enceinte. M. Gambetta va au-devant de lui et tous deux, fendant la foule qui s'écarte, montent à la tribune. Ils sont accueillis par les cris répétés de : Vive Jules Favre ! Vive Gambetta ! puis aussitôt les cris, La république ! la république ! reprennent avec une nouvelle force. Il n'y a nul moyen de contenir la foule. M. Jules Favre prend sur-le-champ son parti : « La république ! ce n'est point ici que nous « devons la proclamer, c'est à l'Hôtel de ville, suivez- « moi, j'y marche à votre tête (1). » MM. Jules Favre et Gambetta descendent de la tribune et sortent en répétant A l'Hôtel de ville. Le motif de leur départ n'ayant pas été compris de tout le monde, des gens montés sur les pupitres étalent en l'air de grandes

(1) Jules Favre, *Le gouvernement de la Défense nationale*, t. I, p. 77.

feuilles de papier sur lesquelles ils ont écrit, A l'Hôtel de ville! et les envahisseurs quittent la salle.

Pendant ce temps, les bureaux avaient nommé la commission chargée de faire le rapport sur les trois propositions dont l'urgence a été votée en séance publique. La commission s'est réunie et a adopté la proposition de M. Thiers. M. Martel a fait le rapport. Il était trop tard. En sortant du bureau où ils ont délibéré, les membres de la commission voient tous les passages du palais obstrués par la foule; arrêtés dans leur marche, séparés les uns des autres, ils ne peuvent arriver jusqu'à la salle des séances, ou ceux d'entre eux qui y parviennent, ne trouvent plus le président au fauteuil (1).

M. Jules Favre au sortir du palais, accompagné de M. Jules Ferry, avait traversé le pont de la Concorde et, prenant par les quais de la rive droite, au milieu d'un flot de peuple, s'était dirigé vers l'Hôtel de ville. Il venait de dépasser le pont de Solférino lorsqu'il rencontre le G[al] Trochu qui se rendait au Corps législatif à l'appel des questeurs. M. Jules Favre aborde le général et lui fait connaître les événements qui viennent de se passer; il lui dit qu'il n'y a plus de gouvernement, qu'il va en constituer un nouveau, il le prie de rentrer à son quartier où il lui fera parvenir une communication. Le général, revenant sur ses pas, rentre au Louvre. Le peuple se reporte de tous côtés du Corps législatif à l'Hôtel de ville et, au moment

(1) Jules Simon, *Souvenirs du 4 Septembre, Origine et chute du second empire*, p. 394.

où M. Jules Favre y parvenait par les quais de la rive droite à 4 heures, une épaisse colonne y arrivait par ceux de la rive gauche en franchissant le pont d'Arcole. Un bataillon de troupes de ligne était rangé devant l'Hôtel de ville; les soldats ont mis la crosse en l'air. Au milieu des flots serrés du peuple qui a déjà envahi l'Hôtel de ville, M. Jules Favre pénètre dans la grande salle, et, monté sur une banquette, fait entendre quelques paroles frémissantes pour saluer l'avénement de la république. Coup sur coup arrivent ses collègues de la gauche, venant se joindre à lui, MM. Gambetta, Picard, Jules Simon, Pelletan, Emmanuel Arago, Crémieux.

Une partie du peuple qui se dirige vers l'Hôtel de ville, se porte d'abord sur les Tuileries. Dans le jardin, sur le quai et sur la place du Carrousel, les abords du palais sont assiégés par une foule sans cesse grossissante qui cherche à forcer les grilles. L'Impératrice, outre les personnes de sa maison, a auprès d'elle le préfet de police M. Piétri qu'elle a fait mander, les ministres MM. Chevreau, Jérôme David, Busson-Billault, qui arrivent du Corps législatif, les ambassadeurs d'Autriche et d'Italie, MM. de Metternich et Nigra. Après l'envahissement du Corps législatif et l'abandon absolu dans lequel on a laissé son gouvernement, l'avis unanime des personnes qui l'entourent est qu'elle doit quitter le palais. Elle sort par le Louvre sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, accompagnée de MM. de Metternich et Nigra. Elle monte en fiacre avec sa dame d'honneur Mme Lebreton et se rend

chez le D[r] Evans, dentiste américain (1). Elle part sous l'escorte du docteur pour Deauville, d'où elle gagnera Hastings sur un yacht anglais. C'est là qu'elle retrouvera le Prince impérial que l'Empereur a renvoyé de l'armée l'avant-veille de la capitulation de Sedan (2). L'Impératrice partie, les gardiens et un piquet de voltigeurs de la garde qui avaient défendu les approches du palais se retirent, quelques gardes nationaux se placent en sentinelles improvisées aux portes du palais, on écrit sur les murs : Propriété nationale, et la foule, sans chercher à pénétrer dans les appartements, traverse le jardin réservé et s'écoule dans la cour du Carrousel par le pavillon de l'Horloge. Les chefs du ministère et du parti bonapartiste, MM. de Palikao, Rouher, Chevreau, Jérôme David, Piétri, se sont dispersés, et le soir même ou le lendemain la plupart partent pour l'Angleterre, ou la Belgique.

(1) Sheppard, *Shut up in Paris*, p. 28.
(2) Léonce Dupont, *Le IV[e] Napoléon*, p. 182.

FIN DU LIVRE PREMIER.

NOTES

NOTE A.

Il convient de dire, une fois pour toutes, que les chiffres d'effectifs donnés pour l'armée française ne peuvent être que des approximations, les renseignements manquent pour arriver à des chiffres absolument précis. C'est un des signes du désordre dans lequel s'est effectuée la mise sur le pied de guerre des armées du Rhin et de Châlons et du trouble profond qui a suivi les défaites, que l'incertitude qui a toujours existé sur le nombre exact des hommes composant les effectifs. Il est donc impossible d'arriver à autre chose qu'à des à-peu-près, soit pour le nombre d'hommes présents aux corps à un moment donné, soit pour les pertes subies sur le champ de bataille.

NOTE B.

Il n'est point de sujet sur lequel l'imagination se soit donnée plus libre cours que sur la trahison du M[al] Bazaine. Il faut distinguer deux périodes dans le commandement en chef du M[al] Bazaine: la première allant de sa nomination au jour où il apprend la chute de l'empire, et la seconde, de ce moment à la capitulation de Metz.

Pour la première période, il n'a pas paru à l'auteur que les accusations de manque prémédité à tous ses devoirs portées contre le maréchal, et entre autres celle d'être resté à Metz de propos délibéré, fussent justifiées, et cela par plusieurs raisons : 1° En faisant l'histoire des armées de l'empire, quand

on arrive à la prise de commandement de l'armée du Rhin par le M^al Bazaine, le cours des choses ne prend point un aspect différent qui nécessite, comme explication, l'introduction d'un élément nouveau, la trahison du général en chef. Avant comme après tout va, *pari passu*, également mal. Il n'y a aucun des faits qu'on a reprochés au M^al Bazaine qui ne se retrouve ailleurs, et, par exemple, à l'armée de Châlons, où c'est un autre qui commande, tout va infiniment plus mal. 2° Les efforts faits pour prouver qu'il était à l'avantage du M^al Bazaine, au point de vue de son ambition personnelle, de rester à Metz ont échoué. Lorsqu'il est investi du commandement, le maréchal jouissait de la faveur universelle : il avait la confiance de l'armée, et de l'Empereur qui le nommait, il était soutenu à Paris par les députés de la gauche qui réclamaient sa nomination, l'Empereur était tombé et abandonné même par l'Impératrice ; dans ces conditions, loin que son intérêt personnel lui commandât de rester à Metz sans vivres et bloqué par l'ennemi, son intérêt bien évident était, au contraire, de se dégager pour gagner Châlons et Paris, où, après avoir sauvé son armée, il pouvait compter sur la reconnaissance du pays tout entier. En considérant en particulier le reproche qu'on a fait au maréchal de ne pas avoir repris la marche sur Châlons le soir de la bataille de Rezonville, l'auteur croit que depuis les publications de l'état-major prussien, donnant les positions précises des armées allemandes le soir de cette bataille, on ne peut plus douter qu'en persévérant à vouloir effectuer la retraite sur Châlons, le maréchal n'eût absolument compromis son armée.

L'auteur ne voit donc, en premier lieu, dans le M^al Bazaine qu'un homme qui, investi à un moment difficile du commandement d'une armée déjà très-compromise, n'a eu ni le talent ni l'activité qui lui eussent permis de la sauver en lui faisant effectuer une retraite rapide. C'est du reste là l'opinion à laquelle semblent s'être arrêtés les membres du conseil de guerre chargés de juger le maréchal, qui, après l'avoir condamné, ont intercédé en sa faveur, donnant pour motif « qu'il avait été investi du commandement lorsqu'il

« ne lui était déjà plus loisible de faire choix des lignes d'o-
« pération. »

Que le M^{al} Bazaine comme capacité ait été fort au-dessous de son rôle, cela paraît admis par tout le monde. Sur ce point on ne peut mieux faire que de citer le jugement porté par le Gal Deligny dans sa brochure *l'Armée de Metz :* « Nous n'hésitons pas à dire que la tâche qui in-
« combait au maréchal dépassait de beaucoup ses moyens
« et ses forces, et qu'il n'était à sa hauteur ni par son acti-
« vité physique, ni par ses talents, ni par son énergie mo-
« rale. Pour une aussi grande mission, il eût fallu mettre
« en jeu tous les ressorts d'une grande âme, toute l'énergie
« d'un grand caractère ; il eût fallu des éclairs de génie,
« peut-être. Le maréchal, lui, n'appela à son aide qu'une
« somnolence égoïste, une sorte d'indifférence pour les in-
« térêts généraux, un petit esprit et de petits moyens. » Cette appréciation du Gal Deligny nous semble parfaitement exacte.

Pendant la seconde période du commandement du maréchal,à partir du jour où il apprend à Metz la chute de l'Empire jusqu'à la capitulation, sa conduite prend un autre caractère. Alors apparaît très-nettement le souci de faire servir sa position de général en chef à des combinaisons politiques. L'affaire Régnier, les nombreuses communications avec le prince Frédéric-Charles, l'envoi du général Boyer à Versailles et à Londres, l'inaction absolue dans laquelle il laisse son armée, l'indifférence qu'il montre pour toutes choses, qui le conduit à livrer à l'ennemi un immense matériel y compris ses drapeaux, constituent autant de charges contre le maréchal, qui justifient absolument les poursuites devant un conseil de guerre et la condamnation qui s'en est suivie.

NOTE C.

On a mis en doute le fait que la retraite de l'armée de Châlons sous Paris ait été discuté et arrêté à la conférence de Châlons. Le M^{al} de Mac-Mahon, interrogé sur ce point à

l'occasion du procès du *Figaro*, a déclaré ne pas se rappeler avoir pris alors cette décision. Cependant les témoignages si précis des généraux Schmitz et Trochu, qui déclarent au contraire que la décision de la retraite sous Paris a été prise à ce moment et qui rapportent avec détails la discussion tenue et les raisons données pour la résolution prise, l'emportent évidemment sur la déclaration du maréchal qui dit simplement ne pas avoir souvenir. Du reste il paraît impossible que la direction à donner à l'armée de Châlons n'ait pas été discutée dans la conférence de Châlons, alors que dans cette même conférence on décidait le retour de l'Empereur et de la garde mobile à Paris, qu'on procédait à la nomination d'un général pour le 12e corps et d'un général en chef pour toute l'armée. Il est inadmissible qu'après avoir pris toutes ces résolutions, on n'ait ni discuté ni arrêté la plus importante de toutes, celle du plan de campagne à adopter pour l'emploi de l'armée.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

DANS CE VOLUME.

CHERBULIEZ. *L'Espagne politique*. Paris, Hachette, 1874.

BENEDETTI. *Ma mission en Prusse*. Paris, Plon, 1871.

Duc de GRAMONT. *La France et la Prusse avant la guerre*. Paris, Dentu, 1872.

Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Déposition des témoins. Paris, Germer-Baillière.

ÉVARISTE BAVOUX. *Chislehurst-Tuileries*. Paris, Dentu, 1873.

JULIAN KLACZKO. *Deux chanceliers, le prince Gortchakoff et le prince de Bismarck*. Paris, Plon, 1876.

Gal CHANGARNIER. *Un mot sur le projet de réorganisation militaire*. Paris, Dentu, 1867.

Gal SUZANNE. *L'artillerie avant et depuis la guerre*. Paris, Hetzel, 1872.

La guerre franco allemande de 1870-71, *rédigée par la section historique du grand état-major prussien*. Paris, Dumaine.

Gal DUCROT. *Wissembourg*. Paris, Dentu, 1873.

Gal de FAILLY. *Opérations et marches du 5e corps*. Bruxelles, Lebègue, 1871.

Lieutenant-colonel FAY. *Journal d'un officier de l'armée du Rhin*. Paris, Dumaine, 1871.

A. SCHNÉEGANS. *La guerre en Alsace, Strasbourg*. Neufchâtel, Sandoz, 1871.

Emile Delmas. *De Frœschwiller à Paris*. Paris, Lemerre, 1871.

Histoire de l'armée de Châlons, par un volontaire de l'armée du Rhin. Bruxelles, Lebègue, 1871.

De Frœschwiller à Sedan. Journal d'un officier du 1er corps. Tours, Hachette. Novembre 1870.

Procès Bazaine. Rapport du Gal de Rivière. Paris, Dentu, 1873.

Gal Frossard. *Rapport sur les opérations du 5e corps de l'armée du Rhin*. Paris, Dumaine, 1872.

Mal Bazaine. *L'armée du Rhin*. Paris, Plon, 1872.

Jules Claretie. *La France envahie*. Paris, Georges Barba, 1871.

De Meissas. *Journal d'un aumônier militaire*. Paris, Douniol, 1872.

Papiers secrets et correspondance du second empire. Paris, édition Ghio, 1873.

Metz, campagnes et négociations, par un officier supérieur de l'armée du Rhin. Paris, Dumaine, 1872.

Des causes qui ont amené la capitulation de Sedan, par un officier attaché à l'état-major général. Bruxelles, Rozez.

Colonel Bonie. *La cavalerie française*. Paris, Amyot.

Du Pin-Chambly. *L'armée française à Metz*. Paris, Amyot, 1872.

Cte de Palikao. *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours*. Paris, Plon, 1871.

Gal Trochu. *L'empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine*. Paris, Hetzel, 1872.

Gal Trochu. *Une page d'histoire contemporaine devant l'Assemblée nationale*. Paris, Dumaine, 1871.

Prince Napoléon. *La vérité à mes calomniateurs*. Paris, Dentu, 1871.

Colonel Stoffel. *La dépêche du 20 août 1870*. Paris, Lachaud et Burdin, 1874.

Gal de Wimpffen. *Sedan*. Paris, Lacroix, Verbœckhoven, 1872.

Soret. *Notes d'un volontaire au 50e de ligne*. Paris, Dentu, 1872.

Emmanuel Domenech. *Histoire de la campagne de 1870-1871*

et de la 2e ambulance, dite de la Presse française. Paris, Dentu, 1871.

Defourny, curé de Beaumont. *L'armée de Mac-Mahon et la bataille de Beaumont*. Chez l'auteur à Beaumont-en-Argonne, 1872.

Charles Habeneck. *Les régiments martyrs*. Paris, Pagnerre, 1871.

Gabriel Monod. *Souvenirs de campagne. Allemands et Français*. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872.

Prince Bibesco. *Campagne de 1870. Belfort, Reims, Sedan*. Paris, Plon, 1872.

Le Gal de Wimpffen, réponse au Gal Ducrot par un officier supérieur. Paris, Lacroix-Verbœckhoven, 1871.

Gal Ducrot. *La journée de Sedan*. Paris, Dentu, 4e édition, 1873.

Lettre du Gal Pajol sur la bataille et la capitulation de Sedan, extraite du *Moniteur universel* du 22 juillet. Paris, Pougin, 1871.

Cornebois. *Campagne de la compagnie des guides forestiers des Ardennes en 1870*. Rocroi, Haumé, 1871.

Abbé Gabriel. *Journal du blocus et du bombardement de Verdun*. Verdun, Lallemant, 1872.

Archibald Forbes. *My experiences of the war between France and Germany*. Leipzig, Tauchnitz, 1871.

Affaire Bazaine, Plaidoirie complète de Me Lachaud. Paris, Lachaud et Burdin, 1873.

Gal Grenier. *Mes souvenirs de l'armée du Rhin*. Grenoble, Maisonville, 1871.

Kolb-Bernard. *Une page de l'histoire du 4 Septembre*. Paris, Jules le Cerf, 1873.

Jules Favre. *Le gouvernement de la Défense nationale*. Paris, Plon, 1871.

Stephen Liégeard. *Trois ans à la Chambre*. Paris, Dentu, 1873.

Ernest Dréolle. *La journée du 4 Septembre au Corps législatif*. Paris, Amyot, 1871.

Jérôme David. *Actualités et souvenirs*. Paris, Amyot, 1874.

Jules Simon. *Souvenirs du 4 Septembre. Origine et chute du second empire.* Paris, Michel Lévy frères, 1874.

Sheppard. *Shut up in Paris.* Leipzig, Tauchnitz.

Léonce Dupont. *Le IVe Napoléon.* Paris, Lachaud et Burdin.

Pour les dépositions des témoins dans le procès du Gal de Wimpffen contre le *Pays* et M. Paul de Cassagnac, l'auteur a consulté, pour les témoins assignés par M. de Cassagnac, le journal *le Pays* des 14 et 15 février 1875, et, pour ceux assignés par le Gal de Wimpffen, le journal *le Siècle*, mêmes dates.

TABLE DES MATIÈRES

FIN.

CORBEIL. — Typ. et stér. de CRÉTÉ FILS

